

WIDENER LIBRARY
HX 62QG E
Digitized by Google



Céruttі, Joseph Antoine Joachim.
Oeuvres diverses. 3. Paris, 1792

OBSERVATIONS RAPIDES

SUR LA LETTRE

DE M. DE CALONNE

AU ROI.

tiſans chagrins, des Miniſtres jaloux, des Sujets factieux blâmoient en ſecret une ſi heureuſe révolution : quelques-uns peut-être, plus mécontens ou plus injuſtes, faiſoient retentir dans le Sénat, ſur la Place de Rome, leurs odieuſes clameurs. Mais il ne reſte pas de trace dans l'hiſtoire, qu'emporté par un eſprit déſapprobateur ou par un eſprit de vengeance, aucun Romain ait oſé adreſſer à ces Princes une plainte contre leurs vertus, un manifeſte contre leur Peuple, en eſſayant de corrompre avec adreſſe les nobles ſentimens d'un Monarque équitable, & de calomnier avec audace les juſtes mouvemens d'une Nation fidele. Cet exemple étoit réſervé à notre ſiecle.

C'eſt au moment où Louis XVI & la France ſemblent s'allier de plus près ; c'eſt au moment où le Prince reſtitue à ſes Peuples leurs droits naturels, & que les Peuples ſe diſpoſent à raffermir les droits auguſtes du Prince ; c'eſt au moment où l'Europe admire & envie peut-être le courage qui nous anime & le bonheur qui nous attend ; c'eſt en ce moment ſolemnel que M. de Calonne oſe adreſſer au Roi une lettre ſacrilége, dans laquelle, noirciſſant notre courage, empoiſonnant notre bonheur, il eſſaye de répandre dans le cœur du Monarque des doutes, des ſoupçons, & preſque des remords ſur le bien qu'il nous a fait.

Un bruit, ſemé de toute part, avoit annoncé une ſi étrange Lettre ;

un essaim d'admirateurs la célébroit d'avance : de cet écrit devoient sortir des clartés nouvelles & un changement universel dans les idées ; les recherches les plus profondes, les observations les plus frappantes distinguoient, disoit-on, cet ouvrage : il a paru : on n'y a trouvé de profond que la corruption qui l'a dicté, & de frappant que les contradictions qu'il renferme.

L'indignation a laissé peu de place à l'indulgence ; si celle-ci vouloit paroître un instant, elle diroit : en demeurant chez un Peuple étranger, on désapprend un peu sa langue naturelle. M. de Calonne paroît avoir ainsi perdu de vue les véritables intérêts de son pays & de son Roi. Lui-même convient que *tout ce qui vient*

de sa part est suspect: toujours accusé, il est toujours prêt à se justifier: depuis deux ans on attend ses preuves: elles seront évidentes, dit-il: c'est donc une production bien tardive que l'évidence, car rien d'évident n'a paru encore en sa faveur.

Aussi leste dans ses écrits qu'il l'a été dans son Administration, il marche sans avancer, il se presse sans arriver, il touche à tous les objets sans jamais toucher au but. Il y a mieux: c'est que se contredisant partout, il se réfute le premier; la moitié de son ouvrage semble faite pour désavouer l'autre moitié. Je vais parcourir les principaux articles, dans lesquels, par ses raisonnemens & ses désaveux, il se montre, ou inconséquent, ou absurde, ou

coupable. Je ſais que j'entreprends de combattre un Parti formidable, mais l'ouvrage ne l'eſt pas, ou s'il l'eſt quelquefois, c'eſt par la ſéduction du ſtyle : elle pourroit contribuer à répandre des idées contagieuſes: il faut les arrêter ſans délai; voilà pourquoi je me hâte de publier ces obſervations, qui, pour être incomplettes & rapides, n'en paroîtront pas moins juſtes.

PREMIERE OBSERVATION.

M. de Calonne convient avoir *négocié avec les Auteurs du plus infâme des Libelles*, pour en arrêter la publication, au prix demandé par ces horribles compoſiteurs; il trouve ſa démarche *très-ſimple* & preſque méritoire. Comment n'a-t-il pas frémi

d'une pareille relation ? Comment n'a-t-il pas vu qu'il compromettoit l'honneur de la vérité & de l'innocence, en leur propoſant d'acheter le ſilence de la calomnie ? Comment n'a-t-il pas compris que le menſonge pouvoit bien recevoir l'argent, mais non reſpecter le traité, & qu'un calomniateur payé devient bien vîte un créancier exigeant, un parjure inſatiable ? Comment n'a-t-il pas réfléchi que des monſtres ne pouvoient être dangereux par leur témoignage, & qu'ils le ſeroient par l'importance qu'on y attacheroit ? Enfin comment ignoroit-il que le pamphlet le plus outrageant eſt moins nuiſible par la publication que par le myſtere, & que des bruits obſcurs, circulans dans les ténébres, frappent bien plus

les eſprits crédules qu'une impoſture produite au grand jour ? C'eſt un poiſon qui s'évapore & ſe diſſout dans les airs. Il vouloit *empêcher un ſcandale* : lorſque des fabricateurs de poiſons demandent la récompenſe de leur ouvrage, la ſolliciter pour eux, n'eſt-ce pas une imprudence ſignalée, & une trahiſon publique ? On trouvera peut-être que cet article ne devoit pas être relevé ; mais la morale, plus ſévere que la politique, ne pardonne point à la légéreté qui négocie avec la noirceur.

SECONDE OBSERVATION.

Je vois l'Etat en danger, dit M. de Calonne, *je le vois menacé d'une ſciſſion funeſte, je vois le Trône ébranlé* : un Mémoire, rejetté par le

Monarque, proſcrit par la Nation, &, du haut de la grandeur tombé dans la fange, commençoit par les mêmes paroles. Je vois le Trône ébranlé, *& perſonne*, ajoute-t-il, *pour le défendre :* un inſtant après, il s'extaſie ſur le zèle héroïque avec lequel les Princes du Sang ſe ſont offerts pour ſoutenir ce Trône, quoiqu'il ne fût nullement ébranlé. Sans doute il eſt perſuadé que le ſeul appui véritable du Trône, ce ſeroit lui, s'il étoit appellé à ſon ſecours. On doit admirer une ſi noble confiance, mais peut-on la partager ? M. de Calonne a combattu quatre ans pour la gloire de la Monarchie : quels triomphes a-t-il remportés ? Où ſont ſuſpendus ſes trophées ? dans nos Ports dépouillés par ſa Compagnie des Indes ?

dans nos Ateliers ſurchargés d'Artiſans & condamnés à l'inaction ? Les a-t-il laiſſés au Tréſor royal qu'il avoit ouvert à tous les déprédateurs ? ou bien les auroit-il emportés dans cette Iſle heureuſe à qui tout le commerce de la France a été ſacrifié ou ſoumis ? *il ne voit perſonne qui défende le Trône.* Quoi ? il accuſe les Nobles de l'abandonner, le Clergé de le trahir, les Parlemens de le combattre, les Miniſtres de l'expoſer, la Nation entiere de l'envahir ? Le Réfugié François juge de loin le Trône comme il l'a ſervi de près.

TROISIEME OBSERVATION.

On vous diſſimule, SIRE, *on déguiſe par des tournures captieuſes*,

les maux qui vous environnent. M. de Calonne eſt, certainement, bon juge des tournures captieuſes & des adroits déguiſemens; mais à quoi ſerviroient des voiles déchirés par-tout le monde? Quand la garde qui veille aux barrières du Louvre, en voudroit écarter les avis ſalutaires, les vérités alarmantes, elles forceroient tous les obſtacles, elles franchiroient tous les remparts. En un mot, dans la multitude des écrits, qui pénétrent juſqu'au Trône, aucun ne diſſimule nos maux, & la plus part les exagerent. *Le premier Auteur de ces maux*, ajoute-t-il, *a cru s'en diſculper en m'imputant d'en être la cauſe originaire:* M. l'Archevêque de Sens a été coupable: mais M. de Ca-

lonne eſt-il innocent? Et qui a creuſé, ou du moins agrandi l'abyme dont la profondeur a effrayé la Nation? Et qui a montré la Monarchie dans toute ſa nudité, & le Trône dans toute ſon indigence? Et qui, après avoir trompé le crédit par l'étalage d'une fauſſe opulence, l'a anéanti par la révélation d'une diſette & d'un déſordre preſqu'irrémédiable? M. de Calonne ſe flattoit que le ſpectacle d'une Aſſemblée pompeuſe & la terreur d'une dette incommenſurable, forceroit à l'adoption de ſes plans comme à l'unique reſſource: ſans rien combiner, ſans rien prévoir, il appella un Conſeil qui ne pouvoit être favorable, parce que l'Auteur des plans lui étoit ſuſpect, & parce que chacun des plans

plans lui étoit contraire. La juſtice & la partialité armerent les Juges contre lui. Après avoir bruſqué ſes Juges, il les choqua ouvertement : il fut repouſſé, il fut proſcrit. L'oppoſition, victorieuſe du Miniſtre qui l'avoit bravé, brava à ſon tour l'autorité. Dès ce moment fut arboré l'étendard de l'inſurrection. Porté de Parlement en Parlement, de Province en Province, il ſouleva les Peuples. La Nobleſſe enhardie crut que le moment de relever ſon empire féodal étoit arrivé. Les Peuples, ſéduits d'abord par ſon courage, furent détrompés par ſon ambition : ils virent qu'on ſe prévaloit de leur force pour ſacrifier leur intérêt. La guerre civile entre les privileges & le droit naturel commença. Qui a

préparé cette guerre ? L'Assemblée des Notables de 1787. Et qui a donné cette Assemblée ? Le Ministre qui attendoit d'elle sa victoire, & qui, aujourd'hui, dans sa Lettre, au Roi, commence par s'affliger de la scission qu'elle a produite, & finit par s'applaudir de la révolution qu'elle a occasionnée : tant il est d'accord avec lui-même !

QUATRIEME OBSERVATION.

Le Gouvernement fournit lui-même des armes pour attaquer les droits du Prince ; les véritables droits du Prince sont inattaquables, les autres ne pouvoient plus se défendre ; on a restitué noblement ce qu'on ne pouvoit garder sans injustice, ni sans péril. *Chaque pas* que

l'on fait est un mouvement rétrograde pour l'autorité : l'autorité ne rétrograde pas, mais elle se replace sur une base nouvelle & inébranlable. *Tout en exaltant les vertus du Monarque, on employe ses propres mains à fabriquer sa chaîne* : la Justice est une *chaîne*, la vertu est une *chaîne*, tous les devoirs, tous les principes sont des *chaînes* : le pouvoir souverain est fait pour les maintenir; il est fait pour les porter, & il s'honore, quand il les forge *de ses propres mains*; par-là il brise, *dans ses propres mains*, les instrumens du despotisme; par-là il renouvelle, *dans ses propres mains*, les instrumens de l'autorité. Heureux le Prince à qui le mal est, non-seulement étranger, mais impossible! *Voyez*,

Sire, ce que vous étiez il y a deux ans & ce que vous êtes aujourd'hui: la perfidie a établi ce paralelle : mais il devient précieux pour la vérité ; elle y trouve, ainsi que le Souverain, un triomphe complet. J'oserai donc m'écrier aussi, mais avec d'autres sentimens: *voyez, Sire, ce que vous étiez il y a deux ans & ce que vous êtes aujourd'hui.* La gloire couronna les premieres années de votre regne. Un voyage, entrepris pour visiter un monument utile, fit éclater, autôur de Vous, l'amour des Peuples; tout change une année après ; la source des trésors publics, détournée par les manœuvres secretes, dessechée par des dissipations sans nombre, fut presque tarie. Un agiotage encou-

ragé, en voulant forcer le crédit, acheva de l'épuiſer. La confiance qu'on avoit en vos vertus fut altérée par celle que vous accordiez à votre Miniſtre; le mécontentement ſe manifeſta, d'abord, parmi les Notables; le Miniſtre, qui ſuccéda à M. de Calonne, trouva la réſiſtance établie, & l'augmenta encore par ſon impéritie. Ces deux Miniſtres avoient perdu votre autorité: le premier avoit une légereté ruineuſe, le ſecond une inſtabilité mortelle; l'un avoit trop entrepris de choſes, & l'autre en a trop abandonné; celui-là ſe jouoit ſur le bord des abymes, celui-ci s'endormit au milieu des orages; les crimes de l'un n'ont paru que des fautes, les fautes de l'autre ont paru

des crimes; le premier, enfin, avoit, pour ainſi dire, enfoncé le Tréſor royal, & le dernier a laiſſé enfoncer la Monarchie entiere. Le ſort avoit ſuſcité un mortel pour la relever; Vous vous êtes ſouvenu de lui, & Vous l'avez rappellé : les acclamations générales imposerent ſilence aux mécontens : vos vertus & ſon génie reparurent avec éclat : le Conſeil changea de maximes, & la Nation de ſentimens. Elle revint avec tranſport vers un Trône qui lui redevenoit favorable. Loin de ſe refroidir, l'enthouſiaſme public va ſe rallumant en tout lieu. Il y a deux ans que vous n'aviez que l'amour ſimulé des Courtiſans, & vous avez aujourd'hui l'amour éclatant de tous les bons François;

on diroit que votre regne a recommencé depuis six mois. Je sais qu'au milieu de la voix publique, s'élevent quelques cris discordans ; la jalousie & la méfiance voudroient prolonger la tempête : la méfiance crieroit au naufrage jusques dans le Port, & la jalousie abymeroit le Vaisseau pour noyer le Pilote.

Cinquieme Observation.

On a fait certainement une très-grande faute en excitant, par un Arrêt du Conseil, les Citoyens de tous les ordres & de tous les états, à publier leurs recherches sur les Etats-généraux, comme si le Gouvernement avoit besoin de ce secours pour résoudre de prétendues difficultés. M. de Calonne ne trouve rien de difficile :

on diroit qu'il a réussi dans toutes ses entreprises ; on croiroit que les Ministres doivent être inspirés du moment qu'ils sont Ministres. Comment ! M. de Calonne pense que les questions relatives aux Etats-généraux étoient évidentes ou ne méritoient pas la peine d'être éclaircies ? Comment ! il vouloit que le Gouvernement s'abandonnât à une routine aveugle & aux égaremens du hazard ? Est-ce là la politique d'un homme d'Etat, ou celle d'un homme léger ? Si jamais il fut besoin de consulter la lumiere publique, de fouiller dans les monumens de notre histoire, de comparer les usages antiques & les découvertes modernes ; de remonter aux principes du droit naturel & des asso-

ciations humaines ; d'interroger enfin tous les oracles du ſçavoir & de la raiſon : c'étoit lorſque l'édifice public menaçoit ruine de toutes parts. Vous vouliez le réparer, & vous ne vouliez pas que les hommes inſtruits examinaſſent ſa conſtruction & deſcendiſſent juſques dans ſes fondemens ? Penſiez-vous que le ſeul coup-d'œil d'un Miniſtre pût percer dans toutes ſes profondeurs ? Penſiez-vous qu'il eût ſuffi de ſuivre, pour aſſembler la Nation, des régles contradictoires qui avoient rendu juſque là ſes aſſemblées inutiles ? Vous ne voulez pas que l'*on marche à tâtons ſur un terrein rempli de dangers*, & vous vous indignez des fanaux que l'on y éleve. *Des écrits ſans nombre*, dites-vous, *en inondant le*

Public, l'ont enflammé: l'abondance des idées n'a point empêché de distinguer les meilleures. Il falloit une éducation à l'esprit public: il a grandi en s'éclairant. L'empire de l'opinion est souvent bizarre, souvent extrême ; mais il se corrige par les excès, & il est bien moins dangereux que le despotisme des Ministres ou celui des usages. La liberté des discussions est inséparable de la liberté de la presse : vous voulez la liberté de la presse, & vous ne voulez pas la liberté de la discussion ? Enfin M. l'Archevêque de Sens, en invitant les bons esprits à éclairer le sien, a expié en quelque sorte les fautes de son administration par ce Réglement, & c'est celui que vous blamez avec le plus d'animosité ;

feriez-vous en même-temps l'ennemi de tous les Ecrivains & de tous les Ministres? Je n'en serois pas surpris, car tous vous condamnent.

SIXIEME OBSERVATION.

Les retards auxquels la seconde Assemblée des Notables a donné lieu, sont devenus, selon M. de Calonne, *une source d'embarras & de discordes*. Les embarras naissoient de la nature des choses, & les discordes, de la diversité des intérêts: il falloit donc préparer les choses, & concilier les intérêts. *Une prompte convocation auroit produit une satisfaction générale.* Oui, mais momentanée, & suivie d'une mésintelligence irrémédiable. D'ailleurs, le Parlement venoit de demander, &,

ſelon ſon langage, de décider, pour les Etats-généraux, la forme de 1614. Si le Miniſtre adoptoit cette forme, il trahiſſoit la Nation; s'il la rejettoit par ſa ſeule autorité, il paſſoit pour deſpote : il falloit donc une temporiſation miniſtérielle, & une conſultation préliminaire. Celle des Notables étoit la plus naturelle, parce que la Nation y étoit déja accoutumée. M. de Calonne auroit préféré ſa méthode favorite, qui eſt celle de tout précipiter. Mais la ſeule accélération indiſpenſable dans cette circonſtance, c'étoit l'accélération des lumieres; elle devoit naître du choc des opinions. Sans ce prélude ſalutaire, qu'auroit produit l'Aſſemblée Nationale ? Ce qu'ont produit la premiere & la ſeconde Aſ-

ſemblée des Notables. Les claſſes privilégiées ſe ſeroient retranchées, avec un art opiniâtre & invincible, derriere un rempart qui étoit encore debout. Il a fallu le démolir, pierre par pierre; il a fallu que l'expérience de cette ſeconde Aſſemblée manifeſtât le pouvoir ſubſiſtant des préjugés, & la ligue ſecrette des intérêts. La France, éclairée par ce coup de lumiere déciſif, s'eſt détachée d'une conſpiration dont elle auroit été la premiere victime. Rompant tous les liens qui l'auroient enchaînée aux pieds d'une Ariſtocratie formidable, elle s'eſt rejettée, elle s'eſt rattachée aux pieds d'un Trône tutélaire. M. de Calonne ne juge bien ni la premiere ni la ſeconde Aſſemblée des Notables. Je vais les

juger en deux mots : la premiere a désabusé le Monarque de ses illusions ; la seconde a éclairé la Nation sur ses dangers. Les Notables ont donné, en 1787, la mesure de leur fidélité, en 1788, la mesure de leur patriotisme.

SEPTIEME OBSERVATION.

Votre Majesté, dit M. de Calonne au Roi, *a été mise en contradiction avec elle-même, en prononçant contre l'avis de l'Assemblée des Notables, après avoir jugé nécessaire de le demander.* C'est une contradiction à laquelle on s'expose toutes les fois qu'on demande conseil. Est-ce une prérogative royale de ne pas demander conseil, ou d'être esclave de son Conseil ? En demandant celui

des Notables, le Roi s'étoit-il interdit celui de la Nation? Les Notables prononçoient contre la Nation, la Nation prononçoit contre les Notables: le Roi pouvoit-il balancer? *Mais pourquoi ne pas respecter l'antique usage des Etats-Généraux, & pourquoi changer la proportion du troisieme Ordre avec les deux premiers?* Croiroit-on que cette plainte nous vient de celui qui reconnoît lui-même que les Etats-Généraux de tous les regnes passés ont été mal constitués, & par conséquent infructueux; de celui qui atteste que rien n'est plus fatal au Gouvernement que la prépondérance Aristocratique; de celui qui répete avec tous les Ecrivains que la prospérité nationale croît & s'éleve sur la prospérité po-

pulaire; de celui qui, en propoſant les Aſſemblées Provinciales, les organiſoit de maniere que le Fermier & le Paſteur de village auroient préſidé, à leur tour, le Seigneur & le Prélat; enfin de celui qui gémit encore ſur la chûte de l'édifice qu'il vouloit conſtruire, & que les deux premiers Ordres renverſerent ſur lui & ſur le Peuple. Il ne ceſſe de réclamer en faveur de l'Impôt territorial en nature : je n'examine point ici ce ſyſtême ſi débattu dans la premiere Aſſemblée des Notables : mais quels étoient alors les Partiſans de ce nouveau ſubſide ? le Tiers-Etat. Quels étoient les Adverſaires ? la Nobleſſe qui craignoit pour ſes privileges, le Clergé qui craignoit pour ſes immunités, la Magiſtrature qui craignoit pour

pour ſes exemptions. Et c'eſt aux Adverſaires de la cauſe publique qu'il revient ſoumettre encore l'intérêt public ? Manque-t-il de mémoire, comme il a manqué de prévoyance ?

HUITIEME OBSERVATION.

Il manque de jugement ou de conſcience, lorſqu'il s'éleve contre la double repréſentation accordée au Tiers-Etat. *Avant ces derniers tems, cet Ordre ne ſongeoit pas même à ſolliciter comme faveur ce qu'on lui accorde aujourd'hui comme droit. . . . . Quelle néceſſité y avoit-il d'augmenter l'influence populaire, & de détruire des prééminences auſſi anciennes que la Monarchie ? . . . . Ne valoit-il pas mieux employer ſon adroite habileté*

à éluder, à écarter des prétentions nouvelles..... De conséquence en conséquence, d'ivresse en ivresse, n'ira-t-on pas jusqu'à refuser les redevances seigneuriales, jusqu'à traiter les devoirs féodaux d'asservissemens barbares, jusqu'à briser tous les liens de la propriété. Peuple François! voilà celui qui se disoit en 1787 votre sauveur! voilà celui qui se déclare encore aujourd'hui votre soutien! voilà celui qui proclame son zele national & sa droiture ministérielle! Il voudroit qu'écrasé depuis tant de siecles, vous le fussiez éternellement: il voudroit que votre liberté dépendît de vos Tyrans, que votre fortune dépendît de vos Usurpateurs, que l'honneur de vos familles, & la sûreté de vos jours, dépendissent de ceux qui se

jouent de l'une & de l'autre. Il voudroit qu'on *éludât* le moment de vous affranchir, que l'on *écartât* le moyen de vous défendre, que l'on vous livrât *habilement* à vos Sacrificateurs, que l'on refermât *tout doucement* le tombeau dans lequel vous gémissiez vivans, & d'où la main suprême du Monarque & les secousses de l'Empire vous aidoient à sortir! Il tremble qu'ainsi ressuscités, vous ne tentiez d'ensevelir, à leur tour, vos Oppresseurs antiques: il tremble pour les redevances seigneuriales, pour les devoirs féodaux. C'est le délire de la crainte ou le délire de la tyrannie. Quoi! le salut de vingt-quatre millions d'hommes fait peur à M. de Calonne! la mitigation de cent mille abus l'épouvante! un

meilleur ordre de chofes lui femble le défordre univerfel ! l'équilibre de l'Etat lui en paroît la ruine ! Son jugement & fa confcience raifonnent comme les Ottomans, qui ne permettent pas à leurs Efclaves de fe raffembler de peur qu'ils ne fe révoltent, ou comme les Geoliers qui ne laiffent à leurs Captifs aucun inftrument, de peur qu'ils ne liment en fecret les barreaux de fer qui les emprifonnent.

NEUVIEME OBSERVATION.

A quoi bon faire dès-à-préfent une déclaration prématurée des deffeins favorables que le Monarque a formés pour fon Peuple ? Le Miniftre, au lieu de capter ainfi la multitude, plus fage & meilleur politique, devoit

réserver pour la conclusion de l'Assemblée Nationale, ce qui devoit naturellement en faire le couronnement. Le couronnement! en vérité M. de Calonne ne voit jamais dans cette Assemblée qu'un spectacle : sa tête est peuplée d'images théâtrales, & non d'idées législatives. Jouant toujours pour la gloire, il imagine des scenes dramatiques, un dénouement romanesque, un couronnement pompeux. S'il se rapproche de la politique, c'est par la séduction, par l'artifice, par l'intrigue. Il veut mieux penser que M. Necker, il pense comme Machiavel, ou comme Mazarin. Il ne permet pas que l'on capte la multitude, mais il permet qu'on la trompe. Il veut que les bienfaits ne soient que des réserves; mais aujourd'hui toutes

réſerves auroient été dangereuſes, illuſoires, impraticables: dangereuſes, en ce qu'elles auroient laiſſé ſubſiſter la méfiance : illuſoires, en ce que ſi le Roi avoit retardé les faveurs pour le Tiers-Etat juſqu'à la fin de l'Aſſemblée, les Ordres privilégiés les auroient fait évanouir ; enfin impraticables, parce que la réclamation générale forçoit le cœur du Roi à s'ouvrir dans toute ſa bonté : ſi le cœur du Roi ne s'étoit pas ouvert en ce moment, celui de la Nation ſe fermoit pour jamais.

En quel moment en effet l'autorité Royale s'eſt-elle réſolue aux conceſſions & aux promeſſes qu'elle a faites au Peuple François ? C'eſt lorſque tous les eſprits étoient violemment prévenus contr'elle ; c'eſt lorſque le Deſpotiſme miniſtériel ve-

noit d'épuiser toutes les ressources pécuniaires & d'attaquer toutes les barrieres nationales. Le Despotisme ministériel n'avoit plus de frein, ce qui l'avoit égaré sans cesse : il s'en est fait un pour se mieux diriger. La Nation n'auroit pas manqué de demander la liberté publique pour condition : le Roi nous la donne comme en présent. M. de Calonne nous en trouve peu dignes ; il voudroit presque nous en dépouiller : il mérite que je dise une chose cruelle : en lisant sa Lettre, après avoir lu le rapport de M. Necker, on croiroit passer de la scène fameuse de Burrhus à la scène fameuse de Narcisse.

Dixième Observation.

Sire, demande M. de Calonne

au Roi, *que vous ſtera-t-il à ſacrifier.....* Les Conſeillers perfides qui oſeroient tromper ſa droiture bienfaiſante; les Courtiſans avides qui oſeroient corrompre ſa Juſtice naturelle; les Compagnies déſaſtrueuſes qui continueroient à dévorer la ſubſtance publique; les Corps oppreſſeurs qui voudroient abſorber le pouvoir du Monarque & la liberté du Peuple: SIRE, il vous reſtera à ſacrifier tous ceux qui nous ſacrifient.

ONZIEME OBSERVATION.

Après s'être adreſſé au Souverain, pour le ſéduire, il s'adreſſe à la France, pour l'effrayer. La France, ſelon lui, perdroit tout à changer. *Elle eſt intéreſſée à ſe main-*

tenir dans sa Constitution pour se maintenir dans sa splendeur. Voyons quelle est cette Constitution, & quelle est cette splendeur. La Constitution d'un État n'est pas seulement l'exercice, mais la combinaison de ses forces; c'est par l'exercice de ses forces qu'un Empire s'établit, & par leur combinaison qu'il se maintient. Par où s'est conservée la France, sous la premiere Race? Par les armes: sous la seconde, par les superstitions: sous la troisieme, par les Arts. Tantôt absolue, tantôt aristocratique, la domination passoit des Grands au Souverain, du Souverain aux Grands. Tous les abus de l'aristocratie & tous ceux du despotisme incorporés ensemble, voilà

ce qu'on appelle la Conſtitution Françoiſe. Quelle a été ſa ſplendeur ? Celle des conquêtes & celle des lettres : on aura de la peine, en parcourant les faſtes de la Monarchie, à y trouver d'autres ſuccès. Son commerce a toujours été dans l'enfance & rampé dans la ſervitude réglementaire. Son agriculture a traîné les chaînes féodales & les chaînes fiſcales en même temps. Des privileges excluſifs, des monopoles deſtructeurs ont enlevé à ſes Manufactures, tantôt les matériaux, tantôt les Ouvriers, tantôt l'induſtrie. Sa Juriſprudence civile, labyrinthe inextricable, embarraſſe la marche de la Juſtice & facilite celle de la chicane. Sa Juriſprudence criminelle fournit des armes pour aſſaſſiner

l'innocence & n'en laiſſe pas pour la défendre. La philoſophie a révélé, ou du moins expoſé, la premiere, ces erreurs politiques: elle a jetté, la premiere, le germe de nos révolutions. Jamais il n'en fut de plus inévitable. Le terme des abus étoit arrivé & la meſure des vexations comblée. Un coup d'œil général, porté ſur le Royaume, avoit montré tout le Royaume en ſouffrance. Les ſecours, verſés de toutes parts ſur les hameaux, ne les avoient pas ranimés. A peine ſuffiſans pour prolonger leur exiſtence, ils annonçoient la néceſſité d'une régénération: enfin la force publique ſe mouroit. Cette force n'exiſte pas au ſein des Cours, ni au milieu des Cités, ni dans les Armées elles-

mêmes : elle existe parmi le Peuple des campagnes, pere nourricier & pépiniere du genre humain. Le travail est le dieu de l'Univers politique. Je suis bien éloigné de regarder les premieres classes de la Société comme oisives. Il est deux sortes de travaux essentiels à la conservation sociale, le travail régulateur, si j'ose me servir de ce terme, & le travail productif : le premier dirige, entretient, protege le second : le second nourrit, défend, honore le premier. Ils doivent, pour prospérer, s'unir & former, si ce n'est un équilibre, du moins une alliance. La richesse vient rompre les principaux nœuds de l'association, & augmente sans cesse l'inégalité. Mais la Loi & le Gouver-

nement doivent réparer les nœuds brisés, & rappeller, autant qu'il est possible, la proportion équitable. Est-elle établie en France? Interrogez le Peuple laborieux, il vous répondra :

Soumis au même Dieu, toutes les distinctions religieuses sont pour vous: nous n'en avons qu'une, d'être chargés, presque seuls, des principales observances & des principaux frais du culte.

Soumis au même Roi, toutes les distinctions politiques sont pour vous : nous n'en avons qu'une, d'être appellés au secours de la Monarchie, lorsqu'elle est ravagée par l'Ennemi, ou accablée de dettes.

Soumis aux mêmes Loix, toutes

les diſtinctions judiciaires ſont pour vous : nous n'en avons qu'une, de ſervir preſque ſeuls d'exemple aux coupables, & de ſervir trop ſouvent de victime aux Tribunaux.

On nous laiſſe une famille & une parenté ; mais ſi quelqu'un de la famille ou de la parenté eſt puni par la Loi, la famille & la parenté entiere eſt diffamée par l'opinion.

On nous laiſſe un chantier, un attelier : mais à condition que notre induſtrie payera un tribut à la molleſſe ; & que nos arts, en fleuriſſant, feront fleurir l'oiſiveté.

On nous laiſſe un champ, un domaine : mais à condition que toutes les claſſes y moiſſonneront avant nous, & que les animaux

eux-mêmes, associés à nos Maîtres, y dévorēront impunément la subsistance des Hameaux.

On nous laisse une chaumiere : mais à condition que le Soldat y occupera, au premier ordre, la table & le lit de nos enfans, & que l'homme du fisc, plus barbare que le Soldat, y portera son inquisition perfide, & sa rigueur inexorable.

Enfin on nous laisse l'empire de nos fils & l'éducation de nos filles; mais, lorsque nos fils seroient utiles à nos travaux, ils nous sont arrachés pour un service qu'ils brigueroient, s'il étoit volontaire; & lorsque nos filles posséderont quelque beauté, il sera permis de nous les enlever & de les transporter de l'asyle des

mœurs au théâtre des vices (1)

Grand Dieu! voilà donc la constitution Françoise! Elle mérite d'être défendue par M. de Calonne, & réformée par Louis XVI.

DOUZIEME OBSERVATION.

Le pouvoir législatif est un attribut inséparable de la Royauté; le projet d'en transférer l'exercice à la Nation est un projet funeste pour elle-même, & dont il est de votre bonté, SIRE, de la préserver. Est-ce à côté du Parlement Anglois, est-ce près du Divan de Constantinople, que ces paroles ont été écrites? Qui pourroit disputer au Monarque

---

(1) Croiroit-on qu'un pere n'a pas le droit de réclamer sa fille, lorsqu'elle est admise à l'un de nos Théatres.

l'empire

l'empire de ſes Sujets & le ſceptre de l'autorité ? Mais qui pourroit diſputer aux Peuples le ſceptre de la Loi & l'empire de ſes biens? Les deux puiſſances doivent travailler de concert à la félicité générale : pourroit-elle exiſter ſi l'une décidoit ſeule du ſort de l'autre ? Un Roi deſpote ou un Peuple tyran pourroient-ils jamais ſe rendre mutuellement heureux, & conſtamment reſpectables ? D'un côté, feroit une force aveugle, & de l'autre, une lumiere inutile. En créant ſeul les Loix, le Prince hazarde ſans ceſſe le bonheur public & le ſien. En les créant de concert avec la Nation, il en devient & plus tranquille, & plus puiſſant. Quand le levier de la puiſſance s'appuie ſur la volonté géné-

rale, il en retire une ſolidité plus grande & une direction plus juſte. Il eſt alors composé de toutes les forces mouvantes de l'Etat, qui, ainſi réunies, lui permettent de s'exercer ſans ſe détruire, & de ſe repoſer ſans ſe corrompre. *La France exiſte autrement depuis des ſiecles.* Oui, mais depuis des ſiecles la France dépérit; & ſi elle n'eſt pas entiérement perdue, c'eſt que les mœurs ont tempéré les loix, c'eſt que les travaux ont ſurpaſſé encore les vexations. M. de Calonne admire la conſtitution de la France : moi j'admire la conſtitution du François; il doit être immortel, il doit être impaſſible, pour avoir réſiſté ſi longtemps à trois régimes deſtructifs, au régime féodal, au régime fiſcal, au régime enfin de ces Proconſuls

modernes que l'on nomme Intendans. Les Comices généraux sont la seule barriere contre tant de ravages. M. de Calonne voudroit les réduire à n'être que de simples Conseils. Il leur permet les doléances; il leur interdit les loix. Ainsi, l'homme instruit & sensible se plaindroit; des hommes insensibles & prévenus écouteroient: on se plaindroit des années entieres, avant d'être entendu, & des siecles entiers, avant d'être soulagé. La Charte Angloise existoit depuis le Roi Jean; elle n'a été en vigueur que depuis le Roi Guillaume.

Treizieme Observation.

Je ne sais comment je pourrai traiter de sang froid, & avec modé-

ration, cet article, le plus révoltant de tous. M. de Calonne, avec un aveuglement impardonnable, y dispute aux Nations le droit de s'imposer elles-mêmes. Il regarde le magnanime aveu que Louis XVI a fait de ce droit naturel *comme une abdication de sa Couronne*, & les éloges que l'Europe entiere a faits de sa justice, *comme une dérision*. Il va jusqu'à reprocher au Monarque d'avoir, par ces généreuses concessions, *dégradé une souveraineté dont il est comptable à ses successeurs*. N'est-ce pas-là dégrader l'humanité dont chacun est comptable à l'univers? *Je porte encore*, dit-il, *le titre de Ministre de Votre Majesté*.... Non, vous n'êtes plus que le Ministre de l'erreur & de la servitude.... *Tous*

Les monumens de notre Hiſtoire dépoſent que depuis l'exiſtence de la Monarchie, les Rois ſont ſeuls Légiſlateurs.... Tous les monumens de l'Hiſtoire, tous les regiſtres des Parlemens dépoſent que depuis l'exiſtence de la Monarchie, il a fallu toujours, pour chaque loi, le conſentement univerſel ou le conſentement repréſentatif du peuple... *Les ſucceſſeurs de Charlemagne, tout foibles qu'ils furent, uſerent ſouvent & abuſerent plus ſouvent de cette puiſſance légiſlative qu'ils n'étoient point en état de faire reſpecter...* Elle auroit été reſpectée, ils auroient été obéis, s'ils avoient appellé autour d'eux la Nation; & la force publique auroit défendu le Monarque trop foible contre les attentats

de ses Vassaux & les insultes de ses Pontifes. Ce n'est pas en présence d'un Peuple législateur que des Prêtres insolens auroient fustigé Louis-le-Débonnaire, ni que des Capitaines ravisseurs se seroient partagé les Domaines de Charles-le-Chauve..... *Cette prérogative législatrice fut dévolue, Sire, au fondateur de votre race par l'hommage des Grands du Royaume....* Adulateur des Grands! dites-nous si cette prérogative pouvoit être dévolue par ceux qui ne la possédoient pas? Calomniateur de l'Histoire! avez-vous oublié que cette prérogative ne fut en valeur sur le Trône que lorsqu'un des Princes de cette Dinastie, Philippe-le-Bel, eut opposé le pouvoir populaire à l'anarchie des

Grands, & rétabli ainſi l'édifice des Loix ſur ſa baſe fondamentale.... *Ce n'eſt qu'en 1339 que les Etats-Généraux déclarerent qu'il n'y auroit plus d'impôt établi ſans l'aveu de la Nation*.... Cette déclaration eſt imprimée ſur les fondemens de tous les Empires : malheur au Peuple qui ne ſait pas l'y découvrir..... *Le Roi de France eſt Empereur dans ſon Royaume*, *diſent les plus anciens Juriſconſultes*..... Que conclure de-là? qu'il peut diſpoſer à ſon gré du bien, de l'honneur & de la vie de ſes Sujets? ſi quelques Juriſconſultes lui ont déféré cet Empire, ils reſſemblent à ces Théologiens qui avoient déféré au Pape la prérogative de diſpoſer des couronnes, & qui diſoient : le Pape eſt *Empereur* de l'u-

nivers.... *Louis XIV s'exprimoit, en toute occasion, en Législateur suprême....* Louis XIV fit taire toutes les Loix devant la gloire, & cependant Louis XIV, soumis avec respect à la conscience & à la religion, confessa noblement, d'après l'une & l'autre, qu'il n'avoit pas le droit d'imposer le Dixieme..... *Par quel égarement nos prétendus politiques se flattent-ils que leurs vains écrits donneront atteinte à des prérogatives qui se perdent dans la nuit des temps....* Elles se perdent bien mieux à la lumiere du bon sens, & au grand jour de l'utilité publique.... *Le droit d'imposer est un dépôt qu'il n'est pas permis d'altérer....* Il est permis de le restituer quand on le redemande.... *Le droit d'imposer est un*

fidéicommis dont on ne peut disposer au prejudice des héritiers du Trône.... Le droit d'imposer est un fidéicommis laissé par nos ancêtres, & que l'on ne peut pas s'approprier au préjudice de la postérité.... *Le droit d'imposer est un équivalent du service militaire auquel étoient astreints les vassaux de la Couronne....* Le droit d'imposer est l'équivalent des dépenses auxquelles est obligé le Souverain.... *Il en est donc le Juge suprême....* Non; car les dépenses doivent être en raison composée des besoins & des facultés de l'Etat.... *Le Roi connoît ses besoins mieux que la Nation....* La Nation connoît ses facultés mieux que le Roi. En consultant, en décidant ensemble, tous les besoins réels seront satis-

faits, aucune faculté médiocre ne ſera ſurchargée. La conſcience du Monarque ſera délivrée du plus terrible des fardeaux, & la Nation n'en ſera pas accablée. L'eſprit fiſcal n'obſcurcira plus de ſes ténebres l'éclat du Trône. Enfin, le fleuve des tributs, proportionné aux ſources, ne les tarira plus; &, entretenu par elles, il leur reſtituera, par la circulation, tous les ſecours qu'il en reçoit. Cette théorie eſt ſi ſimple, ſi inconteſtable, que M. de Calonne, après s'en être éloigné dans les premieres feuilles de ſon Ouvrage, s'en eſt rapproché dans les dernieres. Dans ſa doctrine verſatile, il blâme le Miniſtre *d'avoir fait contracter au Monarque un engagement public à cet égard*, & il

félicite le Monarque *d'avoir pris cet engagement solemnel par une suite de ses augustes sentimens*. Il desire, il est vrai, que le Roi ne soit jamais *obligé, par ses Peuples, de mettre des bornes à cette bienfaisante facilité* : ne cessera-t-il point de s'allarmer ? Et le plus confiant des Ministres est-il devenu le plus ombrageux des Politiques ? Pourquoi cette parcimonie de bienfaits ? Pourquoi vouloir rendre le Trône pusillanime & la Nation suspecte ?

QUATORZIEME OBSERVATION.

Toujours inquiet, toujours changeant, il commence par affirmer que l'*institution des deux Chambres Angloises* ne peut s'adapter à la France, & il finit par décider *que c'est la seule*

forme qui lui convienne. J'ai publié moi-même depuis long-tems cette derniere opinion. Admirateur de l'équilibre Anglois, je n'imaginois pas alors une autre balance politique. J'en trouvois les vacillations un peu retardantes & un peu orageuſes. Mais ces inconvéniens me ſembloient rachetés par l'impulſion heureuſe donnée à l'eſprit public, & par l'énergie habituelle communiquée aux établiſſemens & au crédit de la Nation. Trois réſiſtances vives deviennent trois appuis vigoureux, & plus la diſpute a été véhémente, plus la déciſion devient claire & durable. J'étois frappé auſſi de l'action intermédiaire par laquelle la Chambre haute adouciſſoit, & quelquefois interceptoit le choc trop violent du

pouvoir populaire & du pouvoir Monarchique. Des interprêtes & des médiateurs me sembloient nécessaires, au milieu de cette controverse Nationale, pour y porter des lumieres ou des bornes. Enfin je trouvois quelque chose d'auguste & de divin dans cette combinaison par laquelle le premier intérêt, celui du Peuple, étoit le plus fort; le second intérêt, celui des Chefs, étoit le plus distingué; le troisieme intérêt, celui du Magistrat suprême qui sert de barriere aux deux autres, étoit le plus sacré & le plus inébranlable. Je ne croyois pas qu'il fût impossible de naturaliser en France cette p ante sublime sous laquelle repose la liberté Angloise : deux difficultés seules se présentoient, le choix des Pairs au

milieu d'une Nobleſſe nombreuſe qui a pour principe l'égalité de ſes Membres, le défaut de ſuprématie religieuſe dans l'autorité du Monarque François, qui par ce défaut poſſéderoit une prérogative trop limitée & trop foible. Mais je me figurois que ces difficultés pouvoient diſparoître : l'une, ſi l'on choiſiſſoit tour à tour dans chaque Province les Chefs repréſentans des familles Nobles; l'autre, ſi on laiſſoit au Roi le choix de la moitié des Evêques. Le premier choix me paroiſſoit équivaloir à la prérogative héréditaire des Pairs Anglois, & le ſecond choix ſuppléer à la ſuprématie Eccléſiaſtique. Telles étoient les ſpéculations & les tempéramens que j'apportois dans l'adoption des deux Chambres Angloiſes.

Mais en jettant un coup d'œil sur l'étendue immense du Royaume dont résulteroit une étendue immense d'affaires ; en évaluant les retards que produiroit la longue agitation, la longue incertitude des trois pouvoirs ; en calculant le mouvement accéléré qu'une si vaste Monarchie exige, sur-tout dans les momens de trouble intérieur ou d'attaque étrangere ; en appréciant l'ardeur Françoise inconstante dans ses goûts, mais opiniâtre, mais extrême dans ses contestations, il m'a paru qu'une Chambre seule seroit, & plus expéditive, & moins turbulente.

Là, réunis, sans être confondus, trois intérêts souvent semblables s'accorderoient plus promptement, trois intérêts souvent contraires s'arrange-

roient avec plus de facilité. L'intérêt s'anime, il eſt vrai, par la contradiction, mais il s'arrête par les obſtacles. Les objections ſe trouvent là toutes prêtes pour répondre aux ſophiſmes. Les vérités ne donnent pas aux erreurs le tems de ſe fortifier. Une pudeur publique réprime les excès, ſupprime les minuties. Tout s'éclaircit à meſure que tout ſe propoſe; & les différentes conſciences & les diverſes logiques, communiquant ſans ceſſe l'une avec l'autre, ſe ſervent de contrepoids réciproque ou de flambeau mutuel. Ce flambeau s'éclipſe, ce contrepoids ceſſe auſſi-tôt que les opinions ſe retirent chacune dans leur Ordre & leur Chambre iſolée. Alors, nullement timides, & rarement contredites, elles régnent preſque

que ſans rivales, & accoutumées ainſi à l'Empire ; elles deſcendent plus difficilement à la condition d'égales ou de ſujettes. Les Orateurs dominans de chaque Chambre en ſont les deſpotes jaloux. Le mur qui ſépare les trois Ordres devient pour ainſi dire impénétrable. Ne ſe rapprochant que par intervalles ou par députations, ils dépendent d'un moment ou d'un homme. La lumiere, au lieu de s'étendre par degrés, ne frappe que par incidence, & ne rejaillit que par reflet. Tous les rayons acceſſoires qui lui auroient donné la la force ou l'éclat néceſſaire, étant interceptés, elle eſt rejettée ou méconnue. Les paſſions, les préjugés ſe déploient ſans retenue. On a perdu le tems, les affaires ſe multiplient

avec les difficultés ; cent mille discussions produisent à peine quelques résultats ; l'union s'éloigne ; la nécessité arrive ; le pouvoir souverain, forcé de marcher, marche seul, & la Nation se sépare, mécontente d'elle, mécontente de son Chef, emportant le mépris public, ou apportant la guerre civile.

Ainsi la coalition, facile dans une seule Chambre, devient presque impossible en trois. Voilà ce qui a rendu jusqu'à présent tous nos Etats-généraux inutiles ; voilà ce qui me fait pencher aujourd'hui vers le système d'une Chambre seule, ou de la délibération par tête. C'est de l'amour du bien public qu'on doit l'attendre, a dit M. Necker : *étrange proposition*, ose dire M. de Calonne. Il repré-

ſente une Chambre unique comme une *innovation* & comme une *démocratie*. Ce ſeroit, dit-il, *violer l'uſage antique :* mais on a démontré par des citations inconteſtables, que la délibération par tête a été auſſi fréquente que la délibération par Ordre (1). *Ce ſeroit abaiſſer les deux premiers Ordres.* Non, ce ſeroit les placer à la tête de l'Ordre inférieur; ils ſeroient, l'un au premier rang, l'autre au ſecond, & le Peuple au troiſieme. Ils s'expliqueroient l'un devant l'autre, au lieu de déclamer l'un contre l'autre. Lorſqu'il y a une Aſſemblée générale en préſence du Souverain, celui-ci s'abaiſſe-t-il? eſt-il déplacé? La Majeſté Royale

(1) Voyez Boulainvillers, Lettres ſur les Parlemens, Etats de 1412.

ne reçoit-elle pas un nouvel éclat de la réunion solemnelle de ses Sujets ? Est-ce une Assemblée tumultuaire ? Est-ce une démocratie ? Appellera-t-on démocratie l'esprit public ? Cette démocratie n'existe-t-elle pas dans les sociétés où les hommes se rapprochent sans s'égaliser ; où les lumieres se mêlent sans que les rangs se confondent ; où le génie supérieur efface l'homme en place sans le déplacer ; où la liberté de la pensée s'accorde enfin avec les régles de la subordination ? Cette démocratie, si c'en est une, n'est elle pas admise au milieu des Académies savantes, & dans l'Empire des Arts ? Les talens, assis à côté du crédit & de la noblesse, les déshonorent-ils par leur roture,

ou les ombragent-ils par leur célébrité ? Dans nos tribunaux, dans nos armées & au théatre, le Patricien, le Plébéyen, ne vont-ils pas juger, combattre & applaudir ensemble ? En quel lieu les Nobles sont-ils plus respectés qu'au milieu de leurs Villages, & au milieu des Temples, où, placés en leur rang, Paysans, Prêtres, Seigneurs, tous se rassemblent sous les yeux de l'Eternel ? Et le Sanctuaire de la Patrie, le seul où il soit indispensable de s'accorder, sera le seul où l'on refusera de se réunir ! Est-ce un préjugé Vandale ? Est-ce une vanité puérile ? Est-ce un délire ? Je résume en deux mots cet article important : Une Chambre séparée est un obstacle réel & une distinction vaine ; une

Chambre séparée n'est pas un théatre pour l'orgueil, mais un champ de bataille pour la discorde.

QUINZIEME OBSERVATION.

Quiconque inspire au Tiers-Etat des prétentions capables de le désunir, éternellement d'avec les deux premiers Ordres, trompe & trahit la Nation. Quiconque veut les rapprocher, veut-il les désunir? Encore une fois, l'inégalité des rangs n'entraîne pas la séparation des Chambres. Je sçais que les Démiurges du parti populaire ont quelquefois manifesté des prétentions extrêmes. C'est une fermentation momentanée & naturelle. Une puissance de l'Etat est-elle dépouillée de son patrimoine, elle s'agite pour acquérir la part qu'on lui re-

tient ; &, dans l'ardeur qui l'anime, elle est prête d'envahir la part qui ne lui appartient pas ; mais après avoir passé d'une extrémité à l'autre, la borne des pouvoirs est remise à sa place. La terreur que les Nobles ont conçue des prétentions du Tiers-Etat, est une terreur panique. Ils seront toujours les chefs du Peuple, ainsi que les chefs de l'Armée. A la tête des Armées, voudroient-ils commander à des Soldats sans courage ? A la tête du Peuple, voudroient-ils présider une multitude méprisable ? Le Clergé est-il plus en danger de perdre ses distinctions ? Vertus, fonctions, décorations extérieures, tout lui assure le respect populaire ; plus il se rapprochera de la multitude par la confiance,

par l'instruction, par les bienfaits, & plus il s'élevera au-dessus d'elle. Elle est si soumise aux idées religieuses, que le scandale même ne détruit pas son obéissance. Enfin, jusques dans la même condition, & à côté l'un de l'autre, l'homme d'Eglise & l'homme du Peuple sont toujours séparés par une barriere sainte, les Autels. N'a-t-on pas voulu allarmer jusqu'à la Magistrature sur le systême envahissant du Tiers-Etat, comme si elle pouvoit cesser d'être l'objet le plus redoutable pour lui. Comment ne trembleroit-il pas à l'aspect de la balance où sont pesées ses destinées ? Le Juge semble agiter dans ses mains la vie, l'honneur & la fortune de chaque Citoyen. Cet ascendant magistral est si grand, que

je ne puis me défendre d'une réflexion relative à la circonstance où nous sommes.

Les Parlemens de France se sont signalés par un sacrifice mémorable, lorsque d'une voix unanime ils ont restitué à la Nation le premier de ses droits, celui de consentir aux impôts. Bienfaiteurs de la Patrie, ils semblent designés pour en être les Représentans. Mais un doute s'éleve, & la France présume assez de leurs sentimens généreux pour espérer qu'ils reconnoîtront eux-mêmes combien ce doute est fondé : un Magistrat peut-il se présenter pour être Député à l'Assemblée nationale, sans contrevenir à la liberté publique? Premiérement, l'influence des Magistrats est si grande qu'ils

auroient l'avantage dans les élections, & qu'ainsi par leur nombre ils domineroient dans les Etats. Secondement, leur présence seule pourroit quelquefois y gêner les suffrages : assis à côté d'eux, un homme qui auroit une opinion différente de la leur, pourroit craindre de la contredire trop vivement ; il pourroit craindre de laisser dans leur esprit une impression qu'il retrouveroit à la premiere cause qui le conduiroit à leur Tribunal. Troisiémement, leurs fonctions sont si importantes, que la Patrie, la Justice, l'humanité semble leur défendre d'en sortir. Que sait-on ? une tête innocente qu'ils auroient sauvée, une fortune légitime qu'ils auroient soutenue, tomberoient peut-être en

leur absence. Enfin, soit que l'on consulte le livre immortel de Montesquieu, soit que l'on observe l'usage exemplaire du Sénat Britannique, soit que l'on examine les regles fondamentales de la Législation, on est disposé à croire que celui qui est Membre d'un Corps Judiciaire, ne sauroit l'être d'un Corps Législatif. Il semble que la même personne ne peut exercer deux Magistratures, être tout ensemble Juge & Souverain, veiller sur le dépôt des Loix & les changer; il semble que l'esprit de Corps & l'esprit public ne peuvent s'allier que par exception. Je sais que beaucoup de Magistrats méritent d'être compris dans cette exception, mais je ne considere ici que l'intérêt géné-

tal, & c'eſt à leur intégrité même que je ſoumets cette conſidération.

Seizieme Observation.

Déjà l'on parle de reſtreindre l'autorité royale. On ne parle que de reſtreindre l'autorité arbitraire, auſſi funeſte au Roi qu'à la Nation. Il s'agit de réformer des abus que M. de Calonne condamne lui-même, l'ancienne ſervitude de la preſſe, l'ancienne tyrannie des Lettres de cachet, l'émiſſion aveugle des Arrêts du Conſeil, des Lettres de ſurſéance, l'impunité enfin des crimes miniſtériels. Quant à l'autorité ſouveraine, tout démontre qu'elle doit demeurer entiere & inébranlable. Les Rois ne ſont pas une partie intégrante du pouvoir national qui peut ſubſiſter

ſans eux, mais ils ſont une partie intégrante du pouvoir monarchique, qui ſans eux ne peut s'exercer. Voilà pourquoi le Sénat Anglois s'eſt occupé autant à conſolider la prérogative royale, qu'à fortifier la prérogative populaire; voilà pourquoi le Monarque Britannique poſſede ſeul le droit de convocation; voilà pourquoi il partage le droit univerſel de l'oppoſition & du conſentement; enfin voilà pourquoi, en montant ſur le Trône, il reçoit de la Nation un revenu fixe pour tout ſon regne. Elle n'a pas voulu le réduire à un revenu précaire, de peur qu'il ne fût eſclave ſur un Trône libre comme elle, & qu'il ne fût forcé de devenir Deſpote, & de s'affranchir des Loix pour s'affran-

chir de l'indigence. Guillaume III ayant appris que le Parlement venoit de lui assigner un revenu qui ne devoit s'étendre que jusqu'à la nouvelle convocation, dit aux Pairs assemblés : « Si quelqu'événement,
» indépendant du Trône, retardoit
» la convocation de quelques mois
» seulement, je serois réduit à la
» mendicité ou à des expédiens rui-
» neux. L'honneur du Trône & la
» stabilité même de l'Empire deman-
» dent un revenu permanent pour
» tout le regne ; si cela n'est pas pro-
» noncé aujourd'hui, demain je re-
» pars pour la Hollande ; je ne veux
» être ni le mendiant ni l'ennemi de
» votre République ». Le Parlement se rassembla à la hâte, & décida unanimement un revenu fixe pour chaque regne.

Dix-septieme Observation.

Après avoir vanté la constitution françoise, l'Auteur veut bien nous en présenter une nouvelle, & il nous propose un plan complet de Législation. Mais comment a-t-il pu renfermer, en si peu de pages, tant de vastes objets dont le moindre demanderoit un volume? Est-il comme Tacite, dont Montesquieu a dit: Il abrégeoit tout, parce qu'il voyoit tout. Je ne jugerai pas cette partie de son Ouvrage: je remarquerai seulement que l'Auteur, divaguant dans toutes ses pensées, tantôt s'écarte de l'opinion publique avec violence, & tantôt y revient avec repentir ou avec maladresse. Solon employa plusieurs années,

& consulta plusieurs peuples pour la composition de ses Loix. Minos s'ensevelit, pour ainsi dire, dans l'étude des siennes. Lycurgue, après avoir médité long-temps dans sa retraite, voyagea d'oracle en oracle. Numa consacra la moitié de son regne à régler l'autre moitié; &, tous les jours, parmi nous, des plans entiers de législation sortent des têtes comme Minerve de celle de Jupiter. Je desire qu'ils soient aussi sages qu'elle. Je me défierois moins de la sagesse des Loix nouvelles de M. de Calonne, si nous avions moins souffert de ses anciennes Loix. Il en est une cependant sur laquelle il veut fixer notre admiration ou enchaîner notre ingratitude; c'est l'établissement de la Caisse d'amortissement

mortissement : elle mérite une observation.

D'abord, le plan de cette caisse, avec le calcul de l'intérêt composé sur lequel elle fut assise, n'est pas de M. de Calonne, mais du Docteur Price : du moins on l'y trouvera en entier, principes, raisonnemens, applications, tome premier, chapitre 3, quatrieme édition de Londres, en 2 vol. 1783. J'en excepte l'idée qu'il a eue, d'appliquer l'extinction des rentes viageres au fonds d'amortissement : idée ingénieuse, mais qui demandoit un moment plus favorable. Il est de principe qu'un Etat ne se libere, en remboursant, que lorsque les remboursemens s'operent avec des fonds libres, ou un excédant de revenu,

ou une réduction d'intérêt. Mais si les fonds sont engagés, si les dépenses surpassent les revenus; si, loin de pouvoir baisser les intérêts, on est obligé de les hausser; mais, si au lieu d'un excédent disponible, il existe un déficit immense, n'est-ce pas l'augmenter, n'est-ce pas se jouer de la crédulité & de la fortune publique, que de fonder alors une caisse d'amortissement? Un Ministre sage fera-t-il des emprunts onéreux pour faire des emprunts prématurés? Un Ministre économe, pour liquider des dettes à un intérêt modique, doit-il en contracter de nouvelles à un intérêt exorbitant? C'est l'admirable opération de M. de Calonne. Les fonds qu'il remboursoit ne coûtoient guères que cinq pour cent

d'intérêt, & il empruntoit à sept & huit pour cent, afin d'alimenter sa caisse : plus elle amortissoit de petites dettes, plus elle grossissoit la dette publique. Je ne parle pas des crimes de faveur que l'on imputa au Ministre en cette occasion, ni des contrats subreptices, ni des remboursemens frauduleux : le crime n'a pas été prouvé, mais l'illusion est évidente. M. de Calonne tourne des regards attendris vers cette illusion à laquelle il attache sa gloire : il regrette que l'on ait anéanti ce fantôme : il laisse entendre même que l'Angleterre a copié son Ouvrage. M. Pitt, en effet, a établi aussi une caisse d'amortissement : mais avant de proposer son plan, il fit vérifier authentiquement les

revenus & les dépenſes de l'Etat. Un rapport fidèle, mis ſous les yeux des Communes, & approuvé par un Comité, choiſi par elles, atteſta un excédant de vingt-quatre millions dans la recette. Cet excédant fut conſacré à la libération de la dette nationale. Un Comité fut nommé pour préſider à l'achat ſecret des fonds les plus avantageux, & à leur emploi le plus preſſant. Tout ici caractériſe un homme d'état: M. de Calonne avoit préféré une marche plus légere: auſſi la même route a conduit l'un & précipité l'autre.

CONCLUSION.

M. de Calonne, coupable dans ſon adminiſtration, ne l'eſt pas moins par ſes écrits. Il ſemble vouloir éga-

rer de nouveau le Génie Français. Ne pouvant plus gouverner cet Empire, il ose le troubler. Il se plaint de la calomnie, & il accueille, & il propage toutes celles qui outragent ses Successeurs. Il se plaint qu'on divise les trois Ordres, & il arme de toute sa force les deux premiers Ordres contre le troisieme. La discorde va, de mois en mois, rallumer auprès de lui ses torches incendiaires. Au lieu de rétablir sa renommée par une modération expiatoire, il donne le signal de la violence à tout le Parti qui lui est demeuré fidele. A chaque opération du Gouvernement, la censure, arrivée de Londres, fait retentir à Paris cent mille voix qu'elle inspire. Les clameurs, les protestations, les libelles, les manœuvres

ſe ſuccedent. Sous prétexte de ſe juſtifier, un ex-Miniſtre inconſolable de ſa chûte, travaille ſans ménagement à celle de ſon Adverſaire : il veut renverſer le Miniſtre, dut-il renverſer l'Empire. D'époque en époque, il lance des écrits qui raniment l'oppoſition fatiguée. Il menace d'accourir lui-même, & il demande à être élu pour l'Aſſemblée Nationale. Quoi le fléau de la Nation en deviendroit le Juge ? Celui dont le procès a été commencé dans nos Tribunaux ; celui qui n'a été ſouſtrait aux Loix que par l'autorité ; celui qui effrayé par la voix publique, & peut-être par celle de ſa conſcience, s'eſt enfui tout-à-coup du Royaume ; celui qui s'échappant vers une Nation long-tems notre en-

nemie, y a porté, ſinon le ſecret de l'Etat, du moins le ſcandale de l'adminiſtration ; celui qui depuis deux ans eſt l'inſtigateur de toutes nos diſcordes, oſeroit paroître dans le ſanctuaire de la Patrie qu'il a déſertée, ſous les yeux du Maître auquel il a déſobéi, & s'aſſeoir ſur un tribunal, aux pieds duquel il doit être jugé ? Quelle eſt la Cité, le Bourg, le Village qui oſeroit le nommer ſon Repréſentant? Quel eſt l'Ordre qui oſeroit l'adopter dans ſon ſein ? Quel eſt le Député aux Etats-Généraux, qui garderoit une place à côté de lui ? Lorſque Catilina voulut prendre la ſienne au milieu du Sénat Romain, les Peres de la Patrie ſe leverent en frémiſſant, & paſſerent du côté oppoſé. Catilina

resta seul avec son audace. Il brava Rome & Ciceron. M. de Calonne vient pour braver la France & M. Necker. Il doit paroître, dit-il, pour se justifier. A-t-il réfléchi sur l'imprudence de ce dessein? La perspective de son éloignement & de ses malheurs adoucit envers lui la vengeance publique; avec quelle force elle se ranimeroit en sa présence! Avec quel bruit les clameurs suspendues, se renouvelleroient à sa vue! Avec quelle clarté toutes les traces de ses déprédations seroient retrouvées & découvertes! Enfin, avec quelle solemnité terrible, l'arrêt, tant demandé par la Nation dispersée, seroit prononcé par la Nation réunie! M. de Calonne veut-il échapper au glaive suspendu

ſur ſa tête ? Veut-il rendre ſa cauſe plus excuſable & ſes Juges moins ſévères ? qu'il jette le maſque charlataneſque dont il eſpéroit couvrir ſes fautes ; que, laiſſant l'attitude de l'artifice, & prenant celle de l'ingénuité, il diſe :

« J'étois né ambitieux & facile.
» L'ambition & quelques talens
» m'ont élevé à la place importante
» & périlleuſe que j'ai occupée
» quatre ans. La facilité naturelle
» de mon caractere étoit la qua-
» lité la plus oppoſée aux de-
» voirs de cette place. Je fus inoc-
» cupé pour paroître encore plus
» capable ; je devins prodigue,
» pour être mieux préconiſé. Mais,
» après avoir diſſipé, je voulus re-
» cueillir ; je quittai les routes in-

» sensées où je m'égarois, & je
» revins à celles que M. Turgot
» & M. Neker avoient ouvertes
» avec des desseins différens. Je
» méritois alors d'être heureux,
» mais imprudent & décrié, je fus
» puni au milieu des bons projets
» pour tous les excès antérieurs:
» je dois subir la peine en silence.
» Je me suis imposé un exil, qui
» m'assure l'impunité ou qui me
» garantit de l'injustice. Je détes-
» tois les Parlemens, & j'en étois
» abhorré. J'ai essayé par mes écrits
» de gagner leur faveur: ils ont
» dédaigné mes sollicitations tra-
» vesties en éloges. J'ai flatté les
» Princes, les Nobles & ces Pon-
» tifes mêmes que j'avois voulu
» abaisser autrefois. Le Peuple est

» le ſeul que je n'aie pas flatté ;
» je le ſavois implacable. J'ai heurté
» l'opinion publique qui m'avoit
» renverſé. L'amitié ſeule m'a tout
» pardonné, m'a défendu ſans ceſſe.
» Honoré par elle dans ma diſ-
» grace, dans ma fuite & dans
» mes erreurs, je me réduis à ſon
» ſuffrage. La France n'eſt, pour
» moi, qu'un théâtre où j'ai mal
» joué mon rôle. Je vais conſidérer
» de loin les acteurs qui m'ont
» ſuccédé. Je vais contempler le
» théâtre étranger, auprès du-
» quel je réſide. Denis le tyran
» ſe fit Rhéteur à Corinthe :
» je vais devenir Juriſconſulte à
» Londres. Quelques momens de
» ſouvenir ambitieux me tour-
» menteront encore. Le timon du

» Gouvernement communique à la
» main qui l'a conduit une mobilité
» perpétuelle : mais je bornerai la
» mienne à cultiver les arts, l'amitié,
» les plaisirs. Nation Françoise ! par-
» donne à un ex-Ministre pénitent ;
» Nation Angloise ! garde en ton
» sein un Réfugié beaucoup trop
» célebre. Vous dont j'ai troublé la
» paix sans le vouloir, ô LOUIS !
» je cesse d'importuner vos bontés
» dont j'étois digne par mon respect,
» mais dont j'ai abusé par ma légéreté
» ou mon imprévoyance. Et vous,
» Compagne de ses augustes desti-
» nées, fermez l'oreille à la calom-
» nie. L'adversité a environné votre
» Trône : elle y apportera ces réfle-
» xions profondes qu'elle seule peut
» suggérer à la toute puissance. Vos

» nobles ſentimens y puiſeront une
» dignité nouvelle. C'eſt-là que vous
» avez pris le mot ſi touchant, con-
» ſacré dans le rapport de M. Nec-
» ker. Je ſuis forcé de convenir que
» ce Miniſtre a bien fait d'expoſer
» l'ame ſenſible de la Reine à l'ame
» ſenſible de la Nation. L'opinion
» publique, incertaine ſouvent ſur
» le jugement qu'elle doit porter
» des maîtres du Monde, ſe décide
» ou ſe détrompe quelquefois d'un
» ſeul mot. O Reine auguſte! ſouf-
» frez que je le diſe : les Souverains
» qui ſe rapprochent de leur Peuple
» y ſont en honneur, comme les
» Chefs d'une grande famille aux
» jours ſolemnels qui les raſſemblent;
» les Souverains enfermés dans une
» ſociété de Courtiſans, y ſont,

» comme dans un nuage, où chaque
» perſonne de la Société répand des
» couleurs changeantes. Qu'ils ſor-
» tent du nuage en ſortant de leur
» Cour : pour ſe juſtifier, ils n'ont
» ſouvent beſoin que de paroître ».



QUATRE NOTES ESSENTIELLES.

Ire.

QUAND je parle de liberté, j'entends toujours une liberté réglée. Otez la regle à la liberté, vous lui ôtez sa véritable sauve-garde. La liberté illimitée est une liberté sauvage, meurtriere, & aussi destructive de la société que la servitude. Les Loix prohibitives & le systême reglémentaire, mal ordonnés ou portés trop loin, sont le fléau des Arts & du Commerce. Mais abandonnez sans précaution le Commerce & les Arts à eux-mêmes, vous les abandonnez au hasard. Vous enlevez le sceptre aux Loix pour le confier à la violence & à l'artifice. Quel métal précieux ne seroit altéré par l'Orfévre, s'il n'étoit inspecté? Quel remede ne seroit vicié ou négligé par le Pharmacope, s'il n'étoit surveillé? Quel édifice seroit solidement construit, si l'Architecte n'étoit soumis à des

examens? Qui seroit libre enfin si chacun avoit la liberté de nuire ou de tromper?

I Ie.

Il s'éleve un principe qui deviendroit fatal en ce moment. Plusieurs personnes, mal famées & cependant ambitieuses, brûlant d'envie d'être choisies pour les Etats-Généraux, & craignant d'en être exclues par leur réputation, ont établi hardiment une distinction entre l'honneur & le patriotisme, entre la probité particuliere & la vertu publique. Distinction inadmissible en morale quoique fréquente en société; distinction funeste, à la longue, & souvent désastreuse sur le champ; distinction dangereuse dans tout Homme public, dangereuse dans tout Ecrivain qui est un Homme public, puisqu'il contribue à la pensée, & quelquefois à l'action publique. Si Cromwel, Catilina, Clodius, Cléon d'Athènes, Denys de Syracuse, ont été les oppresseurs des Nations, l'Arétin, Pétrone, Hobbes & ses semblables, ont été les corrupteurs des siecles. Ah! non: les talens & les lumieres ne peuvent être séparés long-temps des mœurs sans qu'il n'en résulte

résulte des scandales en société & des ruines en Gouvernement. Ce même Clodius que je viens de nommer, parvint, par ses intrigues, à se faire nommer Tribun du peuple : aussi-tôt le Sauveur de Rome fut exilé, & la route de la tyrannie ouverte à l'ambition naissante de César. Alcibiade eut un moment d'influence sur Lacédémone, & dès ce moment la vertu Spartiate fut corrompue. Aristophane joua la Philosophie sur le Théâtre d'Athènes : bientôt après Socrate but la ciguë, & Aristote fut réduit à quitter sa Patrie. Toute la Grèce avoit tellement souffert de la perversité des ambitieux doués de talent, qu'elle avoit établi contr'eux la Loi de l'Ostracisme, & ajouté à cette institution préservative d'autres précautions sans nombre. Les Membres du Sénat d'Athènes en étoient exclus s'ils étoient convaincus de dépravations domestiques. La dignité d'Archonte étoit interdite à quiconque refusoit d'acquitter les dettes de son pere. Les Orateurs étoient jugés, non-seulement sur chaque Loi qu'ils avoient proclamée, mais encore sur les mœurs qu'ils professoient. Parmi les Démagogues, il falloit avoir cinquante ans & une réputation intacte, pour ouvrir le premier avis dans la tribune. Avant que d'y

monter, il falloit porter ſur l'Autel une couronne d'olivier, ſigne d'une ame pacifique & d'une intention pure. Enfin, à Sparte, un Citoyen, diffamé par ſes mœurs, ayant propoſé une Loi ſalutaire, avant que d'y ſouſcrire, le Peuple chargea un Citoyen, reconnu pour honnête homme, de la propoſer de nouveau, afin de la réhabiliter par ſon organe. On penſoit alors que les principes de l'Homme privé étoient, comme l'a un Sage de nos jours, la caution des vertus de l'Homme public.

Que penſer de ceux qui veulent que l'on ſe méfie des Citoyens qui ont la meilleure réputation, & que l'on ſe confie à des Hommes qui en ont une déteſtable?

I I I[e].

Pluſieurs perſonnes partiales contre la cauſe du Tiers-Etat, & contre les Ecrivains qui l'ont défendue, s'autoriſent, pour les blâmer, du ſacrifice que la Nobleſſe, le Clergé & la Magiſtrature ont fait l'un après l'autre de leurs exemptions pécuniaires. Mais qui a préparé & pour ainſi dire décoré ce ſacrifice? L'opinion publique, animée par les écrits & par les mouvemens du Tiers-

État. Souvenez-vous des dispositions des Notables, des réclamations faites par la derniere Assemblée du Clergé, des sermens de la Bretagne, des Arrêts du Parlement de Franche-Comté. Pour ne parler que des Notables, on sait que M. le Maréchal de Castries, leur ayant proposé de signer une renonciation patriotique aux exemptions pécuniaires, vit sa proposition rejettée presque unanimement. Quelques Nobles se sont ensuite signalés par une cession exemplaire. Les autres ont souscrit, obéissant à l'autorité de l'opinion & à celle de l'exemple. Mais quelques-uns résistent encore & à l'exemple, & à l'opinion, & à la conscience. Ils regardent leurs généreux Confreres comme des déserteurs de leur Corps. Ils regardent l'égalité de la répartition comme la confusion des rangs & des familles. Ils voudroient que l'autorité elle-même éternisât un abus qui la perd. Nobles insensés! vous desirez que la premiere force de l'Empire, la force populaire, continue d'être écrasée! vous exigez que le meilleur des Monarques conspire, en quelque sorte, avec vous contre le meilleur des Peuples enfin, vous croyez que le Trône est votre forteresse & non pas notre asyle, & que vous êtes des parcelles brillantes

de la royauté ; & nous la poussiere ignoble de la Monarchie !

I V^e.

Il est impossible d'approuver le déchaînement aveugle des différens partis contre tout ce que l'Administration a fait ou fera. Si le spectacle du pouvoir oppresseur est fait pour soulever un cœur sensible, la vue du pouvoir opprimé n'est pas moins propre à irriter un esprit juste : & comment résister à son indignation, en écoutant d'inexorables Censeurs qui tous se contredisent. Selon les uns, l'autorité souleve les Provinces, & par des routes souterraines communique d'effrayantes commotions. Selon les autres, elle les abandonne à leur propre force, & à l'explosion funeste des événemens. Entendez les Aristocrates : du sein de l'obscurité se préparent, s'élevent les fondemens de la Démocratie. Ecoutez les Républicains : c'est le trône du Despotisme que l'Administration s'occupe à reconstruire, à fortifier. Les uns l'accusent de se prosterner devant le Sacerdoce, les autres de le sapper secrettement. Approchez des Tribunaux : ils sont environnés de soupçons, de nuages opposés. Les ennemis de la Magistrature soutiennent que le Ministere s'y ménage

un dangereux appui. Ses Partiſans aſſurent qu'il forge pour elle des chaînes perfides. Tantôt l'on dit que les regles antiques ſont violées, & les loix primordiales interverties; tantôt l'on prétend que l'on nous y ramene avec une puſillanime ſuperſtition & une baſſe hypocriſie. Ici l'on publie que des Ecrivains ſans nombre ſont vendus au pouvoir; là on inſinue que la preſſe, ouverte aux éloges, ſe ferme à la ſatyre, tandis que la ſatyre va colportant librement ſes pamphlets, & répétant hardiment ſes blaſphêmes. Telles ſont les inculpations contradictoires qui, mille fois détruites, renaiſſent mille fois: quel en ſera le terme? Le moment où la Nation, aſſiſe à côté du Trône, jugera elle-même ceux qui la ſervent & ceux qui la trompent.

Qu'on me permette de tranſcrire ici, en finiſſant, une Fable Indienne, qui peint les difficultés & les clameurs que l'on oppoſe à un Prince qui veut réformer des abus puiſſans, ou exécuter de grandes entrepriſes. C'eſt la fable du Prince Bahman & de ſes deux freres.

» Etant partis l'un après l'autre pour la conquête d'une montagne merveilleuſe où étoient dépoſés les plus rares tréſors: aucun des trois Princes ne revint. Leur ſœur unique,

jeune Héroïne, entreprit de les chercher, & de tenter après eux la grande aventure. Elle alla consulter un Derviche octogénaire qui connoissoit la route & les dangers de la montagne. Vos trois freres magnanimes, lui dit le solitaire, m'ont consulté avant vous; mais inutilement. Une foule de Héros m'avoient consulté avant eux; mais inutilement aussi. Leur courage a été vaincu par leur amour-propre. Si vous êtes aussi vaillante & plus philosophe, écoutez mes conseils, & partez. Quand vous serez au pied de la montagne hasardeuse, montez d'un pas égal & ferme, sans vous presser trop, sans reculer jamais. Arrivée tout auprès du sommet, vous trouverez à droite & à gauche des milliers de *grosses pierres noires*, qui prendront la parole, & vous diront les choses les plus injurieuses. Si, dans un moment de crainte, ou dans un mouvement de colere, vous vous arrêtez pour regarder en arriere ou à côté, tout est perdu; & à l'instant vous serez changée vous-même en une pierre noire, semblable aux autres, qui ne sont autre chose que ceux qui vous ont devancée dans cette périlleuse entreprise. La jalousie, qui peut bien s'endurcir, mais qui ne meurt jamais, les excite tous ensemble à

injurier, à décourager quiconque est prêt d'achever une aventure où ils ont échoué. Vos deux freres sont du nombre. Vous leur rendrez la forme humaine & la liberté, si vous avez la fermeté & la modération qu'ils n'ont pas eues. La jeune Héroïne remercia le sage Vieillard, & s'achemina vers la montagne. Elle y grimpoit hardiment, lorsqu'elle fut comme assourdie par les clameurs redoublées de cent mille voix qui sortoient du milieu des *grosses pierres noires*. La montagne entiere ne paroissoit former qu'une voix tonnante, qu'un mugissement universel. Soutenue par l'ambition magnanime de délivrer ses freres & de conquérir la montagne, la jeune Héroïne entendit tranquillement les injures; &, sans détourner sa vue, ni arrêter sa marche, elle gagna enfin le bienheureux sommet. Au même instant toutes les pierres noires, frappées d'admiration, applaudirent malgré leur jalousie. Les Personnages qu'elles cachoient, reprenant leur figure, les trois freres à la tête, tomberent aux genoux de leur Libératrice, & célébrerent son triomphe, après avoir fait tous leurs efforts pour l'empêcher ».

Tome huitieme des Mille & une Nuit, page 328, édition de Paris, 1773.

EXHORTATION
A
LA CONCORDE,
ENVOYÉE
AUX
ÉTATS-GÉNÉRAUX
SOUS LE NOM DU ROI.

Auctoritate suadendi magis quàm jubendi potestate.

L'autorité de la persuasion est plus forte que celle du commandement.

TACITE, *traduction de d'Alembert.*

1789.

AVERTISSEMENT.

CET Ouvrage, écrit sous le nom du Roi, avoit été imprimé tel qu'il venoit d'être ébauché rapidement. Ce n'étoit d'abord qu'un projet de lettre en style oratoire. L'Auteur en a fait une exhortation raisonnée, et conforme à l'importance du sujet, et à la dignité du titre. On le blâmera, peut-être, d'avoir osé emprunter le nom, et en quelque ſorte, la plume du Souverain. Mais l'Orateur de la Concorde ne pouvoit offrir aux Etats-Généraux

A ij

une Lettre de recommandation plus éloquente que les sentimens d'un bon Roi.

Le Cardinal Sadolet ayant prononcé un Discours dans lequel il faisoit parler Léon X en Pontife tolérant, un Evêque qui ne l'étoit guères, dit au Pape : Sadolet n'a pas consulté votre Sainteté : non, répondit Léon X ; mais il a consulté mon humanité. *Charitatem nostram audiit, non Sanctitatem.* Lettres du Cardinal Sadolet, édition de Rome, 1764, 3 volumes.

EXHORTATION

A

LA CONCORDE,

ENVOYÉE

AUX

ÉTATS-GÉNÉRAUX

SOUS LE NOM DU ROI.

Après deux ſiècles d'abſence, la Nation Françoiſe est revenue à la ſource des Loix. Le chemin en sembloit fermé ou impraticable : j'ai su vous l'applanir. J'ai mieux fait : j'ai pressé votre marche, que les uns vouloient ralentir, et les autres troubler. Le jour de votre arrivée a été pour moi un jour de triomphe. Mes yeux ont versé des larmes de

joie en contemplant l'élite de mes Sujets. Vos acclamations ont répondu à mes sentimens. La haine, le soupçon, la rivalité se perdoient ou se cachoient dans l'émotion universelle : on ne voyoit qu'un Peuple confiant et un Monarque attendri.

Dès le lendemain d'un si touchant spectacle, des scènes moins heureuses ont commencé. Les tristes passions que je croyois bien loin, ont reparu. Votre mésintelligence, suspendue un moment, a éclaté avec plus de force. A peine rassemblés, je vous vois désunis. Les plus augustes intérêts devroient lier, devroient incorporer les trois Ordres : et ils se divisent, et ils se démembrent pour de misérables prétentions. Après avoir fait des miracles pour vous réunir, vous aspirez à vous dissoudre !

O Nation trop ardente et trop instable ! Quel motif vous amène des ex-

trémités du Royaume ? N'est-ce pas pour conférer avec moi sur ses immenses besoins ? Comment distinguerai-je les conseils de la Sagesse parmi les clameurs de la Discorde ? Comment espérez-vous concilier vos préjugés, si vous refusez obstinément de rapprocher vos opinions ? Est-ce pour rivaliser ou pour fraterniser ensemble que les Fils de l'Etat sont accourus dans le Palais où réside le Chef de la Famille ? Enfin pourquoi, d'une seule Nation, composer trois Nations, non-seulement étrangères, mais ennemies ? Le François, si sociable en particulier, deviendroit-il insociable en public ? La Vanité et la Raison ne pourroient-elles habiter deux jours sous le même toit ?

Se défiant des autres, et peut-être d'elle-même, la Jalousie prend des prétextes, affecte des terreurs, se lie par des sermens, et prémature ses dé-

cisions, au-lieu de les mûrir. Ainsi votre première démarche a été de vous écarter du but. Je ne désespère pas de vous y ramener. Je sais que dans le tumulte la voix même d'un Dieu seroit à peine entendue ; mais la satiété des altercations produit des instans de repos. Plus on s'est agité, plus on est disposé à se recueillir ; et le calme favorise l'attention. C'est dans l'espoir d'un de ces momens tranquilles, que je vais éclaircir les deux Questions qui vous divisent.

Faut-il vérifier les pouvoirs en commun ou séparément?

Faut-il délibérer par tête ou par Ordre?

Voilà les deux grands problêmes qui paroissent d'une solution si difficile! Après m'avoir lu, tous les esprits s'é-

tonneront que l'on ait suscité deux difficultés pareilles au milieu de tant d'intérêts, et qu'on n'ait pu les vaincre au milieu de tant de lumières.

Fidèle aux véritables principes de l'harmonie et de l'ensemble d'un Corps législatif, la classe magnanime qui représente le Peuple François, a courageusement attendu les deux autres classes de Citoyens pour vérifier avec elles les pouvoirs de chaque Député. Le Clergé s'est isolé parmi les siens. La Noblesse a refusé de se mêler avec les autres. Le premier, selon sa coutume, s'est tenu immobile dans le cercle de sa prudence, ou peut-être dans le centre de son intérêt. La seconde a suivi cette impétuosité naturelle qui l'a jetée si souvent dans l'insubordination, et loin de toute mesure. Se regardant comme indépendante, elle s'est constituée de sa propre autorité; et avant que de

constater la validité de ses Membres, elle s'est déclarée un Corps légal. Cette anticipation sur elle-même, et cette usurpation sur les deux autres classes, sont véritablement irréfléchies et arbitraires. Comment les Nobles n'ont-ils pas considéré que les deux autres classes ne pouvoient avoir de confiance dans la leur, qu'après avoir jugé si ceux qui la composent ont été régulièrement élus ? Dans les transactions particulières, on examine, de part et d'autre, les procurations réciproques. Dans les transactions publiques, chaque Négociateur présente et soumet aux autres Négociateurs les titres de sa mission. Sans cet examen préliminaire, une Puissance pourroit-elle traiter avec l'autre ? En un mot, les classes ne peuvent se reconnoître qu'en s'adoptant, ni s'adopter qu'après s'être vérifiées. Cette idée est si simple, que

le trouble seul a pu vous la cacher. Un tyran juge ses esclaves et compte son troupeau ; mais un Corps fédératif discute en commun les droits de chaque allié. Il les blesseroit tous s'il en jugeoit un seul sans leur participation. Le Tribunal n'est compétent que lorsqu'il est complet, et les témoignages ne sont admissibles que lorsqu'ils sont publics. Il s'agit de la cause des Représentans de la Nation : chaque jugement est un acte National : comment produire un acte National par des décrets particulièrs ? Chaque Ordre pourroit exclure ainsi tout Membre contraire à son opinion dominante. La Patrie pourroit être privée de ses plus zélés défenseurs. Il s'éleveroit de part et d'autre des réclamations qui rendroient les trois Ordres suspects. On ignoreroit les motifs de l'exclusion. On ne sauroit comment juger les appels. La médiation des Commissaires seroit

sujette à des contestations nouvelles, ou à de nouvelles erreurs. Alors il faudroit recourir au jugement final du Prince, et les choix de la Patrie ne seroient plus que des Arrêts du Conseil. Voilà la conséquence définitive du principe adopté par les Nobles. Comment ne l'ont-ils pas pressentie? Les principes sont dans la première page, les conséquences dans la seconde : les génies ardents et précipités ne tournent jamais le feuillet.

Les Chambres, légalement constituées, doivent-elles délibérer par tête ou par Ordre?

Voilà la seconde Question. Elle a divisé jusqu'ici le Public; elle divise à présent votre Assemblée. Je vais d'abord considérer la Question sous le rapport le plus essentiel, sous le rap-

port des circonstances. Est-ce pour établir des intérêts communs, ou pour maintenir des intérêts ennemis, que la Nation s'assemble? Si c'est pour maintenir des intérêts ennemis, on ne peut rien imaginer de meilleur que la séparation des Chambres. Chacune aura ses prétentions qu'elle étendra de toute sa force, ses erreurs qu'elle soutiendra de toute son éloquence, sa cabale qu'elle opposera à la cabale adversaire. De-là résultera, au milieu du mouvement des esprits, l'immobilité de la chose publique, et dans la variété des opinions, l'éternité des abus. Mais veut-on établir un intérêt commun; il est évident que la réunion des Chambres est le moyen unique. Elle seule produit la Communauté des idées, elle seule en favorise la circulation; elle seule en facilite l'épurement. Si une erreur s'élève, une vérité paroît pour la combattre;

si un homme éloquent entraîne les esprits, un sage se prépare à les ramener. On ne donne pas le temps aux préventions rivales de se fortifier. Les germes du bien étouffent les germes du mal. La calomnie y est confondue, l'enthousiasme y est balancé, l'intrigue y est flétrie, tous les yeux sont ouverts, et les plus foibles y reçoivent la clarté des plus forts. Enfin l'unité d'action n'est possible que dans ce seul système.

En effet, l'unité d'action dépend de l'accord des volontés; et il est presque impossible qu'elles s'accordent séparément. Je vais le démontrer : si l'on délibère par Ordre, on ne s'accordera jamais sur les opinions contraires; on ne s'accordera pas même sur les opinions semblables. On ne s'accordera point sur les opinions contraires, parce que chaque opinion contraire restera Sou-

veraine absolue dans son Corps. On ne s'accordera pas même sur les opinions semblables, parce que chaque opinion, semblable au fond, variera dans tous ses détails, en passant d'un Ordre à l'autre. Cette vérité vous paroîtra un paradoxe : je vais la développer.

Vous vous accordez tous à demander la responsabilité des Ministres; mais il faudra établir un Tribunal et des Juges. La Noblesse réclamera le droit de juger ses Pairs. Les Communes se croiront intéressées à juger les oppresseurs du Peuple. Quelques-uns attribueront ce droit à mon Conseil, comme Juge des secrets de l'Etat. D'autres voudront le conserver au Parlement, comme seul instruit des formes judiciaires.

Vous vous accordez tous sur la liberté légitime de la Presse : mais le

Clergé ne voudra pas que l'on touche à l'arche de la Religion ; la Noblesse ne voudra pas que l'on discute la genèse de ses prérogatives ; les esclaves d'une vieille politique croiront le Gouvernement en péril, si l'on approfondit ses mystères. Les amis du Peuple lui-même ne souffriront pas qu'on attaque ses idoles.

Vous vous accordez sur le retour des Assemblées Nationales : mais comment seront-elles constituées désormais ? Les Communes ne se départiront certainement pas de la juste proportion qu'elles ont obtenue. La Noblesse combattra cette proportion, ou demandera d'être en nombre double du Clergé. L'Épiscopat luttera de toutes ses forces pour écarter la foule des simples Pasteurs.

Ces débats auroient lieu dans une Chambre unique. Mais la majorité décideroit quelque chose. Dans trois Chambres

bres séparées, rien ne se décidera jamais. Un VETO suffira pour empêcher la coalition.

Ainsi, dans les choses où les trois Ordres s'accordent le moins, la difficulté de s'accorder double, triple, quadruple; et dans celles où ils s'accordent le plus, la facilité de s'accorder diminue par degrés, et finalement s'anéantit.

Je vais plus loin encore. Tout le monde convient que la Loi de l'unanimité est impraticable dans une nombreuse Assemblée. Elle est bien plus impraticable entre les trois Ordres séparés. Dans une Assemblée générale, les différens intérêts et les différens préjugés ne se défendent que comme de simples particuliers; mais dans les Assemblés par Ordre, ils se défendent en Corps. Ce sont trois oppositions collectives que l'on ne peut guères dé-

tacher partiellement ; sur lesquelles la modération ou la pudeur ne peuvent rien ; qui s'irritent par leurs défaites, qui s'animent par leurs victoires, qui regardent comme une vertu le zèle exagérateur de leurs droits, et comme un honneur d'usurper ceux d'autrui. L'évidence d'un principe, la puissance de la parole, l'ignominie de déserter seul la cause publique, opèrent quelquefois l'unanimité de tout un Peuple. Les trois Ordres séparés ont pour premier principe leur VETO, pour dernière parole leur VETO. Multiplier les VETO, c'est anéantir les accords.

Le VETO du Souverain et celui de la Nation sont faits pour mettre en équilibre les intérêts permanens et les intérêts momentanés, les volontés réfléchies et les volontés impétueuses, les caprices d'un seul et les erreurs de la multitude. Tous les autres VETO dé-

rangeroient ou fausseroient la balance. On finiroit par avoir plus de contrepoids, que de poids réels. En effet, comptez le VETO du Trône, le VETO du Clergé, le VETO de la Noblesse, le VETO des Communes. Joignez y ce VETO des Parlemens, déguisé en remontrances; ce VETO des Provinces, déguisé en capitulation; ce VETO des Bourgs & des Cités, déguisé en Chartres. Songez au VETO que les Administrations Provinciales ne tarderont pas à s'arroger; songez aux VETO de cette foule de Communautés qui, profitant de l'exemple, feront valoir leurs Priviléges: au milieu de tant de VETO absurdes, que feroit le Génie d'un Roi, le Génie d'un Peuple, le Génie même d'un Dieu? Le despotisme seul, soutenu de la force irrésistible de la nécessité, briseroit cet amas de liens mal tissus, semblable à ce Géant, enchaîné

dans son sommeil par des Pygmées, & qui à son réveil rompit tous les nœuds fragiles dont on l'avoit enveloppé.

L'opinion par tête semble donc la seule favorable à l'accord général et à l'esprit public. Mais de grandes objections s'élèvent : il faut les apprécier.

Première Objection.

L'institution des Ordres est de toute antiquité.

Pour le prouver, on remonte jusqu'au neuvième siècle. C'est une époque reculée : mais pourquoi ne pas avancer plus loin ? Pourquoi l'érudition s'arrête-t-elle où l'abus commence ? Avez-vous oublié les anciens Germains, de qui vous descendez, et dont les assemblées ont servi de modèle à toute l'Europe moderne ? Un Peuple nombreux y étoit assis. Les Prêtres y faisoient observer l'or-

dre et le silence. Les Chefs y proposoient les Loix. Les Hommes éloquens les discutoient : la Noblesse y avoit son rang, et le talent sa place (1). Avez-vous oublié les Champs-de-Mars ? Là, confondus ensemble, Pontifes, Soldats, Courtisans, Citoyens délibéroient sous un Ciel favorable, et près d'un Trône impartial. Avez-vous oublié les Capitulaires ? On les rédigea au milieu d'une Cour belliqueuse et d'un Sénat populaire, assemblé par le Souverain que l'on peut nommer l'Auguste des siècles barbares (2). Ses foibles Successeurs

(1) *Ut placuit turbae considunt... Silentium per Sacerdotes imperatur. Mox Rex vel princeps, prout aetas cuique, prout nobilitas, prout facundia est, audiuntur.* Jamais la délibération par tête n'a été mieux établie que dans ce passage de Tacite sur les mœurs des Germains.

(2) Les Barons & les Evêques de ce temps avoient aussi la prétention de ne pas contribuer aux charges publiques ; & Charlemagne fut obligé de les y forcer dans une Assemblée Nationale. Voy. les Capitulaires.

dégénérèrent. Son immense héritage fut divisé en plusieurs Empires, subdivisé en cent mille Domaines. L'ambition des Princes se partagea les uns, l'avidité des Seigneurs s'appropria les autres, et la France entière fut hérissée de Châteaux et couverte de Despotes (1).

Pour se distinguer d'une manière éternelle, l'orgueil imagina la séparation des races. On usurpa ainsi jusqu'à l'avenir, et l'on enchaîna jusqu'à l'opinion. Elle se vit condamnée à ne plus quitter le berceau ni le tombeau des Grands; et la Noblesse, parée de toutes ses armoiries, devint le culte des images. Cette superstition féodale se joignit

(1) Autant de Seigneurs de château, disoit Guillaume de Newbridge, autant de tyrans. *tot tyranni quot Domini Castellorum*. Mathieu Paris assure que, sous Henry II, on comptoit en Angleterre 1115 Châteaux forts, 4352 en France, 6000 en Espagne. Additionnez : cela fera 11467 Tyrans.

aux superstitions religieuses. L'ordre des Nobles, l'ordre des Evêques, les ordres nombreux de la Chevalerie, les ordres innombrables du Monachisme, furent fondés sur les distinctions de la vanité ou de l'ignorance; et le mot simple d'ordre, devint un mot d'orgueil. L'ordre signifie la liaison des choses : il ne signifia que leur distinction (1). Enfin toute la hiérarchie naturelle fut décomposée, et l'enchaînement social rompu. Le sacerdoce et la féodalité établirent deux Empires

(1) M. d'Argenson, dans ses Mémoires sur le Clergé, a fort bien observé que le Clergé abusoit des mots en s'appelant l'Ordre de l'Eglise. L'Eglise signifie l'Assemblée des fidèles : or, les Prêtres ne représentent pas les fidèles, mais les Ministres du Culte. M. l'Abbé de Sieyes a très-bien observé aussi que l'état Ecclésiastique étoit une profession, & non un Ordre du Royaume. Ajoutons ces observations décisives : Célibataire, le Prêtre sépare sa personne de sa famille : Usufruitier, il sépare ses intérêts de ses propriétés : Non-résident, il sépare ses consommations de ses revenus.

dans un Empire. Le Roi ne fut qu'un Seigneur suzerain, et le Peuple qu'un vassal esclave. Détrônés en quelque sorte, le Prince et la Nation se virent forcés de renouveler leur antique alliance. C'est sous la dynastie dont je descends, c'est sous les auspices tutélaires de mes ayeux, que le Peuple des Francs recouvra par degrés ses anciennes franchises, et sortit, non sans de longs efforts, de sa longue captivité. Louis le jeune et Suger commencèrent l'ouvrage. Philippe-le-Bel et Charles V le continuèrent : je voudrois l'accomplir (1).

(1) Les Communes furent rappelées au conseil de la Nation sous Philippe-le-Bel, mais les corporations municipales & l'affranchissement rural avoient commencé sous Louis-le-Gros. Ce furent, comme l'on sait, les Croisades qui amenèrent cette révolution. En les prêchant, Pierre l'Hermite, et Urbain second, jetèrent, sans y penser, les fondemens de la liberté

SECONDE OBJECTION.

Point de Monarchie sans Ordre intermédiaire.

Parcourons les Monarchies anciennes. Quels étoient les Ordres intermédiaires de la Monarchie Hébraïque ? Quels étoient les Ordres intermédiaires de la Monarchie Égyptienne ? Quels étoient les Ordres intermédiaires de la Monarchie dos Mèdes, des Syriens, des Macédoniens ? Je ne vois par-tout que des Colléges de Prêtres et des Armées de Stipendiaires. Parcourons les Monarchies modernes : il en est une qui tient à tout les siècles, celle de la Chine : dans cet Empire jamais détruit,

---

civile. Ce seroit un problême intéressant, que d'examiner si la conquête d'un tombeau n'a pas été plus utile à l'Enrope que la conquête du nouveau Monde.

jamais divisé, je vois une foule de rangs électifs, et point d'Ordre intermédiaire. La Noblesse y forme une dignité personnelle, et la Religion un culte public. On citera la Monarchie Anglaise et la Chambre des Pairs. Mais la Monarchie Anglaise n'est qu'un Gouvernement féodal tempéré par le Gouvernement populaire, et la Chambre des Pairs représente la dernière forteresse de l'Aristocratie. C'est une ruine illustre que l'Angleterre conserve. L'Ordre de la Noblesse s'est, pour ainsi dire, dissous dans l'Ordre des Communes; et pour s'affranchir des grands Seigneurs et des Évêques, ils les ont, pour ainsi dire, exilés entre eux et le Trône. N'ayant pas des intérêts distincts, la Chambre haute est un rang plutôt qu'un Ordre. Enfin examinons la France. S'il exista jamais un pouvoir intermédiaire entre le Monarque et le peuple Fran-

çois, ce sont les Parlemens : ont-ils jamais composé un Ordre législatif (1)? Quelle est donc la véritable organisation d'une Monarchie? Elle ne consiste point dans la division barbare des trois Ordres de la Noblesse, du Clergé et du Peuple, mais dans la sage distribution des trois puissances législative, exécutrice et judiciaire. Aristote créa ce principe fécond : Locke et Montesquieu l'ont développé (2).

---

(1) Ils ne devroient pas même être élus pour l'Assemblée nationale. On ne réunit point sans danger deux Magistratures différentes. Par la dépendance où l'on est des Juges, ils gêneroient la liberté des élections et celle des suffrages. L'Esprit Parlementaire apporteroit d'ailleurs dans l'Assemblée Nationale un troisième esprit de corps, plus dangereux peut-être que celui de la Noblesse et du Clergé.

(2) On a injustement accusé les Anciens de n'avoir pas eu l'idée d'une Monarchie tempérée. Aristote en a posé l'équilibre sur la distinction des trois pouvoirs, & Lycurgue en avoit fait la base du Gouvernement de Lacédémone. Voyez les voyages instructifs et intéressans d'Anacharsis.

TROISIÈME OBJECTION.

Que deviendront les rangs héréditaires et les distinctions antiques.

Protecteur né de tous les intérêts légitimes, je dois, je veux maintenir les rangs et les distinctions établies : mais je vous dirai avec toute la France : Le mur injurieux qui sépare vos Chambres est-il un rang ? L'indigne méfiance qui désunit vos Ordres est-elle une distinction ? Lorsque dans les Assemblées nationales de 1354, de 1356, de 1483, vos sages prédécesseurs ont supplié les miens de les associer dans une seule Chambre, les rangs furent-ils confondus, les distinctions furent-elles anéanties ? Lorsque je vous appelle et vous préside dans

une entrevue générale, et qu'ainsi réunis, nous représentons de concert la première Nation de l'Europe, les rangs sont-ils confondus, les distinctions sont-elles anéanties? Lorsque le premier Sénat de mon Royaume convoque les Princes de mon Sang, et les Pairs de ma Cour, et qu'ils délibèrent en commun dans le sanctuaire de la Justice, les rangs sont-ils confondus, les distinctions sont-elles anéanties? La Justice, dans son sanctuaire, sépare-t-elle les personnages illustres d'avec les personnages instruits? D'un Tribunal unanime compose-t-elle trois Tribunaux jaloux et défians? L'orgueil en un mot se cache-t-il de la lumière? Et que craint cet orgueil ombrageux? d'être dépouillé de ses titres ou de ses propriétés? Mais une Nation généreuse peut-elle avilir des Corps distingués qui se rapprochent d'elle? Les Membres

de ces Corps peuvent-ils perdre les avantages qu'ils tiennent de la Renommée et de la reconnoissance? Effacera-t-on de l'Histoire les noms qu'elle éternise? Abaissera-t-on, autour du Prince, les dignités dont il s'environne? Brisera-t-on, au milieu des armées, les nœuds brillans qui mènent ensemble la discipline et la valeur? Si le courage, si le génie placent des noms modernes auprès des noms antiques, n'est-ce pas un nouveau lustre pour ces derniers? Et la célébrité vertueuse n'est-elle pas l'origine ou l'équivalent de la noblesse? D'où peut donc naître la terreur des deux premiers Ordres? Ne seroit-ce pas de l'ambition des Aristocrates qui dominent leur Corps? N'ont-ils pas semé l'alarme pour semer la division et s'agrandir dans la discorde? Quel a été l'éternel système des Aristocrates? d'abaisser le Peuple devant leur Ordre,

et leur Ordre devant eux-mêmes. Ils assiégent le Trône pour en absorber les graces. Tyrans adroits et protecteurs superbes de leurs égaux, ils les appellent pour leur soutien, ils les écartent dans leur jalousie. Ils leur permettent la vanité, ils leur accordent l'espérance, et gardent pour eux seuls l'empire et la faveur (1). Je ne révèle ici le secret de l'Aristocratie que pour en affoiblir la maligne influence. C'est de son sein que partent les bruits et les complots injurieux au Trône. Enhardie par eux, la satyre franchit les barrières du Louvre, s'enfonce dans les demeures les plus mystérieuses,

(1) Les grands Seigneurs semblent n'attacher à l'idée de la faveur que l'idée d'une distinction honorifiques, mais quand on les voit de près, on ne sait pas s'ils sollicitent les honneurs pour l'argent, ou l'argent pour les honneurs. On sait qu'ils ne répugnent pas aux alliances pécuniaires.

déchire les voiles les plus sacrés, altère tous les faits, en invente d'horribles, les lie à des circonstances trompeuses, imite les détails de la vérité, et sortant chargée d'impostures, les verse à pleines mains dans toutes les avenues de la renommée. Elle essaye ainsi de détrôner les Rois dans l'opinion publique. Si l'on se permettoit sur une société obscure la licence effrenée que l'on exerce sur le Gouvernement, toute cette société, toutes les sociétés voisines crieroient à l'assassinat. Des monstres littéraires, couverts de masques et armés de poignards, deviennent les Ravaillacs impunis des Bienfaiteurs du monde. La multitude hébétée admire les coups qu'ils portent. Tous les liens de la subordination sont coupés, et tous les lauriers de la gloire flétris.

Quatrième Objection.

Les progrès alarmans, & les desseins funestes de la Démocratie.

L'Aristocratie effrayée cherche à effrayer le Trône. Son zèle inconsidéré ou hypocrite n'a-t-il pas été jusqu'à rappeler l'époque de Charles I? J'ai médité les Annales Anglaises, j'ai médité cette époque instructive pour les Rois. Quelle a été la première cause de l'infortune de Charles I? Les déprédations du Lord Bukingham et le fanatisme de Lawd, Archevêque de Cantorbery. Quel a été le jour le plus horrible de sa vie? Celui où il fut livré au Parlement Anglais par la Noblesse Ecossoise, dans les bras de laquelle il s'étoit jeté. Quels furent les

deux principaux Conjurés qui signèrent l'Arrêt abominable de son supplice? Le Noble Fairfax et l'Anobli Cromwel. Enfin, quel fut le Bourreau volontaire et acharné qui, déguisé, et traînant cette auguste victime, fit rouler sur l'échaffaut sa tête découronnée et sanglante? Ce fut, si l'on en croit la tradition, le chef d'une des familles les plus illustres de l'Angleterre (1). Je n'ai pas médité avec moins d'attention les Annales Françaises. J'ai distingué parmi les troubles qui ont agité cet antique Royaume, ceux qui sont nés du Peuple, ceux qui sont nés des Grands. La faction du Peuple a toujours eu pour objet de s'affranchir de la tyrannie des Nobles; la faction des Grands, de se soustraire à l'autorité

(1) On peut joindre à cet assassinat judiciaire, les attentats commis par la Noblesse Angloise sur Richard II, sur Edouard II, et tant d'autres.

des Rois. La première n'a produit que des secousses d'un moment ; la seconde a bouleversé des règnes entiers. Qui a interrompu le cours des deux premières Dynasties ? les Grands. Qui a maintenu, dans le seizième siècle, la Dynastie par laquelle le sceptre m'est transmis ? le Peuple (1). Les incursions Anglaises, la Ligue, la Fronde ont-elles eu pour origine la Démocratie ou l'Aristocratie ? Est-ce la Démocratie ou l'Aristocratie qui, peuplant la Cour d'ambitieux, a séduit ou persécuté les Princes, placé, déplacé les Ministres, corrompu ou violé les Loix ? Les dénonciateurs de la Démocratie sont obligés, pour motiver leurs délations, de recourir aux Républiques anciennes :

(1) Le Tiers-Etat, dans les troubles du seizième siècle, s'opposa seul à l'abolition de la loi salique ; & conserva la succession du trône à la branche regnante.

ils ont dit que la Démocratie avoit perdu Athènes, que la Démocratie avoit perdu Rome. J'avois toujours cru avec le reste du monde que les Décemvirs avoient les premiers ébranlé la République Romaine, et que les Triumvirs l'avoient détruite. J'avois toujours cru, avec le reste du monde, que Philippe avoit préparé la ruine de la Grèce, et qu'Alexandre et ses successeurs l'avoient consommée. On diroit que c'est l'ombre d'un Sénateur Romain ou d'un Archonte qui vient donner un démenti à l'Histoire, et dénoncer la Démocratie (1). Dois-je craindre le

(1) On invite le dénonciateur à lire l'ouvrage profond de M. de Paw sur la Grece : cet auteur prouve, par des faits incontestables, que la ruine de Lacédémone, d'Athènes & de Rome, a été causée par les Nobles ; bien plus, il prouve que le dérangement des finances, dans ces trois Republiques, provint du refus des Sénateurs, de contribuer aux charges de l'Etat.

fantôme démocratique ou le spectre féodal? Ni l'un ni l'autre. La Monarchie Française est enracinée dans les siècles : nulle tempête n'a pu l'abattre ni la démembrer. Je me confie à la nature des choses et au cœur des Français. Tous mes prédécesseurs ont travaillé l'un après l'autre, à raffermir le Trône ; j'en ai trouvé l'infaillible secret : c'est de relever mon Peuple.

Cinquième Objection.

Le déclin de la liberté, et le retour du despotisme.

Si le despotisme peut renaître, si la liberté peut expirer, c'est dans la division des trois Ordres. Oui, un Despote triompheroit de vos dissentions, un Machiavel les fomenteroit : moi, je m'en afflige ; moi, j'en suis alarmé,

parce que je fais dépendre mon bonheur d'un Peuple heureux, et ma gloire d'un règne équitable. La mésintelligence des Ordres a rendu Louis XI tout-puissant. La mésintelligence des Ordres fut cause que Richelieu a tout osé. La mésintelligence des Ordres rendit Gustave Ier. despote adoré, et Gustave III usurpateur tranquille. La mésintelligence des Ordres a obligé le Peuple Danois de renverser toutes les barrières de la Loi et de s'abandonner à l'autorité la plus absolue. Les Danois devoient cependant se souvenir de Christiern, appelé si justement le Néron du Nord. Ils ont préféré sans doute le danger d'un règne tyrannique à celui d'une oppression éternelle.

Que veut donc dire la Chambre des Nobles, lorsqu'elle regarde sa séparation de la Chambre des Communes comme la sauve-garde de la liberté ? De quelle

liberté parle-t-elle ? De celle de son Ordre ou de la liberté publique ? La première se réfugie dans une Chambre qu'elle regarde comme un rempart inaccessible, du haut duquel elle espère commander. Cette liberté ressemble à une conspiration ou à une tyrannie. La liberté publique ne se cache point ainsi ; elle se montre au grand jour ; elle rallie les volontés ; elle rassemble les lumières : elle ne souffre qu'une seule séparation, celle des bons et des méchans. La liberté ne consiste point à respirer un air libre : elle consiste à former ensemble des Loix justes, et à les observer également ; elle consiste à n'être exclu ni de la Magistrature, ni des bénéfices, ni des honneurs, si le mérite y conduit. Il faut des prodiges pour qu'un homme des Communes arrive aux places distinguées : le Noble y est porté comme en triomphe au sortir

de son berceau. Cette prérogative, ou plutôt cette domination, voilà ce que la Noblesse appelle la liberté. Vous dérobez au Peuple la gloire ; vous lui ravissez l'espérance ; vous lui défendez l'émulation ; vous l'enchaînez à l'obscurité ; vous le reléguez dans l'abaissement : et vous croyez le laisser libre ? N'est-ce pas jeter une interdiction sur tout un Royaume ? La Théocratie pontificale s'est humanisée ; le despotisme des Souverains s'est popularisé. Vous le savez. J'ai abdiqué les préjugés invétérés du pouvoir arbitraire. N'abdiquerez-vous point des prétentions que rien ne peut plus défendre, des usurpations que rien ne peut plus absoudre ? Ne donnerez-vous pas aux Provinces le généreux exemple d'un sacrifice indispensable ? Si elles s'obstinent, comme vous, à soutenir contre la Nation des priviléges incompatibles avec l'ordre

général, quel sera le fruit d'une Assemblée desirée depuis si long-temps, ou quel sera le terme d'un désordre dont chaque Province gémit, et que chaque Province veut perpétuer ? Que diroit-on d'un Peuple qui tiendroit conseil pour construire une Ville plus régulière, et dont chaque Citoyen voudroit conserver sa maison dans toute son irrégularité ? Je répéterai à toutes les Provinces, je répéterai à chaque Représentant les paroles de mon Ministre : ECHANGEZ LES PETITS INTERETS PARTICULIERS CONTRE UNE GRANDE ET MAJESTUEUSE PART A L'INTÉRÊT UNIVERSEL (1).

---

(1) Alfred-le-Grand ayant trouvé, dit Blakstone, toutes les Provinces de l'Angleterre divisées de loix, de coutumes, de priviléges, il profita de l'ascendant que lui donnoit sa vertu populaire, pour les soumettre toutes à une loi commune : il lui fallut plus de courage pour discipliner son Royaume, que pour le conquérir ; mais rien n'arrêta sa magnanime audace : *jus commune* (*Saxocine* Polcpihre) *audacter liberèque dicavit*.

Sixième Objection.

Les deux premiers Ordres, plus voisins du Trône, travailleront mieux à la Legislation.

De bonne-foi, la vaste machine de l'État peut-elle être rajustée par des Ouvriers séparés ? Doit-on la confier à des mains inexpertes ? Les Nobles, les Prêtres, accoutumés au glaive et à l'encensoir, connoissent-ils de même les ressorts de la Politique, les leviers de l'Administration ? Est-ce du tumulte des Camps ; est-ce de l'ombre des Autels que sortent les théories combinées, les plans approfondis ? Non : c'est parmi les travaux des Campagnes, des Ateliers, des Académies instruites, des Sociétés utiles, que se forment lentement, et après de longs apprentis-

sages, la science pratique et l'art expérimental de la Législation. Qui dénoncera les abus? La Classe qui en est triomphante, ou celle qui en est écrasée? Qui développera les plus secrets détails? Le Patricien qui en est à une éternelle distance, ou le Plébéien qui en est sans cesse environné? Qui répandra des connoissances plus précises, plus exactes, plus complettes? Ceux qui les puisent dans les cercles, qui les empruntent dans les livres; ou bien, ceux qui les recueillent sur places? Les entretiens du monde et de la Cour sont-ils une étude législative? L'homme de la Cour, l'homme du monde se glorifient de commercer un instant avec les gens de Lettres ou les Artistes célèbres. Ils aiment à saisir rapidement quelques lumières fugitives. Ils veulent pouvoir articuler quelques mots de la Science, et ils s'avancent jusque sur le seuil du

Génie. Essayent-ils de pénétrer plus avant ? Combien il leur faut de guides pour les conduire (1) ! Si du sommet des Arts, ils descendent dans le labyrinthe des affaires, ils sont arrêtés à chaque pas, ils s'égarent à chaque détour, à moins d'être précédés, entourés d'une multitude plus experte. Ils semblent étrangers à leurs intérêts les plus domestiques et les plus journaliers ; et ils s'expliqueroient savamment sur les intérêts les plus difficiles et les moins éclaircis ! Initiés à peine dans les mystères de l'Administration, ils voudroient déjà se séparer de leurs maîtres ! Ils les consulteroient en particulier, et ils les insulteroient en public !

---

(1) Il faut toujours excepter, en parlant du Corps de la Noblesse et du Clergé, plusieurs de leurs Membres, distingués par leurs lumières & leurs vertus. Le feu Roi de Prusse est un exemple que le génie croît dans le terroir le plus ingrat.

Septième Objection.

Les délibérations tumultueuses, et les décisions précipitées d'une seule Chambre.

Elles sont à craindre en effet, mais elles peuvent s'éviter. (1) Une discipline invariable empêchera le tumulte. Si l'ordre et le silence règnent alors qu'un Orateur parle, sera-t-il moins bien écouté de mille personnes que de cinq cens? Si l'ordre et le silence ne sont pas observés, cinq cens personnes

(1) Voyez dans le Commentaire sur les loix anglaises, traduit de l'anglais, à l'article du Parlement, toutes les précautions que l'on y prend, soit pour empêcher le tumulte, soit pour prévenir les brigues, soit pour arrêter la précipitation, soit pour accélérer les lenteurs. En lisant ce détail, on croiroit que c'est Newton qui a réglé le Parlement d'Angleterre comme il a réglé le système du monde.

écouteront-elles mieux que mille? Toute Motion admise produira une délibération préliminaire. Des Commissaires choisis discuteront en comité les objets les plus contentieux. Ils apporteront à une Assemblée solemnelle leur rapport combiné. Si les opinions ne peuvent s'accorder encore, un second comité sera ouvert pour chercher les moyens conciliateurs. En rendant les délibérations plus fréquentes sur les objets majeurs, et en exigeant pour les mêmes objets un plus grand nombre de suffrages, on préviendra les décisions soudaines, et l'on rendra plus difficile la corruption vénale. Tous ces préparatifs mûriront la Loi; et après avoir reçu la sanction des Etats, elle me sera présentée pour recevoir la mienne. J'en peserai chaque article dans la balance de l'intérêt public. Ma main doit tenir cette balance de concert

avec la Nation. Je suis son Représentant ainsi que vous, et avant vous. Je m'explique. Le Monarque représente toutes les Asssemblées Nationales qui ont précédé et qui ont laissé entre ses mains le dépôt de leurs volontés : les Etats-Généraux ne représentent que l'Assemblée Nationale du moment qui apporte des volontés nouvelles. Ainsi le Monarque représente la législation du passé, et la Nation celle du présent. Ces deux Puissances représentatives, également augustes, doivent également concourir aux Loix, sans quoi l'une voudroit garder toute l'autorité du passé, et l'autre envahir toute l'autorité du présent. Elles décident toutes deux : mais la Nation plus instruite délibère et opine, et le Prince, plus tranquille et pour ainsi dire plus mûr, refuse ou consent. Une résolution trop précipitée d'une part, et une résistance trop opi-

niâtre de l'autre, se corrigeroient mutuellement par la nécessité des choses; et de ces deux directions opposées résulteroit la direction moyenne, seul mouvement qui combine l'expérience du passé, la sagacité du présent, la prévoyance de l'avenir.

Dernière Objection.

L'autorité des Cahiers qui ordonnent à la Noblesse la délibération par Ordre.

Les Cahiers sont faits pour instruire et non pour enchaîner. S'ils avoient le pouvoir de lier, comme ils prescrivent des ordres contradictoires, les Députés seroient esclaves, les Loix impossibles, l'Assemblée Nationale dissoute; et au lieu de voix délibératives, on ne compteroit plus que des échos discordans.

Où

Où en sommes-nous donc, Peuple Français, si l'on dispute encore sur les pouvoirs qu'il convient de donner à vos Délégués ? Quelle idée avons-nous de la véritable Puissance législative ? Est-elle dans la volonté d'un Bourg, dans les caprices d'une Cité, dans les prétentions d'une Province, ou bien dans la délibération commune de tous les droits & dans l'accord graduel de tous les intérêts ? Chaque Représentant, dès qu'il est choisi, rassemble en lui seul toutes les volontés & toutes les consciences dont il est l'interprète. Il est non-seulement l'organe, mais le juge de ceux qui l'ont nommé : ils l'ont investi de toute leur autorité. Il n'est que le membre de l'Assemblée Nationale où il délibère, mais il est le Chef de l'Assemblée particulière qu'il représente. Elle a pu, elle a dû l'instruire, l'avertir, l'exhorter, le prémunir, l'armer de

toute manière : instruit ainsi, ainsi armé, il n'est point un simple Orateur, il n'est point un simple Soldat, il est un Peuple abrégé, il est une puissance collective. Le Canton qui l'envoie peut lui dire en le députant ce que Galba disoit à Pison en l'associant à l'Empire : Je n'ai pas besoin de vous tant conseiller ; toute leçon est faite si je vous ai bien choisi : EXPEDITUM EST OMNE CONSILIUM, SI TE BENE ELEGI.

Les commettans ne sont que des Electeurs ; toute leur autorité consiste dans un choix libre ; ils exercent leur pouvoir en élisant ; ils l'étendroient trop loin, s'ils vouloient lier leurs mandataires ; ils ôteroient la liberté à ceux qu'ils ont cru les plus dignes de la défendre. Ce n'est que sur les Loix fondamentales, universellement reconnues, qu'ils peuvent captiver leurs organes. Sur les autres articles,

ils doivent les laisser prononcer librement. L'opinion par Ordre n'est point une chose constitutionnelle, puisque les siècles passés offrent autant d'exemples de délibération par tête que par Ordre (1).

Frappé de cette vérité, j'ai vu que le mode d'opiner devoit dépendre du vœu des Opinans. J'aurois craint, en prononçant moi-même, de gêner la liberté des Etats-Généraux. Les Assemblées électives des Cités, celles des moindres Bourgs ont été moins réservées que moi; elles n'ont pas craint de circonscrire la liberté publique. On crie contre le despotisme :

(1) Voyez Boulainvillers, Dubos, Mably, et les questions de droit. Toutes les disputes qui nous occupent en ce moment sont le combat des usages et des principes. Les usages ont varié sans cesse; les principes ne varient jamais : qui doit l'emporter à la longue?

et le plus petit conciliabule veut l'exercer ! Ils ont multiplié les demandes impératives sans réfléchir que tant d'autorités contradictoires se détruisoient elles-mêmes. Leur zèle est juste ; leur empire ne l'est pas. Il serviroit à la discorde plutôt qu'à la législation.

J'ai essayé d'éclaircir les questions qui divisent vos Chambres. Je me suis adressé particulièrement aux deux premières. Je dois aussi m'adresser à la troisième. J'ai des conseils à lui donner : les voici de suite. L'amour du bien public qui l'anime est fait pour vaincre les difficultés, mais il doit respecter les bornes. J'ai promis de respecter moi-même celles du pouvoir exécutif. Retour périodique des États-Généraux, renonciation absolue à tout impôt arbitraire, liberté légitime de la personne et de la pensée,

comptabilité publique des finances, et responsabilité des Ministres ; voilà les limites que j'ai prescrites à ma puissance. Quiconque voudroit lui en imposer d'autres, méconnoîtroit non-seulement mes bienfaits, mais les intérêts même de la Monarchie. Le pouvoir exécutif n'est autre chose que la force nationale. Elle est concentrée dans les mains d'un seul pour prévenir les schismes d'une double autorité et les retards d'une action trop compliquée et trop difficile. Quelque admirable que puisse être la machine législative, si le ressort mouvant qui la maintient, s'arrête, tous les ressorts secondaires se troublent, se choquent se détruisent. Vous ne pouvez rien retrancher à l'autorité monarchique sans trop donner à l'anarchie populaire, à l'aristocratie des Courtisans, à l'oligarchie des Riches, aux confé-

dérations sénatoriales, aux ligues de parti. Au milieu du Gouvernement le plus sage, se conservent, se développent toujours mille germes secrets de mécontentement. Les Chefs des factions, soit qu'ils se montrent à découvert, soit qu'ils marchent dans les ténèbres, soulèvent de toutes parts les esprits crédules, et grossissent l'opposition en criant au despotisme. L'insubordination s'encourage par l'exemple et par les clameurs : gagnant tous les Corps les plus puissans, elle finit par former une résistance publique, supérieure à la force exécutive. Alors celle-ci est obligée de céder aux attentats, ou d'y recourir elle-même. Ainsi l'ordre général exige que le Monarque possède toute l'activité, toute l'étendue de la force nationale. Au seul nom du Souverain, le crime caché doit trembler, le crime public

doit fuir. A ce nom révéré, les lieux fréquentés observent une règle prescrite, les lieux solitaires reconnoissent une garde invisible. On diroit que le Sceptre veille sur les Cités, sur les Hameaux, sur les routes du commerce et jusques sur les cavernes des brigands. Il ne veille pas moins sur les frontières de l'ennemi et sur l'immensité de l'océan. Chaque forteresse, chaque port, chaque légion, chaque vaisseau annoncent au bruit du tonnerre la vigilance du Souverain. C'est tantôt la Divinité tutélaire, tantôt la Divinité vengeresse des Nations. Sa gloire est la leur : voilà pourquoi je vous la recommande.

Je ne vous recommande pas moins le respect des gradations établies dans la Société : elles en sont la sûreté et l'ornement. Elles rendent l'inégalité des fortunes plus supportable en ba-

lançant la prépondérance des Riches, en arrêtant les complots des Novateurs, en mettant à une juste distance cette foule de Charlatans qui égarent l'opinion publique. Dans toute Monarchie, on n'élève les uns que pour veiller sur les autres. La médiocrité ne peut arriver à l'opulence que par le travail. L'émulation elle-même recherche des places distinguées et des rangs supérieurs : ils forment sa récompense ou sa perspective. Les décorations extérieures aident à reconnoître les bienfaiteurs de la Patrie ou les dépositaires de l'autorité. Enfin, les vastes propriétés protégent les moindres en les environnant. L'égalité des Loix, voilà la seule égalité possible dans une monarchie. Ce n'est pas l'idolâtrie des Ordres que je vous exhorte à encenser ; je veux vous rallier simplement autour des autels qui servent d'appui à l'ordre public.

Les Communes sentiront elles-mêmes qu'elles ne doivent pas entreprendre sur les propriétés : je voudrois qu'elles reconnussent encore qu'elles ne doivent pas entreprendre sur les époques. Il est des abus qui doivent être peu ménagés, d'autres qu'il ne faut démolir que peu à peu. On a comparé l'effet de la lumière à ces plantes vigoureuses qui naissent au milieu des rochers, et qui les font éclater en croissant. La raison promet aux Communes une juste portion de l'empire : mais si les Communes vouloient l'étendre trop loin ou trop précipitamment, elles s'exposeroient à tout perdre. Les mouvemens extrêmes sont suivis d'un mouvement rétrograde, et les fondations du temps sont les seules durables, parce que les années couvrent les bases et consolident le terrain.

Le dernier Conseil que je donnerai

aux Communes, sera le plus important : c'est d'opposer leur esprit pacifique à tous les génies perturbateurs. Quelques-uns d'entr'eux ont dit : les Provinces se détacheront du joug royal et se régiront chacune par leur propre loi. Mais chaque Province seroit en abrégé un Royaume discordant ou une République désordonnée. Les mêmes dissentions qui agitent la Monarchie déchireroient ses membres épars. Les trois Ordres ne s'accorderoient pas mieux dans les comices particuliers que dans les comices généraux. C'est alors que l'aristocratie et la démocratie se dévoreroient l'une l'autre ; et chaque Province, après s'être soustraite à son Roi, viendroit mendier auprès de lui sa protection et des fers (1). D'autres

(1) César dit dans ses Commentaires : *les Gaulois seroient le premier Peuple de la terre, s'ils pouvoient*

génies plus turbulens encore ont dit : si la Noblesse et le Clergé résistent, nous porterons la flamme au milieu des Palais et au fond des Châteaux : mais la fureur ne prévoit rien et ne calcule pas. Evaluez les résistances. Quel sera le résultat du calcul et de la guerre ? Que les Palais et les Châteaux seront réduits en cendre, et que les Hameaux et les Cités seront réduits en poussière. Dans l'explosion des volcans, c'est au sommet de la montagne que le ravage commence ; mais, après avoir dégradé les hauteurs, le torrent enflammé court à grands flots dévaster les plaines.

Les Etats-Généraux finiroient donc par un embrâsement général ! Ah ! qu'un meilleur esprit vous pacifie et

---

s'accorder. Ainsi il y a long-temps que l'on aime les querelles en France. La France n'aura jamais à opter qu'entre la Monarchie ou l'Anarchie.

vous anime ! Relevez de concert les ruines de l'Etat, au-lieu de les accroître en travaillant sur des plans opposés. Je vous associe à ma puissance, je m'associe à vos lumières : l'empire que je veux fonder sera votre ouvrage comme le mien. Fermez les atteliers de la discorde ; fermez ces chambres où la défiance vous exile. Nobles, rassemblez-vous dans le camp de la Patrie ; Prêtres, rassemblez-vous dans le Temple de la Concorde ; Peuple, rassemblez-vous sur la Place de la Liberté. Considérez la situation de la France. Elle ne vous permet pas de retarder vos fonctions : le défaut de promptitude et le défaut de mesures lui seroient également funestes : je vous sollicite pour elle, je vous sollicite pour moi.

Je vous sollicite pour elle. Tandis que vous consumez vos efforts en d'orgueilleux débats, le Laboureur est

écrâsé sous le poids des impôts et des vexations; le Commerçant est appauvri par la prépondérance du commerce étranger; la Justice s'indigne des odieuses loix qui servent de titre à la rapacité, et d'instrument à la barbarie; le crédit agonisant laisse mourir les arts qui l'alimentoient; les sciences sont abandonnées, et perdent l'éclat qui rejaillissoit sur le nom François; enfin la Monarchie entière, courbée sous l'infortune, se précipite vers sa décadence. Nulle époque n'a vu se réunir contre elle tant de circonstances désastreuses. Les ravages du temps, l'impéritie des Ministres, l'insatiabilité des Cours, l'erreur des Parlemens, la foiblesse des Monarques ont accumulé une masse monstrueuse d'abus. La masse des dettes n'est pas moins effrayante. A ces calamités séculaires se sont jointes celles des saisons. Ajouterez-vous à

tant de fléaux le fléau exterminateur des dissentions publiques ? Par elles vous livrez la France aux malheurs incalculables de la plus ignominieuse banqueroute ; par elles vous l'exposez aux interminables fureurs de la guerre civile ; par elles vous donnez aux Nations voisines et rivales un scandaleux spectacle, et peut-être une ambitieuse expectative.

Je vous sollicite pour moi-même. On gémit sans cesse sur le malheur des peuples : c'est à moi de gémir sur le malheur des Rois. Je ne parle pas ici du piége de la flatterie où tombe l'humanité entière, et dont j'ai su préserver ma jeunesse. Je ne parle pas du piége des vices contre lequel la morale précautionne les conditions communes, et l'œil public les conditions élevées. Je ne parle pas du piége des intrigues, ouvert à côté de toutes

les places, et dont la vigilance elle-même a tant de peine à se garantir. Je parle d'un piége moins commun, d'un piége dressé uniquement contre les bons Princes et les bons Administrateurs, d'un piége où se laisse entraîner le zèle le plus pur, du piége des réformes. J'y suis tombé volontairement. Pendant mon enfance, j'avois entendu retentir sans cesse autour de moi la satyre des abus: mon cœur en jura la ruine. Parvenu au trône avant d'être parvenu à l'expérience, j'empruntai celle d'un Vieillard célèbre. Je lui confiai ma jeunesse et mon Empire. Son premier ouvrage fut de relever la Magistrature abattue; mais au-lieu de l'établir ſur des baſes nouvelles, il la replaça sur les fondemens de l'aristocratie vénale. Son second ouvrage fut le choix d'un Ministre des Finances. La renommée

nous le désigna. Ce choix eût réparé tous les mauvais choix des règnes précédens ; et depuis Sully et Colbert, la place toujours vacante fut enfin remplie. Turgot m'offrit ses plans réparateurs ; je les adoptai : tous les Parlemens de mon Royaume, tous les Corps de l'Etat les combattirent. D'étourdissantes clameurs, de factieux arrêts, de séditieuses manœuvres trompèrent ma trop docile inexpérience. De peur de paroître despote, je parus inconstant ; et à mon grand regret, le Sage fut immolé aux abus qu'il immoloit. Un choix non moins fortuné consola mes chagrins. Necker, sans marcher dans la même route que Turgot, s'avança rapidement vers le même but : il y touchoit : la cabale des abus devint encore victorieuse. Le bon Ministre s'éloigna, et les bons projets disparurent. J'avois tenté d'effacer les

restes

restes honteux de la servitude féodale qui enchaînoit encore plusieurs Provinces à la glèbe. Celle de ces Provinces qui en étoit le plus accablée, a profité le moins de mon bienfait. Le Sénat de Besançon n'a point encore proclamé la loi par laquelle j'ai abrogé le droit barbare que l'on nomme droit de suite. La Jurisprudence civile, la Jurisprudence criminelle excitoient, depuis un siècle, les plaintes de l'Humanité et la terreur de l'Innocence. J'attendois de mes Parlemens un zèle conforme au mien. Ils se montrèrent aveuglément attachés au Code qu'ils professoient : leur main accoutumée à cet instrument meurtrier, voulut le garder et osa le défendre. Cependant un Ministre qui s'étoit glissé dans mon Conseil et dans ma faveur, creusoit dans les ténèbres cet abîme de dettes dans lequel la Monarchie alloit s'engloutir.

Au bord du précipice, il me présenta un moyen de le combler. Le recueil de ses Plans me rappela ceux de Turgot, de Necker, de Colbert, de Sully. J'en fus séduit, et je crus que la Nation en seroit satisfaite. Je convoquai autour de moi une portion éclairée de mes Sujets. J'espérois d'utiles lumières : je ne rencontrai que d'affreux nuages. La tempête qui en résulta précipita le Ministre. Celui qui le remplaça avoit le vœu des Notables et l'estime de la France. Il perdit l'un et l'autre. Je proposai l'égalité de la répartition ; elle fut rejetée : j'accordai la tolérance des Opinions réligieuses ; elle fut combattue. Je voulus réprimer des Parlemens qui cessoient d'obéir ; la Nation prit leur défense : elle leur pardonnoit tout, parce qu'ils avoient demandé les Etats-Généraux. Cette demande étoit conforme à mes senti-

mens ; mais l'exemple des siècles passés, mais les troubles du siècle présent, me firent douter un moment de l'utilité, et même de la possibilité d'un si important remède. J'hésitai, je l'avoue, lorsque considérant l'unanimité de la demande, le progrès des lumières et la direction de l'esprit public, je me rassurai. J'accordai les Etats-Généraux. La Destinée me rendit un excellent Ministre que j'avois perdu. Il me confirma dans mes desseins populaires. Le Parlement de Paris vint les contrarier en invoquant la forme de 1614. Je rappelai le Conseil des Notables. Je demandai celui de tous les hommes éclairés ; et d'après la majorité des lumières, je pris une résolution applaudie par la plus nombreuse partie de mes Sujets, contestée par la plus remarquable. Ceux-ci accusèrent mon Ministre de favoriser le troisième Or-

dre : le troisième Ordre l'accusa de ménager les deux premiers. J'opposai ma constance aux factieux. Malgré les fausses terreurs qu'ils répandoient, malgré les émeutes civiles qu'ils fomentoient, et dont ils inculpoient l'autorité elle-même, malgré tous les obstacles qui furent semés sur la route des Etats-Généraux, la Nation y est parvenue. J'ai espéré alors la plus belle année de mon règne et la plus belle époque de la Monarchie : elles dépendent de votre union : je crus en voir le prélude dans vos transports unanimes : me serois-je abusé dans ma dernière espérance ? le siècle des lumières seroit-il aussi orageux que les siècles de l'ignorance ? le règne des réformes seroit-il aussi chimérique que l'âge d'or ? En un mot, tout en déclamant contre les abus Ministériels, les justifierez-vous par de excès plus condamnables ? Le

Ciel vous a donné un Roi bon, un Ministre sage, un siècle éclairé : les rendrez-vous tous trois inutiles ?

Mon cœur paternel étoit profondément blessé de vos résistances et de vos discordes. Un coup plus déchirant vient de le frapper. J'ai vu descendre au tombeau le fils que j'élevois pour vous. Toute la Nation se revêt de mon deuil. La Compagne de mon Trône partage mes adversités, et pleure amèrement avec moi une perte à laquelle nulle perte n'est comparable. La douleur d'un Père et d'une Mère intéressent toute la Nature. Ah ! si du moins, après avoir épuisé nos larmes, nous pouvions reposer notre vue sur le bonheur public ! C'est à vous de nous offrir ce consolant spectacle.

Par les sentimens que je vous manifeste, par le zèle qui vous anime, par le fils que j'ai perdu, par l'Etat

qui est mourant, je vous demande, je vous sollicite de vous réunir. Vos défiances sont une injure mutuelle; vos conférences, au-lieu de les dissiper, les prolongent. Il n'existe qu'une conciliation raisonnable; la voici : jurez tous ensemble la garantie réciproque de vos propriétés : j'irai la jurer avec vous. Je regarde les droits de chaque Ordre, et ceux de chaque particulier comme les fondemens de mon trône. Je ne souffrirai jamais que l'on me dépouille dans la personne du moindre de mes Sujets. Apportez le livre de Moïse et celui de Jesus : ma main levée vers le Dieu qui les inspira, s'engage à défendre, jusqu'à la mort, la Tribu de Lévi, l'Armée de Juda, le Peuple d'Israël, et jusqu'à la vigne de Naboth.

Mais un serment déjà fait, arrête celui que je vous propose de faire. Re-

garderez-vous comme un engagement sacré, l'impossibilité de vous accorder pour le bien public? Avez-vous pu jurer de rendre les Etats-Généraux inutiles? Etes-vous comme Achille, qui, dans son ressentiment, jura de laisser égorger, à ses yeux, l'armée entière des Grecs? L'amitié révoqua cette promesse sacrilége; et le patriotisme ne révoqueroit pas le vôtre? L'Europe dira de vous: ils ont bouleversé la France pour l'appeler à la liberté, et ils ont été les seuls qui n'ayent pas voulu que la France devînt libre : ils se sont crus capables de former une constitution, et ils n'ont pu s'accorder sur la forme d'une séance !

Je finis par un mot décisif : en faisant votre serment, vous avez conjuré contre le Prince & contre l'Etat : les Euménides seules ont pu recevoir ce serment.

NOTE.

Aucune loi du Royaume n'a jusqu'à présent réglé forme de convocation des Etats-Généraux, non plus que leur composition. Ainsi le Roi a été nécessairement le seul législateur provisoire de l'Assemblée Nationale.

La loi provisoire du Souverain est écrite dans les lettres de convocation, dont voici les termes :

« Nous avons besoin du *concours* de nos fidèles » Sujets pour nous aider à surmonter toutes les diffi- » cultés où no s nous trouvons relativement à nos » Finances, et pour établir, suivant nos vœux, un » ordre constant et invariable dans toutes les parties » du Gouvernement. »

« Ces grands *motifs* Nous ont déterminé à convo- » quer l'Assemblée des Etats de toutes les Provinces » de notre obéissance, tant pour nous conseiller et » nous assister dans toutes les choses qui seront mises » sous ses yeux, que pour nous faire connoître les » *souhaits* et les *doléances* de nos Peuples. »

Remarquons d'abord que les dernières expressions se trouvent dans toutes les lettres de convocation les plus anciennes.

Observons ensuite que cette loi provisoire, tracée

sur le modèle de toutes celles qui l'ont précédée, borne les cahiers aux *souhaits* et aux *doléances*.

Ajoutons que le Règlement du 24 Janvier s'exprime d'une manière plus précise : « la confiance due à une » Assemblée représentative de la Nation entière empê» chera qu'on ne donne aucune instruction propre à » *arrêter* ou à *troubler* le cours des délibérations ».

Les Cahiers, se contredisant les uns les autres, ne semblent faits que pour *troubler* et *arrêter* le cours des délibérations.

Les Cahiers, prononçant des ordres, des menaces, ne se sont pas bornés aux *doléances*, aux *souhaits*, aux *conseils*.

Les Cahiers, décidant d'avance la délibération par Ordre ou par tête, nécessitent le combat des Sujets, au-lieu de faciliter leur *concours*.

Donc les Cahiers ont contrevenu à la loi, et sont abusifs dans leurs mandats, et coupables dans leurs sermens.

Les lettres de convocation finissent par ces mots : « Seront lesdits Députés munis d'instructions et de » pouvoirs *généraux* et *suffisans* pour *proposer*, *re-* » *montrer*, *aviser* et *consentir* tout ce qui peut » concerner les besoins de l'Etat, la réforme des » abus, etc. »

Le Règlement du 24 Janvier répète la même injonction : « Les pouvoirs dont les Députés seront » munis, *devront* être *généraux* et *suffisans* pour » *proposer*, *remontrer*, *aviser* et *consentir*, etc. »

Voilà le plan donné. les Cahiers, les sermens ont suivi un plan diamétralement opposé. Ils ont restraint les *pouvoirs*, ils ont prévenu les *délibérations*, ils ont rendu impossible tout *consentement*. C'est le cas de répéter ce qu'on a si bien dit : les François veulent fonder une Colonie ; et ils commencent par mutiler tous les Colons et par les rendre stériles !

Résumons : tous les mandats impératifs sont contraires au texte formel de la loi provisoire, aux usages antiques de toute convocation, à la dignité de chaque Représentant, à la majesté du Corps législatif, au but de toute assemblée nationale. Dès-lors le serment, prêté à cet égard, est téméraire, absurde, enfin de toute nullité.

C'est ainsi que le serment prêté lors de la célébration d'un mariage, est de toute nullité quand le mariage est contracté contre les loix ou entre des impuissans.

C'est ainsi que le serment ou le vœu prononcé par un Ecclésiastique, ou par un Religieux, sont de toute nullité, lorsqu'il y a eu séduction ou contrainte.

Toutes les loix de l'Univers déclarent nul tout engagement attaché à une condition impossible à remplir. Le mandat d'opiner par Ordre et non par tête, est devenu une condition impossible à remplir, puisqu'il existe d'un autre côté un mandat d'opiner par tête et non par Ordre : donc les deux mandats sont également nuls. Les deux Mandats étant également nuls, et le serment lié à ce mandat, étant

nul comme lui, il faut que malgré tous les mandats et tous les sermens, les trois Chambres se réunissent, pour statuer sur le mode convenable et légal de délibération. Sans cela, point d'Etats-Généraux; sans Etats-Généraux, la guerre civile et la banqueroute universelle. Avec la banqueroute universelle, la chûte de tous les Arts, et l'émigration de cent mille familles. Avec la guerre civile, la déstruction de la Noblesse, du Clergé et du Peuple, et l'invasion de l'Étranger dans nos Provinces et dans nos Colonies.

O vous qui tenez à la Patrie et au serment! choisissez: vous êtes entre deux Sermens: vous avez fait le serment de tenir les Etats-Généraux et de sauver la Patrie: vous avez fait un autre serment, qui dissout d'avance les Etats-Généraux, et menace de détruire la Patrie: je vous le demande, je le demande à la morale, à la politique, à l'honneur, au monde entier: lequel de ces deux Sermens doit-être observé?

Dans les disputes de parti, on allègue des raisons spécieuses; on cache des motifs puissans; on emploie des ressorts adroits; on repète des mots consacrés. Le mot de *privilége* a retenti le premier. Ce mot ayant été flétri par l'opinion, on s'est couvert du mot de *liberté*. Ce second mot ayant été réduit à son veritable sens, et rétorqué contre ceux qui en abusoient, ils y ont substitué celui de *Constitution*. Ils avoient dit les premiers que nous n'avions pas de *Constitution*, et qu'il en falloit une. Ensuite, alarmés

de celle qui devoit les soumettre eux-mêmes aux loix, il ont réclamé un vieux fantôme de *Constitution*, à laquelle ils ont juré une foi nouvelle. Alors ils ont crié le grand mot d'*Honneur*, ce mot qui signifie tantôt fidélité, tantot rebellion, et avec lequel on fait des bravades, des protestations, des formulaires ridicules et des sermens insensés. Il faut espérer que la bonne logique et les bons exemples qu'ils ont à leur côté, dans leur chambre même, les rameneront vers le sens commun et vers les Communes. Mais si toujours intraitables, ils aimoient mieux se détacher de l'Assemblée Nationale que de leur opinion, ils perdroient leur part à la Puissance législative. Tyr et Carthage avoient une loi qui portoit : que tous ceux qui abandonneroient un vaisseau dans une tempête, en perdroient la propriété. Le Navire et ses trésors appartenoient, dès ce moment, à ceux qui ne l'avoient pas quitté, soit pour le sauver, soit pour périr avec lui.

Si les trois Chambres ne peuvent, malgré la force des raisons et la nécessité des choses, se concilier et se réunir, celle des Communes, fortifiée des Nobles bien pensans qui se détacheront de l'Aristocratie, et des Ecclésiastiques bien intentionnés qui seront fidèles à l'ordre public, composera seule l'Assemblée Nationale, et seule partagera avec le Monarque la puissance législative Ce ne sera pas une scission funeste, mais une réduction nécessaire. La France y souscrira par acclamation, et le Gouvernement l'approuvera pour son

propre intérêt. Le Monarque y trouvera sa sûreté, et même sa splendeur. Il n'aura plus à ménager sans cesse des Corps ambitieux et perfides qui extorquent ses faveurs et décréditent son autorité, à corrompre des compagnies jalouses et réfractaires qui usurpent son pouvoir et tyrannisent sa justice, à subjuguer des Etats moins provinciaux que barbares, qui, tels que ceux de Bretagne, ne savent ni obéir ni gouverner. Dès-lors, il aura, au-lieu de trois *Ordres* toujours divisés, toujours remuans, quatre *Ordres* également libres, également soumis : l'*Ordre* des législateurs, dont il sera la tête dominante, le principe convocateur et la fin régulière, selon l'expression des loix Angloises, *caput, principium et finis*; l'*Ordre* des guerriers, dont il sera l'Ordonnateur et le Commandant universel, selon l'expression des loix Romaines, *Imperator exercituum*; l'*Ordre* des Magistrats, qui veilleront pour lui, et sur lesquels il veillera lui-même, selon la belle expression de Saint-Bernard, *vigilantibus invigilabit*; enfin l'*Ordre* sacerdotal, dont il présidera la vaste et pieuse Hiérarchie, selon le droit incontestable de la Suprématie Royale, et le titre solemnel de Roi *Très-Chrétien*. Je ne crois pas qu'aucune Couronne de l'Univers puisse être plus brillante ni plus inébranlable que le seroit alors la Couronne des Rois François. Mais que deviendront les Satrapes des Cours, les Pontifes de l'Eglise? les Représentans et les Instrumens de la Puissance Souveraine, le cortége pompeux du Trône et des Autels,

les Ministres de la guerre et de la paix ? Que veulent-ils de plus ? des lisières pour le Prince, des chaines pour le Peuple, le bâton pour les Soldats ; la flamme pour les Philosophes ? Le temps en est passé, et le moment est venu de tout unir ou de tout dissoudre.

LETTRE

A MONSIEUR

LE VICOMTE DE NOAILLES;

Sur sa Motion du 4 Août 1789;

Par M. Cérutti.

A PARIS,

Chez Desenne, au Palais-Royal.

1789.

LETTRE

A M. le Vicomte DE NOAILLES, *sur sa Motion du 4 Août.*

Je n'ai pas la présomption, M. le Vicomte, de m'établir le juge des combats, ni le dispensateur des couronnes civiques. Depuis quelques années cependant, j'observe les causes motrices qui avancent l'esprit national. Permettez-moi, M. le Vicomte, de vous communiquer la généalogie rapide des événemens auxquels nous devons notre salut.

Je date la révolution françoise du moment où M. de la Fayette, par une fuite héroïque, s'élançant de nos Ports, ouvrit, en quelque sorte, aux jeunes Guerriers de France l'école de la liberté Américaine. C'est-

là, comme l'a très - bien remarqué M. Jefferson, que se sont livrées nos grandes batailles. En favorisant la délivrance des Treize - Etats unis, nous avons préparé la nôtre. Les mains valeureuses qui ont servi à briser une chaîne tyrannique, n'étoient pas faites pour la porter long-temps.

Voilà le premier mobile de la révolution françoise. Ce fameux deficit, qu'on a tant de peine à remplir, et qu'on aura tant de peine à oublier, a été le second mobile. Charles XII, en ruinant la Suède, l'avoit affranchie. M. de Calonne a été le Charles XII de la France, non par ses victoires, mais par ses défaites. Accumulant ruine sur ruine, il nous a forcés de rétablir l'édifice sur de meilleurs fondemens; et l'on a très-bien comparé notre bonheur à celui d'un Propriétaire dont la maison a brûlé, et qui a trouvé un trésor caché sous ses ruines.

Le troisième moment progressif fut celui où reparut en pompe le nom presque effacé des Etats-Généraux. En les demandant, le Parlement de Paris a, d'un seul coup, renversé le despotisme ministériel, et accéléré la chûte du sien.

M. Mounier peut se vanter d'avoir fait le quatrième pas vers la révolution. La manière nouvelle dont il a su, comme par miracle, otganiser les Etats du Dauphiné, a, pour ainsi dire, détaché la France entière du joug antique des usages, et du joug insupportable de l'aristocratie.

M. Target et M. Rabaud de Saint-Etienne triomphèrent d'un préjugé et d'une superstition plus modernes, mais consacrés en quelque sorte par la Philosophie elle-même : ils osèrent attaquer, en face de cette Philosophie, le Gouvernement qu'elle préconisoit, qu'elle canonisoit, le Gouvernement

Anglois. Décomposant les trois pouvoirs dont il est tissu, ils prouvèrent que leur lien étoit moins le fil du labyrinthe, que celui de l'intrigue & de la vénalité ; et ils invoquèrent hautement la réunion des trois Ordres, et la délibération par tête. L'architecture des trois Ordres étoit une architecture véritablement gothique, et il eût été insensé de rebâtir l'Etat d'après un plan aussi barbare.

Le Ministre prévoyant et magnanime, qui accorda, ou fit accorder la double représentation du Tiers-Etat, et qui appela, ou fit appeler dans la Chambre du Clergé, les simples Pasteurs de Village, créa, par ces deux changemens, un nouvel ordre de choses, et un nouveau plan d'États-Généraux. La double représentation devint un principe de suprématie

dans le Tiers-État, et l'admission des Curés fut un principe de dissolution jeté dans la Chambre Ecclésiastique. M. Necker, en un mot, par la seule force des idées générales et des convenances éternelles, a fondé l'empire si juste et si utile des Communes.

Ce nom modeste et touchant des Communes laissoit néanmoins subsister l'orgueil satrape et la vanité pontificale. La Chambre des Communes sembloit même nécessiter la Chambre des Pairs. En nous disputant le titre de Communes, les deux premiers Ordres nous ont forcés de choisir dans nos Archives un titre plus auguste, et de renverser la vieille barrière qui tenoit encore le Tiers-État à une distance ridicule et dans un abaissement absurde. Ainsi, un fleuve grossi des ondes pluviales et des neiges amoncelées et fondues, achève-t-il d'empor-

ter l'Isthme qui partageoit son cours et qu'il minoit depuis des siècles. C'est à M. l'Abbé Sieyes que nous sommes redevables de ce changement subit et salutaire. En substituant le mot d'Assemblée Nationale à celui de Tiers-État, il a coupé le nœud gordien des priviléges antiques; il a séparé l'époque présente de toutes celles qui l'ont précédée; et à la place de trois Ordres, tantôt divisés, tantôt réunis, mais toujours prêts à se dissoudre, il a présenté la Nation indivisible, indissoluble, se serrant de plus près, afin de tout entraîner par sa masse, et renonçant à toutes les distinctions idéales, pour remonter plus vîte à toutes les prérogatives réelles. Enfin le mot d'Assemblée Nationale a été comme un de ces mots que la magie emploie pour changer la scène du monde, et faire sortir de terre une armée invincible.

Celle qui s'est levée d'elle-même, en un instant, au milieu de la Capitale, n'a pas été moins magique ni moins victorieuse Elle à repoussé, elle a chassé, en se montrant, la dernière armée de l'aristocratie. Elle a fait mieux : elle a conquis les meilleurs soldats de cette armée, elle a soumis en même temps, et les Brigands, et les Rebelles, et les Despotes. M. le Duc d'Orléans avoit fait la transition exemplaire qui avoit rapproché la Noblesse et le Clergé de la Nation. Le Palais-Royal, en proclamant la démarche de ce Prince, fit retentir la Capitale et les Provinces de ses acclamations. Elles enflammèrent toutes les têtes. Celles des Gardes-Françoises, vivement ébranlées, secouèrent le joug des Aristocrates leurs Chefs, et s'offrirent à celui de leurs Concitoyens. Cette désertion patriotique montra la

force et acheva le triomphe de l'esprit public. On reconnut alors que le mouvement populaire n'étoit pas une émeute momentanée et aveugle, mais un mouvement universel, un mouvement progressif, un mouvement combiné, un mouvement irrésistible. Le Palais-Royal paroissoit en être le centre invariable; il servoit de tribune aux harangues, de foyer aux résolutions, de camp aux parades, de théâtre aux scènes de courage et quelquefois de barbarie, d'arsenal aux armemens, enfin de serres-chaudes à la liberté publique. C'est là que cette plante Américaine s'est transplantée, s'est élevée, s'est mûrie en moins de six jours. Une semaine a vu organiser le monde : une semaine a vu réorganiser notre Monarchie.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, par ses Motions, sauva Paris; Paris, par ses

armemens, sauva l'ASSEMBLÉE NATIONALE. Indépendante de tout pouvoir oppressif, libre à côté du Trône, souveraine au milieu de Versailles, le chemin de la Constitution étoit ouvert devant elle; mais elle y marchoit bien lentement. Vous avez pressé sa marche, M. le Vicomte, et votre Motion du 4 Août a été un pas de géant dans cette carrière immense. Les vingt-trois articles qui ont été le fruit de votre Motion généreuse, sont vingt-trois bienfaits publics. La Nation Françoise doit en remercier ses Représentans, et vous en attribuer la gloire. Vous avez influé sur la Révolution Françoise comme M. de la Fayette a influé sur la Révolution Américaine. Enfin le 4 Août a vu s'écrouler les dernières ruines féodales, ETIAM PERIERE RUINÆ. Puissent ces ruines étouffer l'incendie allumé dans toutes les Pro-

vinces : INCENDIUM RUINA EXTINGUATUR ! Puisse le Peuple François montrer une reconnoissance aussi juste que l'étoit sa vengeance, et une modération aussi glorieuse que le fut son courage ! Puisse-t-il faire réflexion que toutes les richesses qu'il abandonne aux flammes sont perdues pour lui-même, et que le feu seul profite des millions qu'il dévore ! Puisse-t-il se soumettre, et par raison, et par intérêt, et par humanité, au TRÔNE qui le protége, à l'ASSEMBLÉE NATIONALE qui le défend, à la Philosophie qui l'a relevé dans son oppression, et qui voudroit le ramener et le régler dans son anarchie ! Puissent la Noblesse et le Clergé, après s'être incorporés dans la Nation, après lui avoir restitué des droits usurpés sur elle, après avoir embrassé un meilleur système, le soutenir avec honneur, et dire au Peuple ce que

l'Empereur Auguste disoit à Cinna : « Je t'ai comblé de biens ; je t'en veux » accabler ».

Votre Motion ardente, M. le Vicomte, a été comme un de ces jours brûlans de l'été, qui avancent tout-à-coup les moissons et les récoltes de l'année. J'ai prophétisé autrefois vos succès : j'ai droit de vous en féliciter aujourd'hui. Vous venez de consacrer votre nom. Cette époque mémorable formera dans la chaîne des temps un de ces anneaux sublimes auxquels est suspendue la destinée de dix, de vingt, de trente siècles. Les Mortels choisis dont la mémoire y sera attachée, occuperont un poste éternel dans la Mythologie des événemens célèbres ; et les Héros du présent seront les Dieux de l'avenir.

J'ai l'honneur d'être, avec un respect monarchique et une amitié républicaine, M. le Vicomte, votre très-

humble et très-obéissant Serviteur, CÉRUTTI.

A Paris, ce 5 Août 1789.

P. S. J'ai destiné cette Lettre à la pure admiration. J'oserai vous en adresser une autre, dans laquelle je discuterai quelques-uns des vingt-trois articles, et particulièrement celui du rachat de plusieurs droits seigneuriaux. Je proposerai quelques moyens simples de rendre ce rachat plus facile au Peuple et moins onéreux aux Seigneurs. Il ne faut, ni accabler le Pauvre, ni ruiner le Riche. Toute déperdition inutile, ainsi que toute banqueroute, retombe sur l'Etat. Le glaive de la dévastation est à double tranchant; et le contre-coup des calamités publiques les rend qnelquefois, non-seulement extrêmes, mais encore irréparables.

De l'Imprimerie NATIONALE, 1789.

LES SOIXANTE ARTICLES

OU

RÉFLEXIONS FINALES

SUR LES DROITS

DE L'HOMME, DU CITOYEN

ET DU MONARQUE.

Juris natura explicanda est nobis, eaque ab hominis natura repetenda.

Pour éclaircir le droit naturel, il faut remonter à l'origine humaine. CICERON. *Des Loix. Liv.* Ier.



A PARIS,

Chez DESENNE, Libraire, au Palais-Royal.

1789.



AVERTISSEMENT.

L'ASSEMBLÉE nationale, ayant une carriere immense à parcourir, dès les premiers pas qu'elle a faits, est tombée dans le piége de la métaphysique.

Elle a demandé : faut-il que la Déclaration des droits précéde la Constitution nouvelle ? c'est comme si elle avoit dit : faut-il enseigner le catéchisme avant de fonder une Religion ?

Malgré la supériorité de ses lumières, elle a confondu le plan de l'édifice avec les regles de l'architecture. Il s'agissoit de bâtir en regle, & non de disputer sur les régles de bâtir. Que diroit-on d'un Horloger qui, chargé de refaire une pendule détraquée, commenceroit par un traité sur l'horlogerie ?

Chaque maxime de droit eſt devenue un ſujet de diſcuſſion avant d'être adoptée ; après qu'elle ſera adoptée, elle deviendra un ſujet de diſcorde ; voici comment : il ſera impoſſible qu'aucun des articles de la Conſtitution s'accorde juſte avec chaque article de droit ; chaque maxime ſera un texte donné pour chicaner la loi la plus ſage. On a fourni ainſi des armes pour combattre & non des inſtrumens pour travailler.

Un Gouvernement modifie les droits naturels ; il en étend quelques-uns ; il en reſtraint quelques-autres ; il les combine tous avec ſes principes, avec la population de l'Etat, avec la fertilité du ſol, avec le génie des habitans ; il trouve une Nation toute faite & un Empire tout formé ; il leur donne les meilleures loix qui ſoient dans leur caractere, & non les meilleures loix qui ſoient dans la Nature. La planete de Saturne ne peut achever ſa révolution dans le même temps ni dans

le même ordre que la Planete de Mars ou celle de la Terre.

Que falloit-il donc ? Tracer la Constitution d'après les principes de la Monarchie, ensuite déclarer les droits d'après les principes de l'humanité, ou si l'on vouloit commencer par la Déclaration, se borner, ainsi que l'Amérique septentrionale, à une page ou deux de propositions simples & incontestables. C'étoit la méthode qui pouvoit abréger ; on a préféré celle qui allonge.

Il falloit de plus que le Comité nommé pour la Constitution fût seul chargé de la Déclaration qui devoit lui servir de préface. Un Corps législatif, occupé pendant plusieurs mois à faire une préface ! Douze cent Métaphysiciens obligés d'être d'accord en disputant ! L'Académie Françoise a choisi l'immortalité pour sa devise ; l'Assemblée nationale peut prendre pour la sienne l'éternité.

Je me suis fait son abréviateur ; j'ai

parcouru les Déclarations de droit publiées par les bons Citoyens.

Monſieur de la Fayette a calqué la ſienne ſur celles de l'Amérique ; elle eſt juſte & préciſe. C'eſt, pour ainſi dire, l'étendart de la liberté qu'il a rapporté du nouveau monde.

Monſieur Mounier en a préſenté une qui, plus conforme à notre poſition & à notre caractere, offre plus d'étendue & plus de convenance. Il a creuſé le terrein juſqu'aux fondemens de la Monarchie & non juſqu'aux abîmes de la création.

Monſieur l'Abbé Sieyes en a compoſé une qui reſſemble à tous ſes écrits : elle eſt d'une théorie ſublime, mais trop ſubtile & trop inapplicable. Il regarde les hommes du haut d'une roche inacceſſible, & à force d'élévation il perd de vue les proportions & les meſures. Tout lui paroît géant, tout lui paroît pigmée.

Monſieur Céruti a fait un ouvrage en-

tier sur les droits de l'homme dans l'ordre naturel, social & monarchique. Les principes y sont approfondis & liés, mais trop développés & trop étendus pour une déclaration préliminaire. Il a fait un palais d'un vestibule.

Une Déclaration préliminaire doit se réduire à exposer les principes par leur côté le plus frappant. Ce sont des points de vue où l'œil le plus borné doit pouvoir atteindre.

J'ai profité de toutes les Déclarations & adopté de chacune l'idée la plus simple & la formule la plus claire. On présente la vérité, ou sous la forme d'une proposition que l'on développe, c'est la maniere philosophique; ou sous la forme d'un problême que l'on résoud, c'est la maniere géométrique; ou sous la forme d'un sentiment que l'on persuade, c'est la maniere oratoire; ou enfin sous la forme d'une maxime que l'on détache & que l'on inculque, c'est la maniere législative;

c'est la seule qui convienne à une Déclaration de droit ; je l'ai choisie, & j'ai gravé, en soixante raccourcis, toutes les proportions de la grandeur humaine.





LES SOIXANTE ARTICLES.

Moi, le Repréſentant de la Philoſophie, étonné des diſputes des Repréſentans de la France, concernant les droits de l'homme & du Citoyen, après avoir conſulté la Nature, la Raiſon & l'Expérience, j'écris, ſous leur dictée, la déclaration ſuivante.

ARTICLE Ier.

L'homme, malgré ſes imperfections, eſt encore l'être le mieux organiſé qui habite ce globe. Il eſt le ſouverain de tous les autres animaux, puiſqu'il leur commande; le bienfaiteur de la terre, puiſqu'il la cultive; & le Miniſtre de l'Être ſuprême, puiſqu'il connoît & accomplit ſes plans éternels.

II.

Il eſt diſtingué par une intelligence qui ſemble une parcelle de la Divinité, &

qui, développée par dégrés, a produit les Langues, les Arts, les Sciences, les Gouvernemens, les Mœurs, inventions céleſtes qui ont paru des inſpirations, & preſque des révélations ſurnaturelles. Je croirois à Moïſe, ſi je ne croyois pas à Newton.

III.

Auſſi-tôt que les hommes ont réfléchi ſur leur exiſtence & ſur celle du Monde, ils en ont recherché & adoré l'Auteur. Ils l'ont adoré par admiration, par terreur, par eſpérance. L'ordre de l'Univers a manifeſté un Géometre ſublime. Les phénomenes de la nature ont annoncé une Providence vengereſſe. Le ſentiment du bonheur a deviné un avenir fortuné & immortel.

IV.

Tandis que notre intelligence muriſſoit, nos paſſions croiſſoient au milieu des beſoins toujours renaiſſans, mais faciles à ſatisfaire au berceau de la vie. Mere protectrice, quelquefois marâtre cruelle, la Nature, tantôt prodigue, tantôt avare,

proportionnoit cependant les forces aux ſituations, & les tempéramens aux climats. Chaque Zone avoit une Race native, un Peuple indigène, & l'on pouvoit meſurer les dégrés de l'humanité ſur ceux de la terre.

V.

Les inégalités de la naiſſance, de la figure, de la ſenſibilité, du génie, de la couleur, ne changent rien à la Nature humaine, & tout homme en naiſſant apporte avec lui les titres ſacrés & invariables de l'humanité; ils ſont dépoſés dans ſon cœur avec le principe qui l'anime. L'œil de l'anatomie a découvert, dans cet organe, le point ſaillant & central de la vie, *punctum ſaliens*: l'œil de la Philoſophie y découvre de même le point ſaillant & central de la liberté, *punctum ſaliens*. Là réſide l'inſtinct humain.

V I.

L'inſtinct humain, ſemblable dans tous les hommes, impériſſable dans chacun d'eux, doué d'une élaſticité qui augmente

par les obſtacles, tendant ſans ceſſe au bien être & au niveau des individus, voilà l'égalité primitive, l'égalité conſtante des hommes. Conſidérez l'immenſe océan : dans ſon calme, dans ſes tempêtes, dans la fluctuation incommenſurable de ſes flots, il eſt compoſé de globules pareils qui ſe touchent, qui ſe preſſent, qui ſe meſurent dans tous les points de leur contact, & qui, variant ſans ceſſe de poſition, ne varient jamais de nature. Tel eſt le genre humain.

VII.

L'inſtinct qui dirige chaque être ſenſible, a pour but immédiat la conſervation de ſoi-même. Mais l'homme, en qualité d'être intelligent, ajoute à l'inſtinct de la conſervation un inſtinct de perfection qui le caractériſe. Il cherche dans chaque poſition une ſituation meilleure ; il ſe ſert de ſon génie pour aggrandir ou pour embellir ſon exiſtence. Plus ou moins perfectible, plus ou moins perfectionné, voilà l'inégalité naturelle, l'inégalité progreſſive des

hommes & des Nations. Orphée traînoit après lui les Sauvages de la Thrace & les monſtres des bois. Rome faiſoit tomber à ſes pieds les Peuples du Midi & fuir aux barrieres du Monde les Peuples du Nord.

VIII.

Tout être ſenſible s'attache par l'habitude qui eſt une préférence machinale ; tout être intelligent s'attache par la réflexion qui forme une préférence motivée. Cette double préférence conſtitue les attachemens humains & leur imprime une énergie, une étendue, une dignité morale qui manque aux ſimples attachemens phyſiques & ſenſuels auxquels ſont réduits les animaux. Ils n'ont, pour ainſi dire, qu'une fibre pour ſe lier, & nous en poſſédons mille.

IX.

Notre premier attachement eſt pour la famille dans laquelle nous avons reçu la naiſſance & l'éducation. Les bras qui nous preſſerent enfants, ſont ſacrés pour nous ; le lait qui nous a nourri ſe mêle à notre ſang ;

& la voix qui nous inſtruiſit la premiere garde l'empire qu'elle mérita.

X.

Notre ſecond attachement eſt pour les compagnons de notre jeuneſſe; avec eux nous meſurons nos forces, nous dévelop-pons nos penſées, nous oublions la ſévérité des loix domeſtiques, nous reprenons l'in-dépendance naturelle. L'amitié, la con-fiance nous attendent ainſi ſur le ſeuil de la maiſon paternelle. Elles ſont un jeu pour les cœurs ſatisfaits & une conſpiration pour les cœurs mécontents. Le grand homme ne prend pas ſa naiſſance au milieu de ſa famille, mais au milieu de ſes rivaux.

X I.

Notre troiſieme attachement eſt pour le ſexe qui nous enivre des plaiſirs de la volupté & de l'enthouſiaſme; qui fait de notre exiſtence un délire enchanteur, un roman héroïque; & par qui nous ſortons en quelque maniere du cercle de la vie pour errer un inſtant aux bords de l'immor-talité.

XII.

Notre quatrieme attachement eſt pour les enfans qui naiſſent de nos plaiſirs, qui reproduiſent nos traits, qui nous retracent nos premiers ans, & dont la longue éducation, ſemblable à celle que nous avons reçue, affermit l'amour conjugal & fortifie l'amour paternel. L'idée de domination ſe mêle à celle de la protection ; une Monarchie domeſtique ſe trouve partagée en deux pouvoirs qui ſe temperent, l'autorité paternelle qui domine & l'autorité maternelle qui protége. Dieu fit, de la maternité, la gardienne de l'enfance ; il conſerve les Mondes par lui, & les familles par elle.

XIII.

Notre cinquieme attachement eſt pour notre Patrie : nous la regardons comme une ſeconde mère. Entourés de nos concitoyens, alliés avec eux d'intérêt, d'opinion & de loix, nous formons avec eux une vaſte famille qui ſe diviſe en cent mille branches, mais qui ſe réunit à la même tige. Moins il y a de diſtance des branches

à la tige, moins il y a d'inégalité dans les rameaux divers, plus l'arbre est vigoureux, mieux la feve circule. L'amour de la Patrie peut donc se calculer sur l'étendue du terroir ou sur la communauté d'intérêts. Un Empire comme la France qui parviendroit à l'unité des loix & de l'autorité, feroit tout ensemble le théâtre le plus communicatif du Patriotisme, & le Corps de puissance, le plus indestructible. Ce feroit moins un Etat dans l'Europe qu'un Colosse inhérent à la terre, comme l'Empire de la Chine, ou comme les Pyramides de l'Egypte.

X I V.

Notre dernier attachement, celui qui serre le plus étroitement le cœur humain & dont le cœur du Philosophe lui-même a le plus de peine à se dégager, est pour ce fantôme imposant, nommé l'opinion publique. Il prend toute sorte de figures & toute sorte de surnoms selon les lieux où il paroît, & selon les époques où il change. C'est l'honneur pour ce sexe qui est réduit

à

à se défendre & pour cette classe noble dévouée aux combats. C'est la célébrité lorsqu'il s'étend sur une plus vaste surface & occupe les regards de tout un Peuple. C'est la gloire, quand passant les limites d'un siécle & franchissant les frontieres d'une Nation, il s'enfonce dans l'avenir & se perd dans l'immensité. Les rayons de la gloire sont d'autant plus brillants qu'ils partent d'un lieu plus obscur & traversent une athmosphere plus inflammable.

X V.

En s'attachant à ses semblables, l'homme ne s'attache pas moins à ses propriétés qu'il ne sépare point de lui-même, & dans lesquelles il se montre aussi sensible, aussi facile à blesser que dans les articulations de son Corps. Tel Commerçant, disoit Rousseau, crie à Paris parce qu'on le touche à la Chine.

X V I.

Le premier titre de propriété a été partout celui de premier occupant. La fortune a commencé dans les déserts.

XVII.

Le ſecond titre de propriété a été celui du travail; il incorpore en quelque ſorte l'ouvrage avec l'ouvrier; il perſonnifie un arbre, un champ, un palais, un tréſor, un livre.

XVIII.

Le troiſieme titre eſt la donation libre; elle transfere la poſſeſſion avec la volonté: la main qui donne conſacre ſes dons; c'eſt une inveſtiture.

XIX.

Le quatrieme titre eſt l'héritage de famille; un bien amaſſé pour elle doit être partagé entre elle: avec le don de la vie le père transmet à ſes enfans le don de la ſubſiſtance. Minerve naquit toute armée du cerveau de Jupiter; un fils, une fille naiſſent opulents dans le berceau du riche.

XX.

Le cinquieme titre eſt la dot, titre immémorial, titre naturel; en tranſplantant dans une autre famille un rejetton de la ſienne, il a bien fallu lui ménager la part

nécessaire pour y prospérer ; on attachoit un germe de richesse à un germe de fécondité.

XXI.

Le sixieme titre de propriété a été l'échange volontaire, fait tantôt par besoin, tantôt par fantaisie, quelquefois avec profit, quelquefois avec perte, & toujours valable lorsque la fraude n'étoit pas du marché ou où que la disproportion extrême ne le rendoit pas injuste en le rendant illusoire & onéreux.

XXII.

Le septieme titre de propriété a été l'acquisition ou l'achat, fait, soit avec l'argent qui représentoit la valeur, soit avec le travail qui avoit donné par avance & par dégrés le juste équivalent.

XXIII.

Le huitieme titre a été la conquête ou par les armes, ou par le jeu, ou par des conventions. La violence a fait la plupart des premieres conquêtes ; l'artifice, la plupart des secondes ; le caprice ou l'igno-

rance, la plupart des troisiemes ; aussi la force & l'équité les ont souvent réclamées & reprises. Des Artistes communs ont usurpé jadis les ouvrages des grands Artistes ; la rouille des siécles couvroit le nom des derniers & l'imposture des autres. Mais tôt ou tard le nom reparoît & l'imposture est découverte.

X X I V.

Après un long intervale de jouissance, les acquisitions, les échanges, les donations, les conquêtes elles-mêmes ont paru inféodées par le temps & légitimées par l'ordre public qu'il auroit fallu bouleverser pour opérer leur restitution. On a préféré une injustice à une ruine. C'est le titre de prescription, le dernier titre de propriété, celui qui maintient une foule de patrimoines mal acquis, celui qui conserve les fortunes inégales, mais celui qui ne peut s'étendre à cette classe de biens qui par leur nature sont imperdables ou imprescriptibles.

XXV.

Tous les biens imperdables ou impreſcriptibles ſont ceux qui intéreſſent eſſentiellement la conſervation de ſoi-même & ſans leſquels on eſt détruit ou expoſé à l'être. Telle eſt la liberté qu'abſente ou préſente tous les mortels invoquent, mais qu'ils confondent avec la premiere fauſſe image qui emprunte ſon nom. Depuis que le genre humain répéte ce nom ſublime, perſonne encore ne l'a bien défini. Il eſt demeuré dans le vague des idées morales, & quiconque a eſſayé de le fixer, a paru aux Idolâtres un Impie, aux Enthouſiaſtes un Détracteur, aux Rébelles un Eſclave. Je vais affronter & les Rébelles, & les Enthouſiaſtes, & les Idolâtres, & toucher à l'Arche ſainte, non pour la profaner, non pour l'ébranler, mais pour la meſurer & l'affermir.

XXVI.

La liberté n'eſt point l'indépendance ſauvage, ni la licence populaire, ni la domination d'un Corps, ni l'indifférence d'un

Philoſophe. Elle n'eſt point une promenade vagabonde, comme l'a repréſentée celui qui l'a définie, le pouvoir d'aller, de venir, de ſortir d'un Etat, d'y rentrer. Elle n'eſt point une ſpéculation métaphyſique & arbitraire, comme l'a conçue celui qui l'a définie, le droit de faire tout ce qui ne nuit pas à un autre. Chacun par là deviendroit le Juge de ce qui peut nuire à un autre, & les paſſions entreroient ſans remords dans le bien d'autrui. D'autant plus qu'il exiſte un genre d'actions libres & pourtant nuiſibles à l'un parce qu'elles ſont profitables pour un autre. L'induſtrie, en inventant un nouvel art, nuit aux Artiſtes communs, & en perfectionnant ſon travail, elle nuit aux Ouvriers imparfaits. Qu'eſt-ce donc que la liberté véritable? le pouvoir d'exiſter comme le veut la Nature & comme le veut la Loi. La Nature veut la conſervation de l'individu, la Loi veut celle de tous ſes ſujets. La premiere ordonne à chacun de chercher ſon bonheur; la ſeconde lui trace une route où l'on peut

se dévancer l'un l'autre, mais non se renverser. L'idée de liberté renferme donc deux idées élémentaires, l'idée de la force & celle de l'ordre. Combinez ces deux notions, & vous en verrez sortir la liberté personnelle, la liberté civile, la liberté politique; vous les distinguerez toutes trois à une marque semblable ou plutôt à un esprit commun, l'esprit conservateur, producteur, perfecteur qui est la prérogative suprême de l'homme.

XXVII.

La liberté personnelle n'est autre chose que la vie. Il est évident que la vie de l'esclave dépend de son maître. L'esclavage est donc une sorte d'assassinat; c'est un homicide s'il est forcé, c'est un suicide s'il est consenti. Un Colon, entouré de Nègres, est un Antropophage environné de Corps palpitans qu'il dévore.

XXVIII.

Puisque la liberté personnelle est proprement la vie, elle exige donc le nécessaire. Tout être vivant a droit de subsister.

Dans l'état de Nature le néceſſaire s'étend ſelon le dégré du beſoin & celui de la force. Dans l'état de ſociété, il eſt reſtreint aux beſoins indiſpenſables & aux ſecours poſſibles.

XXIX.

La liberté perſonnelle aſſure la vie; elle aſſure donc auſſi la croiſſance. Tout être vivant a donc le droit de développer ſes facultés; la liberté du travail eſt donc auſſi eſſentielle à la vie que la liberté du repos. Un homme enchaîné dans ſes travaux eſt pour ainſi dire un homme noué, paraliſé dès l'enfance; il eſt demi-vivant & demi-mort; mutilé dans ſes talens, dans ſes eſpérances, il n'exiſte qu'à moitié; c'eſt l'Eunuque du Deſpotiſme.

XXX.

On peut aſſocier ſa vie à celle d'un autre; on peut la prêter ſous condition: on peut l'expoſer par généroſité; c'eſt vivre dans les autres. La liberté perſonnelle autoriſe donc les engagemens volontaires & les ſacrifices momentanés; mais elle exige

pour chacun d'eux un
forcé, non extorqué,
exige un contrat expr
exige une disposition
mouvement héroïque.
est libre. Le stipendiai
maître, Le Commis de
Souverain. Le Martir
Dieu. En se jettant da
ne tomboit pas dans
mais dans le palais enc

X X

Dans l'état sauvage
& l'on ne possede rie
chacun a sa part qu'i
mente, qu'il échange
qu'il modifie à son g
tant toujours la part d
moine légal, c'est la

X X

Sur cette part sacr
offrande gratuite,
équitable à la socié
en secours, en bienf

fur les propriétaires. Ainfi l'aftre du jour reftitue en pluie féconde les vapeurs terreftres qu'il a pompées.

XXXIII.

La liberté civile accorde cette portion, mais en vôtant elle-même la mefure, en réglant l'emploi, en la repartiffant dans toute la proportion poffible. Cette proportion établit, dans l'inégalité des fortunes, l'égalité des charges. Premier caractere de la liberté civile. Si un feul Citoyen paye une obole de trop, l'impôt eft une déprédation.

XXXIV.

Le péril commun, le befoin réciproque ont réuni les familles, enfuite les Peuplades, enfin les Nations. Un lien paffager n'auroit pu contenir une armée entiere d'intérêts oppofés. Un lien inégal ou arbitraire auroit opprimé les intérêts trop foibles. La Loi defcendit du Ciel & apporta fa balance éternelle. Là furent pefés les obligations, les défenfes, les châtimens. Egalité d'obligations, égalité de défenfes, égalité de châ-

timens; deuxieme caractere de la liberté civile. Si un seul Citoyen est excepté ou favorisé par la Loi, la Législation est une forfanterie.

XXXV.

La Loi lie, & ceux par qui elle est faite, & ceux par qui elle est consentie, & ceux par qui elle est exécutée. On nomme ces derniers les Magistrats. Quel que soit un Magistrat, Consul ou Sénateur, Arconte ou Maire, il est le premier, le second, le troisieme, le quatrieme de ses Concitoyens; mais il n'est pas leur Maître. Ils n'appartiennent qu'à la Loi: la dépendance où l'on est de la Loi, & l'indépendance où l'on est du Magistrat séparé de la Loi, troisieme caractère de la liberté civile. Si un seul Citoyen tremble à l'idée d'un Magistrat, la Magistrature est une prévarication.

XXXVI.

Les Chefs d'un peuple doivent avoir sa confiance. Elle consacre & adoucit en même-tems leur autorité. Parmi eux, quelques-uns sont les Ministres du Souverain,

c'eſt à lui de les choiſir ; quelques-autres ſont les Miniſtres des cités, c'eſt à elles de les nommer. Les uns & les autres peuvent attenter aux droits du Peuple ou aux volontés du Monarque : l'intérêt & du Monarque & du Peuple, ordonne que les Miniſtres ſoient reponſables, & du mal qu'ils ont fait, & du mal qu'ils ont conſeillé. L'élection de la plupart des Magiſtrats & la reſponſabilté de tous, quatrieme caractère de la liberté civile. Si une ſeule Magiſtrature eſt vénale ou un ſeul Miniſtre indépendant, la Loi eſt corrompue & la Nation trahie.

XXXVII.

La Société eſt une échelle de ſubordination. Les différentes dignités ſont marquées par les rangs. Ils ſervent de ſignal à l'obéiſſance & au reſpect. Les devoirs extérieurs qu'ils impoſent, n'annoncent qu'une ſupériorité de place. C'eſt la premiere diſtinction civile. Mais le Souverain peut quelquefois en décerner une aux actions généreuſes. C'eſt une couronne placée ſur la tête de la vertu pour donner un empire

à l'émulation. Il peut aussi, pour relever son propre empire, semer autour du trône quelques décorations & quelques honneurs. Mais ces récompenses de la vertu, & ces Couronnes de la vanité ou de la puissance, ne doivent être ni onéreuses au Prince ni avilissantes pour le peuple, ni excessives, ni exclusives, ni héréditaires. Excessives, elles appauvriroient l'Etat; exclusives, elles appauvriroient le mérite; héréditaires, elles appauvriroient le Monarque. Il aliéneroit ainsi le trésor des honneurs. Cinquième caractère de la liberté civile : si un seul talent est rejetté de sa place, ou un seul homme avili dans sa condition, la Société est un piege ou un précipice.

XXXVIII.

Distinction des peines, des héritages, des terres, des conditions; droit d'aînesse, de substitution, de retrait lignager, de retrait féodal; mouvance, vasselage, corvée, main-morte; toutes ces usurpations barbares, toutes ces tyrannies absurdes outragent le droit naturel, étoufient les germes

de la Culture, accablent le Commerce, soulevent la Philosophie. Que l'on brûle ce Code Vandale, comme l'on a brûle les Livres Sybillins & ce Livre plus affreux que Caligula nommoit son poignard. Que l'on jette dans la même flamme, & notre Code fiscal, & notre Code criminel, & notre Code negre. La liberté civile renaîtra de leur cendre.

XXXIX.

La tolérance Religieuse est le sanctuaire de la liberté civile. Des hommes doués d'imagination, ou brûlants de fanatisme, ou quelquefois inspirés par l'Humanité, ont enseigné des cultes plus ou moins imposans. Le Sacerdoce les a chargés & surchargés de cérémonies plus ou moins puériles. La Philosophie a retranché le dogme & rajeuni la morale. La Politique, éclairée enfin par la Philosophie, a toléré toutes les croyances, mais à condition qu'elles se toléreront elles-mêmes. Il faut une Religion au monde, parce qu'il faut un témoin à la Conscience & un avenir à l'Infortune. Un

instinct semblable à celui qui a trouvé les Sciences, a trouvé Dieu. Ce principe invisible s'est montré à notre cœur. Son tonnerre gronde dans les Cieux. Sa voix retentit dans notre ame. Elle nous dit : crois à la Nature, crois à la Vertu : c'est moi qui les ai faites. Mais si quelqu'un t'ordonne de croire en lui, il est un Imposteur, & s'il te punit de ne pas croire, il est un Démon.

X X X X.

Le célibat des Prêtres est un esclavage absurde ; l'état Monastique, un esclavage barbare. Ce sont les Negres de la Religion. Elle peut être cultivée, elle peut fleurir sans Negres. Un Prêtre n'est que le précepteur exemplaire de la Morale & l'acteur solemnel du culte. Le Temple doit être sacré, mais le Ministre ne doit pas l'être. Chez les Romains le Pere de famille, l'Homme d'Etat, le Sénateur devenoient tour-à-tour Guerriers, & Augures, & Pontifes. La profession Militaire & la profession Sacerdotale ne sont ni une propriété ni un sacrement. Elles appartiennent à chaque

Citoyen, & chaque Citoyen peut les exercer. Il est éligible pour les autels comme pour les armes. On doit admettre un Sacerdoce bourgeois comme une Milice bourgeoise. On peut avoir une Hiérarchie stipendiée comme une Armée mercénaire. Ce sera pour maintenir la tactique & la discipline de l'une & l'autre profession. Ce que l'Eglise ajoute à la simple morale & au simple culte, est une science vaine. La Théologie n'est pas plus utile que le Blason. Ce qui seroit utile aux familles, ce seroit de les revêtir tour à tour de la dignité sacerdotale. Les mœurs y reprendroient la pureté; & la croyance y retrouveroit la persuasion. C'est le seul moyen peut-être de faire reverdir l'antique esprit patriarchal & la vieille souche religieuse. Le sacerdoce enfin, libre comme tout le reste, ne doit jamais être un état permanent & servile, mais une place de confiance & un exercice de zèle.

Jesus-Crist, attaché sur la croix, contemploit dans sa pensée sublime les siecles qui commençoient à l'ere chrétienne, & datoient

daroient de lui. Son regard précurseur s'arrêta sur Saint Pierre de Rome : il gémit à l'aspect d'un luxe idolâtre. Il s'arrêta sur Saint Pierre de Geneve : il soupira à la vue d'une tristesse iconoclaste. Il s'arrêta sur les Conciles, sur les Synodes : il s'indigna des disputes scolastiques. Il observa le spectacle de la communion, spectacle si touchant, si paternel, spectacle même si instructif, puisque c'étoit l'emblême des véritables richesses, le pain & la charité : il vit ce spectacle dégénéré en scene superstitieuse, il entendit des blasphêmes ajoutés à ses paroles saintes, il entendit les Peuples priant en langue étrangere & chantant des hymnes barbares : en ce moment il se repentit de la rédemption, & il rétracta son Evangile. Mais tout à coup sa vue se porta sur les Temples de Pensilvanie ; là, au lieu d'Evêques, de Cardinaux, de Papes, de Ministres presbytériens, il vit des freres qui s'exhortoient aux vertus : une larme de joie s'échappa de ses yeux divins, &

léguant son Evangile, sa Croix, son ame à Philadelphie, il expira satisfait.

X L I.

La tolérance religieuse contribue beaucoup à la liberté civile ; mais rien n'y contribue autant que l'équité judiciaire. Les détails de cette équité s'étendent à tous les intérêts de la société & à tous les moments de la vie. Les Tribunaux sont les écoles de l'éducation populaire, & les échafauts en sont les leçons exemplaires & terribles. Pour accomplir l'équité judiciaire, qui n'a d'autre objet que la sûreté personnelle & publique, il faut qu'elle observe l'une & l'autre, & qu'elle s'arrête aux deux. Toute ligne au-delà est un pas de géant vers la tyrannie, & un pas de de monstre vers la cruauté. La Loi *Habeas Corpus* honore l'Angleterre plus que le systême de Newton : elle a sauvé plus de monde qu'il n'en a éclairé. Le Tribunal des Jurés est celui de la raison humaine, autant que celui de la Justice angloise. La procédure publique est en même-temps

la ſauve-garde de l'innocence, l'inſtruction du Juge & celle du coupable. La ſéparation des Juges en deux claſſes, celle qui vérifie le crime & celle qui applique la Loi, eſt une idée admirable : par elle c'eſt l'homme qui juge l'homme, & c'eſt la loi qui l'abſout ou le punit. L'unanimité ou la grande pluralité des ſuffrages eſt l'unique baſe de la certitude. Elle équivaut à l'évidence, & l'évidence eſt le ſeul argument d'après lequel on puiſſe condamner ſon ſemblable. La vie ou la fortune d'un homme valent bien la peine d'une démonſtration. S'il reſte quelque obſcurité, le criminel doit ſe ſauver dans cette obſcurité. S'il ſe gliſſe dans le jugement le moindre mot arbitraire, la Sentence eſt un crime. La procédure ne ſauroit être trop publique pour être claire, ni la Sentence trop bien motivée pour être inconteſtable. Malgré ces précautions tutélaires, l'innocence tombera quelque fois ſous le glaive de la Loi, ou plutôt de la Fatalité. Si toutes leurs victimes apparoiſſoient au monde,

elles formeroient un Peuple effrayant. Des événemens imprévus ont fait éclater quelquefois l'injuſtice irréparable d'un jugement précipité. Lorſque la vérité tardive ſouleve ainſi le voile ſanglant des erreurs juridiques, il faut que cent mille voix retentiſſent ſur la tombe de l'innocent ; il faut que ſon ſupplice ſoit une calamité publique ; il faut retirer les lambeaux de ſon cadavre & les montrer à toute la Nation ; il faut que cette plaie de l'humanité reſte toujours ſanglante, & quand la honte voudra la cacher, il faut, dit un Philoſophe éloquent, la faire ſaigner encore.

XLII.

La liberté perſonnelle conſiſte à faire tout ce qui ne nuit pas à la conſervation de ſoi-même. La liberté civile conſiſte à faire tout ce qui ne nuit pas à la conſervation de nos Citoyens. La liberté politique conſiſte à faire tout ce qui ne nuit pas à la conſervation l'Etat. Toute autre liberté eſt celle d'une bête féroce.

XLIII.

Le droit des gens est le premier droit politique. Les jalousies de peuple à peuple sont une antipathie criminelle & une prévention insensée. C'est le reste des mœurs antropophages. Les alliances du peuple à peuple reposent sur les mêmes principes que les contrats d'individu à individu. Elles portent sur un intérêt balancé & sur une fidélité réciproque. Le commerce de peuple à peuple a pour lien le besoin, pour écueil le luxe, pour ennemi l'esprit mercantile. Les guerres des peuple à peuple sont un duel entre deux Puissances. La vaine gloire y préside trop souvent, de tristes malentendus les multiplient & les prolongent quelquefois; l'acharnement les rend cruelles & atroces; l'humanité & l'intérêt doivent adoucir, suspendre, terminer des coups funestes des deux parts. On a représenté deux Nations qui se combattent, comme deux Athlétes, couverts de blessures, mutilés par la gloire, & mourants sous leurs triomphes. Le véritable droit des

C 3

gens feroit donc une paix univerfelle, ou tout au plus des batailles diplomatiques. Mais les procès populaires dureront comme les procès juridiques. On ne corrigera jamais les paffions, ni les Princes, ni les armées. On avoit imaginé l'équilibre de l'Europe : un homme d'efprit a défini ainfi cet équilibre tant vanté ; fottife de toute part.

X L I V.

Le droit national eft le fecond droit de la liberté politique. Il confifte dans la prérogative inaliénable que chaque Nation a de s'affembler, pour délibérer en commun, pour ftatuer en regle, pour compofer enfin fes Loix & pour les maintenir. La liberté qu'on reçoit d'une autre main que la fienne n'eft qu'un efclavage fufpendu ; la liberté que l'on plante de fa main peut produire des fruits amers, mais le fauvageon fe corrige par la culture, & l'art fait l'émonder pour l'enrichir.

X L V.

Faite pour le bien de tous, la Loi exprime la volonté de tous ; mais l'organe,

qui exprime la volonté de tous, peut varier selon l'étendue des sociétés politiques. Une ville, comme Athènes, pouvoit délibérer en public, & statuer en Corps. Une ville comme Rome pouvoit se partager en Tribus, en Curies, en Patriciens, en Plébéïens. La ligue Achéenne & le Tribunal des Amphictions discutoient l'intérêt général des villes associées par des Représentans choisis ou avoués par elles. Les Etats modernes, bien constitués, ont adopté & perfectionné cette méthode, fondée sur la nécessité de s'entendre tous, & sur l'impossibilité de se tous déplacer. L'élite des Députés forme, pour ainsi dire, l'analyse des lumières & des vertus ; c'est l'extrait substantiel d'une grande Nation.

X L V I.

Le Corps représentant doit être partagé en deux organes qui représentent les deux caractères distincts de la volonté publique ; l'organe de la plainte & de la réforme ; l'organe de la révision & de la réserve : il faudra donc deux chambres législatives,

Digitized by Google

celle des Orateurs & celle des Sénateurs.

X L V I I.

La propriété & la liberté veulent sans cesse empiéter l'une sur l'autre : leur lutte continuelle demande un accord : il faut les balancer l'une par l'autre. La chambre des Orateurs sera composée de tous les Députés, choisis parmi les Citoyens libres ou Propriétaires indistinctement. La Chambre sénatoriale sera composée d'un nombre inférieur de Députés, élus uniquement dans la classe propriétaire. La premiere chambre réglera seule les impôts, proposera seule les Loix. La seconde n'exercera sur ces dernieres que la puissance du veto. Il faut armer la propriété d'une arme purement défensive. La liberté réunira l'arme défensive & offensive, ou plutôt aggressive. Sans le pouvoir aggresseur, la liberté ne pourroit souvent pas briser d'antiques entraves. Sans son égide tutélaire la propriété verroit sa rivale entrer impétueusement dans tout son domaine. La chambre de la liberté tiendra en respect l'aristocra-

des Riches. La chambre de la propriété tiendra en respect la démocratie des pauvres. Car, en derniere analyse des vices humains, on trouve, en gémissant, que le riche est un tyran & le pauvre un conjuré.

XLVIII.

La liberté folle, ou enivrée d'elle-même, rejettera une barriere opposée à sa folie & un préservatif fait pour tempérer son ivresse. Ennemie implacable, & cependant image ressemblante du despotisme, cette liberté sans frein, cette liberté capricieuse, cette liberté volage, cette liberté meurtrière repousse la contradiction, s'indigne de la remontrance, viole ses propres réglemens, ourdit des trames ténébreuses pour tromper la multitude & pour immoler ses adversaires, persécute en secret la raison, calomnie en public la sagesse, se fait une hache de son zèle tranchant & un sceptre de son éloquence impérieuse. On peignoit, dans les siécles gothiques, les Empereurs d'Occident & d'Orient, un globe dans la

main, pour annoncer qu'ils tenoient les rênes du monde. On pourroit peindre de même les Démagogues législateurs, ayant dans leur main le globe de la Monarchie, se le disputant, se jouant de lui & de leur Rhétorique, & pouvant quelquefois le briser d'une parole. Le salut de la Monarchie, la liberté, non oratoire, mais politique, exigent donc de concert une digue contre le torrent qui peut tout entraîner. C'est donc la Nation qu'il faut opposer à la Nation, composée de deux Peuples, celui qui posséde & celui qui veut acquérir; il faut donc opposer la résistance des intérêts à l'impétuosité des passions. Celle-ci plus nombreuse, plus ardente, sera encore la plus forte. Elle demande, ou plutôt elle nécessite un nouveau frein; c'est le veto du Monarque.

X L I X.

C'est un spectacle curieux de voir les Démagogues dont je parle, ayant l'Amérique dans la tête, la République dans le coeur & la Monarchie sur les levres,

décompoſer la derniere ; jetter loin d'eux tout ce qu'ils appellent les reſſorts uſés du Gouvernement ; frémir au ſeul nom de Miniſtre ; fouler aux pieds les maximes fondamentales & les livres élémentaires de la liberté politique ; traiter le génie avec le même dédain que l'autorité ; inſulter Monteſquieu, non-ſeulement dans ſes préjugés ariſtocratiques, mais encore dans ſes principes les plus lumineux & les plus populaires ; chercher un méchaniſme indépendant des regles méchaniques ; confondre les maſſes, les volumes, l'action, la réaction des mobiles ; tout combiner ſur un plan neuf ; mais, au milieu de leur facilité miraculeuſe, ne ſavoir où placer le Monarque. Ignorant l'art de le placer, les Démagogues dont je parle, trouvent plus ſimple de l'abattre & de le dépouiller. Ils réuſſiroient à l'abattre & à le dépouiller, s'ils parvenoient à lui arracher ſa ſeule défenſe, le *veto*, ou la ſanction royale : arracher la ſanction royale au Prince, c'eſt lui arracher la couronne. La ſecte fameuſe

des Indépendans, dont Cromwel étoit le chef sanguinaire & hypocrite, suivit cette marche. Ils découronnerent la tête de Charles Ier avant de la couper. Les Indépendans de nos jours sont plus coupables, quoique moins meurtriers que ceux de Cromwel. Ceux-ci, dans leur furie, assassinerent le Roi; ceux-là, dans leur aveuglement, assassinent la royauté. Grace au Ciel! ce parti obscur se perd dans les ténebres, & le parti monarchique regne dans l'Assemblée législative.

L.

Une grande erreur a produit cette grande dispute. On a cru que le Monarque étoit un simple Représentant, un simple Mandataire, un simple Magistrat de la Nation, & que les Représentans, les Mandataires, les Magistrats de l'Assemblée législative étoient la Nation elle-même. On a ignoré, ce que l'origine, le progrès, l'esprit, l'intérêt de la Monarchie enseignent d'une voix unanime, c'est-à-dire, que la Nation ou la souveraineté réside en deux

augustes & sublimes représentations, la représentation momentanée de l'Assemblée & la représentation permanente du Monarque. Il est Souverain sur le Trône, comme les Députés sont Souverains dans leurs fonctions. C'est à ces deux Souverains que la Nation se confie ; elle les a élevés également au-dessus d'elle pour qu'ils concertent leurs plans & ses intérêts. La science des principes est au milieu de l'Assemblée, la science des obstacles au milieu du Conseil ; les Députés combinent les détails, le Prince examine l'ensemble & l'harmonie ; les premiers dissoudroient la Monarchie, s'ils franchissoient le Trône ; le second démoliroit l'Etat, s'il ébranloit le Corps législatif : l'insurrection nationale, le refus des subsides, arrêteront toujours le Monarque, & fléchiront sa résistance ; le démembrement des Provinces, l'anarchie des pouvoirs, le despotisme des factions, anéantiroient le Corps législatif ; s'il renversoit la borne commune qui fait son indépendance & celle du Roi. La liberté

politique est adossée à cette grande barriere.

L I.

Le pouvoir exécutif n'est autre chose que le Gouvernement. C'est la force nationale en action. Dans une République, elle est subdivisée pour en affoiblir l'empire. Dans une Monarchie bornée, elle peut être réduite sans être anéantie. Dans un Empire tel que la France, elle doit être indivisible & toute-puissante, quoique jamais arbitraire. Elle ne doit connoître d'obstacle que la Loi, d'intermédiaire que la Justice, de déviation que l'humanité. La rapidité du mouvement en augmente la force, & en économise les frais. C'est le *minimum* possible de l'autorité, le *maximum* de l'ordre, & l'*ultimatum* de la sagesse. Considérez trente-trois Provinces agitées par des opinions & des intérêts discordans; considérez vingt Empires jaloux qui les épient & les assiégent; considérez ces frontieres dont la vaste circonférence demande à être hérissée de citadelles & peu-

plée de légions ; considérez ces Ports, dépositaires des richesses des deux mondes, & ouverts de tous côtés aux flottes étrangeres, s'ils n'étoient protégés par l'assemblage des flottes nationales ; considérez ces masses éparses & incohérentes, qu'il faut animer du même esprit, secourir dans le même instant, entrelasser des mêmes liens, incliner puissamment l'une vers l'autre sans en blesser aucune, prosterner toutes ensemble devant la Loi sans abaisser la liberté : voyez, & dites si la France peut, non-seulement fleurir, mais exister sans être une Monarchie, & si la Monarchie doit, non-seulement posséder une force indivisible, mais encore toute-puissante. Tout le pouvoir exécutif & tout le pouvoir législatif, agissant de concert, suffiroient à peine pour un si vaste Gouvernement, sans le miracle du génie françois, le plus sociable, le plus ardent, le plus irrésistible de tous les génies. Oserez-vous déclamer encore contre le despotisme? Le despotisme est mort. Ferez-vous comme

Achille, qui, après avoir égorgé Hector, se condamnoit lui-même à traîner chaque jour ce cadavre défiguré autour d'une armée implacable quoique victorieuse?

L I I.

La Nation est une Puissance souveraine & un Personnage collectif; le Monarque est une Puissance collective & un Personnage souverain : voilà pourquoi l'un & l'autre sont irresponsables, quoique leurs Députés & leurs Ministres le soient.

L I I I.

Le pouvoir judiciaire émane du pouvoir législatif, & il est sous la garde du pouvoir exécuteur; mais il doit être, dans ses fonctions, indépendant des deux. S'il en dépendoit, il pourroit être corrompu par l'un & corrompre l'autre. Le trône lui dicteroit ses jugemens, l'Assemblée nationale recevroit ses loix. Sparte fut perdue parce que ses Rois jugeoient; & Carthage, parce que son Sénat jugeoit & regnoit tout ensemble. Rome cessa d'être libre, lorsque ses

ses Tribuns se firent en même-temps Rois, Juges & Législateurs.

L I V.

L'indépendance d'une Nation devant toutes les autres, l'indépendance du Corps législatif devant le Monarque, l'indépendance du Trône devant ses Sujets, l'indépendance des Tribunaux devant l'autorité, voilà ce qui constitue cette liberté politique que tant de Publicistes ont confondue avec la liberté civile.

L V.

La police est une providence plutôt qu'un Tribunal : son empire flexible & insinuant, sans être artificieux, doit environner la fraude ; investir le lieu que l'on menace, en écartant jusqu'aux apparences du danger ; pénétrer les complots & respecter la confiance. Elle est invisible, & elle observe. Elle est désarmée, & cependant elle frappe ; elle frappe sur les mauvaises mœurs, sur les projets sinistres, sur tout ce qui pervertit ou trouble la société ; enfin

elle veille sans cesse entre la vertu & le vice, entre la liberté & la licence.

L V I.

L'art de faire les Loix est un art difficile, celui de les défaire doit être rendu plus difficile encore : il ne faut retoucher à la machine du Gouvernement que d'une main tremblante & scrupuleuse. Le Corps politique est sujet à des infirmités momentanées, qu'il ne faut pas traiter comme des maladies mortelles : point de bonne femme qui ne veuille être Médecin ; point d'Empyrique qui ne se donne pour Thaumaturge.

L V I I.

Ici finissent la nature, la raison & l'expérience ; ici commencent la charlatannerie, la passion & la métaphysique ; ici je m'arrête pour ne pas m'égarer avec elles.

L V I I I.

Je consacre cet article au ROI-CITOYEN, qui n'a jamais eu d'autre passion que le bonheur de ses Sujets, & qui semble avoir dédié son regne à la liberté de la Nation,

L I X.

Je présente un hommage solemnel au Ministre-Philosophe qui a soutenu la cause du Peuple, lorsque tout étoit ligué contre elle; qui a défendu celle de l'humanité devant le théâtre même des barbaries; & qui dans le fracas des révolutions & sous le poids des travaux, a su être encore l'homme le plus éloquent de cet Empire.

A côté de ce Ministre je place le Mortel illustre qui a été en tout temps son ami fidele, celui du Prince, celui de la Nation; & qui imposant par son extérieur, par ses vertus & par ses lumieres, semble le dernier Héros du siecle de Louis XIV & le premier patriote du siecle de Louis XVI.

L X.

J'ose applaudir encore, j'ose féliciter les bons génies de l'Assemblée Nationale, & ceux particuliérement qui ont eu l'occasion de signaler leurs talens & leur courage.

M. Mounier qui a donné l'exemple & le modele d'un Peuple libre.

M. Rabaud de Saint-Etienne, dont les écrits présentent des vues mesurées & profondes.

M. Bailly, qui n'est pas moins recommandable par le Peuple François que par le Peuple Atlantique.

M. Bergasse, qui a réparé sa célébrité mesmérique par une célébrité plus utile, & qui par son travail sur le pouvoir judiciaire, contribuera à fermer une des grandes plaies de l'humanité.

M. de Tollendal, dont l'éloquence filiale est devenue si patriotique.

M. l'Abbé Sieyes qui a imprimé un nouveau mouvement, & donné une nouvelle existence aux Communes.

Le Prince qui le premier a rejoint la partie saine de la Noblesse au Corps populaire.

Les deux Prélats qui éclairent le Trône, après avoir éclairé l'Assemblée Nationale.

M. de Clermont-Tonnerre qui, comme Phocion, est la coignée de l'éloquence.

L'Orateur que l'on compare à Demos-

thènes; ce Demosthène qui tonnoit contre les ennemis de la Grèce & encore plus contre les siens (1).

---

(1) Tout le monde connoît le trait d'Eschine. Cet Orateur, exilé d'Athènes, récitoit un jour à ses amis la harangue par laquelle son rival l'avoit vaincu & proscrit. Ses amis, en l'écoutant, frémissoient, frissonnoient tour à tour. Que seroit-ce, leur dit Eschine, si vous aviez entendu le tigre lui-même avec sa voix rugissante; si vous l'aviez vu, les yeux étincelans d'un feu sinistre, les lèvres inondées d'écume, la main fulminante & prête à déchirer, les muscles gonflés de venin & contractés par la rage, ameuter contre moi toute une populace qu'il enivroit de fiel & de fureur! vous auriez cru voir le Dieu de la parole, métamorphosé en Bête féroce.

Les Athéniens rappellèrent bientôt Eschine. C'étoit le Peuple le plus facile à s'émouvoir & à se passionner. Il se soulevoit, au moindre mot, & contre ses Oppresseurs & contre ses Appuis. Les Fourbes & les Ambitieux se servoient de sa sensibilité même pour accomplir leurs forfaits & pour consommer leurs vengeances. Leur secret consistoit à ne pas laisser assoupir un instant la méfiance populaire. Des bruits perfidement

sonnés ; des Emissaires postés pour circonvenir les Esprits ; des colloques nocturnes, des allocutions tumultuaires, des motions subites & véhémentes, des propositions forcenées ; un complot réel, destiné à faire croire & à faire craindre des complots imaginaires ; les noms de Traître, de Complice, de Tyran, d'Esclave, attachés aux réputations les plus pures & aux renommées les plus brillantes ; une Ligue, une Coalition souterreine des Factieux de la Grèce, & des Stipendiaires de la Macédoine & de la Perse : c'étoient là leurs opérations magiques. Ils remuoient ainsi toute la fange & toute la lie des passions, pour régner par la terreur & au milieu des tempêtes qu'ils excitoient. Voilà comment ils foudroyèrent Miltiade, Thémistocle, & le juste Aristide, & le magnanime Phocion, & le sage Socrate, & le Religieux Anaxagore ; voilà comment ils perdirent la Liberté & la Patrie qu'ils invoquoient sans cesse avec un enthousiasme hipocrite ; voilà comment ils firent tomber la Grèce sous le joug de Philippe, sous celui de Demetrius, & sous celui des Romains.

O Peuples ! le Despotisme n'est pas votre seul Bourreau ! L'Ambition, la Jalousie, la Vengeance, voilà trois Furies qui, déguisées en Républicaines, cachent les serpens de la Discorde sous le chapeau de la Liberté.

O François, Nation toujours neuve à chaque époque, vous touchez au moment du ſalut ou de la cataſtrophe. La tyrannie n'eſt plus ſur le Trône ; mais elle s'eſt réfugiée dans les Places publiques. Si vous conſervez la Sanction Royale, l'intérêt du Monarque eſt d'accepter, de maintenir une Conſtitution qui relevera ſon Trône ; mais ſi la Sanction Royale eſt détruite, le Sceptre ſe briſe, la Monarchie ſe démembre, la Conſtitution devient inutile, & la Conſpiration eſt accomplie.

Je finis par un dilemme ſans réplique. Si la Sanction Royale eſt détruite, le Souverain conſentira ou ne conſentira pas à ſa dégradation. S'il y conſent, à la honte de ſon règne, il voit le Royaume ſe diſſoudre ; s'il n'y conſent pas, au péril de ſa Couronne, il doit diſſoudre l'Aſſemblée Nationale. Quelle alternative !

HARANGUE

DE LA NATION

A TOUS LES CITOYENS,

SUR LA NÉCESSITÉ

DES CONTRIBUTIONS PATRIOTIQUES.

PAR M. CÉRUTTI.



A PARIS,

Chez DESENNE, Libraire, au Palais Royal.

1789.

PRÉFACE.

On reproche à mes Ecrits un luxe d'images dont je ne puis me défendre ni me repentir. Ce n'est pas que j'ambitionne un style magnifique & brillant; mais je traite des sujets qui parlent à mon imagination: il faut bien qu'elle réponde. Malheur à elle si elle demeuroit muette & insensible!

Newton devient Poëte, disoit d'Alembert, toutes les fois qu'il raisonne sur la Nature, sur le Temps, sur l'Espace. Le même d'Alembert cependant blâmoit dans Buffon ce qu'il admiroit dans le Géometre Anglois: c'est qu'il étoit Géometre lui-même & non Naturaliste. Il étoit indulgent pour son Art, & févère pour celui qui n'étoit pas le sien. L'esprit géométrique qui mesure l'Univers, ne mesure pas aussi bien ses Rivaux.

Je suis bien loin de vouloir m'assimiler à

ces Hommes ſublimes : j'aime ſeulement à m'agrandir comme eux devant les grandes choſes. Regle générale : quand l'imagination charge un objet, elle eſt vicieuſe : quand elle l'anime, elle eſt utile : elle donne un corps aux idées & les jette vivantes dans l'eſprit des Lecteurs.

Les Publiciſtes qui regnent aujourd'hui, doués d'une politique toute ſpéculative, ont formé une eſpèce de Secte myſtique, qui, comme toute fauſſe Religion, a ſes dogmes ſuperſtitieux, ſon fanatiſme perſécuteur, ſon hypocriſie auſtère, & même ſon langage obſcur & barbare. Leur imagination n'eſt pas féconde en figures, mais en chimères. Leurs débats métaphyſiques ſur la Conſtitution Françoiſe pourroient ſembler auſſi ridicules & auſſi intolérans que les diſputes ſur la Conſtitution *Unigenitus*. Ils extravaguent ſur les billets d'Etat, comme l'on extravaguoit alors ſur les billets de Confeſſion ; en un mot, ils décompoſent la langue, la raiſon & le Gouvernement, pour ſe compoſer un Empire.

Celui qu'ils ont usurpé est très-étendu. Ils ont asservi à leurs opinions exagerées un Peuple ardent qui les exagere encore. Si les effets n'en étoient pas terribles, les excès en paroîtroient divertissans. Ce seroit un spectacle vraiment comique de contempler tous ces Prédicans-Législateurs, qui, sans aucune notion politique, fondent des Etats qu'un souffle renverseroit, & qui, ne considérant, ni les liaisons intérieures, ni les relations externes d'un Gouvernement, font de la Monarchie un systême idéal, & de la France, une Planete isolée du reste du monde.

Tels on nous peint les Illuminés du Mont-Athos ; tels on nous décrit les Pélerins des Croisades : les premiers, au milieu du jour le plus éclatant, ne voyoient que la lumiere bleue dont ils se croyoient environnés ; les seconds, pour délivrer leurs Freres du joug Musulman, exterminoient tous les Fideles qui refusoient de les suivre.

Ces événemens sont des leçons qui nous

apprennent combien la meſure eſt néceſſaire dans les principes politiques, & combien les idées extrêmes ſont contagieuſes dans les révolutions populaires. Plus alors on s'écarte du but, plus on croit approcher de la perfection. Fiers de leur égarement, les eſprits ne ſupportent aucun Contradicteur; ils ne ſouffrent pas même aucun Conciliateur : c'eſt un torrent qui emporte juſqu'au pont qui communiquoit aux deux rives; ou plutôt, ce ſont des aveugles qui ſe ſervent de leur bâton pour repouſſer leurs guides.

Et que dire à une foule énergumene à qui toute modération eſt ſuſpecte, & toute autorité, celle même de la Renommée, odieuſe? N'entendez-vous pas avec quelle facilité ils blaſphêment les noms de Monteſquieu, de Robertſon, d'Hume, de Mably! Il n'eſt pas queſtion, diſent-ils, de conſulter les Livres, mais de conſulter les lumieres du dix-huitieme ſiecle; comme ſi l'on pouvoit ſéparer les lumieres d'avec les Livres qui les ont répandues; comme

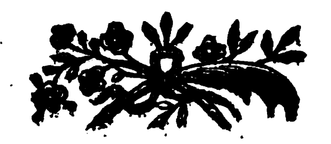
ſi ces Philoſophes avoient écrit dans le quatorzieme ſiecle, ou comme ſi le dix-huitieme ſiecle ne commençoit que depuis trois mois.

Cette exagération, au reſte, eſt un effet naturel d'une noble efferveſcence. Quand une liqueur généreuſe fermente, elle s'échappe avec plus de force qu'une liqueur commune. Le mouvement qui nous emporte aujourd'hui, eſt dû en partie à des impulſions perfides, & en partie à des impreſſions ſublimes : quand on ſe précipite dans la Liberté, on renverſe juſqu'aux barrieres qui la protégent.

Mais, comme l'a obſervé un Miniſtre attentif & profond, nous ne ſommes parvenus, malgré notre impétuoſité, que ſur les bords du précipice. A Dieu ne plaiſe que nous retrogradions vers l'eſclavage! Mais nous pouvons, mais nous devons retourner au plutôt aux bornes immuables de la Liberté légitime.

Le François a beſoin d'enthouſiaſme pour ſe détacher des vieux préjugés, & à plus

forte raiſon pour ſe détacher d'une erreur toute nouvelle. On ne ſauroit imaginer juſqu'à quel point l'a exalté, l'a enflammé, l'a transfiguré, le noble eſpoir d'affranchir la Nation. Mais il s'agit en ce moment de la libérer. Les contributions patriotiques ſont plus preſſantes peut-être que les armemens. Elles ſont auſſi plus difficiles. L'Orateur des ſubſides n'eſt pas auſſi bien écouté que celui des inſurrections. Voilà pourquoi j'en ai choiſi un accoutumé à tout obtenir. La Nation, haranguant elle-même les Citoyens, doublera, non leur richeſſe, mais leur zele. Je me ſuis fait Catéchiſte du Peuple dans un autre Ouvrage : dans celui-ci, je me fais ſon Miſſionnaire.



CITOYENS FRANÇOIS,

Je comprends ſous ce nom reſpectable, & ceux d'entre vous que l'on accuſe d'être Ariſtocrates, & ceux que l'on ſoupçonne d'être Démocrates. Quelques ſoient les raiſons ou les prétextes qui vous diviſent, je viens vous réunir; j'eſpere vous rallier: j'apporte un lien tout puiſſant, un lien irréſiſtible, celui de la néceſſité.

Le nom de Philippe ou de Xercès réconcilioit tous les partis de la Grèce: le nom d'Annibal ou de Mithridate réconcilioit toutes les factions de Rome. Un nom plus effrayant doit étouffer toutes nos diſcordes & liguer tous nos intérêts, le nom ignominieux & conſternant de la banqueroute.

Ce n'eſt point dans les momens extrêmes du péril que le ſentiment a beſoin d'être

entraîné par l'éloquence. Lorſqu'au milieu d'une nuit tranquille, l'airain ſonore des Temples annonce à coups précipités les progrès d'un incendie, les citoyens éloignés accourent, les citoyens voiſins s'élancent pour arrêter la flamme. Lorſqu'au milieu d'une tempête maritime le bruit du canon avertit au loin qu'un vaiſſeau eſt prêt à périr, tous les vaiſſeaux de la même Nation, ceux même de l'ennemi, dirigent leurs voiles pour le ſauver. La France a donné le ſignal de la détreſſe. François, qui que vous ſoyez, c'eſt votre maiſon qui brûle, c'eſt votre navire qui menace naufrage !

Oui ; ſi l'horrible banqueroute n'eſt pas prévenue, n'eſt pas repouſſée par les efforts de tous, vous ſerez tous accablés par elle. La fortune publique, en tombant, endommageroit, mutileroit les fortunes particulieres qui croiſſent autour d'elle. Elles ſont toutes dépendantes les unes des autres ; toutes ſont liées au gouvernement ; toutes s'élevent ou s'abaiſſent avec les arts, le commerce & le crédit ; c'eſt un cercle

de bonheur ou de malheur, dans lequel chaque ligne se touche & se répond du centre à la circonférence. Si la chûte arrivoit, le premier coup porteroit sur les classes industrieuses; le second coup frapperoit sur les classes propriétaires, & le contre-coup écraseroit toute la partie indigente de la société.

Jettez un regard autour de vous; voyez déja combien languissent toutes les conditions laborieuses, depuis que le trésor public est en souffrance. Voyez le talent sans emploi & la richesse en alarme, rompre l'alliance qui les unissoit : voyez les cités ouvrières devenues presque oisives : voyez Marseille, Bordeaux, Lyon soupirer leur ancienne opulence : voyez Paris; la capitale des Arts est au moment d'en être le tombeau. Ce ne sont pas les vils agioteurs, les créanciers tremblans qui ont arrêté le mouvement vital de l'industrie & du commerce. C'est la méfiance universelle; c'est la seule crainte de la banqueroute. Cette crainte seule a suspendu tous les travaux, obstrué toutes les communications, &

produit une ſorte d'apoplexie précurſive de la mort. Par le premier ſymptôme du mal, jugez de ce que ſeroit le mal à ſon comble.

Si cette expérience anticipée ne vous perſuade pas encore, interrogez l'expérience commémorative des ſiecles paſſés. Interrogez l'Eſpagne; elle ne s'eſt point relevée de la fameuſe banqueroute de Philippe ſecond. Tous les tréſors du Mexique & du Pérou n'ont pu reſtaurer cette ſtagnante Monarchie. L'expulſion des Maures, la défection des Bataves, l'inquiſition des Moines n'ont pas été pour elle une plaie plus incurable que cette cataſtrophe, & ce Peuple qui occupe un ſi vaſte eſpace ſur le globe, ſemble, depuis ce moment, inacceſſible aux arts des deux mondes. Philippe ſecond a fait, des colonnes d'Hercule, les bornes où s'arrêtent la philoſophie & la fécondité (1).

(1) L'Eſpagne, dit l'Auteur des Conſidérations ſur les richeſſes, a long-tems reſſemblé à ces Villes ſuperbes des Contes Orientaux, où tout eſt pétrifié.

Interrogez enſuite la France ; elle a elle-même de triſtes exemples à citer. La réduction frauduleuſe des Monnoies, le banniſſement inhumain des Juifs, la deſtruction parjure des Templiers, ont été des banqueroutes partielles qui, dans des temps barbares, troublerent le cours de la fortune Françoiſe. Nous ſavons que lorſque la tyrannie, ſi mauvaiſe calculatrice, expolia le riche & induſtrieux Jacques-Cœur, tout le commerce qu'il élevoit au berceau, retomba de l'enfance au néant. Nous ſavons qu'à cette époque des Manufactures naiſſantes diſparurent, & que les terres qu'elles faiſoient fleurir, frappées de ſtérilité avec elles, perdirent la moitié de leur valeur. (1) Nous ſavons que la révolution fameuſe, opérée par le ſyſtême de Law,

(1) Jacques Cœur avoit acquis de grandes richeſſes par le Commerce; il étoit Seigneur de quarante Paroiſſes. Ayant été diſgracié, on confiſqua ſes biens, & il fut condamné à une amende de quatre millions. Sa chûte entraîna celle de toutes les Maiſons de Banque & de Négoce qu'il avoit fondées, & l'intérêt de l'argent, qui étoit à dix pour cent, monta juſqu'à vingt.

quoiqu'infiniment moins étendue que le feroit celle qui nous menace, a été aussi ruineuse pour cet empire que la révocation de l'Edit de Nantes; qu'elle a dévoré plus de trois cent mille familles; qu'elle a gangréné les mœurs de ce siecle; qu'elle a, par une longue & maligne corrosion, influé sur les disgraces & sur les fautes d'un régne tout entier. Ceux de nos vieillards qui ont pris naissance en ces jours de douleur & d'opprobre, tremblent, frissonnent encore des événemens lugubres dont ils furent entretenus dans leur enfance. Le spectre de Law semble les poursuivre jusqu'à la tombe (1).

Laisserons-nous à notre postérité les mê-

(1) Dans l'effroyable secousse produite par le systême de Law, on vit en peu de jours les contrastes les plus extrêmes. Des Actionnaires, devenus opulens tout de suite, faisoient chauffer des ragoûts avec des billets de Banque. Une semaine après, les billets étant discrédités, ils mendioient de quoi vivre. Plus de dix mille Ouvriers sortirent de Lyon & se firent exterminer dans les bois & sur les grands-chemins.

mes souvenirs odieux, les mêmes récits lamentables? Deviendrons-nous les instrumens coupables & les victimes malheureuses des plus horribles calamités? Acheverons-nous dans les convulsions le siecle des lumieres? Marquerons-nous en traits de sang l'ere de la liberté?

Le signal de la banqueroute seroit celui du carnage. On verroit la Capitale & les Provinces en proie à tous les ravages, le commerce fuyant de toute part, l'abondance tarie, la subordination rompue. On verroit le trône investi, les temples dépouillés, les Palais en flamme, les Atteliers en poussiere. On verroit des millions d'Artisans mendier en vain de l'emploi & de la subsistance, les instrumens du travail changés en instrumens de brigandage, des légions de pauvres devenues une armée d'assassins, les routes publiques fermées, les retraites solitaires assaillies, le Riche imprévoyant poignardé sur son or. On verroit nos Négocians bannis de tous les ports étran-

gers, nos Négociateurs avilis dans toutes les Cours de l'Europe, le nom François rayé de toutes les transactions, & diffamé dans toutes les bouches. Peut-être verroit-on, au premier bruit de notre chute, s'élancer sur nous tous les Peuples environnants, qui épient d'un œil avide l'instant de notre dissolution; on les verroit peut-être, nouveaux Conquérans, modernes Vandales, franchir insolemment nos frontieres, inonder nos contrées, recueillir le fruit de nos discordes, anéantir celui de nos travaux, démembrer l'Empire François comme celui des Sarmates ou comme celui des Romains. Attila reparoîtroit au Midi, Raoul au Nord, Alaric au Levant, Edouard ou Bedford à l'Occident des Gaules.

Dans cette subversion universelle, dans cette invasion barbare, à quoi serviroit, je vous le demande, la magnifique législation qui se prépare? Veut-on organiser des ruines? Veut-on discipliner des cadavres? Veut-on symétriser des tombeaux, & d'une constitution

conſtitution tardive faire une mélancolique & volumineuſe épitaphe (1) ?

Ah ! ſi nous voulons régénérer la France ; ne laiſſons pas prolonger ſon agonie. Uniſſons-nous pour lui porter les ſecours les plus prompts ; le mal deviendroit irréparable & le remède tardif, ſi les finances de l'Etat demeuroient plus long-tems dans la paralyſie. Citoyens François, voilà les déſaſtres qui vous menacent ; de prompts ſacrifices peuvent ſeuls vous ſauver.

Lorſqu'une longue ſéchereſſe a épuiſé des terres fécondes, l'Agriculture altérée bénit juſqu'aux orages qui amènent des pluies ſalutaires. Nous avons invoqué de même la révolution, malgré toutes ſes tempêtes, dans l'eſpérance d'une meilleure

---

(1) L'inſurrection populaire qui exiſte aujourd'hui cauſeroit infailliblement, s'il y avoit une banqueroute, ces convulſions horribles qui n'eurent pas lieu dans les banqueroutes précédentes. Les Gardes Bourgeoiſes ſeroient impuiſſantes contre un tel mouvement & ſeroient intéreſſées elles-mêmes à la favoriſer, car toute cette Armée ſeroit compoſée ou d'Artiſans ruinés, ou de Rentiers dépouillés.

destinée. Le Tonnerre sauveur n'auroit-il grondé si long-tems sur nous que pour répandre la terreur ? Non ; la prospérité va descendre. Nous allons obtenir le prix de nos agitations ; nous allons respirer le calme des airs épurés ; nous allons retrouver la richesse qui nous fuyoit.

Le Génie qui veille sur la France nous en indique les moyens. Il a fondé en même-tems l'Empire & le cœur François, & il a espéré les miracles du Patriotisme. Travaillant de concert avec le Ministre, le Corps Législateur s'efforce de vaincre la fatalité par le dévouement ; & comptant sur vos vertus, il a prescrit, il a réglé vos sacrifices indispensables.

Le premier qu'il impose n'est point allarmant pour votre intérêt, & ne coûtera qu'à la vanité. C'est elle seule qui sera dépouillée en cette oblation dont la valeur réelle est assurée. La Loi ne vous demande qu'une privation momentanée de ces métaux précieux que l'Art a façonnés pour le Luxe, & par lesquels il a dimi-

nué la somme du numéraire sans augmenter celle des plaisirs.

Ce Luxe, en ses déréglemens bizarres, en ses débauches impolitiques (1), a été complice de tous nos désordres. Il doit expier ses crimes & les nôtres. Un des plus funestes a été son Anglomanie : par elle il encourage les Manufactures de nos rivaux ; par elle il décourage les Manufactures nationales ; par elle il fait, d'un traité de Commerce, une calamité publique ; par elle il nous enlève le scèptre de l'Industrie ; par elle enfin il diminue l'exportation de nos ouvrages, & il augmente chaque jour celle de nos trésors.

C'est par-là, en grande partie, que notre numéraire a disparu. Les perceptions interrompues, l'importation des bleds, l'émigration des Riches, l'absence des Voyageurs, la fuite des capitaux étrangers que la méfiance emporte & ne rapporte pas,

(1) Un homme d'esprit a défini le Luxe, l'adultère de la Fortune. En effet, il enrichit les Familles bâtardes & déshérite les Familles légitimes de l'Industrie.

le discrédit de nos Banques & de nos Comptoirs, une année d'infortune, deux Administrations dévorantes, vingt complots destructeurs; tous ces malheurs accumulés par le sort, multipliés par l'imprudence, exagérés par l'imagination, grossis par les Journaux qui trompent l'Europe, ont mis le comble à la disette & au déficit de notre numéraire. Une partie de ce qui nous en reste, est enterrée par l'avarice, ou dépaysée par la vengeance.

La circulation des especes est pour le Corps politique ce qu'est pour les veines du corps humain la circulation du sang; sans elle, toute faculté mouvante est sans ressort : tout languit, tout meurt sans elle. Un numéraire fictif, un papier de confiance peut suppléer, il est vrai, la richesse réelle; il peut même contribuer à la vélocité des échanges & à la magie des entreprises. Voilà pourquoi l'on peut dire que l'or propage la culture autant que le fer, & le papier autant que l'engrais. Mais cette richesse idéale de-

mande toujours d'avoir pour voisine & pour correspondante la richesse réelle ; & la baguette enchanteresse du crédit consiste à transformer sans cesse le métal en papier & le papier en métal. Un Peuple, rassasié de papier & affamé d'or, ne peut vivre long-temps d'une pâture imaginaire. C'est alors que l'imagination effrayée se joint au besoin, pour demander & redemander un aliment réel. Sans être réduits à cette disette absolue, nous éprouvons une véritable pénurie : pour la satisfaire, il nous faudroit, dans notre indigence industrieuse, créer ou découvrir une mine féconde en or & en argent. Cette mine existe parmi nous.

Considérez, au milieu de vos Temples, au sein de vos demeures, dans les asyles dépositaires de votre luxe, tout le métal précieux auquel des mains habiles ont donné mille formes brillantes ; voilà le Pérou, le Brésil au centre de la France ; c'est-là où la Patrie trouvera des filons d'or & des masses d'argent disponibles.

De toutes les oftentations de magnificence, il n'en eft point de plus inutile au bonheur, ni de plus contraire à l'économie politique que cette augmentation progreffive de vaiffelle & de bijoux variés par la mode & recherchés par la vanité. C'eft en même temps un retranchement aux revenus, une infulte à la mifere, un larcin à la circulation.

L'or, l'argent & le bronze ont été deftinés à être les valeurs repréfentatives de toutes les chofes commerçables. Ces fignes abréviateurs des échanges & multiplicateurs des richeffes, en circulant de main en main, vivifient le travail & alimentent l'induftrie; la main qui les touche devient active, la main qui les répand devient féconde. Mais font-ils condamnés à n'être que les fymboles du luxe, ils ne fervent plus qu'à éblouir les regards, qu'à dorer l'orgueil, qu'à nourrir les arts frivoles en affamant les arts utiles. C'eft détourner les fources de l'abondance, & les diffiper en canaux faftueux ou en jets d'eau puérils.

C'eſt proprement ce qui conſtitue cette portion anti-productive & anti-morale du luxe (1), le fruit de la vanité aſiatique. C'eſt de l'Orient que les Grecs l'emprunterent. Rome l'apporta de ſes conquêtes. L'Aſie, où la Nature prodigue aux hommes les ſubſiſtances, a moins beſoin de mettre ſon or en circulation : elle peut l'entaſſer ſur ſes meubles ; mais l'Europe ne ſauroit diſtraire ainſi le cours de la richeſſe ſans s'expoſer au contraſte d'une folle magnificence & d'une honteuſe parcimonie. On voit ainſi, dans la faſtueuſe Italie, des Egliſes, ſuperbement parées & des Fideles couverts de haillons. On y contemple de ſomptueux Palais qu'habite la

(1) Le luxe eſt l'emploi ſtérile des hommes & des matieres. Rien n'eſt avantageux que ce qui a pour objet la fécondité ; c'eſt la tendance invariable de la nature. Modifiant ſans ceſſe tout ce qui exiſte, elle ne détruit que pour reproduire. La reproduction doit être l'objet de l'inſtitution de toute ſociété. Le luxe modifie tout, mais ne reproduit rien : il détruit même à grands frais ; & ſi on l'abandonnoit à ſon eſſor, une grande Capitale repréſenteroit l'image d'un vaſte Océan où ſe promeneroient quelques baleines. *Conſidérations ſur les richeſſes*, p. 113.

mollesse & qu'environne la mendicité. A côté des ruines de l'antiquité, dont l'aspect est si auguste, on trouve, à chaque pas, les ruines de la pauvreté, dont le spectacle afflige & humilie. Le temps & le luxe rongent à l'envi cette Contrée célebre.

Je sais qu'au milieu d'un Peuple opulent & nombreux, la richesse peut former des thésaurisations oisives & des monumens stériles. Je sais que des amas de métaux précieux, tristement réduits à ne représenter que de pompeux simulacres, peuvent, dans le besoin, retourner de la vanité à la circulation : mais ils n'y reviennent qu'après une déperdition immense. Une portion du métal s'est évanouie par l'usage, & une portion de la valeur a été sacrifiée à la mode & à la fantaisie. Calculez, s'il est possible, cette déperdition continuelle, faite par l'Etat ; comparez ce que les Arts nécessaires & fonciers ont perdu, avec ce qu'ont gagné des Arts frivoles ou moins importans ; vous trouverez un résultat douloureux : vous verrez que la vaisselle

& les bijoux, qui semblent enrichir les familles & les talens, appauvrissent la population, l'agriculture & jusqu'aux métaux.

Voilà un dépôt infructueux, ou une heureuse réserve, que redemande aujourd'hui le numéraire; voilà une pompe mal-entendue, que l'Etat veut convertir en richesse secourable. Ah! ne lui disputez pas un bien dont il sera reconnoissant, même après l'avoir payé! Sûrs d'en recevoir le prix effectif, sacrifiez-en la jouissance imaginaire; vous n'y perdrez qu'une ostentation inutile & même indécente. Est-ce dans le moment que la Patrie est en deuil & le Royaume en péril, est-ce dans le moment où vos Concitoyens sont dans la plus extrême indigence, que vous étalerez sans pitié & sans pudeur les marques superbes d'un faste ruineux?

Un Souverain, ami du Peuple, des mœurs & des Loix, vous a donné l'exemple. Son auguste compagne s'est empressée de le suivre. Ce sexe, à qui la Nature enseigne tous les ornemens, & à qui la vertu persuade

tous les facrifices; ce fexe, qui porte jufqu'à l'oubli de foi-même tous les fentimens généreux, s'eft fignalé dans fon offrande patriotique: des femmes Artiftes font venues au milieu de l'Affemblée Nationale dépofer les faux brillans de la beauté, & fe montrer dans une parure nouvelle, dans celle de la piété romaine.

Quel exemple pour la piété chrétienne! Pontifes des Autels, le fang ne coule plus dans les Temples, mais le fafte les profane. Que fait, dans le fanctuaire des vertus, cet or facrilége & cette pompe mondaine, qui femble là pour démentir l'Evangile? Eft-ce fur une croix d'or qu'expira le Chrift? Eft-ce dans une coupe argentée qu'il verfa les larmes de la rédemption? Les Apôtres étoient-ils chargés de ce luxe maffif qui défigure leurs ftatues? Êtes-vous les gardiens des idoles plutôt que les appuis des malheureux? La véritable piété s'eft fait entendre. Un Prélat diftingué, qui prêchoit l'aumône aux Peuples, a prêché l'humanité aux Eglifes. Perfuadé que la

solemnité du culte ne consiste point dans les parures de l'orgueil ni dans les richesses matérielles, il a promis à l'Etat tous les trophées de la superstition. La Religion a ratifié sa promesse du haut des cieux. Elle a dit : vases brillans, flambeaux ciselés, pierres précieuses, transformez-vous en pain! *Lapides isti panes fiant* (1).

François! résisterez-vous aux vœux de la Religion? résisterez-vous aux besoins de la Patrie? résisterez-vous aux exemples de la générosité? Non, non : au premier cri de l'Etat, chaque Citoyen s'est armé, & a repoussé jusqu'à la dernière ombre du despotisme : aux cris répétés de l'Etat, chaque Citoyen, non moins héroïque,

---

(1) Les seules cloches des Eglises sont évaluées à un milliard. La plupart des Temples de nos Capitales ont d'immenses sonneries. On compte quarante-six mille Paroisses villageoises, ayant chacune une, deux, trois cloches. En fondant celles qui sont inutiles, on augmenteroit le numéraire, on diminueroit le bruit, & on auroit même un capital dont le revenu suppléeroit une partie des dimes curiales.

apportera la portion superflue de son opulence, pour ranimer par elle la richesse circulante. Arrivant de toute part, l'or & l'argent vont se fondre pour grossir le fleuve du numéraire, qui, reprenant son cours, & dirigé par une main économe & savante, fécondera cet Empire qu'il sembloit abandonner.

L'ignorance dira : que peut, dans une disette immense, une ressource si bornée ! Mais si l'ignorance ne sait pas calculer, qu'elle ouvre du moins les yeux ; elle verra que l'argent ouvragé égale, surpasse peut-être en France, l'argent monnoyé. Elle peut juger aussi de l'immensité de l'ouvrage par la multiplicité des ouvriers. Elle peut en juger par la proportion de tous les revenus, dont on estime qu'une part annuelle se transforme en vaisselle & en bijoux. Elle peut en juger par l'étendue du luxe, qui embrasse toutes les conditions. Elle peut en juger, enfin, par la quantité d'avares qui réalisent, d'hommes fastueux

qui veulent éblouir, & d'hommes vains qui veulent imiter (1).

Venant à l'appui de l'ignorance, l'érudition ennemie dira : sous Louis XIV & sous Louis XV la conversion subite de l'argent stérile en argent fécond, ne restitua pas au numéraire des sommes considérables. J'en conviens : sous le premier Roi, ce procédé économique produisit douze millions, & sous le secondil en produisit quinze ; mais sous Louis XIV le luxe, gigantesque à sa Cour, n'existoit presque pas dans les Pro-

(1) Un Voyageur Anglois a observé qu'en France le capital de la vaisselle est proportionnellement beaucoup plus considérable que celui d'aucune autre Nation. Il l'évalue à un service d'argent par tête, ce qui feroit une somme de plus de 650 millions. Dans Paris seul, la fabrication de la vaisselle occupe quinze mille individus. On y compte douze cens Maîtres Orfévres, dont trois cens Fabricans & douze cens Marchands. On fait monter à quatre mille ceux des Ouvriers qui travaillent pour leur compte. On évalue à 50 millions le capital annuel que la fabrication emploie. Parmi les matieres d'argent qu'elle fond, on compte pour 24 millions de piastres neuves. On ne peut que gémir de voir un si puissant germe de prospérité publique aussi tristement enfoui. *Opinion d'un Créancier de l'Etat, par M. Claviere.*

vinces. Il gagna, de proche en proche, tout l'Empire ſous Louis XV; mais ſon Miniſtre, en appellant le luxe à la ſubvention de l'Etat, fut contrarié dans cette opération ſalutaire par l'oppoſition fiſcale. Montmartel étoit l'ennemi de Silhouette, & il étoit le deſpote du crédit & le ſultan de la finance. Depuis cette époque, la magnificence mobiliaire s'eſt déployée ſans meſure, & le luxe en délire a voulu tout métamorphoſer. (1). Ajoutez que ſous l'un & l'autre régne l'eſprit public étoit dans l'abaiſſement. Vos aïeux, quoique magnanimes, étoient bien éloignés de cette électricité Nationale dont vous reſſentez la vive commotion. C'étoit d'illuſtres Eſclaves qui tenoient à de brillans colifichets, & qui les déroboient à l'avidité de leurs Maîtres. La noble liberté a briſé un ſceptre de fer, & repaîtri des cœurs d'argile. L'apothéoſe du deſpotiſme eſt abolie, & avec elle expire la Déité changeante des glorioles & des frivolités.

(1) Les Directeurs de la Monnoie nous apprennent que l'argenterie eſt plus que doublée depuis 1759.

Jalouse de la révolution, la mauvaise foi s'écrie : de quoi servira un nouveau numéraire ? ne tournera-t-il pas au profit des Nations qui l'emportent sur nous dans la balance commerciale & dans le change pécuniaire ? Chaque plat envoyé à la monnoie de Paris ne sera-t-il pas un plat envoyé à Londres ? Logique banqueroutiere : car, si vous devez à l'Angleterre, ne faut-il pas vous acquitter avec elle, & rétablir ainsi le change & la balance ? Voulez-vous être pauvre pour vous dispenser de payer ? Logique non moins imprévoyante : en effet, pourquoi votre or déserte-t-il vers les Rivaux de votre commerce ? parce que vous manquez d'or pour rendre la prépondérance à vos manufactures. Hâtez-vous de battre monnoie. Ayez de quoi stipendier vos Artistes & vous cesserez de soudoyer les Artistes Anglois. L'argent, malgré tous les liens, s'échappe vers les climats où tout abonde. Il refluera vers le vôtre aussi-tôt que vous rappellerez l'abondance. La pauvreté rend Paris tributaire de Londres ; la

richesse va rendre Londres vassal de Paris. Ce ne fut ni Turenne, ni Luxembourg, ni Villars qui affranchirent Louis XIV de l'Angleterre industrieuse, ce fut Colbert.

Voulez-vous accélérer votre indépendance du commerce étranger ; imitez l'Amérique septentrionale. La premiere victoire qu'elle remporta sur l'Angleterre, fut de renoncer à toutes les marchandises qui en arrivoient. Cette résolution vigoureuse lui conserva ce qui lui restoit de numéraire. Seriez-vous incapables de ce régime prohibitif volontaire ? aimez-vous mieux rester captifs de l'industrie angloise que fideles à la vôtre ? François, Françoises, songez que chaque parure étrangere dont vous êtes revêtus, dépouille vos Artistes. L'Angleterre deviendra-t-elle pour nous ce que l'Inde a toujours été, un abyme où s'écoule notre or. Ainsi les métaux d'Amérique ne font que passer dans l'Europe, & vont s'engouffrer dans l'Asie (1).

---

(1) Dans la controverse qui s'est élevée sur le pri-

Le

Le zele que j'ai voulu réveiller s'éleve ici contre moi. Il m'accuse de condamner au désœuvrement la classe nombreuse des Orfévres & des Bijoutiers. Mais qui ne voit que le défaut de circulation numéraire arrête seul en ce moment leur industrie ? Qui ne sait que la prospérité publique fera renaître leurs travaux avec elle ? En attendant, combien d'autres branches d'industrie vont devenir fécondes ! Au lieu de façonner l'or & l'argent, les Arts vont façonner des minéraux vulgaires & les revêtir de feuilles d'or & d'argent. Cette manufacture imitatrice pourra toute seule entretenir un peuple d'ouvriers. Celles de porcelaine

---

vilége exclusif de la Compagnie des Indes, on a négligé la question la plus importante, savoir : *Quelle est la maniere de faire ce Commerce qui exportera le moins de numéraire*, ou ce qui revient au même, *qui détournera le moins de métaux qui doivent entrer dans le Royaume par l'effet des autres Commerces ?* Si c'est la liberté indéfinie, il n'y a plus à balancer, il faut lui livrer le Commerce des Grandes-Indes.

& de fayance reprendront auſſi un grand accroiſſement : au lieu d'une mine on exploitera une carriere (1).

La méfiance, adverſaire implacable, aveugle à toutes les lumieres & ſourde à toutes les raiſons, eſſaye de me combattre encore. Penſez-vous, me dit-elle, que les poſſeſſeurs de vaiſſelle, pour qui cet objet forme une perſpective contre les beſoins imprévus, conſentent à l'échanger contre des billets d'Etats qui, peut-être, ne ſeront jamais réaliſés ? Crainte irréfléchie ! La France eſt-elle inſolvable ? Crainte injurieuſe à l'honneur François ! Quoi ! la Patrie frauderoit ſes Bienfaiteurs ? Crainte offen-

(1) Les Riches qui voudroient avoir une vaiſſelle magnifique qui n'otât rien à la circulation de l'or & de l'argent, pourroient avoir recours à un métal auxiliaire & mi-parti des deux autres. C'eſt la platine. Elle n'eſt pas auſſi ductile, mais elle eſt auſſi brillante & plus ſolide que l'argent. L'Eſpagne eſt ſeule en poſſeſſion des mines qui renferment ce nouveau métal. Nos liaiſons avec cette Puiſſance nous faciliteroient une reſſource, ou plutôt une nouveauté ſéduiſante.

sante pour l'Assemblée Nationale! Les Billets d'Etat, donnés en échange de la Vaisselle, furent tous acquittés sous Louis XV, sous la simple garantie ministérielle : & ils ne le seroient pas sous Louis XVI, sous la garantie solemnelle de la Liberté? Crainte sordide, qui, pour retenir une parcelle de sa richesse, renonceroit à une grande utilité générale, & même à un grand avantage particulier. Une portion morte de l'opulence, ressuscitée pour chacun, ranimera toutes les fortunes. Il en est peu qui ne soient obstruées. Un nouveau courant débarrassera les gênes du moment. Une circulation plus facile facilitera toutes les consommations. Les Ecrains seront dégarnis, mais les Greniers seront plus abondans. Les tables seront moins ornées, mais elles seront mieux servies. Les Temples, les Palais perdront une décoration théâtrale, mais les Comptoirs gagneront une activité productive, & les Fermes une fécondité réparatrice.

Ce n'est donc pas exposer son argent,

& encore moins le perdre : c'eſt l'avancer avec fruit, & le placer avec avantage. Ce que j'ai appellé un Sacrifice, n'eſt donc qu'un prêt également utile au Citoyen & à la Patrie, qu'un bienfait réverſible ſur chaque Bienfaiteur.

Le véritable ſacrifice, celui qui eſt fait pour vous honorer, celui qui doit racheter l'Etat, Peuple généreux, le voici : c'eſt la nouvelle part, c'eſt la portion conſidérable, mais momentanée, que l'on demande, que l'on commande à tous les revenus. En l'impoſant à chaque François, l'Aſſemblée Nationale a conſulté la néceſſité publique ; elle a ſuivi le plan de la Sageſſe ; elle s'eſt ſouvenue de ſon engagement ſolemnel & de ſa miſſion primitive. Quel a été le motif primordial de ſa convocation, quel a été le poids irréſiſtible qui a écraſé tous les obſtacles ſemés ſur ſa route, quel a été l'inſtrument qui a changé les baſes de ſon exiſtence, & renverſé celles d'une Ariſtocratie juſques-là inébranlable ? C'eſt le déficit. C'eſt le Spectre menaçant

de la Banqueroute, debout à côté du Trône, intimidant la Cour, ameutant le Peuple, domptant l'Armée, & forçant le Sceptre à plier devant la Loi. Voilà le Créateur, & pour ainsi dire le Magicien qui a rappellé de la tombe & replacé sur le char de triomphe l'Assemblée Nationale. Aussi, le premier usage qu'elle a fait de sa puissance, a été de mettre la dette de l'Etat *sous la sauve-garde de l'Honneur & de la Loyauté Françoise.* Cette expression de sentiment & de justice est un contrat signé par tous les Représentans d'un Peuple fidele. Il ne peut être violé ce contrat généreux, sans que l'élite des François n'en devienne l'opprobre, & sans que le Corps des Législateurs ne paroisse une Société de Parjures. Cependant, ce serment n'a pas suffi pour rassurer les Créanciers de l'Etat; il n'a pas suffi pour ramener le crédit fugitif & la confiance égarée. C'est qu'une promesse, qui dépend des mouvemens de toute une Nation, semble toujours incertaine, pendant que cette Nation est agitée & flottante.

C'eſt que l'on attend le retour de l'ordre public, avant que d'y attacher le reſte de ſa fortune. A côté des promeſſes, à côté des ſermens, à côté des paroles les plus auguſtes, il faut donc placer des baſes dont l'étendue & la ſolidité répondent aux engagemens. La ſeule, peut-être, capable de remplir cet intervalle immenſe qui ſe trouve entre la recette & la dépenſe, entre la confiance & la terreur, c'eſt celle qu'a propoſé le Miniſtre, c'eſt celle qu'a décrété l'Aſſemblée.

Citoyens François, vous avez paru cependant effrayés au ſeul nom de cette impoſition nouvelle. La croyez-vous inuſitée? Deux fois la Hollande en a fait une ſalutaire épreuve : elle s'eſt rédimée, elle s'eſt régénérée deux fois de cette maniere ſubite. La croyez-vous trop prompte? Elle ſe diviſe en pluſieurs années, afin d'en faciliter l'accompliſſement & d'en adoucir la charge. La croyez-vous exorbitante? Comparez l'étendue du danger avec celle du ſacriſice, & vous trouverez ce dernier

bien borné. La croyez-vous déplacée en ce moment? Evaluez les bénéfices de toutes les réformes actuelles, évaluez tous les autres impôts dont vous vous êtes libérés, & vous verrez que le moment des affranchissemens marque le moment des efforts. La croyez-vous inégalement répartie? Elle atteint toutes les fortunes; elle embrasse toutes les conditions; elle puise également dans le porte-feuille du Millionaire, dans le champ du Cultivateur & dans l'attelier de l'Artiste; elle a pour cadastre la conscience, & pour dénombrement la population. En connoissez-vous une autre qui puisse la remplacer? Toutes celles qu'on a imaginées avant celle-là, ont montré des inconvéniens qui les ont fait proscrire. Enfin, croyez-vous que l'on puisse, ou s'en passer, ou la différer encore? Si elle est retardée, la France périclite; si elle ne réussit pas, la France est perdue. En deux mots, cet expédient est nécessaire. Cet expédient est unique: il doit donc être accueilli avec soumission; que dis-je? il doit être accepté avec reconnoissance.

Que penſer donc de ces eſprits déſapprobateurs & réfractaires qui, non contents de ſe détacher de l'intérêt public, veulent en détacher tous leurs Concitoyens; qui diſſimulent la néceſſité; qui exagerent la charge; qui, au lieu d'allumer leur zèle au feu du patriotiſme, s'efforcent de l'éteindre dans tous les cœurs?

Je diſtingue ces eſprits diſſidens en trois claſſes. La premiere renferme tous ceux qui, dépourvus de logique, ne peuvent appercevoir les rapports exiſtant de près ou de loin entre toutes les fortunes.

Que nous importe le crédit? Les aveugles! ignorent-ils que le crédit n'eſt que la confiance; que ſans elle la probité même ne peut contracter, ni la fortune fleurir? ignorent-ils que le crédit ſeul repréſente l'avenir & multiplie le préſent; qu'il rapproche les diſtances; qu'il applanit les difficultés; qu'il féconde juſqu'à la diſette? ignorent-ils que la plus vaſte richeſſe ne peut exécuter qu'en petit, & que le crédit

ſeul travaille en grand ? Sans lui, l'Angleterre ne ſeroit qu'une Iſle commune, l'Amérique libre un continent eſclave, la Hollande un marais, Geneve un hameau, les cantons les plus floriſſants de Suiſſe des rocs ſtériles. Voyez nos plus ſuperbes cités : depuis que le crédit les abandonne, la famine les aſſiége.

Que nous importe, diſent-ils, que la Capitale & les Capitaliſtes périſſent ? Les inſenſés ! Ils conſiderent les propriétés, & ils ne conſiderent pas les conſommations. Ils veulent ſoutenir, ils veulent rehauſſer la valeur de leurs biens, & ils conſentent à diminuer & à ruiner les acheteurs. Ils parlent de population, & ils tuent de ſang froid deux cent, trois cent mille familles qui en font vivre un million ou deux. Ils parlent de commerce & d'opulence, & ils déchirent les relations du commerce & ils deſſéchent les ſources de l'opulence. Schmit a fort bien comparé une banqueroute à une ſource perdue. Cette perte, dit-il, appauvrit non-ſeulement le lieu originaire d'où

partoit la ſource, mais tous ceux qu'elle arroſoit dans ſon cours. Vous ſacrifiez ſans remords la Capitale & les Capitaliſtes ! Mais avec eux tombera toute la Monarchie. Vous coupez le point de la correſpondance. Vous abattez le lieu d'obſervation. Vous détruiſez l'entrepôt univerſel d'où partent tous les ſecours, d'où refluent toutes les richeſſes, foibles quand elles ſont éparſes, toutes puiſſantes dès qu'elles ſont réunies. Réduite à elle-même, chaque Province s'épuiſera au moindre effort & implorera envain les Provinces voiſines qui craindroient de s'épuiſer comme elle. La vaſte circonférence de vos frontières ne pourra plus ſe défendre par une force proportionnelle. Ce port de Breſt, ce port de Toulon qui aujourd'hui peuvent dominer l'Océan & la Méditerranée, domineroient à peine leur rade. Notre navigation, au lieu de partager l'empire de Neptune, embraſſeroit à peine ſes côtes maritimes. Enfin, il en eſt d'une banqueroute comme d'un tremblement de terre qui, par des

souterrains inconnus & des passages rapides, renverse à la fois les villes & les villages les plus éloignés, & dans un seul instant fait chanceler tout un Royaume.

La seconde classe est composée de ceux qui ne manquent pas de logique, mais qui privés de justice & de générosité veulent bien recueillir leur part des bénéfices publics, mais refusent d'y contribuer de la leur ; c'est le brigandage de l'égoïsme. Quelques-uns le cachent sous le voile de la pauvreté ; d'autres sous le masque de la philosophie ; d'autres l'étalent avec impudence. De faux cosmopolites osent ainsi apostasier du patriotisme ; au moment de servir leur nation, ils l'abjurent. Transfuges & pirates tour à tour, ils laissent périr le vaisseau de l'Etat après l'avoir pillé. Ces monstres heureusement sont en petit nombre. Le cœur françois, l'honneur françois n'ont point de semblables, n'ont point de rivaux dans l'Univers.

Citoyens François, quelque soit votre profession, vous avez fait vœu de patrio-

tiſme : il vous engage aux ſacrifices généreux. Souvenez-vous de ceux que firent vos ancêtres pour la délivrance de François Ier, pour celle du Roi Jean, pour celle de Charles VII ; l'amour de la Patrie feroit-il moins paſſionné que l'amour des Rois, & l'eſprit républicain feroit-il moins grand que l'eſprit chevalereſque ? Souvenez-vous des promeſſes qu'ont fait, qu'ont répété vos Parlemens, vos Communes, votre Clergé, votre Nobleſſe. Sire, diſoient-ils au Roi, aſſemblez votre Nation & tout ſon ſang, & tous ſes tréſors couleront pour vous. En vous affranchiſſant du joug de l'eſclavage, vous êtes reſtés liés à celui de l'honneur. Oui, la Nation Françoiſe paiera ſa liberté auſſi noblement qu'elle l'a conquiſe. L'eſclave, affranchi par ſon maître, conſerve toujours un eſprit ſervile ; mais l'eſclave, affranchi par lui-même, exalte tous ſes ſentimens, aggrandit toutes ſes idées. Ne craignons donc pas, en cette époque brillante & vigoureuſe, les précautions avares, les retenues perfides, les

miférables aftuces des temps efféminés & corrompus. Efpérons au contraire la franchife & l'affluence de l'émulation. Tout le monde fe fait pauvre quand il faut donner à la tyrannie, tout le monde fe croit riche quand il faut donner à la liberté. Chaque préfent femble alors un *ex voto* fufpendu dans le temple de la Patrie.

Il eft une troifiéme claffe de contradicteurs, dont j'évitois prefque de parler, de peur de m'abandonner à l'indignation, ou de combattre des fantômes. On dit qu'il exifte parmi vous, ô Citoyens françois! des génies malfaifans qui fement en tout lieu la méfiance & la difcorde;

Qui dirigent, du fein des ténébres, les complots, les ravages;

Qui, placés fur des hauteurs inacceffibles, ainfi qu'on peint les Négromans, contemplent d'un œil voluptueux & féroce, les orages qu'ils ne ceffent de fufciter;

De qui la voix tonnante invoque le crédit, & le confterne & l'atterre;

Qui attachent aux principes le fil de leurs trames ;

Qui dissolvent tous les nœuds & n'en laissent refaire aucun ;

Par qui le Peuple est réduit aux révoltes pour tout travail, & aux fureurs pour toute subsistance ;

Qui portent l'incendie dans toutes les parties de l'Administration & sonnent le tocsin contr'elle ;

Qui voudroient faire de la France un Royaume sans Roi, sans Ministres, sans Tribunaux, sans Armées, sans Trésor ;

Qui ont tué le despotisme, pour en hériter ;

Qui ont affranchi l'Imprimerie, pour l'associer à leurs vengeances ;

De qui la plume acharnée boit le sang & l'imposture ;

Qui conjurent la diffamation des meilleurs Citoyens & la ruine de l'Etat ;

Qui, par une contremarche souterreine, arrêtent, sans cesse, la marche de la réforme & de la législation ;

Qui par des explosions combinées font une ruine à chaque fondation ;

Qui, comme Arimane, corrompent chaque germe de bien au moment qu'il se développe.

On dit que ces génies malfaisans existent : on dit qu'ils existent dans le sanctuaire même de la Législation : on dit qu'ils appuyent sur elle le lévier des complots pour soulever toute la France : on dit qu'ils portent en même-temps la Toge sénatoriale, la hache des Licteurs, & les poisons de la satyre : on dit . . . . . . ; mais non, de pareils hommes n'existent pas ; l'imagination effrayée ou le ressentiment exagérateur ont seuls forgé ces Démons invisibles & invraisemblables.

On s'est rappellé ces Conjurés atroces, qui ont ensanglanté les siécles passés ; on les a confondus avec ces génics indépendans, si communs en France, à qui tout fait ombrage, & qui craignent sans cesse de retomber sous le joug de l'opinion ou de l'autorité.

Qu'ils ſe raſſurent ; qu'ils ſe repoſent ſur l'œil vigilant de nos Légiſlateurs ; qu'ils ſe confient à la ſageſſe providentielle d'un Miniſtre chéri ; qu'ils dédaignent, comme lui, la calomnie. Elle aſſiége vainement le laboratoire du juſte ; tranquille ſur lui-même, agité pour nous ſeuls, il acheve en ſilence les plans réparateurs de l'ordre public. Secondons ſes efforts magnanimes. Joignons-nous à lui pour rallier le peuple à l'intérêt public; proclamons des ſacrifices néceſſaires. Diſons aux ſacrificateurs qui ſe préſentent ; vos offrandes ne ſeront plus dévorées par l'Ariſtocratie; elles retomberont en bienfaits ſur vous ; les beaux jours de la France vont renaître ; un ſiécle de merveilles ſe prépare. Eſprits turbulens, n'étouffez pas nos deſtinées; Riches avares, ne diſputez pas la rançon d'un Empire. Vos libéralités réunies vont ſauver les générations préſentes & allaiter en quelque ſorte les générations futures.

REMARQUES

REMARQUES

SUR QUELQUES ARTICLES IMPORTANS.

Ire.

Le Ministre a demandé un decret pour le rétablissement de l'ordre public. Ceux, qui vivent des désordres, s'affligeront s'il l'obtient. Pour peu que l'on tarde, il deviendra impraticable. L'anarchie des Districts, l'empire des Orateurs, les convulsions de la Populace ne permettront plus d'autre remede qu'une guerre civile. La déclaration de cette guerre commencera par le manifeste de la famine. La circulation des bleds est devenue aussi difficile que celle du numéraire ; les fermiers veulent la liberté ; les Villes exercent la violence ; le Gouvernement, rendu simple spectateur, ne peut intervenir que pour payer ; on le désarme & on l'épuise en même-tems. Le manque d'autorité, le manque d'argent, le manque de bled, quelles sources de révolutions !

II[e].

La France, en ce moment, semble, comme l'Espagne, hors du chemin des autres Nations. Nos troubles écartent les étrangers. La Littérature & les Sciences sont devenues des étrangeres en quelque sorte. On diroit qu'elles ont fui avec les Princes; on ne s'attendoit pas à cette liaison si peu naturelle. Le fait est que la folle politique & la discorde ayant tourné toutes les têtes, il ne reste pas de place aux idées tranquilles. On voit par-tout des drapeaux flottans, & le peuple ne s'apperçoit pas qu'il fait la guerre aux Arts. Qui reconnoîtroit, en voyant les François d'aujourd'hui, qui reconnoîtroit cette Nation réputée si sociable & si légere! En calculant tout ce que nous perdons par la disparition des Voyageurs étrangers, par l'émigration de nos exilés volontaires, & par la cessation presque absolue de notre commerce bibliographe, nous trouverons que cela équivaut à la perte d'une grande Province; la haine ne regrette pas cette Province, mais la raison, la saine politique & le

bon goût desireroient la reconquérir. J'ose faire une question, ou proposer un doute qui ne doit pas être suspect de la part d'un Philosophe ; quels ont été les plus beaux jours, de ceux de Sylla ou de ceux d'Auguste ?

IIIe.

L'Aristocratie semble l'élément de la France. Celle des Nobles & des Prêtres a dominé pendant plusieurs siécles ; depuis un tems, celle des Magistrats sembloit vouloir tout envahir ; celle de la Bourgeoisie, regne aujourd'hui & n'est pas moins envahissante ; mais si elle n'est pas plus modérée, son regne sera court, & son invasion ne sera pas impunie. Ne vous y trompez pas, le peuple n'est attaché qu'artificiellement à la Bourgeoisie ; elle n'a secondé son insurrection que dans l'espérance d'être mieux. Il aspire à un dégré de bonheur dont il est digne, mais qu'il est impossible de lui procurer tout de suite. Lorsqu'il verra que son sort n'est presque pas changé, que la Bourgeoisie a tout pris pour elle,

il n'aura que deux partis à prendre, ou d'envahir toutes les propriétés, ou de s'attacher aux grands Propriétaires, & ceux-ci se serviront bien vîte de son retour pour rétablir leur despotisme. Ainsi viendront & reviendront toutes les vicissitudes, jusqu'à ce que chacun ait sa part. Le sage Shéridan l'a observé : la part de chacun est le seul lien durable qui attache chacun au Gouvernement. Un Ministre non moins sage l'a observé de même. L'Angleterre, dit-il, a joui pendant un siécle d'une prospérité non interrompue ; leur Constitution a trouvé le véritable accord de tous les intérêts existans ; elle fait le contentement du Monarque, celui des Grands & celui du Peuple.

I V.

L'esprit républicain est admirable pour exécuter de grandes choses ; mais il n'est pas aussi habile à les prévoir. Toujours en action, toujours en mouvement, toujours en dispute, il ne peut se recueillir pour combiner les causes, & présager les con-

ſéquences. Voilà ce qui a fait, de la Grece, un théâtre toujours animé & toujours changeant. La République Romaine, quoiqu'agitée, a été plus conſtante. C'eſt qu'elle avoit un Corps politique, deſtiné particuliérement à prévoir ; une Aſſemblée permanente, qui étoit pour ainſi dire la garde ſurveillante du Deſtin. Son Sénat contemploit, du haut du Capitole, la marche des événemens : c'étoit, ſi j'oſe ainſi parler, un obſervatoire placé ſur les confins du préſent, du paſſé & de l'avenir. Un Corps prévoyant, voilà, ſous le nom d'Adminiſtration, ou de Conſeil, ou de Sénat, ou de Municipalité, ce qui eſt eſſentiel à la ſtabilité d'un Etat quelconque, & ſur-tout d'une vaſte Monarchie dans laquelle les événemens naiſſent de ſi loin, & grandiſſent ſi vîte.

V.

La Royauté qui, ſoumiſe à la Loi, eſt une Divinité tutélaire, inſpiroit autrefois une ſorte d'idolatrie. En ôtant la ſuperſtition du mot, on a ôté la religion de la

chose. Non contens de la rabaisser, d'ombrageux Démocrates voudroient, ainsi que sous la premiere race de nos Rois, la ravaler au-dessous de la Mairie. Ce n'est pas la licence, c'est la crapule de la liberté. On s'est enivré d'illusions grossieres jusqu'à méconnoître, jusqu'à disputer, jusqu'à calomnier la Sanction royale. Considérons, de sang rassis, la progression effrayante de nos conquêtes. Nous ne demandions d'abord qu'à voter librement l'Impôt national. Nous avons exigé ensuite une juste part à la législation commune. Nous avons obtenu, presque sans l'espérer, la double représentation. Nous avons emporté, non sans de grands combats, la délibération par tête. Depuis ce moment, chaque pas a été un triomphe pour nous; mais si nous ne sçavons pas borner ou régler nos victoires, nous détruirons nos propres avantages. La distribution des trois pouvoirs peut seule les conserver en les circonscrivant. Mais, aujourd'hui, le pouvoir législatif est disséminé en cent mille assem-

blées diſcordantes ; le pouvoir exécutif eſt éparpillé en cent mille corporations militaires ; le pouvoir judiciaire eſt par-tout immobile, ou par-tout abuſif. On dit que c'eſt le paſſage du déſordre à l'ordre ; moi, j'ai peur que tout ne ſe briſe dans ce paſſage. Ce qu'il importe, avant tout, de raffermir & de raſſeoir, c'eſt le pouvoir exécutif. L'Autorité ſans Loi eſt un monſtre dévorant ; la Loi ſans autorité, un impuiſſant fantôme. L'Autorité eſt néceſſaire pour protéger même la liberté. Si le pouvoir exécutif ne reprend pas tout ſon reſſort & toute ſon activité, la légiſlation nouvelle ſera troublée par tous les Ordres diſſidens, & les Légiſlateurs eux-mêmes, de retour en Province, ſeront expoſés à toutes les vengeances.

V I.

Warwick ſe faiſoit nommer le défaiſeur de Rois. Nous avons des gens qui voudroient défaire les Rois & les réputations. Ils les attaquent avec une rage merveilleuſe. Ils voudroient faire tomber, non-ſeule-

ment les noms, mais les têtes. N'ont-ils pas tenté, à plusieurs reprises, de faire proscrire, par une tourbe énergumène, M. de la Fayette, M. Bailly & M. Mounier ?

M. de la Fayette a exercé son épée & son ame en Amérique. Wasington & Francklin semblent avoir trempé son esprit dans le leur. Il n'a jamais fait une faute dans les circonstances les plus embarrassantes, ni manqué une occasion dans les temps favorables. Il a cette intrépidité calme que le tumulte ne déconcerte point, & qui pacifie le tumulte. Tant qu'il se montrera au Peuple, on soulevera en vain le Peuple contre lui.

M. Bailly, sans apprentissage, est devenu un Homme d'Etat. Il a ce sens supérieur qui est toujours à sa place dans les positions même les plus neuves. Il est un de ces hommes rares, qui s'élevent & qui se soutiennent d'eux-mêmes. Son génie disponible s'étend aux plus vastés objets, & se plie aux convenances les plus justes.

O fatalité des disputes ! ce même M. Mounier qui a, pour ainsi dire, préludé à la liberté françoise en rompant les fers d'une Province, est accusé aujourd'hui d'en forger pour la Nation entiere. Et pourquoi? Parce qu'il voudroit, en délivrant la Monarchie, maintenir le Monarque ; parce qu'appuyé sur des principes invariables, il n'a point erré d'opinion en opinion, ni gravi d'excès en excès ; parce qu'enfin il redoute la licence de tous, autant que la licence d'un seul. M. Mounier a eu le courage d'attaquer le Despotisme quand il régnoit; il n'a point la lâcheté de l'outrager dans sa tombe ; il a l'audace de prédire les suites funestes de l'invasion démocratique ; il a l'héroïsme d'y résister, au péril d'en être écrasé lui-même : il fut le premier Athlète de la liberté politique, & il est résolu d'en être le premier martyr. Ses deux crimes si punissables, sont un peu de respect pour la Royauté, & un peu d'estime pour le Gouvernement anglois.

VII.

Un Millionaire anglois disoit: « Si toutes » mes richesses étoient converties en deux » lingots d'or, j'en confierois volontiers » un à M. Pitt, & l'autre à M. Necker ». Nous ferions tous la même chose. Mais qui de nous voudroit confier, je ne dis pas un lingot, mais un écu, aux ennemis de ces deux Ministres ?

Ceux de M. Necker, quoiqu'implacables, lui pardonnoient, lorsqu'il se réfugioit dans les Alpes avec son génie & sa conscience; mais il est retombé dans leur disgrace, aussi-tôt qu'il a regagné la route de Versailles & la confiance du Monarque. Ils essaient, contre sa vertu, des traits qui n'arrivent pas jusqu'à elle, mais qui arrivent jusqu'au Peuple. Ils ne cessent d'improuver sa doctrine, sans avoir pu encore la réfuter. Ils mettent tout leur esprit à obscurcir son génie. La haine qu'on a pour les Ministres fait seule écouter celle qu'ils ont contre lui. L'opinion publique l'a porté en triomphe jusqu'au pied du

Trône; & là, elle ſemble quelquefois l'abandonner à ſes injuſtes cenſeurs. Je ſuis plus courageux qu'elle. Séparant l'homme de la place, je l'ai célébré, quoiqu'il fût Miniſtre. Au milieu des factions changeantes, j'ai eu l'audace de la conſtance & de l'impartialité. De la conſtance, oui, me dira-t-on; mais non de l'impartialité: vous avez montré au contraire un acharnement d'admiration, non-ſeulement partial, mais indiſcret: profeſſant, en tout lieu, un enthouſiaſme aveugle, vous êtes allé débiter le panégyrique de votre Héros, juſques dans les cavernes de la Haine, & juſques dans les maſures de la Folie: vous avez attiré ſur lui le torrent des injures, & vous n'avez ſu en repouſſer aucune: toutes les objections que l'on vous a faites ſont reſtées ſans réponſes. Voyons ces objections.

On reproche à M. Necker d'avoir aſſemblé les Notables: valoit-il mieux aſſembler les Etats-Généraux de 1614 que tous les Parlemens venoient d'invoquer? Valoit-il

mieux aſſembler toutes les factions, déja établies, avant d'avoir eſſayé de les concilier ; toutes les obſcurités qui ſe répandoient, avant d'avoir eſſayé de les éclaircir; toutes les matieres efferveſcentes qui alloient faire exploſion, avant d'avoir eſſayé de les neutraliſer ? Sa Sageſſe prévoyoit cette exploſion terrible ; ſa Sageſſe n'a pu la prévenir ; nulle combinaiſon politique ne pouvoit l'éviter ; des retards pouvoient du moins ſauver quelques débris ; la précipitation auroit tout abattu. On provoqua les diſputes du préjugé pour diſpoſer les eſprits aux Oracles de la Raiſon. Eſt-ce une faute d'avoir compté ſur le bon ſens d'une Nation éclairée ?

On reproche à M. Necker d'avoir accordé la double repréſentation, & d'avoir, par elle, interverti l'ordre monarchique. Mais le ſeul Adverſaire qui ait écrit contre lui avec talent & ſans fureur, M. l'Evêque de Blois, convient que ce bienfait, tant vanté par les uns, ou cette faute tant relevée par les autres, n'eſt ni une faute, ni

un bienfait, puisque, dans tous les Etats-Généraux des temps passés, les Communes ont toujours envoyé une députation double de celle qui leur étoit assignée. Qu'a donc fait M. Necker ? Il a tourné en Loi une juste proportion qui étoit tournée en abus. Je dis plus : quand les Communes n'auroient élu que cent Députés, ces cent Députés, choisis dans la fermentation & arrivés dans la tempête, auroient suffi, par leur résistance personnelle & par la réaction nationale, pour opérer tout seuls la révolution que les six cens Députés ont faite. Ainsi, l'inculpation faite à M. Necker est en même temps une injustice & une méprise. On croit que le principe des mouvemens extrêmes qui nous agitent, est au milieu de l'Assemblée Nationale : point du tout; l'Assemblée n'est que la cause seconde : la cause premiere est dans la Nation. En effet, est-ce le poids de quelques Orateurs qui nous entraîne? Non, mais le poids de douze siecles d'oppression : la révolution étoit faite dans les ames avant qu'elle fût faite dans l'Etat.

On reproche à M. Necker de n'avoir pas, en accordant la double représentation, accordé en même temps la délibération par tête. On ne réfléchit pas que ce Jugement auroit paru alors un Despotisme ministériel. Ne falloit-il pas laisser cette liberté intacte à la Nation assemblée? Ne falloit-il pas laisser cette incertitude salutaire aux deux Ordres mécontens? Sans cela, n'auroient-ils pas refusé de nommer des Représentans? Tous les Parlemens du Royaume n'auroient-ils pas secondé leur résistance? Les troubles survenus à ce sujet, à l'ouverture de l'Assemblée, auroient précédé l'Assemblée, & l'auroient empêchée peut-être : on auroit eu des calamités générales, & l'on n'auroit pas eu des Etats-Généraux. La Prudence & la Justice, en temporisant, ont donc amené les trois Ordres à faire, d'eux-mêmes, une réunion impossible autrement.

On reproche à M. Necker d'avoir manqué de caractere & d'avoir chancelé entre les Partis opposés, au lieu de les dominer

tous. Mais il n'avoit d'autre mission, il ne pouvoit exercer d'autre autorité que celle de Médiateur équitable, de Modérateur patient. La Liberté auroit-elle voulu d'un Richelieu ou d'un Cromwel? M. Necker a été entre les Aristocrates & les Démocrates, ce que le Chancelier de l'Hopital a été entre les Catholiques & les Protestans, utile à la Concorde, suspect à la Passion, odieux à la Cour & aux Cabales. Ajoutez que ses bons desseins manquoient d'appuis capables de les soutenir. La plupart des Ministres s'efforçoient au contraire de le renverser lui-même. Ils y parvinrent; & c'est alors que l'Assemblée Nationale distingua le cœur de M. Necker à travers le nuage des Cours.

Le nuage des Cours n'est pas encore tout-à-fait dissipé. On essaie même de répandre des nuages plus épais dans l'imagination des peuples. Des ennemis apostés, des amis apostats ont jetté des bruits défavorables sur l'intégrité du Ministre. On a parlé d'agiotage, de monopole, de ma-

nœuvres ſur les bleds. La populace des Halles a mépriſé elle-même la populace des Impoſteurs.

On reproche à M. Necker d'avoir manqué de plan & d'inventions pour les finances. A-t-on oublié qu'à ſon avénement le Tréſor Royal étoit dans le néant, & le crédit dans le tombeau? Pouvoit-il créer la richeſſe publique comme Dieu créa le monde, avec une parole? Devoit-il dire: que l'or ſe faſſe, & l'or a été fait. *Fiat lux, & lux facta eſt:* étoit-il un Alchimiſte, un Minéralogiſte? Que pouvoit-il en un mot, ſi ce n'eſt ménager, cultiver, diſtribuer avec ordre le dernier filet d'or ou le dernier filon d'argent échappé à ſes prédéceſſeurs; donner au tems la latitude néceſſaire, & à la fatalité le cours inévitable; laiſſer croître, laiſſer mûrir une moiſſon nouvelle, & non la recueillir en herbe? Eſt-ce dans un moment de diſcrédit que l'on auroit pu haſarder un ſyſtême de finance dont les préliminaires n'auroient ſervi qu'à exciter les frondeurs, dont les incertitudes n'auroient fait

fait qu'allarmer les méfians ? toute opération nouvelle en finance exige ou le réveil du crédit, ou le sommeil des soupçons. Ce n'est pas au fort d'une tempête qu'on peut changer le mécanisme d'un vaisseau.

On reproche à M. Necker la surséance prolongée de la Caisse d'Escompte. Après la défaite de Chéronée, l'Orateur le plus sage de la Grece fit passer une Loi pour armer les Esclaves. L'Orateur le plus véhément intenta un procès sur cette Loi odieuse aux Athéniens. L'Accusé ne répondit que ces mots : *Ce n'est pas moi qui ai tracé la Loi, c'est l'épée de Philippe* (1). A l'épée de Philippe on oppose la baguette d'Armide. M. de Calonne, a-t-on dit, placé dans une circonstance pareille, ressuscita, comme par enchantement, le crédit, en ouvrant hardiment la Caisse. Mais peut-on comparer deux époques si différentes ? Celle où le déficit étoit encore un monstre ignoré,

(1) Longin, Traité du sublime, page 189.

& celle où il étoit connu, exagéré dans toute l'Europe ; celle où la confiance n'étoit que blessée légerement, & celle où elle étoit blessée à mort ; celle enfin où la Caisse n'étoit assiégée que par des Créanciers, & celle où elle étoit assaillie par des Conspirateurs (1) ?

On reproche à M. Necker les emprunts. Qui sont ceux qui l'accusent des emprunts faits pendant la guerre ? Des Ministres qui ont emprunté dans un tems de paix ; des Courtisans qui ne veulent pas qu'on emprunte ; ni qu'on impose, ni qu'on réforme, & qui veulent qu'on paye. Après avoir blâmé ses emprunts d'autrefois, ces hommes inconséquens blâment ses taxes d'aujourd'hui : comment, disent-ils, M. Necker n'a d'autre secret pour libérer l'Etat que de le

(1) Voyez l'Ouvrage qui vient de paroître, sous le titre d'*Origine de la Caisse d'Escompte*, &c. C'est une réfutation savante & complette de tout ce que l'on a écrit & récrit contre cette Banque de secours, fondée par M. Turgot, soutenue par M. Necker, & attaquée par des Ecrivains auxquels on peut appliquer ce vers de la Fontaine :

Quittez-moi cette serpe, instrument de dommage,

taxer ? Ces gens-là admirent M. Necker plus qu'ils ne croyent, car ils exigent de lui l'impossible; ou plutôt ils voudroient le deshonorer en le réduisant à la banqueroute.

On reproche enfin à M. Necker son orgueil. Cet orgueil est celui de la prospérité vertueuse, celui de l'adversité intrépide, celui des travaux importans & utiles, celui de l'héroïsme simple & désintéressé : je le souhaite à tous ses adversaires. Ils me répliqueront : Et vous qui l'exaltez, êtes-vous sans intérêt ? Non; je reconnois franchement que je m'intéresse à tout le bien qu'il fait & à toutes les vérités qu'il enseigne. Je préleve sur cela deux grandes parts pour moi; le bonheur d'être instruit, & le charme d'être ému.

Je résume cette longue remarque. On reproche à M. Necker tout ce qui ne dépend pas de lui. Lorsqu'une révolution est dirigée par un grand homme, elle s'arrête à la borne de ses principes; mais lorsqu'elle est conduite par un corps nombreux, elle

fuit, à travers les événemens, la marche des passions ou celle des opinions tumultuaires. La Métaphysique, la Vanité, l'Ambition, la Vengeance, se disputent alors un Etat. La Métaphysique voudroit en faire un Roman, la Vanité un Théâtre, l'Ambition un Champ de bataille, la Vengeance un Désert.

Addition sur la journée du 6 Octobre.

Cet Ecrit venoit d'être imprimé à la hâte, lorsque l'imprudence de quelques Hommes de la Cour a occasionné une nouvelle tempête populaire. Ce n'est pas à moi d'excuser les fautes de l'Aristocratie, ni de condamner les insurrections du Patriotisme. Je me bornerai à deux observations, l'une sur les Orateurs qui ameutent la multitude, l'autre sur les faux bruits que les différens partis répandent. Les Orateurs, chassés du Palais-Royal par la vigilance municipale, se sont réfugiés dans une forteresse imprenable, les Halles. Les

faux bruits qui jusqu'ici ne circuloient que dans les ténebres, retentissent dans des Journaux publics. Leurs mensonges se détruisent, il est vrai, le lendemain, mais ils ont produit l'erreur & quelquefois l'émeute de la veille. Un événement, à double face, moitié effrayant, moitié consolant, va, selon toute apparence, anéantir ou affoiblir du moins le double danger des Orateurs & des faux bruits. C'est l'enlevement que Paris a fait de Versailles. Versailles, quoique peu éloigné de Paris, sembloit quelquefois en être à cent mille lieues. Les récits les plus invraisemblables, les complots les plus chimériques étoient crus sur la foi de la calomnie. On ne prenoit pas la peine de rien vérifier. Le séjour du Roi, de la Famille Royale, des Ministres & de l'Assemblée législative, rapproché de nous, va mettre sous nos yeux tous les mouvemens que chacun représentoit comme il vouloit à notre crédulité. La résidence royale à Paris rétablira, en quelque sorte,

la Royauté & la Capitale ; la Royauté, en lui donnant pour témoin & pour garde le Peuple lui-même ; & la Capitale, en y rappellant, avec la confiance & la paix, la richesse, le crédit, le commerce, les arts & les plaisirs. Car, quelque admirable Constitution que l'on donne à un Etat, il n'aura rien s'il n'a pas le bonheur. L'image même du bonheur est capable quelquefois de maintenir l'ordre public. Une Capitale sur-tout, telle que Paris, ne pourroit subsister dans le trouble & la défiance. La liberté doit être un meilleur ordre de choses & non le désordre de tout. O Paris ! si l'anarchie & la terreur ne cessent pas dans tes murs, n'espere plus te relever jamais. Tu étois un Colosse d'or, & tu seras à peine un Colosse de boue ! Une foule immense de Propriétaires, une foule innombrable de Voyageurs, en se séparant de toi, te relégueroient dans ton enceinte, & te détacheroient & de la France & de l'Europe. J'ai déja prophétisé ton sort ; mais je révoque une prédiction si noire, depuis

l'arrivée de ton Monarque. J'ignore si l'ivresse publique m'exalte moi-même, mais je regarde le retour du Roi à Paris comme le retour de tous les biens, & comme une résurrection de la Monarchie.

Punissons les Auteurs de nos désastres par le spectacle de l'ordre renaissant. Sans doute ils espéroient que la journée du 6 commenceroit la guerre civile. Il se repaissoient dans leur idée du sang le plus précieux & des ruines les plus vastes. Le Peuple, crédule à ses Instigateurs, mais animé par de meilleurs principes, a entendu la voix de l'Humanité. L'armée municipale s'est souvenue qu'elle étoit conduite par un Héros, armé pour les Citoyens, & non pour les Rebelles. Le Souverain, Pere facile & juste, a mieux aimé suivre ses Enfans avec bonté, que les repousser par la force. La fidélité françoise a éclaté au travers de la plus aveugle impétuosité. Le triomphe de l'amour ne laissoit pas appercevoir celui de la violence. On paroissoit éloigner un Prince de ses ennemis & non de sa Cour.

On sembloit transférer l'Idole du Peuple & non l'ehlever. Roi vertueux & chéri, vous voilà au milieu de nous, entre deux Familles, celle de votre nom que l'on aime, & celle de vos Sujets que vous aimez. Vous voilà plus près de nos regards, &, par-là, plus près de nos cœurs. Vous voilà réinstallé dans ce Palais qu'habitoit Henri IV. Le Château de Versailles réveille des souvenirs allarmans. L'Espérance semble assise aux barrieres du Louvre. Là échoueront enfin les Perturbateurs de la France. De-là sera proclamée cette Constitution qui sera pour nous un Monument bien plus auguste que cette Colonnade tant vantée & jusqu'ici déserte. C'est-là que le Peuple s'accoutumera à révérer & à chérir tout ce qui vous appartient.

Peuple François! souffrez que je vous parle à cœur ouvert. J'ai défendu le premier la cause de la Liberté; je mourrai dans ce sentiment; je voudrois le communiquer au Monde entier; mais ce sentiment peut-il

être utile aux Hommes s'il est sans regle ?

La Liberté des Citoyens consiste-t-elle dans la domination insolente de tous ?

La Liberté de l'Etat consiste-t-elle dans la dissolution de tous les pouvoirs ?

La Liberté du Commerce consiste-t-elle dans la violation de toutes les Loix commerciales ?

La Liberté de la Presse consiste-t-elle dans le déchaînement de tous les Libellistes ?

Ecoutez ces Libellistes incendiaires :

Au nom de la Nation, ils vous soulevent contre l'Assemblée Nationale.

Au nom de la Nation, ils vous soulevent contre le plus humain des Monarques & le plus sage des Ministres.

Au nom de la Nation, ils vous soulevent contre les Représentans de la Commune, que vous avez choisis vous-mêmes pour les fonctions les plus importantes à votre sûreté.

Au nom de la Nation, ils vous soulevent contre les meilleurs Citoyens, pour vous

asservir à leurs opinions, pour devenir eux-mêmes vos Despotes, pour former enfin l'Aristocratie la plus dangereuse & la plus exécrable, celle des Scribes & des Janissaires.

O vous, qui représentez la Nation véritable, Membres fideles du Corps Législatif, permettez que je vous adresse avec respect ma derniere parole! Vous avez été les spectateurs consternés d'une scene sans exemple, & qui pouvoit devenir une tragédie sans égale. Reconnoissez, par cet événement, combien la Loi, le Sceptre, votre sûreté & la nôtre ont besoin d'une autorité puissante. Cette autorité sans frein s'est détruite par ses excès. La Liberté sans borne se détruiroit de même par des excès non moins funestes!

TRAITÉ

DE

LA SANCTION ROYALE.

MIS EN MAXIMES

POUR LE PEUPLE.

PAR M. CÉRUTTI.

A PARIS,

Chez DESENNE, Imprimeur-Libraire, au Palais Royal, n°s. 1 et 2.

1789.

AVERTISSEMENT.

TOUTES les vérités, pour obtenir un empire général, doivent être rendues familières aux classes les moins instruites de la Société. La grande question du *veto* royal est débattue en ce moment jusques dans les promenades publiques; mais le défaut d'idées claires et précises jette dans l'erreur la plupart de ceux qui disputent. Ils se battent dans les ténèbres. Sans croire que je possède la lumière, j'essaie de dissiper quelques obscurités. J'ai choisi la forme des maximes, comme

plus facile à saisir et à juger. Je ne me suis servi ni d'érudition, ni d'imagination, ni même d'une logique abstraite : j'ai tout ramené aux vues les plus simples et les plus populaires. Je me suis fait Catéchiste par zèle.

TRAITÉ

DE

LA SANCTION ROYALE,

MIS EN MAXIMES POUR LE PEUPLE.

TOUT pouvoir vient du peuple.

Le peuple ne peut exercer en personne aucun pouvoir.

Il délègue sa volonté législative aux membres de l'assemblée nationale.

Il délègue sa volonté éxcutrice au monarque.

La volonté législative se distingue en volonté invariable, et en volonté qui varie sans cesse.

La volonté invariable est celle qui fait la constitution.

La volonté qui varie sans cesse, est celle qui corrige les abus ou perfectionne les établissemens.

Respect pour la constitution, prudence dans les changemens, voilà ce que veut le peuple.

Ses représentans législatifs pourroient manquer quelquefois de l'un et de l'autre.

Il a donc chargé son représentant exécutif de veiller pour lui sur ses représentans législateurs.

C'est pour cela qu'il en a fait un souverain.

Ne pouvant être assis lui-même sur le trône, il y a installé un Prince qui est son ouvrage.

Il lui a accordé les deux droits de souveraineté dont il est le plus jaloux, celui de battre monnoie, et celui de sanctionner les lois.

Il a voulu que l'effigie royale fût sur la monnoie, et la sanction royale sur les lois.

Le monarque, par son effigie, répond en quelque sorte de la bonté de l'argent; et par la sanction, il répond de la sagesse des Lois.

Le peuple se confie et se défie en même temps.

Il se confie au monarque, et se défie des Ministres.

Il se confie à l'assemblée nationale, et il se défie des députés.

Le bon sens et l'expérience l'ont averti du pouvoir de l'intrigue et de celui des factions.

Il a donc voulu que le corps législatif exerçât la censure sur le corps exécutif; et il a rendu ce dernier responsable devant l'autre.

Il a voulu de même que le corps exécutif

exerçât la censure sur le corps législatif ; et il a rendu ce dernier sanctionnable par l'autre.

Une autorité sans lois est un monstre ; une loi sans autorité est un fantôme.

La force publique est mise tout exprès dans les mains d'un seul homme, pour faire accomplir la volonté de tous.

Si le corps législatif étoit esclave dans ses délibérations, il feroit des lois serviles.

S'il étoit maître absolu de la sanction, il feroit des lois tyranniques.

Il pourroit tantôt blesser la constitution, tantôt opprimer le peuple, tantôt dépouiller le monarque.

Sans être si envahissant, il pourroit donner des lois ou incompatibles, ou inexécutables, ou prématurées, ou extrêmes.

Si quelque ouvrage au monde a besoin d'une censure équitable et éclairée, c'est une loi qui intéresse tout le monde.

L'auteur d'un ouvrage ne sauroit en être le censeur. Le corps législatif ne peut donc pas exercer la sanction ou la censure sur les lois.

La nation a seule ce droit. Mais elle ne peut l'exercer, pour trois raisons.

Elle n'a point assisté aux délibérations, et par

conséquent, elle ne peut juger du résultat des délibérations.

Elle ne peut juger en personne, et par conséquent elle seroit divisée d'opinions qui ne céderoient pas à la pluralité.

Elle manque de l'expérience du Gouvernement, et par conséquent elle ne verroit pas, ou verroit mal, la discordance d'une loi avec toutes les autres.

Où placer donc la censure ? Si un Dieu pouvoit descendre, elle lui appartiendroit avec l'infaillibilité.

Au défaut d'un Dieu, le peuple n'a trouvé que le monarque à qui la confier.

Le monarque, ou le chef du gouvernement, est à la place juste pour voir le point où les choses se rallient, et le point où elles se séparent.

Il a par lui et par ses ministres la science des obstacles.

Il a le principal intérêt à l'ordre public.

Il est à côté du pouvoir qui a délibéré, et à la tête du pouvoir qui exécute.

Tous les motifs de la loi lui sont aisément représentés.

Tous les inconvéniens de la loi lui sont exposés sous le point de vue général.

Chargé d'accomplir la loi, il ne peut l'accomplir

en conscience qu'en l'approuvant en conscience.

S'il étoit forcé d'exécuter une loi qu'il croiroit abſurde, il seroit le malfaiteur public.

On le réduiroit à user de stratagême pour éluder une loi vicieuse, ou de corruption pour adoucir une loi tyrannique, ou de force ouverte pour combattre une loi criminelle.

C'est donc à lui que la raison, la justice et le peuple ont confié la censure législative ou la sanction.

C'est moins une part à la législation, qu'un intérêt à la chose publique.

C'est moins une part à la volonté publique, qu'une défense pour le bien général.

C'est moins une part au pouvoir législatif, qu'un bouclier pour le pouvoir exécutif.

L'autorité la plus légitime; la plus juste, est toujours redoutée, souvent haïe, quelquefois calomniée.

Elle fait cent mécontens pour un heureux.

Tous les mécontens déclament contre elle.

Les heureux demeurent dans un silence ingrat.

Un faux air de liberté semble justifier souvent et l'ingratitude et la révolte.

Le signal de l'insubordination appelle, ameute le peuple même qui doit être victime de l'insubordination.

La loi qui s'est appuyée sur le trône a donc mis une barrière autour du trône.

Le corps législatif, qui n'a pas toujours l'esprit ni les intérêts de la loi, peut franchir cette barrière.

Il peut l'attaquer avec adresse, en saisissant les côtés foibles et les momens avantageux.

Il peut l'attaquer par l'opinion publique, qui est toujours aux ordres de ceux qui parlent, et contraire à ceux qui gouvernent.

Au seul nom de liberté, de constitution, de droit naturel, on soulève à l'instant tout l'empire contre l'empire.

On verroit le gouvernement perdre jusqu'à ses forces les plus utiles, que la multitude aveugle croiroit gagner à chaque perte.

Si le corps exécutif vouloit empiéter de même sur le corps législatif, il seroit forcé de reculer à chaque pas.

Le corps législatif est si occupé à se défendre, il a tant de moyens de se venger, il est si entouré de partisans, qu'au moindre cri de sa part, il verroit toute la nation armée pour lui.

Le peuple a voulu qu'ils fussent à l'abri l'un de l'autre.

Le monarque n'a que deux abris naturels, l'armée et le *veto*.

En fait de loi, l'armée seroit un moyen de ruine.

Le peuple lui a donné un moyen pacifique, c'est ce *veto* tant débattu & si mal éclairci.

Tous les bons esprits s'accordent sur la nécessité du *veto* monarchique.

Ils savent que nul gouvernement n'a existé, et ne peut subsister sans lui.

Ils se divisent seulement sur le choix du *veto* absolu, ou du *veto* suspensif.

On ne sauroit croire combien on a soulevé de monde contre le *veto*, en lui associant l'épithète diffamée d'*absolu*.

Le spectre seul du despotisme fait encore peur.

Il falloit donc choisir une autre épithète ou un autre *veto*.

Le *veto* absolu pouvoit s'appeler le *veto* des lois évidemment mauvaises ; et le *veto* suspensif, le *veto* des lois douteuses ou mal faites.

Le *veto* absolu est le droit accordé au monarque de refuser la sanction à une loi qui lui paroîtroit incompatible avec les autres lois.

Nulle puissance humaine ne peut empêcher une loi mauvaise de se corriger, une loi obscure de s'éclaircir, une loi mal faite de se faire mieux.

Nulle puissance humaine ne peut donc em-

pêcher cette loi, ainsi refaite, de reparoître un jour avec une forme plus admissible.

Le roi alors, convaincu qu'elle est d'accord, non seulement avec le gouvernement, mais avec l'intérêt général, seroit forcé de la sanctionner.

Le *veto* absolu n'est donc jamais qu'un *veto* suspensif : cette dispute est donc une dispute de mots politiques.

Il est également impossible qu'une loi évidemment bonne soit rejetée deux fois, et qu'une loi évidemment mauvaise reparoisse une seconde.

Il est des expressions dangereuses. Le mot *absolu* a révolté. Le mot *suspensif* appaise, et cependant il n'est pas sans inconvéniens.

Il sera plus facile au ministère de faire prononcer le *veto* suspensif que le *veto* absolu.

La suspension, non articulée, n'alarme aucun intérêt, mais si vous l'articulez, elle produit une suspension dans le commerce et le gouvernement. Suspendez une loi sur la vente des terres, on ne vendra aucune terre jusqu'au terme de la suspension.

L'époque de la décision sera attendue, et tous les contrats retardés, ou tous les contractans inquiets.

Voilà pourquoi la loi angloise a voilé ce mot alarmant de suspension.

L'inconvénient seroit mille fois plus grand si le *veto* suspensif dégénéroit en un appel à la nation.

Ce seroit un procès entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Le premier perdroit toujours avec dépens.

Ce seroit un procès entre les provinces, qui finiroit par une guerre civile.

Le monarque seroit avili, l'assemblée nationale dégradée, les lois mutilées ou détruites avant que d'être formées.

Le peuple est la source de tous les pouvoirs; mais ils ne peuvent remonter à lui dans leur exercice.

Il est fait pour choisir; il ne peut ni statuer en règle, ni gouverner en ordre, ni juger en corps, ni sanctionner en forme.

Il est, pour ainsi dire, un souverain toujours mineur. Il a deux tuteurs, l'assemblée nationale et le monarque.

L'assemblée nationale est sujette à tous les vices de l'esprit de corps ou de l'aristocratie.

Le monarque est sujet à tous les vices de l'autorité permanente et rapide.

La main législative peut tout dissoudre, ou tout opprimer.

Le bras exécutif peut tout envahir, ou tout détruire.

Le peuple a lié l'un par l'autre, et ce lien mutuel est le salut de l'état.

Si la classe délibérante va trop loin, la classe gouvernante l'arrête.

Si la classe gouvernante marche mal, la classe délibérante la ramène.

Il peut arriver un roi conquérant; une assemblée permanente sera une armée nationale qui tiendra en respect celle du monarque.

Il peut survenir une assemblée nationale aristocratique et anti-populaire ou anti-royale : le *veto* suspensif l'empêchera de consommer ses desseins funestes.

Ce n'est pas un homme qui resiste à toute une Nation. C'est un monarque qui résiste à une aristocratie, ou à une conjuration.

Il ne faut pas confondre le gouvernement avec un seul homme, ni une assemblée avec tout le peuple.

Quand le roi suspend une loi qu'il juge mauvaise, c'est la classe gouvernante qui défend la classe gouvernée contre la classe délibérante ou trompeuse ou trompée.

Ce sera pour l'ordinaire le chef du gouvernement qui s'opposera au chef d'un parti.

Ce sera, non une résistance au peuple, mais

une opposition faite au nom et pour le bien du peuple.

Ce sera l'océan retenu par ses rivages au moment des tempêtes.

NOUVELLE MÉTHODE
ANALYTIQUE
POUR ÉTUDIER
LA LANGUE FRANÇAISE,

Suivant les principes des meilleurs Grammairiens Français.

Par le Cen. G***.

Instituteur, Répétiteur de Latin et de Mathématiques près l'Ecole Centrale des Quatre-Nations.

Prix 1 franc 80 centimes.

A PARIS.

Chez
- l'Auteur, rue des Grands-Augustins, No. 13;
- Delance, Imprimeur, rue de la Harpe, No. 133;
- Nyon, Libraire, pavillon de l'Ecole Centrale des Quatre-Nations;
- Jacob, Libraire, quai des Grands-Augustins, No. 57;
- l'Epine, Agent de l'Ecole Centrale des Quatre-Nations;
- Fuchs, Libraire, rue des Mathurins, Hôtel Cluny.

DE L'IMPRIMERIE DE DELANCE.

An VIII.

DISCOURS PRELIMINAIRE.

L'ON convient généralement que malgré le nombre considérable de grammaires, dites *élémentaires*, nous n'avons pas une grammaire *vraiment élémentaire*. C'est une vérité sentie et avouée par tous ceux qui, par goût ou par état, se livrent à l'enseignement.

Parmi les grammaires qui existent, les unes sont tellement succinctes, que quoique simples et claires, elles laissent bien au-dessous des connaissances ordinaires, ceux qui les ont le mieux apprises et mieux entendues. Les autres rédigées sans suite, sans netteté, sans méthode, ne présentent que quelques élémens du discours mal définis et sans liaison. Aussi n'est-il que trop vrai que l'étude de la langue française est généralement sans fruit, parce qu'on la rend pénible, fastidieuse et dure par la fatale routine de la faire apprendre dans des livres défectueux que le bon sens et la raison réprouvent également.

L'on sait néanmoins que de la liaison des principes, dépendent la valeur et la justesse des connaissances que l'on acquiert dans une étude quelconque.

D'un autre côté, plusieurs savans distin-

gués se sont livrés, avec succès, à la métaphysique du langage, en ont débrouillé le chaos et sont parvenus à des résultats simples et certains. Jusque-là la langue française n'offre qu'un amas confus de mots insignifians, de règles sans méthode, alliage impur de l'ignorance des temps passés.

Mais ces grammaires qui ne laissent rien à désirer, sous quelque rapport qu'on les considère, ne sont écrites que pour des personnes instruites. Elles sont pour tous ceux auxquels il importe de bien parler, comme un flambeau destiné à les éclairer: mais placé à une distance immense du rayon visuel qui ne peut jamais en être frappé, la grande majorité ne peut l'apercevoir.

Cependant faut-il que cette majorité si précieuse soit privée continuellement de cette lumière, dans le temps surtout où elle est destinée à la contempler et à la saisir? et si son âge ne permet pas de la lui présenter toute entière, n'est-il pas possible de la décomposer et de la lui offrir par portion? mais parlons sans figure:

Voici une question que je me suis faite bien souvent: faut-il continuer de laisser entre les mains de ceux qui veulent connaître la langue française, des livres ou mauvais ou au moins insuffisans? non sans doute: les uns et les autres doivent leur être

enlevés, pour mettre à leur place les premiers élémens des vrais principes du langage, et les disposer ainsi à apprendre facilement une langue quelconque.

Depuis dix-huit mois je mets en pratique ce que depuis long-temps j'avais projeté : et faisant dans nos meilleures grammaires, des extraits proportionnés à l'intelligence de ceux que j'instruis, j'ai eu la douce satisfaction de disposer à la lecture de *Dumarsais*, de *Condillac*, de d'*Olivet*, etc., des élèves de 11 à 12 ans.

Ce que je viens de dire ne peut surprendre que ceux qui n'ont jamais vécu avec des jeunes personnes, ou qui n'ont jamais appris à converser avec elles. Je sais que cette méthode d'enseignement est extrêmement pénible pour un instituteur, et suppose une intelligence que la plupart ne cherchent pas à acquérir. Voilà peut-être un motif de cet attachement blâmable à la doctrine routinière, parce que quels que soient les résultats, *on ne se vante pas moins d'enseigner la grammaire.*

Convaincu par l'expérience faite sur des personnes d'un âge et d'une intelligence différens, que l'analyse convient à tous, quand on sait l'accommoder à tous ; guidé par le noble désir d'être utile à mes collégues et à tous ceux qui ont besoin de savoir bien exprimer leurs pensées, j'ai osé ré-

diger et publier la méthode que je suis dans l'enseignement de nótre langue, et que l'on peut appliquer à la langue latine dans de très-fréquentes occasions.

J'avoue (et je me fais gloire de l'avouer) qu'ayant sous mes yeux les ouvrages de nos plus célèbres grammairiens, j'en ai pris ce que j'ai cru pouvoir convenir à ceux qui sont encore novices dans l'étude de notre langue. Oh ! qui oserait me blâmer ou m'accuser de *plagière.* Tout est inventé, tout est dit en grammaire, hors ce que j'ai tenté d'établir, *une bonne méthode d'étudier la langue française.* Le blâme que je crains avec raison, c'est de n'avoir pas su peut-être bien copier : et c'est pour cela que je réclame indulgence en faveur de mon entreprise ; car elle n'est pas faible cette entreprise par laquelle on cherche à disposer des personnes non instruites à pouvoir lire un jour les ouvrages de la plus saine logique.

De tout temps on eut dû donner plus d'importance à l'étude de la langue française, et en faire une partie essentielle et fondamentale de toute éducation suivie: mais aujourd'hui ce besoin est devenu plus pressant et plus général, puisque le temps des études est moins long d'après l'organisation de l'enseignement public ; puisque tout citoyen étant appelé à remplir quelque

fonction publique, ou à défendre ses intérêts ; sa première obligation est de connaître toutes les beautés, toutes les ressources de notre langue. Je pourrais ajouter qu'il est honteux pour un Français, souvent instruit dans d'autres connaissances, d'ignorer les principes d'une langue aussi polie, aussi douce, aussi élégante que la nôtre, et qui est devenue la langue favorite de tous les savans de l'univers.

Exposition de ma Méthode.

Je n'ai pas cru qu'il fut suffisant d'indiquer et de définir les parties du discours ; je les fais précéder d'une notion préliminaire qui prépare l'élève à connaître le rapport et la liaison de ce qu'il vient d'apprendre avec ce qui suit. Afin de rendre plus sensibles et plus aisés les principes de notre langue, je fais répéter les leçons sur un tableau. Ce moyen connu, à la vérité, mais trop peu mis en usage, facilite singulièrement la connaissance de l'ortographe et rend l'étude récréative. Je passe ensuite à l'analyse grammaticale des parties du discours qui précèdent le verbe, et je vois mes élèves, qui même ne savent point écrire, ortographier grammaticalement.

L'on sait par expérience, que rien ne rebute autant qu'une règle avec une ou plusieurs exceptions. Pour obvier à cet in-

convénient, je renvoie toutes les exceptions à un supplément.

Je présente les temps des verbes sur un tableau en regard ; je veux dire que sur la même ligne se trouvent les différens temps des modes, afin que par un seul et même coup d'œil, l'élève aperçoive les nuances et les terminaisons qui les différencient. J'avais imaginé ce moyen ; mais j'ai eu le plaisir de le trouver perfectionné dans la méthode latine du citoyen *Gueroult*, professeur des langues anciennes à l'Ecole Centrale des Quatre-Nations.

Après les verbes, j'établis une série de questions intéressantes pour analyser l'ortographe. Je passe ensuite aux participes, et, par l'exposé de quelques règles simples, je crois rendre fort intelligible cette partie de la grammaire qu'on a toujours regardée ou fait regarder comme très-difficile. Après avoir parlé des parties du discours qui ne changent point de forme, je termine par le supplément qui contient les exceptions principales qu'il convient de savoir pour juger du caprice et des bizarreries de la langue française.

Presque toutes les grammaires qu'on fait voir dans les maisons d'instruction et surtout dans celles dites *pensions*, se bornent à un simple exposé des parties du discours ; comme si, pour élever un édifice, il suffisait

fisait d'indiquer les matériaux et de tailler les pierres.

Après avoir donné les définitions des parties du discours et tout ce qui leur est relatif ; après avoir indiqué la liaison et les divers rapports des mots entr'eux ; il est utile sans doute, indispensable même d'entrer dans un détail méthodique sur l'union, l'accord, l'arrangement et la dépendance respective des mots.

Il faut convenir que cette partie de la grammaire, quoique absolument nécessaire, ne se trouve dans aucune grammaire classique, sous le vain et ridicule prétexte qu'il ne faut pas tout dire à des commençans auxquels il ne faut pas parler un langage métaphysique : comme si la vraie métaphysique était autre chose que le raisonnement, et qu'il ne fut pas possible de parler, en tout temps, raison à un être raisonnable.

Pour moi, l'expérience et le bon sens m'ont déterminé à m'éloigner de la route ordinaire. J'ai cru devoir donner un traité de syntaxe et l'embellir de tous les développemens nécessaires, sinon pour être complet, au moins pour préparer une jeune personne à la lecture des meilleurs ouvrages grammaticaux. Car il est honteux sans doute que, malgré la multiplicité des grammaires qui inondent Paris et qu'on ne

rougit pas d'enseigner, même au Palais national, des sciences, à côté de la salle de nos premiers grammairiens, il est honteux, dis-je, que tous ceux auxquels on les a enseignées soient incapables de soutenir la moindre conversation en matière de langue.

L'on objectera peut-être que ma grammaire contient plusieurs choses au-dessus de la conception des enfans ; et que, dans toute méthode d'instruction, il faut avoir surtout égard à la force ou à la faiblesse de l'intelligence.

En convenant qu'il faut toujours se mettre au niveau de celui qu'on instruit (ce qui n'est pas commun à tous) je réponds que chaque âge a sa mesure de conception et d'intelligence ; qu'il ne faut pas exiger que toutes les difficultés de la grammaire soient offertes de suite ; mais que l'on doit désirer d'en trouver une qui réunisse et les matières premières intelligibles pour tous, et ensuite les autres parties plus difficultueuses et découlant des premières. C'est ce que j'ai voulu faire dans la méthode que je publie. Si j'ai réussi, elle offrira entr'autres avantages ceux-ci : 1°. il est agréable de s'appliquer à l'étude d'une science, en suivant toujours les mêmes procédés et la même marche (car on sait combien les différentes méthodes d'instruire nuisent à l'instruction) : 2°. en faisant apprendre

les premiers élémens aux plus jeunes de ses élèves, un instituteur trouve l'occasion de les rappeler aux plus avancés, soit en les avertissant qu'ils seront peut-être interrogés, ou en les invitant à interroger eux-mêmes leurs camarades. C'est un moyen de piquer l'émulation, ce grand mobile de l'instruction. D'un autre côté, en expliquant des leçons plus difficiles à ceux qui peuvent les entendre, l'instituteur prépare les autres à les concevoir plus aisément; et comme ils ont tous la même méthode, il leur fait sentir que déjà ils peuvent lire et tâcher de concevoir la leçon qu'il vient d'expliquer. Ce moyen pris dans l'envie naturelle à l'homme d'égaler son semblable, n'est pas sans succès auprès de l'enfant.

Ma méthode est terminée par un tableau alphabétique complet de nos verbes irréguliers. Cette addition qu'on ne trouve dans aucune grammaire française, ne peut qu'être très-utile à tous, et épargner à un grand nombre le désagrément de commettre des fautes, soit en parlant, soit en écrivant. C'est une espèce de petit manuel qu'on sera bien aise de consulter souvent et qu'il est bon que les enfans connaissent de bonne heure. Ce moyen d'exercer leur intelligence et leur mémoire, rendra aux plus jeunes la durée de la classe moins longue et moins fatigante.

ERRATA.

Malgré l'attention employée à rendre cette édition parfaite, sous le rapport typographique, il s'est glissé les erreurs suivantes.

Page 33, *ligne première*, objétive, *lisez* objective.

Page 64, *ligne* 28, *la ponctuation doit être ainsi :*

Comment sont formés les temps composés? et autres semblables, selon le choix de l'instituteur et l'intelligence de l'élève.

Page 135, *ligne première*, au lieu de, *et console dans la vieillesse l'adversité*, lisez, *et console la vieillesse dans l'adversité.*

Page 152, *ligne* 19, *au lieu de*, suivis de la proposition, *lisez* préposition.

Nota. C'est par erreur encore que la construction usuelle a été placée après les différentes espèces de propositions : elle doit être avant l'article proposition, *page* 143.

NOUVELLE MÉTHODE ANALYTIQUE POUR ÉTUDIER LA LANGUE FRANÇAISE,

Suivant les principes des meilleurs Grammairiens Français.

PREMIÈRE PARTIE.

NOTIONS PRÉLIMINAIRES.

L'ÉTUDE d'une langue consiste dans la recherche des principes invariables et des règles que l'usage et l'étymologie y ont introduites. Or, la grammaire étant l'art de parler et d'écrire correctement, je veux dire, d'exprimer clairement nos idées, soit par l'écriture, soit par la parole, peut seule nous amener à la connaissance de ces principes et de ces règles.

Pour exprimer nos idées, soit par l'écriture, soit par le langage, nous employons des mots. Ces mots sont formés de la combinaison différente que nous faisons subir à certains signes, appelés caractères ou lettres, au nombre de 23; *a*, *b*, *c*, *d*, *e*, *f*, *g*, *h*, *i*, *k*, *l*, *m*, *n*, *o*, *p*, *q*, *r*, *s*, *t*, *u*, *v*, *x*, *y*, *z*.

Celles-ci sont divisées en deux classes ; savoir : en *voyelles* et en *consonnes.*

Nous appelons voyelle, une lettre qui, seule et sans le secours d'une autre lettre, rend un son pur et simple.

Les voyelles sont au nombre de cinq, *a*, *e*, *o*, *u*, *i*, et l'*ygrec*, ainsi nommé parce qu'il fut pris de la langue grecque.

Nous reconnaissons deux sortes de voyelles, les *simples* et les *composées.*

Les voyelles simples sont celles qui, par un seul caractère, n'expriment qu'un son.

Les voyelles composées sont ainsi nommées, parce qu'en général elles rendent un double son : je dis en général, parce que quelques-unes d'elles ne sont que doubles aux yeux, et simples à l'oreille ; telles sont *in* dans *vin*, *pain* ; *eu* dans *bleu*, *feu* ; *ou* dans *fou*, *mou*, etc. Les autres sont doubles aux yeux et à l'oreille ; telles sont *ia* dans *fiacre*, *ien* dans *chien*, *ui* dans *étui*, *oin* dans *soin*, *au* dans *beau*, etc. On donne à ces dernières le nom de *diphtongue*, à cause de leur double son.

Nous considérons encore les voyelles, ou comme *nasales*, ou comme *orales.*

Les premières sont celles dont le son semble descendre du nez pour sortir par la bouche. Elles sont toujours terminées par un *m* ou un *n* ; telles sont *un* dans *commun*, *an* dans *pan*, *in* dans *certain*, *im* dans *faim*, *on* dans *Dijon*, etc.

Les voyelles orales sont celles dont le son

sort uniquement de la bouche; telles sont *a*, *i*, etc.

Les consonnes au nombre de 18; *b*, *c*, *d*, *f*, *g*, *h*, *k*, *l*, *m*, *n*, *p*, *q*, *r*, *s*, *t*, *v*, *x*, *z*, sont des lettres qui d'elles-mêmes ne formant que des articulations, sont toujours unies aux voyelles pour en modifier le son. Le mot *consonne* signifie, *qui sonne avec; qui s'unit avec une autre lettre.*

La voyelle *e*, se prononce de cinq manières distinctes, que l'on reconnaît à quelques signes différens, nommés *accens*. Il y a donc, pour la prononciation et l'écriture, cinq espèces d'*e*; savoir: l'*e* muet ou obscur, l'*e* moyen ou faible, l'*e* fermé, l'*e* demi-ouvert, l'*e* fortement ouvert.

L'*e* muet ou obscur, est celui qui, dans la prononciation, ne se fait point entendre; comme dans ces mots, *homme*, *bonne*, *fille*, *livre*, etc.

L'*e* moyen ou faible, est celui qui, dans la prononciation, se fait entendre faiblement. Il est toujours suivi d'une double consonne; comme dans ces mots, *promèttant*, *mettant*, etc.

L'*e* fermé est celui qui, dans la prononciation, rend un son peu sensible, et se prononce la bouche presque fermée; comme dans ces mots, *bonté*, *probité*, *médité*, *aimé*, etc.

L'*e* demi-ouvert, est celui qu'il faut prononcer plus fortement que l'*e* moyen; comme dans ces mots, *père*, *mère*, *frère*, *procède*, *fidèle*, etc.

L'*e* fortement ouvert, est celui qu'on doit

prononcer en ouvrant la bouche et en appuyant dessus; comme dans ces mots, *succès*, *progrès*, *être*, etc. (1)

Souvent la lettre *h* n'a aucun son dans la langue française; souvent elle n'est qu'une simple aspiration. Elle ne rend aucun son, ou elle ne se prononce point quand elle est suivie d'une voyelle; comme dans les mots, *homme*, *honneur*, etc. Elle n'est qu'une simple aspiration, lorsqu'elle fait prononcer du gosier la voyelle qui la suit; comme dans ces mots, le *hasard*, le *héros*, etc. Tel est le caprice de l'usage.

Remarquez que devant un *h* aspiré, la consonne qui précède ne se prononce pas. Ainsi il faut écrire, *vous haïssez*, et prononcer, *vou haïssez*.

L'*y* que nous avons emprunté de la langue grecque a deux prononciations. Il a la prononciation de l'*i* simple lorsqu'il est entre deux consonnes; tels sont les mots, *mythologie*, *mystérieux*, etc. Il a la prononciation de deux *i*, lorsqu'il est entre deux voyelles; telles sont les mots, *ayant*, *citoyen*, *moyen*, et autres, qu'il faut prononcer comme si l'on écrivait, *ai-iant*, *citoi-ien*, *moi-ien*.

Les signes employés pour distinguer les cinq espèces d'*e* et leur prononciation, s'appellent *accens*. Nous en avons trois, ainsi formés; l'*accent aigu* (´), l'*accent grave* (`), et l'*accent circonflexe* (^), formé de la réunion des accens grave et aigu.

---

(1) L'*e* marqué de l'*accent grave* et fortement prononcé, se trouve toujours à la fin des mots.

L'accent aigu se met sur les *e* fermés ; comme *prémédité*, etc.

L'accent grave s'emploie avec les *e* ouverts et demi-ouverts ; comme *père*, *progrès*, etc.

L'accent circonflexe sert à distinguer l'*e* fortement ouvert et les voyelles longues ; comme *être*, *fenêtre*, etc.

L'*e* muet ne prend point d'accent, parce qu'il n'a point de prononciation.

L'*e* moyen, empruntant sa prononciation de deux consonnes qui le suivent, n'a pas besoin d'accent.

Les mots servant à exprimer nos idées sont composés de *syllabes*.

Nous appelons syllabe, un son produit, ou par une seule voyelle, *o*, *a*, par exemple ; ou par des voyelles unies à des consonnes ; comme *pâli*, *honnête*, *ôter*, etc.

Les mots composés d'une syllabe et prononcés d'une seule émission de voix, sont appelés *monosyllabes* ; comme *bon*, *fils*, *bois*, *grand*. *Monos*, en langue grecque, signifie *seul*, *unique*.

Les mots composés de plusieurs syllabes, sont appelés *polysyllabes* ; *hu-ma-ni-té* est un mot polysyllabique ; c'est-à-dire, composé de plusieurs syllabes.

On appelle diphtongue, la réunion de deux ou trois voyelles ne rendant qu'un seul son ; *dou-lou-reux* renferme trois diphtongues.

L'apostrophe (') se met à la place d'une des trois voyelles *a*, *e*, *i*, lorsque le mot suivant

commence par une voyelle ou un *h* non aspiré. Ainsi l'on écrit l'*âme*, l'*homme*, pour la *âme*, le *homme*, etc.

Quelquefois les voyelles *ë*, *ï*, *ü*, doivent être prononcées séparément de la voyelle qui suit ou qui précède; alors ces lettres sont marquées de deux points appelés *tréma*.

La lettre *c* a le son de l'*s* dans certains mots; comme dans *français*, *façade*, etc. Alors le *c* s'écrit avec cette figure (,) par-dessous, qu'on appelle *cédille*.

On trouve quelquefois certains mots renfermés entre ces deux figures ( ), auxquelles on donne le nom de *parenthèse*.

Il existe encore quelques autres figures que l'usage apprend ou que nous aurons occasion de faire connaître.

DES PARTIES DU DISCOURS.

La langue française est formée de dix sortes de mots; ou il y a dix parties du discours; savoir : le *nom*, l'*article*, l'*adjectif*, le *pronom*, le *verbe*, le *participe*, la *préposition*, l'*adverbe*, la *conjonction* et l'*interjection*.

DU NOM.

Le nom est un mot que nous employons pour désigner ou indiquer les objets de nos idées.

Tout ce qui frappe quelqu'un de nos sens (1), ou qui est aperçu par notre esprit, se nomme *objet de nos idées*. Exemples : *table*, *ville*, *enfant*, *vertu*, *science*, etc.

Comme les objets de nos idées, indiqués par les noms, peuvent être considérés sous un seul ou plusieurs rapports ; il faut distinguer deux choses essentielles dans le nom, savoir : le *nombre* et le *genre*.

Nous entendons par *nombre*, en grammaire, ce qui indique unité ou pluralité, un ou plusieurs. *Un livre*, *deux livres*.

Nous distinguons deux nombres, le *singulier* et le *pluriel*.

Le singulier est celui qui ne convient qu'à un seul objet ; comme *livre*, *table*, *ville*, etc.

Le nombre pluriel, au contraire, convient à plusieurs objets ; *livres*, *tables*, *villes*, etc.

En grammaire, *genre* signifie la différence que nous admettons dans les êtres énoncés par les noms. Nous reconnaissons deux genres, le *masculin* et le *féminin*.

Le masculin est celui qui désigne un être mâle, ou créé tel par la nature, tel que, *homme*, *cheval*, etc., ou mis au masculin, par

(1) Les sens sont la faculté que nous avons de recevoir l'impression des objets extérieurs. Nous en avons cinq, le *toucher*, la *vue*, l'*ouïe*, le *goût*, l'*odorat*.

l'usage entre les hommes qui parlent une même langue. Tels sont les mots, *chapeau*, *livre*, *lit*, *soleil*, etc.

Le genre féminin désigne un objet femelle ou créé tel par la nature; comme *femme*, *lionne*, *brebis*, *jument*, etc., ou mis au féminin, par l'usage entre ceux qui parlent une même langue. *Chambre*, *maison*, *table*, *armoire*, etc.

Différentes espèces de Noms.

1°. Les noms sont divisés en noms *matériels* ou *sensibles*, et en noms *intellectuels*.

Le nom matériel est celui qui désigne un objet sensible à quelqu'un de nos sens.

C'est par quelqu'un des cinq sens que nous connaissons toutes les choses, tous les objets qui sont hors de nous; comme *maison*, *soleil*, *rose*, *sucre*, *oiseau*, etc. On voit que ces noms désignent des objets que l'on peut toucher, voir, entendre, flairer ou savourer.

Le nom intellectuel est celui qui désigne un objet que notre imagination conçoit exister, sans l'appliquer à aucun objet sensible; comme *grandeur*, *amour*, *vérité*, etc. Car on peut avoir l'idée de *grandeur*, sans l'appliquer à aucun objet grand; ou celle d'*amour*, sans l'appliquer à aucun objet *aimant* ou *aimé*; ainsi que celle de *vérité*, sans l'appliquer à aucun objet vrai.

Ces derniers noms et autres de cette espèce, sont

sont aussi appelés *abstraits*, je veux dire, séparés de l'objet dans lequel ils pourraient se trouver. En effet, la grandeur n'existe qu'autant qu'elle appartient à un objet grand, car nous n'avons point d'objet ou de corps qui se nomme *grandeur*.

2°. Il y a encore une autre distinction plus ordinaire, suivant laquelle on divise les noms en *noms propres*, en *noms communs* ou d'espèce, et en *noms collectifs*.

Le nom propre est celui qui ne convient qu'à un objet singulier et distingué de tout autre. Tels sont les mots *Paris*, *France*, *Italie*, *Seine*, *Rhône*, etc.; en un mot, les noms d'hommes, de famille, de ville, de fleuve, de rivière, de montagne, de pays, de peuple, etc.

Le nom commun ou d'espèce, est celui qui convient et est commun à tous les objets de la même espèce. Ainsi *homme* est un nom commun ou d'espèce, parce qu'il convient à tous les hommes; *soldat* est un nom commun, parce qu'il peut s'appliquer à chaque individu qui sert dans une armée.

Le nom collectif est celui qui, quoique au singulier, présente à l'esprit l'idée d'un tout, d'un assemblage de plusieurs objets; comme, *armée*, *forêt*, *peuple*, *foule*, *multitude*, etc. On ne peut en effet avoir l'idée d'une armée, sans avoir auparavant celle de plusieurs soldats; ni celle de peuple, sans avoir celle de plusieurs hommes, etc.

DE L'ARTICLE.

Les noms communs ne désignant aucun objet particulier, puisqu'ils conviennent à tous ceux de la même espèce, on a été obligé de créer un mot qui déterminât entre plusieurs objets auxquels s'applique le même nom, celui que l'on avait en vue. Ce mot est l'*article*.

L'article est donc une partie du discours qui se place avant un nom commun, pour en déterminer le genre, le nombre, et en augmenter ou diminuer la signification. Exemple : quand je dis, *le figuier est un bon arbre*, et non pas *figuier est un bon arbre*; par le mot *le*, je fais entendre que je considère à part une sorte, une espèce d'arbre appelé figuier, et que c'est cette seule espèce que je veux faire considérer au moment où je parle. Ainsi des autres.

On peut admettre en français trois sortes d'articles, différens tous les trois par la manière dont ils déterminent le nom qu'ils précèdent. Ces articles sont, *ce*, *le*, *un*, pour les noms masculins singuliers; *cette*, *la*, *une*, pour les noms féminins singuliers; *ces*, *les*, *des*, pour les noms pluriels tant masculins que féminins.

Ainsi un nom est au masculin singulier, quand on met devant lui, *ce*, *le*, *un*; *ce livre*, *un livre*, *le livre*. Le nom est au féminin singulier, quand on met devant lui, *cette*, *une*, *la*; *cette table*, *la table*, *une table*.

Le premier de ces articles, *ce*, est nommé

article *démonstratif*, parce qu'il sert à montrer, ou un objet qu'on a sous les yeux ou qu'on se représente comme tel ; comme, *ce jardin est très-beau.*

Le second, *le*, se nomme article *indicatif*; il indique, en effet, l'objet auquel il se rapporte, d'une telle manière, qu'il empêche de le confondre avec aucun autre objet désigné par le même nom. *La femme que nous avons vue, est d'une grande beauté. La*, restreint le mot *femme à celle que nous avons vue.*

Le troisième, *un*, se nomme article *énonciatif*. Il énonce, en effet, la simple existence individuelle d'un objet, sans le faire connaître d'aucune manière précise ; comme quand on dit : *j'ai vu un homme ce matin. Un* énonce simplement que j'ai vu un *homme*, et rien de plus.

RÈGLES SUR LES ARTICLES.

PREMIÈRE RÈGLE.

L'article démonstratif *ce*, se met toujours devant les noms commençant par une consonne ou un *h* aspiré ; *ce livre*, *ce hameau*, *ce haricot*, etc. *Ce* prend un *t* devant les noms commençant par une voyelle ou un *h* non aspiré. *Cet homme*, *cet abricot*, etc.

IIe. RÈGLE.

L'article indicatif *le*, perd sa voyelle quand il est mis devant un nom qui commence par

une voyelle. Ainsi l'on dit *l'argent* et non *le argent* ; ou devant un nom qui commence par un *h* non aspiré. On dit *l'histoire* pour *la histoire*, etc.

Observation.

On est très-souvent obligé d'employer deux petits mots, *de*, *à*, dont nous parlerons plus loin, pour exprimer les divers rapports entre deux objets. Ils sont si fréquens dans le discours et si intimement liés avec l'article *le*, que dans la suite on les a rassemblés en une seule syllabe : ainsi, au lieu de dire : *donnez-moi de le pain*, on a dit, *donnez-moi du pain* : au lieu de, *donnez à manger à le pauvre*, on a dit, *au pauvre* : au lieu de, *donnez de les habits à les vieillards*, on a dit, *des habits aux vieillards*. Cet assemblage prend le nom de *mots contractés* ; de sorte que, *du*, *au*, *des*, *aux*, sont des mots contractés, je veux dire, réunis en un seul (1). Il suit de cette observation les règles suivantes à établir.

Première Règle.

De le, se change en *du* ; *à le*, en *au*, quand ils sont employés devant un nom commun singulier masculin commençant par une consonne

---

(1) On peut encore appeler ces mots *prépositions* mises, savoir : *du* pour *de le* ; *au* pour *à le* ; *des* pour *de les* ; *aux* pour *à les*.

ou un *h* aspiré : ainsi, au lieu de dire comme autrefois, *de le corps*, *de le héros*, on dit, *du corps*, *du héros* ; au lieu de *à le héros*, *à le corps*, on dit, *au héros*, *au corps*, etc.

IIe. Règle.

Ce changement n'a pas lieu, quand le nom, soit masculin, soit féminin, commence par une voyelle ou un *h* non aspiré : seulement alors l'article perd sa voyelle. Ainsi l'on dit *de l'homme*, *de l'âme*, *à l'homme*, *à l'âme*, etc.

IIIe. Règle.

Des, *aux*, sont toujours employés pour *de les*, *à les*, au pluriel, soit que le nom commence par une voyelle ou une consonne, ou qu'il soit masculin ou féminin. On dit toujours, *des hommes*, *des femmes*, *aux tables*, *aux âmes*, *aux hommes*, *aux femmes* ; ainsi de suite.

Règles pour écrire les Noms au pluriel.

Observation essentielle.

L'expérience m'a appris que le seul moyen aisé de connaître cette partie de la grammaire, embarrassante pour bien des personnes, c'est d'écrire sur un tableau les noms dont on cherche le pluriel, et de mettre à côté la lettre caractéristique du pluriel. La raison en est simple : c'est qu'en écrivant autrement que nous prononçons, il faut apprendre par les yeux cette différence d'orthographe.

PREMIÈRE RÈGLE.

La plus grande partie des noms français sont terminés au pluriel par un *s*. Exemple :

Singulier.	Pluriel.
la table.	*les tables.*

IIe. RÈGLE.

Dans les noms, dont le singulier est terminé par un *s*, ou un *x*, ou un *z*, la terminaison est la même pour le pluriel. Exemples :

Singulier.	Pluriel.
le fils.	*les fils.*
la noix.	*les noix.*
le nez.	*les nez.*

IIIe. RÈGLE.

Les noms qui, au singulier, finissent par *u* précédé d'une voyelle, prennent un *x* au pluriel. Exemples :

Singulier.	Pluriel.
marteau.	*marteau x.*
tableau.	*tableau x.*

Les suivans sont exceptés, et prennent un *s*. *Caillou*, *trou*, *matou*, *clou*, *écrou*.

IVe. RÈGLE.

Les noms dont la finale est *al* au singulier, changent cette finale en *aux* au pluriel. Exemples :

Singulier.	Pluriel.
animal.	*anim aux.*
bocal.	*boc aux.*

Les suivans ont un *s* au pluriel, *pal* (pieu pointu) *cal*, (durillon) *bal*, *carnaval*, *régal*.

Ve. Règle.

Les noms terminés au singulier par *ail*, changent au pluriel *ail* en *aux*. Exemples :

Singulier.	Pluriel.
soupirail.	*soupir aux.*
bail.	*ba ux.*

Il faut excepter de cette règle les treize noms suivans. *Attirail*, *bercail*, *bétail*, *détail*, *épouvantail*, *éventail*, *gouvernail*, *mail*, *poitrail*, *portail*, *sérail* et *travail*, (machine de bois dans laquelle on enferme les chevaux rétifs pour les ferrer). Ils ont un *s* au pluriel.

Observez que, pour simplifier l'orthographe, on peut écrire au pluriel avec *s* sans *t*, les noms qui, au singulier, sont terminés par *t*. *Enfant*, *enfans*, etc.; les monosyllabes exceptés. Ainsi on doit écrire : *le gant*, *les gants*, etc.

DE L'ADJECTIF.

NOTION PRÉLIMINAIRE.

Tous les objets existans se présentent à nous d'une certaine manière, ou sous une certaine qualité qui nous affecte plus ou moins : ainsi, les couleurs vives de la lumière, la splendeur du soleil, affectent et contentent l'âme; les qualités d'un bon père, d'un bon fils, ont sur les cœurs

honnêtes des droits inaltérables. Car, qu'est-ce qu'un père, qu'un fils, sans les bonnes qualités qui accompagnent ces beaux noms ? il faut donc des mots qui fassent connaître les qualités des objets, comme se trouvant dans les objets dont on parle. Ces mots sont ce que nous appelons *adjectif*.

Définition.

L'adjectif est un mot dont on se sert pour faire connaître les qualités ou les propriétés que l'on remarque dans un objet : ainsi quand je dis, *habit blanc*, le mot *blanc* fait connaître la qualité ou la propriété qui se trouve dans l'objet appelé *habit*, etc.

DIFFÉRENCE *entre le Nom et l'Adjectif.*

Cette différence est sensible, puisque le nom désigne toujours un objet, et que l'adjectif ne désigne jamais que des qualités. Le nom peut être seul; l'autre a besoin d'un nom auquel il se rapporte. Le nom ne convient qu'aux objets de la même espèce; l'adjectif peut convenir à plusieurs objets différens. Ainsi l'on dit : *un lieu élevé*, *un homme élevé*, *un nuage élevé*, *une voix élevée*, etc.

DIFFÉRENTES *sortes d'Adjectifs.*

Comme nous avons reconnu des noms matériels, et des noms intellectuels, il y a de même

même des *adjectifs matériels* ou des *adjectifs intellectuels*.

Les adjectifs matériels sont ceux qui expriment des qualités que nous découvrons par les sens dans les objets; comme, *habit rouge*, *voix sonore*, etc. Les adjectifs *rouge*, *sonore*, font connaître des qualités ou des propriétés sensibles ou matérielles.

Les adjectifs intellectuels sont ceux qui désignent des qualités ou des propriétés que notre esprit seul reconnaît dans les objets; *homme honnête*, *enfant docile*, *fille prudente*, etc. Les adjectifs *honnête*, *docile*, *prudente*, expriment des qualités ou des propriétés que l'esprit seul reconnaît dans les mots, *homme*, *enfant*, *fille*.

Les adjectifs, tant sensibles que matériels, sont des adjectifs qualificatifs, ainsi appelés, parce qu'ils expriment toujours une qualité ou une propriété du nom; et par cela, sont distingués d'une deuxième espèce d'adjectifs, dont nous allons parler.

Deuxième sorte d'Adjectifs.

Cette deuxième espèce d'*adjectifs* n'exprime jamais une qualité. Comme leur emploi n'est pas le même, ils ont chacun leur nom particulier qui indique cet emploi. Ils sont divisés en quatre classes; savoir: *les adjectifs conjonctifs*, *les numéraux*, *les démonstratifs*, *et les indéterminatifs*.

Les adjectifs conjonctifs sont ceux qui indiquent la liaison de ce qui les précède, avec ce qui les suit. Tels sont pour le

Singulier masc.	Singulier fém.
qui.	*qui.*
que.	*que.*
quel.	*quelle.*
lequel.	*laquelle.*
Pluriel masc.	**Pluriel fém.**
qui.	*qui.*
que.	*que.*
quels.	*quelles.*
lesquels.	*lesquelles.*

Ce sont encore quelques adjectifs que l'usage a convertis en noms, par cette pente naturelle qui porte toujours l'homme vers la brièveté.

Ils sont toujours précédés de l'article sans nom; tels que

Singulier masc.	Singulier fém.
le mien.	*la mienne.*
le tien.	*la tienne.*
le sien.	*la sienne.*
le nôtre.	*la nôtre.*
le vôtre.	*la vôtre.*
le leur.	*la leur.*
Pluriel masc.	Pluriel fém.
les miens.	*les miennes.*
les tiens.	*les tiennes.*
les siens.	*les siennes.*

Pluriel masc.	Pluriel fém.
les nôtres.	*les nôtres.*
les vôtres.	*les vôtres.*
les leurs.	*les leurs.*

Les adjectifs démonstratifs sont ceux qui désignent un objet, ou en le mettant, pour ainsi dire, sous les yeux, ou en rappelant l'idée de cet objet sans le nommer. Ces adjectifs sont pour le

Singulier masc.	Singulier fém.
celui.	*celle.*
celui-ci.	*celle-ci.*
celui-là.	*celle-là.*
ceci.	*ceci.*
cela.	*cela.*
Pluriel masc.	Pluriel fém.
ceux.	*celles.*
ceux-ci.	*celles-ci.*
ceux-là.	*celles-là.*

Ce sont encore pour le

Singulier masc.	Singulier fém.
mon.	*ma.*
ton.	*ta.*
son.	*sa.*
notre.	*notre.*
vôtre.	*votre.*
leur.	*leur.*

Pluriel masculin et féminin.

mes.	*nos.*
tes.	*vos.*
ses.	*leurs.*

Ces adjectifs se mettent devant le nom à la place de l'article, et s'expliquent ainsi :

Mon pour *de moi, qui est à moi. Mon livre*, pour le *livre de moi, qui est à moi.* Ainsi des autres.

Les adjectifs indéterminatifs sont ceux qui se lient à un nom d'une manière vague et indéterminée. Ce sont pour le

Singulier masc.	Singulier fém.
quelqu'un.	*quelqu'une.*
nul.	*nulle.*
tel.	*telle.*
autre.	*autre.*
chacun.	*chacune.*
quiconque.	
qui que ce soit.	
Pluriel masc.	**Pluriel fém.**
quelques-uns.	*quelques-unes.*
nuls.	*nulles.*
tels.	*telles.*
autres.	*autres.*

qui que ce soit,
quiconque,
chacun, } n'ont pas de pluriel.

Les adjectifs numéraux sont ainsi appelés, parce qu'ils servent à compter ou à ranger les objets. Ils sont pour cela de deux sortes ; les *radicaux* ou *primitifs*, et les *ordinaux*.

Les radicaux, ainsi nommés, parce qu'ils sont comme *la racine ou la source des autres*,

sont joints aux noms pour marquer le nombre des objets, soit que ces adjectifs précèdent ou suivent les noms. Exemples : *il y a ici deux enfans ; il y a trois femmes à la porte ;* ou bien, *ici les enfans sont deux ; à la porte les femmes sont trois.*

Les adjectifs ordinaux servent à marquer le rang, l'ordre des objets, comme *premier*, *second.* Ils tirent, ainsi que nous l'avons dit, leur source des radicaux, de cette manière.

Nombres.	Radicaux.	Ordinaux.		
un (1)	*un*	*ième*	ou	*premier.*
deux	*deux*	*ième*	ou	*second.*
trois	*trois*	*ième.*		
quatre	*quatr*	*ième.*		
cinq	*cinqu*	*ième.*		
six	*six*	*ième.*		
sept	*sept*	*ième.*		
huit	*huit*	*ième.*		
neuf	*neuv*	*ième.*		
dix	*dix*	*ième.*		
vingt	*vingt*	*ième.*		
trente	*trent*	*ième.*		

De sorte qu'on peut établir cette règle.

Les adjectifs radicaux terminés par un *e* muet, forment les ordinaux, en changeant cet *e* muet en *ième ; onze*, *onz ième*, etc.

Les adjectifs radicaux terminés par une con-

(1) Les articles étant des adjectifs d'étendue, on ne doit pas s'étonner de voir *un* parmi les adjectifs numéraux.

sonne, forment les ordinaux, en ajoutant *ième*; *trois*, *trois ième*, excepté *neuf*, qui change l'*f* en *v*; *neuv ième*.

Analogie féminine, ou *formation des Adjectifs au féminin singulier.*

Cette partie de la grammaire française a toujours embarrassé, parce qu'on n'a pas, ce me semble, assez généralisé les règles qu'on a trop surchargées d'exceptions. Pour la rendre donc aussi facile qu'elle peut le devenir, j'ai cru devoir l'assujettir à quelques règles fixes qui, étant bien entendues, ne laissent aucune difficulté.

C'est pour cela que j'ai renvoyé les exceptions au supplément.

Première Règle.

Les adjectifs terminés au masculin par un *e* muet, ont la même terminaison au féminin. Cette règle est sans exception. Exemple :

Terminaison masc.	Terminaison fém.
adorable.	*la même.*

IIe. Règle.

Les adjectifs terminés au singulier masculin par un *é* fermé, par un *i* ou par un *u*, prennent un *e* muet pour leur terminaison féminine. Exemples :

Sing. masc.	Sing. fém.
adonné.	*adonné e.*
poli.	*poli e.*
nu.	*nu e.*

IIIe. Règle.

Les adjectifs terminés au singulier masculin par une consonne, sont formés au féminin par un *e* muet. Exemples :

Sing. masc.	Sing. fém.
grand.	*grand e.*
final.	*final e.*
civil.	*civil e*, etc.

Sing. masc.	Sing. fém.
humain.	*humain e.*
lointain.	*lointain e.*
masculin.	*masculin e*, etc.

IVe. Règle.

Cependant les adjectifs terminés au masculin singulier par *el*, *eil*, *en*, doublent au féminin la consonne finale avec l'*e* muet. Exemples :

Sing. masc.	Sing. fém.
cruel.	*cruel le.*
vermeil.	*vermeil le.*
citoyen.	*citoyen ne*, etc.

Les adjectifs monosyllabiques et quelques autres, ainsi qu'on le verra au supplément, doublent au féminin la consonne finale avec l'*e* muet.

Ve. RÈGLE.

Les adjectifs terminés au singulier masculin par un *x*, changent *x* en *se* pour la terminaison féminine. Exemples :

Sing. masc.	Sing. fém.
heureux.	*heureu se.*
peureux.	*peureu se*, etc.

Cette règle a très-peu d'exceptions.

VIe. RÈGLE.

Les adjectifs terminés au singulier masculin en *eur*, ont trois terminaisons différentes au féminin ; savoir : *eure*, *euse* et *rice*.

Les uns prennent seulement l'*e* muet au féminin. Exemples :

Sing. masc.	Sing. fém.
citérieur.	*citérieur e.*
intérieur.	*intérieur e.*
mineur.	*mineur e*, etc.

Les autres changent *r* en *se* au féminin. Exemples :

Sing. masc.	Sing. fém.
parleur.	*parleu se.*
vendeur.	*vendeu se*, etc.

Les troisièmes en *eur* font *rice* au féminin. Exemples :

Sing. masc.	Sing. fém.
acteur.	*act rice.*
bienfaiteur.	*bienfait rice.*
donateur.	*donat rice*, etc.

Nota.

Nota. Ces derniers adjectifs et autres semblables, tirent leur origine de la langue latine, d'où nous les avons pris; nous n'avons fait que franciser la terminaison latine *tor* en *teur*, et *trix* en *trice*, pour conserver l'analogie de nos terminaisons françaises.

Formation plurielle des Adjectifs.
Règle seule.

Le signe distinctif dans les adjectifs au pluriel, est l'*s* ou l'*x*. L'*x* est employé au pluriel masculin dans les adjectifs qui, au singulier, finissent par cette lettre (1). Ainsi l'on dit : *enfant heureux*, *enfans heureux*. L'*s* sert à former le pluriel de tous les autres adjectifs, tant au masculin qu'au feminin. Ceux qui ne sont point monosyllabes perdent maintenant au pluriel masculin leur consonne finale singulière. Ainsi l'on doit écrire : *homme savant*; pluriel, *hommes savans*, etc.

Comme il est essentiel d'exercer les enfans sur les principes qu'ils ont déjà appris concernant les noms, les articles et les adjectifs, en leur faisant écrire et expliquer quelques phrases sur un tableau, j'ai cru à propos de donner quelques règles sur l'accord du nom, de l'article et de l'adjectif.

Première Règle.

L'adjectif et l'article doivent être du même genre et du même nombre que le nom au-

(1) Ceux terminés au singulier par *eau*, prennent aussi l'*x* au pluriel.

quel ils se rapportent. Exemples : *un petit homme, une petite femme. Des petits arbres, des petites chambres*, au pluriel.

IIe. Règle.

Quand un adjectif sert à qualifier ou à déterminer plusieurs noms singuliers du même genre, il doit être mis au pluriel et au même genre. Ainsi l'on doit dire : *la passion, la mauvaise compagnie dangereuses à tout âge, pernicieuses pour la jeunesse.*

IIIe. Règle.

Si les noms sont d'un genre différent, l'adjectif doit être mis au pluriel masculin ; ainsi l'on doit dire : *ma sœur et mon cousin prudens.*

Ces règles suffisent pour le moment, puisqu'elles ne sont données que pour habituer les enfans à connaître le mécanisme des parties du discours dont nous avons donné les principes. Par ce moyen, on évitera un vice d'instruction trop ordinaire. C'est qu'on fait apprendre la grammaire sans aucune explication, ni application des principes, de sorte qu'il n'est pas rare de voir un jeune homme faire une faute de grammaire, tout en récitant le principe duquel il s'écarte.

Degrés de comparaison dans les Adjectifs qualificatifs.

Il est aisé de remarquer que la même qualité n'a pas la même perfection dans tous les objets.

Par exemple : *tous les fruits ne sont pas également bons et agréables ; tous les hommes ne sont pas spirituels, aimables, généreux dans le même degré*. Il a donc fallu trouver un moyen d'exprimer les diverses nuances, ou les divers degrés d'une même qualité ; de peindre sa supériorité, ou son infériorité dans un objet, relativement aux autres : de là ce que nous appelons en grammaire *degrés de comparaison* dans les adjectifs.

Définition.

Nous entendons par *degrés* de *comparaison* une manière d'examiner un objet comparé à un autre par une même ou différente qualité : de là deux degrés de comparaison, ou deux manières de comparer les objets relativement à leurs qualités ; savoir : le *comparatif*, et le *superlatif*. (Le positif exprimant seulement la qualité de l'objet, ne peut être mis au nombre des degrés de comparaison. Ce qu'on appelle *positif* n'est qu'un adjectif pur et simple).

Le comparatif énonce que de deux objets, l'un possède une qualité, ou dans un plus grand degré que l'autre, ou dans un degré moins grand que l'autre, ou dans un degré égal à l'autre : ce qui fait voir que deux objets peuvent être comparés entr'eux de trois manières, ou ce qui forme trois espèces de comparatifs ; savoir : *le comparatif de supériorité, le comparatif d'infériorité*, et *le comparatif d'égalité*.

Nous avons trois signes propres à faire distinguer les trois comparatifs. Ce sont le mot *plus* pour le comparatif de supériorité, le mot *moins* pour le comparatif d'infériorité, les mots *aussi*, *autant*, pour le comparatif d'égalité. Ces mots doivent toujours être mis avant l'adjectif.

Le comparatif de supériorité est celui qui exprime une qualité supérieure à l'autre dans l'un des deux objets comparés; comme, *la France est plus riche que l'Angleterre.*

Le comparatif d'infériorité est celui qui énonce une qualité inférieure à une autre dans l'un des objets comparés; comme, *les armées impériales sont moins braves que les armées françaises.*

Le comparatif d'égalité est celui qui énonce une qualité égale à une autre dans deux objets comparés; comme, *votre sœur est aussi aimable que votre cousine.*

Le superlatif exprime la qualité de l'objet, ou dans le plus haut degré possible, ou dans le plus haut degré comparativement à un autre objet; de là deux sortes de *superlatifs*, savoir: l'un appelé *superlatif absolu*, et l'autre appelé *superlatif relatif*. Nous avons des signes ou mots pour distinguer les superlatifs; ce sont: *très*, *fort*, pour le superlatif absolu; *le plus*, *la plus*, pour le superlatif relatif.

Le superlatif relatif élève un objet au-dessus de tous, relativement aux qualités qui leur sont communes et que l'on compare entr'elles; comme, *votre mère est la plus modeste des femmes de son canton. Votre frère est le plus grand de sa famille.*

Le superlatif absolu élève un objet au plus haut degré où une qualité puisse atteindre. Il ne suppose aucune comparaison entre deux objets, n'examinant l'objet dont il s'agit qu'en lui-même; comme, *votre oncle est très-grand; votre père est très-sage.*

Il est des langues dans lesquelles les degrés de comparaison sont désignés par une simple différence dans la terminaison de l'adjectif; telle est la langue latine, de laquelle la nôtre a formé trois adjectifs, qui expriment seuls une comparaison : ce sont, *meilleur*, au lieu de *plus bon*, qui n'est pas français; *moindre*, au lieu de *plus petit*; *pire*, au lieu de *plus mauvais.*

LIAISONS *comparatives.*

Lorsqu'on se sert d'un comparatif, c'est pour exprimer le rapport que l'on aperçoit entre deux objets, ou deux noms, et une même qualité. Or, pour indiquer ce rapport, nous nous servons, dans notre langue, du mot *que*, lorsqu'il s'agit d'un comparatif, et du mot *de*, lorsqu'il s'agit d'un superlatif; ainsi nous disons : *cette maison est plus belle que l'autre. Cicéron fut le plus célèbre des orateurs romains.* On voit par ces exemples, que les mots *que* et *de* doivent être placés immédiatement après l'adjectif.

DES PRONOMS.

NOTION PRÉLIMINAIRE.

Une phrase qui ne serait composée que de noms, d'adjectifs et d'articles, serait étrangère

à la personne qui aurait composé cette phrase, et à celui auquel elle parlerait; mais si la parole se bornait à cela, elle serait très-imparfaite; car lorsqu'on parle, on a souvent occasion de parler de soi, de celui avec lequel on s'entretient : tantôt ce sont un père et une mère qui parlent à leurs enfans; tantôt c'est un ami qui converse avec son ami; en un mot, par tout on voit des hommes s'entretenir avec des hommes. Il faut donc des mots, au moyen desquels celui qui parle se désigne lui-même, désigne celui auquel il parle, et celui dont il parle, afin qu'on connaisse clairement à laquelle de ces personnes se rapporte le sujet du discours.

Ces mots essentiels et qui répandent dans le discours tant de clarté, de précision et de simplicité, existent dans notre langue, et sont appelés *pronoms*, c'est-à-dire, *mots employés à la place des noms.*

Définition.

Le *pronom* est un mot qui fait dans le discours la fonction du nom et en rappelle l'idée. Exemples ; *le jeu est un délassement, il est bon après le travail; les beaux arts sont précieux, ils embellissent la société.* Ces deux exemples contiennent deux pronoms, *il* et *ils*, qui, comme on voit, rappellent l'idée du nom précédent, en remplissent la fonction, et répandent dans le langage infiniment plus de

variété, de grâce et d'harmonie; car sans ces pronoms, nous serions obligés de dire: *le jeu est un délassement, le jeu est bon après le travail; les beaux arts sont précieux, les beaux arts embellissent la société.* Or, quoi de plus languissant, de plus uniforme et de plus fastidieux que cette manière de parler?

Il y a dans la langue française trois pronoms qu'on appelle *personnels*, parce qu'ils suppléent au nom des personnes (1).

Celui qui parle se nomme, en terme de grammaire, *première personne*. Elle est exprimée par les mots: *je*, *moi*; celui à qui l'on parle, s'appelle *seconde personne*. Elle est exprimée par les mots: *tu*, *toi*; celui du quel on parle, est nommée *troisième personne*. Elle est exprimée par les mots: *il*, *lui*, pour le masculin, et par le mot *elle*, pour le féminin.

Les trois personnes du pluriel sont exprimées, savoir: la première par le mot, *nous*, pour les deux genres; la seconde, par le mot, *vous*, pour les deux genres; la troisième, par les mots, *ils*, *eux*, pour le masculin, et *elles*, pour le féminin.

Les pronoms que nous venons d'indiquer

(1) Le mot *personne* ne signifie pas, en terme de grammaire, un individu de l'espèce humaine, mais il signifie *le rôle*, *le personnage* que remplit dans le discours le sujet d'une phrase; comme *ce rôle*, *ce personnage* est de trois espèces, on a distingué trois personnes grammaticales.

sont employés toutes les fois que les personnes qu'ils désignent sont représentées comme actives, je veux dire, comme étant le sujet de l'action qu'elles produisent : comme quand on dit : *je fais, tu fais, il fait*, pour le singulier; *nous faisons, vous faites, ils font*, pour le pluriel. Les pronoms personnels se divisent en *objectifs*, en *réciproques* et en *terminatifs*.

PRONOMS OBJECTIFS.

Me, te, le, ou *la*, pour le singulier; *nous, vous, ils, les*, pour le pluriel.

Quelquefois les pronoms personnels sont l'objet de l'action d'autrui; alors on substitue à ces pronoms ceux-ci : *me, te, le*, ou *la*; *nous, vous, les*. Exemple : *il me console, il te console, il le*, ou *la console; ils nous consolent, ils vous consolent; ils*, ou *elles les consolent*. Dans cet exemple, le pronom *il* est actif. *Me, te, le, nous, vous, les*, expriment l'objet de l'action du sujet. *Il*, peint la personne qui console; *me, te, le, nous, vous, les*, expriment les personnes qui sont consolées, et qui sont l'objet de l'action de consoler.

PRONOMS RÉCIPROQUES.

Souvent la même personne est sujet et objet tout ensemble de l'action qu'elle produit; elle est en même temps active et objective; *active*,

en

en ce qu'elle fait l'action ; *objective*, en ce qu'elle en est l'objet ; il faut donc des pronoms pour exprimer cet état.

Ce sont encore, *me*, *te*, pour la première et seconde personnes singulières.

Se, pour la troisième de deux nombres.

Nous, *vous*, pour la première et seconde personnes plurielles.

Ainsi l'on dit : *je me flatte*, *tu te flattes*, *il*, *elle se flatte. Nous nous flattons*, *vous vous flattez*, *ils se flattent.*

L'on voit dans cette phrase que le sujet est l'objet de sa propre action, puisque c'est sur lui-même qu'elle retombe.

PRONOMS TERMINATIFS.

Il arrive que nos actions se rapportent à une autre personne qui, par cela, devient le terme de notre action ; ce nouvel état est désigné par *moi*, *toi*, *lui*, employés pour *à moi*, *à toi*, *à lui*, ou *à elle.*

Ainsi l'on dit : *donnez-moi ce livre*, pour *donnez à moi : je lui donnerai un habit*, pour, *je donnerai à lui.* Voilà pour le singulier.

Au pluriel l'on dit : *nous*, *vous*, *leur. Nous vous avons donné un ruban ; vous*, pour *à vous. Vous nous avez envoyé un cadeau ; nous*, pour *à nous. Ils leur ont annoncé une bonne nouvelle ; leur*, pour *à eux.*

Cette troisième espèce de pronoms se nomme *pronoms terminatifs*. En effet, ils sont le

terme de l'action du sujet, comme il est aisé de le remarquer dans l'exemple ci-dessus, et autres semblables (1).

Comme la théorie seule n'instruit point, sans la pratique; comme il ne faut point former des jeunes gens, ainsi qu'on forme des perroquets; je donne ici un exemple de la méthode que je suis avec succès et agrément pour l'élève, sur l'application des principes déjà connus.

Supposons cette phrase sur le tableau.

La rose plus belle que la tulipe.

Voici comme je m'assure que les principes énoncés plus haut, ont été compris par l'élève.

Je lui fais dire : *la*, article, féminin, singulier.

Je dis *article*, parce que l'article est une partie du discours qui sert à faire connaître le genre et le nombre du nom; à augmenter ou diminuer la signification de ce nom.

Indicatif, parce qu'il indique l'objet de manière à n'être pas confondu avec un autre désigné sous le même nom.

---

(1) On trouve dans toutes les grammaires une division des pronoms en sept espèces. Cette division m'a paru inutile, embarrassante et uniquement propre à rendre l'étude de la grammaire plus pénible. Je pense donc qu'il n'y a de vrais pronoms que ceux qu'on appelle ordinairement *personnels*, et que tous les autres mots auxquels on donne ce nom, appartiennent chacun à quelqu'autre classe des parties du discours, comme je crois l'avoir déjà fait voir pour les adjectifs de la deuxième espèce.

Féminin, parce qu'il est devant un nom féminin qu'il détermine.

Singulier, parce que le nom qu'il précède est singulier.

Rose, nom, commun, féminin, singulier.

Nom, parce que le nom est employé à indiquer et à nommer les objets.

Commun, parce qu'il convient à tous les objets de la même espèce.

Féminin, par la loi de l'usage.

Singulier, parce qu'il désigne un seul objet.

DU VÈRBE.

NOTION PRÉLIMINAIRE.

Il est de la nature du nom et de l'adjectif de se lier entr'eux, comme les qualités sont liées dans les objets. Il a donc fallu un mot propre à former cette liaison : ce mot existe, c'est le mot *être*, qui sert à unir les diverses parties du discours, et à leur donner une existence, une force qu'ils ne peuvent avoir sans lui. C'est le mot le plus intéressant dont nous ayons à traiter, puisque par lui la parole remplit son véritable but, qui est *d'exprimer nos idées*, en unissant les qualités à leurs objets; en faisant voir que les objets dont on parle, existent avec telle ou telle qualité qu'on leur attribue. Aussi en bonne grammaire appelle-t-on la qualité, *attribut*, et le mot qui commence une phrase, *sujet;* car ce mot est le sujet

auquel on rapporte l'attribut, auquel on attribue la qualité. Ainsi, lorsqu'on dit : *la France est république ; république* est l'*attribut ; la France*, le *sujet ; est*, le *verbe*, ou le lien qui unit l'un et l'autre. Le tout ensemble forme ce qu'en terme de grammaire on nomme *proposition.*

Définition du Verbe.

Le verbe est un mot par lequel on attribue au sujet *une action*, ou *une manière d'être, d'exister.* Exemples : *le vice est odieux ; Pierre dort ; Pierre marche.*

Explication.

Les mots, *est*, *dort*, *marche*, sont des verbes. La manière *d'être odieux*, la manière d'être *de Pierre dormant*, *marchant*, sont attribuées à des noms par le verbe *est*; car *Pierre dort*, *marche*, est la même chose que *Pierre* est dans l'état du *dormir*, du *marcher.*

Différentes sortes de Verbes.

Le verbe *être*, comme nous l'avons déjà dit, unit les qualités à leurs objets, fait voir que les objets dont on parle existent avec telle ou telle qualité qu'on leur attribue. Ce verbe est donc l'attributif général de toute action ou manière d'être. Il est compris dans tous les verbes de la langue, quelle que soit leur forme ou leur finale ; de sorte que le verbe *être* est la

racine de tous les autres. On doit donc diviser les verbes en *verbe simple* ou *radical*, et en *verbes complèxes*.

Le verbe radical *être* est le seul verbe simple, parce qu'il ne renferme qu'une seule idée, celle de l'existence.

Les autres sont appelés complexes ou composés, parce qu'ils renferment deux idées très-distinctes, celle du *sujet* et celle de l'*attribut*; comme, *je parle*, pour, *je suis parlant*; *je*, *sujet*; *suis*, *verbe*; *parlant*, *attribut*.

Les verbes complexes se réduisent à deux classes; savoir : celle qui comprend les *verbes d'action*, et celle qui comprend les *verbes d'état*. *Paul écrit*, *verbe d'action*; *Paul dort*, *verbe d'état*. Voyez le supplément.

Particularités essentielles à remarquer dans le verbe; savoir :

Les nombres, les personnes, les modes, les temps et les conjugaisons.

Nombres et Personnes.

Ce que nous avons dit sur les nombres et les personnes, en parlant des noms et des pronoms, convient également aux verbes.

Des Modes (1).

Le mot *mode*, en terme de grammaire,

---

(1) Ce mot, que quelques grammairiens nomment *moeuf*, vient du mot latin *modus*, en français *manière*.

signifie *manière d'énoncer*, ou *d'employer le verbe*; or, dans la langue française, un verbe peut être employé de cinq manières : il y a donc cinq modes dans les verbes français ; savoir : le mode *indicatif*, ou *positif*; le *conditionnel*, ou *suppositif*; *l'impératif*, ou *optatif*; *le subjonctif*, ou *dubitatif*; *l'infinitif*, ou *indéterminatif*.

L'indicatif ou positif, est le mode par lequel on indique qu'on affirme ou qu'on nie d'une manière positive et certaine ; comme : *je fais*, *je ne ferai point*.

Le conditionnel ou suppositif, est le mode par lequel on n'énonce une action que dépendamment d'une condition ou supposition exprimée ou sous-entendue ; comme : *je lirais*, *si j'avais des livres* ; ou, *je lirais*, *mais je ne puis*, etc.

L'impératif (1) ou optatif, est le mode par lequel on s'énonce sous la forme, ou du *commandement*, ou de la *prière*, ou du *désir*, suivant les circonstances ; comme : *mon fils*, *aime le travail*, veut dire, *mon fils*, *je t'ordonne*, ou *je te prie*, ou *je désire que tu aimes le travail*, suivant le sens de celui qui parle.

---

(1) C'est pour me conformer à la doctrine vulgaire non encore détruite, que j'appelle ce mode *impératif*. Il me semble que le mot technique est *jussif*, du mot latin *jubere*, qu'on emploie pour exprimer l'ordre, la prière et le désir, puisque l'impératif sert à ces trois usages.

Le subjonctif ou dubitatif, est le mode par lequel on énonce le sens d'une phrase, d'une *manière subordonnée, dubitative* et *future.*

Subordonnée, comme dans ce membre de phrase : *que vous alliez, que vous aimassiez.* Ces mots, comme on voit, ne présentent aucun sens s'ils ne sont précédés d'autres mots auxquels ils sont subordonnés ; comme si je dis : *il faut que vous alliez. Je désirais que vous aimassiez.*

Dubitative et future, comme dans ces mots : *qu'il vienne, qu'il lise.* Ces mots en supposent d'autres qui les précèdent, et auxquels ils soient joints ; tels que ceux-ci : *je doute qu'il vienne, qu'il lise avant six mois.*

L'infinitif ou indéterminatif, est le mode par lequel on exprime l'état du verbe *d'une manière indéterminée*, c'est-à-dire, sans énoncer aucune espèce de rapport, ni de désignation de nombre et de personne ; comme, *marcher, vouloir*, etc.

DES TEMPS.

Il suit de ce que nous venons de dire au chapitre précédent, que *les modes sont les manières d'employer le verbe*, ou dans un sens vague et indéterminé, ou en l'appliquant à l'une des trois personnes qui peuvent être le sujet d'une phrase ; mais dans l'un et l'autre cas, il faut y joindre la circonstance du temps que le verbe doit énoncer. C'est la troisième

particularité essentielle à observer dans le verbe.

Si l'on considère le spectacle merveilleux de la nature, nous distinguons trois temps dans l'ordre et la durée de chaque chose.

1°. *Le passé*, le temps où une chose a commencé, et qui n'est plus.

2°. *Le présent*, le temps où nous considérons un objet, le temps où nous en parlons.

3°. *Le futur*, ou *l'avenir*, est le temps de la durée qui n'est pas encore; comme quand nous parlons d'un fait, d'un événement qui n'est pas, mais qui sera ou pourra être.

Les temps indiqués par la nature, et par cette raison appelés *naturels*; savoir : le *présent*, le *passé* et le *futur*, paraissent dans le discours comme *absolus* et *indépendans*. Ces temps absolus ont d'autres temps qui leur sont *relatifs*, qui se rapportent à eux : de là deux sortes de temps; les temps *absolus* et les temps *relatifs*.

On appelle temps *absolus*, ceux qui ne se rapportent qu'au temps où l'on parle; comme, *je fais*, *je ferai*, *je fis*.

Les temps *relatifs*, sont ceux qui ont rapport non-seulement au temps où l'on parle, mais encore à un autre temps indiqué par le reste du discours; comme, *je dormais lorsque vous êtes venu*.

NOMS

NOMS ET DIVISION DES TEMPS.

1°. *Noms des temps adaptés à leurs modes.*

Mode indicatif, ou positif.

PREMIER TEMPS.

Présent absolu.

Il exprime l'action absolument, sans aucune modification, sans aucun rapport à un autre temps qu'au temps où l'on fait l'action; comme, *je travaille.*

IIe. TEMPS.

Présent relatif, vulgairement *imparfait.*

Il marque une chose passée, comme présente dans le temps qu'une autre s'est faite : *j'étudiais, quand vous êtes sorti;* l'action *d'étudier* est passée par rapport au temps où je parle; mais je la marque comme présente, eu égard à l'époque où vous êtes sorti.

IIIe. TEMPS.

Passé éloigné, vulgairement *défini.*

Il indique une chose passée dans un temps entièrement écoulé, et dont il ne reste aucune partie : *je reçus une lettre l'année dernière, de votre frère le jeune.* J'exprime par cet exemple l'action de *recevoir* comme passée dans un temps dont il ne reste aucune partie à l'époque où je parle.

IVe. Temps.

Passé prochain, vulgairement *indéfini*.

Il marque une chose comme passée avant le temps où l'on parle et dont il reste une partie à écouler, quelquefois sans rapport à aucune époque déterminée; comme, *j'ai reçu une lettre* : quelquefois avec un rapport à une époque désignée; comme, *j'ai fait partir votre caisse hier*, *la décade dernière*, *le mois dernier*, etc.

Ve. Temps.

Passé antérieur éloigné.

Il exprime une chose comme passée, non-seulement dans un temps déjà écoulé, mais encore dans un temps antérieur à quelqu'autre chose passée; comme, *lorsque j'eus reçu votre lettre*, *je répondis*. J'exprime par cette phrase l'action de *recevoir* non-seulement comme passée dans un temps écoulé, mais dans un temps antérieur à une autre action aussi passée au moment où je parle; *celle de répondre*.

VIe. Temps.

Passé antérieur prochain.

Il marque une chose passée antérieurement à un temps écoulé depuis peu, mais qui n'est point désigné; comme, *dès que j'ai eu reçu votre lettre*, *j'ai fait réponse*. Cette phrase énonce

l'action de recevoir antérieure à un temps écoulé; et l'action de répondre énonce que ce temps est écoulé depuis peu.

VIIe. Temps.

Plusque-passé.

Il est ainsi nommé parce qu'il exprime doublement le passé, et marque une chose qui déjà était achevée, lorsque celle dont nous parlons s'est faite : *j'avais chanté lorsque vous êtes venu.* Cette phrase présente l'action de *chanter*, non-seulement comme passée en soi, mais encore comme l'étant déjà au moment où une autre action, *qui est celle de votre arrivée*, était passée elle-même.

VIIIe. Temps.

Futur absolu.

Ce temps exprime la chose simplement comme future : *je verrai avec plaisir votre frère.* Je présente dans cette phrase l'action de *voir* simplement comme future.

IXe. Temps.

Futur antérieur relatif.

Il marque une chose comme future, mais en même temps comme passée relativement à une autre qui doit la suivre : *j'aurai fini lorsque vous commencerez.* Mon action de *finir* n'est pas encore faite, mais elle le sera quand votre action de *commencer* aura lieu.

Mode conditionnel, ou suppositif.

PREMIER TEMPS.

Temps présent relatif.

Il marque une chose comme présente, mais d'une manière conditionnelle et relative : *je ferais aujourd'hui une longue promenade, si le temps était plus beau. Je ferais*, marque une action présente, mais relativement à une condition indiquée par la suite de la phrase.

IIe. TEMPS.

Temps passé.

Il marque qu'une chose aurait été faite, si certaine condition ou supposition avait existé : *j'aurais reçu votre conseil, si j'eusse été plus sage.* Je présente l'action de *recevoir* comme passée, mais d'une manière conditionnelle.

Mode impératif, ou optatif.

Temps seul.

Il marque un présent par rapport à l'action de commander, de désirer, de prier ; mais il désigne un futur, eu égard à la chose *commandée, désirée, voulue. Juges, ne distinguez point les personnes ; parens, instruisez vos enfans de leurs devoirs.* Je marque une action présente au moment où je parle, mais future par rapport à son exécution.

Mode dubitatif, vulgairement *subjonctif*.

PREMIER TEMPS.

Présent ou *Futur*.

Il marque tantôt un présent, tantôt un futur, suivant le sens de celui qui parle : *je doute qu'il vienne. Il faut que je parte.* Le premier exemple exprime un futur; *je doute s'il viendra* ; le deuxième marque un présent; *il faut que je parte actuellement.*

IIe. TEMPS.

Présent relatif.

Il exprime une chose relative et subordonnée à une autre qui n'existe pas encore; comme, *vous avez désiré que j'allasse chez vous.* L'action *d'aller* est relative et subordonnée à l'action de *désirer*, qui n'a pas encore eu lieu.

IIIe. TEMPS.

Passé éloigné.

Il marque une chose déjà passée par rapport au moment où l'on parle ; comme, *il a fallu que je sois allé à la campagne, avant de vous voir.* L'action d'aller est passée au moment où je parle.

IVe. TEMPS.

Plusque-passé.

Il exprime une chose passée, relativement à une autre aussi passée. *J'ai attendu pour vous*

écrire, que j'eusse reçu votre lettre. L'action *d'avoir eu reçu* est relative à celle *d'avoir attendu*, qui est passée.

Mode infinitif, ou indéterminatif.

Les temps de l'infinif sont absolus. Ils expriment une chose sous aucun rapport, et dans un sens vague et indéterminé.

Ces temps sont : le *présent*, le *passé*, le *participe-actif-verbe*, et le *participe passif*, qui ne marque par lui-même aucun temps, mais qui est employé pour former plusieurs temps dans les modes positif, dubitatif et suppositif, comme nous le dirons plus bas.

2°. Division des Temps.

Les temps, soit absolus, soit relatifs, sont divisés en temps *simples* et en temps *composés*.

Les temps simples sont énoncés par un seul mot qui forme un sens; comme, *je parle*.

Les temps composés ne se manifestent à l'esprit et aux yeux que par deux ou plusieurs mots, combinés ensemble : *il a parlé, il aura parlé.*

Les temps simples, pour le mode positif, sont au nombre de quatre; savoir :

Le présent absolu, je parle; le présent relatif, je parlais; le passé éloigné, je parlai; le futur absolu, je parlerai.

Le mode suppositif n'a qu'un temps simple; c'est *le présent relatif, je parlerais.*

Le mode optatif a un temps simple ; *parle.*
Le mode dubitatif n'a pas de temps simples.
Le mode indéterminatif a trois temps simples; *le présent, parler; le participe-actif-verbe, parlant; le participe-adjectif-passif, parlé.*

DES CONJUGAISONS.

Les divers changemens que subit le verbe par rapport aux nombres, aux personnes, aux temps et aux modes, se nomment *conjugaisons.* Ainsi, conjuguer un verbe, c'est énoncer les terminaisons de ce verbe dans l'ordre *des modes, des temps, des personnes et des nombres.*

Nombre et ordre des Conjugaisons.

On compte ordinairement quatre conjugaisons, que l'on distingue par la dernière finale de l'infinitif : c'est-à-dire, que, généralement parlant (1), tous les verbes de la langue française se rapportent à l'une des quatre conjugaisons, et que l'infinitif est comme le signe distinctif de quelque verbe que ce soit ; de sorte que c'est toujours lui qu'on emploie pour la ressemblance d'un verbe à un autre, qui est son modèle dans la conjugaison.

---

(1) Je dis généralement parlant, pour faire observer qu'il y a plusieurs verbes qui s'écartent de ce principe, comme nous le dirons plus loin.

ORDRE des conjugaisons.

1ère.	2e.	3e.	4e.
Infinitif *er.*	Infinitif *ir.*	Infinitif *oir.*	Infinitif *re.*

Les verbes que nous donnons pour modèles des conjugaisons, sont : *parler, finir, recevoir, rendre.*

Observation.

Avant de commencer les conjugaisons, il est indispensable de mettre sous les yeux deux verbes, appelés *auxiliaires*, parce qu'ils aident à conjuguer les verbes complexes dans leurs temps composés, de la manière qu'il sera exposé ci-après. Ces verbes sont *être* et *avoir.* Ils méritent cette place à part, avant les conjugaisons, parce qu'ils sont introduits dans tous les verbes, et parce qu'il est très-important de les avoir bien gravés dans la mémoire, puisqu'ils rendent la conjugaison des autres facile et agréable.

Il importe de faire attention à ce qui suit, lorsqu'on conjuguera les quatre verbes qui sont le paradigme de tous les autres ; savoir :

Le passé prochain, se conjugue avec le présent du mode positif du verbe *avoir* ou du verbe *être*, et le participe du verbe que l'on conjugue ; comme, *j'ai aimé ; je suis venu*, etc.

Le passé antérieur éloigné, se conjugue avec le passé prochain du mode positif ou du verbe *avoir* ou du verbe *être*, et le participe du verbe que l'on conjugue ; comme, *j'eus reçu ; je fus venu*, etc.

Le passé antérieur prochain, se conjugue avec le passé prochain du verbe *avoir* ou *être*, et le participe du verbe

verbe que l'on conjugue ; comme, *dès que j'ai été écrit ; dès que j'ai été arrivé*, etc.

Le plusque-passé, se conjugue avec le présent relatif du mode positif du verbe *avoir* ou *être*, et le participe du verbe que l'on conjugue ; comme, *j'avais aimé ; j'étais venu*, etc.

Le futur antérieur, se conjugue avec le futur simple du verbe *avoir* ou *être ;* comme, *j'aurai aimé ; je serai venu*, etc.

Le temps passé du conditionnel, se conjugue avec le présent du verbe *avoir* ou *être* au même mode ; et le participe du verbe que l'on conjugue ; comme, *j'aurais aimé ; je serais venu*, etc.

Le passé du subjonctif, se conjugue avec le présent du verbe *avoir* ou *être* au même mode, et le participe du verbe que l'on conjugue ; comme, *que j'aie aimé ; que je sois venu*, etc.

Le plusque-passé, se conjugue avec le présent relatif du verbe *avoir* ou *être* au même mode, et le participe du verbe que l'on conjugue ; comme, *que j'eusse aimé ; que je fusse venu*, etc.

Il est encore important de remarquer, que, dans tous les verbes, le présent relatif du dubitatif est formé de la deuxième personne singulière du passé éloigné, en ajoutant *se ;* comme, *tu aimas*, présent relatif *j'aimasse ; tu finis*, présent relatif *je finisse*.

Ces notions doivent devenir si familières, que, les verbes une fois appris, on doit, sans peine, se les rappeler, si l'on veut parfaitement connaître la conjugaison des verbes.

Nota. A côté des mots usités pour exprimer les modes et certains temps des verbes, j'ai ajouté d'autres mots plus conformes aux idées qu'ils expriment, comme on a dû s'en convaincre en étudiant les modes et les temps des verbes. J'ai néanmoins laissé subsister les dénominations anciennes, pour ne pas faire dire à quelques personnes que j'ai inventé de nouveaux termes ; et c'est pour simplifier les tableaux ci-après que je ne les employe pas.

Temps, Nombres, Personnes.			Indicatif.	Conditionnel.
1e. temps. Présent absolu.	Sing.	1e p.	Je suis,	Je serais,
		2e	tu es,	tu serais,
		3e	il est.	il serait.
	Plur.	1e p.	nous sommes,	nous serions,
		2e	vous êtes,	vous seriez,
		3e	ils sont.	ils seraient.
2e. temps. Présent relatif.	Sing.	1e p.	J'étais,	J'aurais été, (1)
		2e	tu étais,	tu aurais été,
		3e	il était.	il aurait été.
	Plur.	1e p.	nous étions,	nous aurions été,
		2e	vous étiez,	vous auriez été,
		3e	ils étaient.	ils auraient été.
3e. temps. Passé éloigné.	Sing.	1e p.	Je fus,	
		2e	tu fus,	
		3e	il fut.	
	Plur.	1e p.	nous fûmes,	
		2e	vous fûtes,	
		3e	ils furent.	
4e. temps. Passé prochain.	Sing.	1e p.	J'ai été,	
		2e	tu as été,	
		3e	il a été.	
	Plur.	1e p.	nous avons été,	
		2e	vous avez été,	
		3e	ils ont été.	
5e. temps. Passé antérieur éloigné.	Sing.	1e p.	J'eus été,	
		2e	tu eus été,	
		3e	il eut été.	
	Plur.	1e p.	nous eûmes été,	
		2e	vous eûtes été,	
		3e	ils eurent été.	
6e. temps. Plusque-passé.	Sing.	1e p.	J'avais été,	
		2e	tu avais été,	
		3e	il avait été.	
	Plur.	1e p.	nous avions été,	
		2e	vous aviez été,	
		3e	ils avaient été.	
7e. temps. Futur absolu.	Sing.	1e p.	Je serai,	
		2e	tu seras,	
		3e	il sera.	
	Plur.	1e p.	nous serons,	
		2e	vous serez,	
		3e	ils seront.	
8e temps. Futur antérieur.	Sing.	1e p.	J'aurai été,	
		2e	tu auras été,	
		3e	il aura été.	
	Plur.	1e p.	nous aurons été,	
		2e	vous aurez été,	
		3e	ils auront été.	

(1) *On dit aussi:*
J'eusse été,
tu eusses été,
il eût été.
nous eussions été,
vous eussiez été,
ils eussent été.

...TRE.

...PÉRATIF.	SUBJONCTIF.	INFINITIF.	PARTICIPE.
...s, ...'il soit. ...yons, ...yez, ...'ils soient.	Que je sois, que tu sois, qu'il soit. que nous soyons, que vous soyez, qu'ils soient.	Être.	Étant.
	Que je fusse, que tu fusses, qu'il fût. que nous fussions, que vous fussiez, qu'ils fussent.		PARTICIPE PASSIF.
		Avoir été.	Été.
	Que j'aie été, que tu aies été, qu'il ait été. que nous ayons été, que vous ayez été, qu'ils aient été.		
	Que j'eusse été, que tu eusses été, qu'il eût été. que nous eussions été, que vous eussiez été, qu'ils eussent été.		

VERBE

TEMPS, NOMBRES.		INDICATIF.	CONDITIONNEL.
1e. temps. Présent absolu.	S.	J'ai, tu as, il a.	J'aurais, tu aurais, il aurait.
	P.	nous avons, vous avez, ils ont.	nous aurions, vous auriez, ils auraient.
2e. temps. Présent relatif.	S.	J'avais, tu avais, il avait.	
	P.	nous avions, vous aviez, ils avaient.	
3e. temps. Passé éloigné.	S.	J'eus, tu eus, il eut.	J'aurais *ou* j'eusse eu, tu aurais *ou* tu eusses eu, il aurait *ou* il eût eu.
	P.	nous eûmes, vous eûtes, ils eurent.	nous aurions *ou* nous eussions eu, vous auriez *ou* vous eussiez eu, ils auraient *ou* ils eussent eu.
4e. temps. Passé antérieur éloigné.	S.	J'eus eu, tu eus eu, il eut eu.	
	P.	nous eûmes eu, vous eûtes eu, ils eurent eu.	
5e. temps. Passé prochain.	S.	J'ai eu, tu as eu, il a eu.	
	P.	nous avons eu, vous avez eu, ils ont eu.	
6e. temps. Plusque-passé.	S.	J'avais eu, tu avais eu, il avait eu.	
	P.	nous avions eu, vous aviez eu, ils avaient eu.	
7e. temps. Futur absolu.	S.	J'aurai, tu auras, il aura.	
	P.	nous aurons, vous aurez, ils auront.	
8e. temps. Futur antérieur.	S.	J'aurai eu, tu auras eu, il aura eu.	
	P.	nous aurons eu, vous aurez eu, ils auront eu.	

AVOIR.

IMPÉRATIF.	SUBJONCTIF.	INFINITIF.	PARTICIPE.
Aies, qu'il ait. ayons, ayez, qu'ils aient.	Que j'aie, que tu aies, qu'il ait. que nous ayons, que vous ayez, qu'ils aient.	Avoir.	Ayant.
	Que j'eusse, que tu eusses, qu'il eût. que nous eussions, que vous eussiez, qu'ils eussent.		
			PARTICIPE PASSIF.
		Avoir eu.	Eu.
	Que j'aie eu, que tu aies eu, qu'il ait eu. que nous ayons eu, que vous ayez eu, qu'ils aient eu.		
	Que j'eusse eu, que tu eusses eu, qu'il eût eu. que nous eussions eu, que vous eussiez eu, qu'ils eussent eu.		

OBSERVATION. Le tableau des verbes suivans est formé le manière que la première ou les deux premières syllabes le l'infinitif se rencontrent toujours dans tous les temps, nombres et personnes, pour faire voir que dans les verbes la première ou les deux premières syllabes de l'infinitif une fois connues, cette partie de l'orthographe est apprise : ce qui est fort essentiel.

Parler. Ière. CONJUGAISO[N]

TEMPS, NOMBRES,		INDICATIF.	CONDITIONNEL
1e. temps. Présent absolu.	S.	Je parl e, tu parl es, il parl e.	Je parle rais, tu parle rais, il parle rait.
	P.	nous parl ons, vous parl ez, ils parl ent.	nous parle rions, vous parle riez, ils parle raient.
2e. temps. Présent relatif.	S.	Je parl ais, tu parl ais, il parl ait.	
	P.	nous parl ions, vous parl iez, ils parl aient.	
3e. temps. Passé éloigné.	S.	Je parl ai, tu parl as, il parl a.	J'aurais *ou* j'eusse parl é, tu aurais *ou* tu eusses parl é, il aurait *ou* il eût parl é.
	P.	nous parl âmes, vous parl âtes, ils parl èrent.	nous aurions *ou* nous eussions parl vous auriez *ou* vous eussiez parl ils auraient *ou* ils eussent parl é.
4e. temps. Passé prochain.	S.	J'ai parl é, tu as parl é, il a parl é.	
	P.	nous avons parl é, vous avez parl é, ils ont parl é.	
5e. temps. Passé antérieur éloigné.	S.	j'eus parl é, tu eus parl é, il eut parl é.	
	P.	nous eûmes parl é, vous eûtes parl é, ils eurent parl é.	
6e. temps. Passé antérieur prochain.	S.	J'ai eu parl é, tu as eu parl é, il a eu parl é.	
	P.	nous avons eu parl é, vous avez eu parl é, ils ont eu parl é.	
7e. temps. Plusque-passé.	S.	J'avais parl é, tu avais parl é, il avait parl é.	
	P.	nous avions parl é, vous aviez parl é, ils avaient parl é.	
8e. temps. Futur, absolu.	S.	Je parle rai, tu parle ras, il parle ra.	
	P.	nous parle rons, vous parle rez. ils parle ront.	
9e. temps. Futur antérieur.	S.	J'aurai parl é, tu auras parl é, il aura parl é.	
	P.	nous aurons parl é, vous aurez parl é, ils auront parl é.	

ERMINAISON en er.

IMPÉRATIF.	SUBJONCTIF.	INFINITIF.	PARTICIPE.
Parl e, qu'il parl e. parl ons, parl ez, qu'ils parl ent.	Que je parl e, que tu parl es, qu'il parl e. que nous parl ions, que vous parl iez, qu'ils parl ent.	Parl er.	Parl ant.
	Que je parl asse, que tu parl asses, qu'il parl ât. que nous parl assions, que vous parl assiez, qu'ils parl assent.		
		Avoir parl é.	PARTICIPE PASSIF.
	Que j'aie parl é, que tu aies parl é, qu'il ait parl é. que nous ayons parl é, que vous ayez parl é, qu'ils aient parl é.		Parl é.
	Que j'eusse parl é, que tu eusses parl é, qu'il eût parl é, que nous eussions parl é, que vous eussiez parl é qu'ils eussent parl é.		

Finir. IIe. CONJUGAISO[N]

Temps, Nombres.		Indicatif.	Conditionnel.
1e. temps. Présent absolu.	S	Je fini s, tu fini s, il fini t.	Je fini rais, tu fini rais, il fini rait.
	P.	nous fini ssons, vous fini ssez, ils fini ssent.	nous fini rions, vous fini riez, ils fini raient.
2e. temps. Présent relatif.	S.	Je fini ssais, tu fini ssais, il fini ssait.	
	P.	nous fini ssions, vous fini ssiez, ils fini ssaient.	
3e. temps. Passé éloigné.	S.	Je finî s, tu finî s, il finî t.	J'aurais *ou* J'eusse fini, tu aurais *ou* tu eusses fini, il aurait *ou* il eût fini.
	P.	nous finî mes, vous finî tes, ils finî rent.	nous aurions *ou* nous eussions fi[ni], vous auriez *ou* vous *eussiez* fin[i], ils auraient *ou* ils eussent fini.
4e. temps. Passé prochain.	S.	J'ai fini, tu as fini, il a fini.	
	P.	nous avons fini, vous avez fini, ils ont fini.	
5e. temps. Passé antérieur éloigné.	S.	J'eus fini, tu eus fini, il eut fini.	
	P.	nous eûmes fini, vous eûtes fini, ils eurent fini,	
6e. temps. Passé antérieur prochain.	S.	J'ai eu fini, tu as eu fini, il a eu fini.	
	P.	nous avons eu fini, vous avez eu fini, ils ont eu fini.	
7e. temps. Plusque-passé.	S.	J'avais fini, tu avais fini, il avait fini.	
	P.	nous avions fini, vous aviez fini, ils avaient fini.	
8e. temps. Futur absolu.	S.	Je fini rai, tu fini ras, il fini ra.	
	P.	nous fini rons, vous fini rez, ils fini ront.	
9e. temps. Futur antérieur.	S.	J'aurai fini, tu auras fini, il aura fini.	
	P.	nous aurons fini, vous aurez fini, ils auront fini,	

ERMINAISON en ir.

MPÉRATIF.	SUBJONCTIF.	INFINITIF.	PARTICIPE.
ini s, u'il fini sse. ni ssons, ni ssez, u'ils fini ssent.	Que je fini sse, que tu fini sses, qu'il fini sse, que nous fini ssions, que vous fini ssiez, qu'ils fini ssent.	Fini r.	Fini ssant.
	Que je fini sse, que tu fini sses, qu'il finî t, que nous fini ssions, que vous fini ssiez, qu'ils fini ssent.		
		Avoir fini.	
			PARTICIPE PASSIF
	Que j'aie fini, que tu aies fini, qu'il ait fini, que nous ayons fini, que vous ayez fini, qu'ils aient fini.		Fini.
	Que j'eusse fini, que tu eusses fini, qu'il eût fini. que nous eussions fini, que vous eussiez fini, qu'ils eussent fini.		

Temps, Nombres.		Indicatif.	Conditionnel.
1e. temps. Présent absolu.	S.	Je rend s, tu rend s, il rend.	Je rend rais, tu rend rais, il rend rait.
	P.	nous rend ons, vous rend ez, ils rend ent.	nous rend rions, vous rend riez, ils rend raient.
2e. temps. Présent relatif.	S.	Je rend ais, tu rend ais, il rend ait.	
	P.	nous rend ions, vous rend iez, ils rend aient.	
3e. temps. Passé éloigné.	S.	Je rend is, tu rend is, il rend it.	J'aurais *ou* j'eusse rend u, tu aurais *ou* tu eusses rend u, il aurait *ou* il eût rend u.
	P.	nous rend îmes, vous rend îtes, ils rend irent.	nous aurions, nous eussions ren vous auriez ou vous eussiez rend ils auraient ou ils eussent rend
4e. temps. Passé prochain.	S.	J'ai rend u, tu as rend u, il a rend u.	
	P.	nous avons rend u, vous avez rend u, ils ont rend u.	
5e. temps. Passé antérieur éloigné.	S.	J'eus rend u, tu eus rend u, il eut rend u.	
	P.	nous eûmes rend u, vous eûtes rend u, ils eurent rend u.	
6e. temps. Passé antérieur prochain.	S.	j'ai eu rend u, tu as eu rend u, il a eu rend u.	
	P.	nous avons eu rend u, vous avez eu rend u, ils ont eu rend u.	
7e. temps. Plusque-passé.	S.	J'avais rend u, tu avais rend u, il avait rend u.	
	P.	nous avions rend u, vous aviez rend u, ils avaient rend u.	
8e. temps. Futur absolu.	S.	Je rend rai, tu rend ras, il rend ra.	
	P.	nous rend rons, vous rend rez, ils rend ront.	
9e. temps. Futur antérieur.	S.	J'aurai rend u, tu auras rend u, il aura rend u.	
	P.	nous aurons rend u, vous aurez rend u, ils auront rend u.	

ERMINAISON en *dre.*

Impératif.	Subjonctif.	Infinitif.	Participe.
iend s, u'il rend e. end ons, end ez, u'ils rend ent.	Que je rend e, que tu rend es, qu'il rend e. que nous rend ions, que vous rend iez, qu'ils rend ent.	Rend re.	Rend ant.
	Que je rend isse, que tu rend isses, qu'il rend it. que nous rend issions, que vous rend issiez, qu'ils rend issent.	Avoir rend u.	
			Participe passif.
	Que j'aie rend u, que tu aies rend u, qu'il ait rend u. que nous ayons rend u, que vous ayez rend u, qu'ils aient rend u.		Rend u.
	Que j'eusse rend u, que tu eusses rend u, qu'il eût rend u. que nous eussions rend u que vous eussiez rend u, qu'ils eussent rend u.		

Recevoir. IVe. CONJUGAISON

Temps, Nombres.		Indicatif.	Conditionnel.
1e. temps. Présent absolu.	S.	Je reç ois, tu reç ois, il reç oit.	Je recev rais, tu recev rais, il recev rait.
	P.	nous reçev ons, vous reçev ez, ils reçoiv ent.	nous recev rions, vous recev riez, ils recev raient.
2e. temps. Présent relatif.	S.	Je recev ais, tu recev ais, il recev ait.	
	P.	nous recev ions, vous recev iez, ils recev aient.	
3e. temps. Passé éloigné.	S.	Je reç us, tu reç us, il reç ut.	J'aurais *ou* j'eusse reç u, tu aurais *ou* tu eusses reç u, il aurait *ou* il eût reç u.
	P.	nous reç ûmes, vous reç ûtes, ils reç urent.	nous aurions *ou* nous eussions reç u, vous auriez *ou* vous eussiez reç u, ils auraient *ou* ils eussent reç u.
4e. temps. Passé prochain.	S.	J'ai reç u, tu as reç u, il a reç u.	
	P.	nous avons reç u, vous avez reç u, ils ont reç u.	
5e. temps. Passé antérieur éloigné.	S.	J'eus reç u, tu eus reç u, il eut reç u.	
	P.	nous eûmes reç u, vous eûtes reç u, ils eurent reç u.	
6e. temps. Passé antérieur prochain.	S.	J'ai eu reç u, tu as eu reç u, il a eu reç u.	
	P.	nous avons eu reç u, vous avez eu reç u, ils ont eu reç u.	
7e. temps. Plusque-passé.	S.	J'avais reç u, tu avais reç u, il avait reç u.	
	P.	nous avions reç u, vous aviez reç u, ils avaient reç u.	
8e. temps. Futur absolu.	S.	Je recev rai, tu recev ras, il recev ra.	
	P.	nous recev rons, vous recev rez, ils recev ront.	
9e. temps. Futur antérieur.	S.	J'aurai reç u, tu auras reç u, il aura reç u.	
	P.	nous aurons reç u, vous aurez reç u, ils auront reç u.	

[T]ERMINAISON en *oir*.

IMPÉRATIF.	SUBJONCTIF.	INFINITIF.	PARTICIPE.
Reç ois, qu'il reç oive. recev ons, recev ez, qu'ils reç oivent.	Que je reç oive, que tu reç oives, qu'il reç oive. que nous recev ions, que vous recev iez, qu'ils reç oivent.	Recev oir.	Recev ant.
	Que je reç usse, que tu reç usses, qu'il reç ût. que nous reç ussions, que vous reç ussiez, qu'ils reç ussent.		
		Avoir reç u.	PARTICIPE PASSIF.
	Que j'aie reç u, que tu aies reç u, qu'il ait reç u. que nous ayons reç u, que vous ayez reç u, qu'ils aient reç u.		Reç u.
	Que j'eusse reç u, que tu eusses reç u, qu'il eût reç u. que nous eussions reç u, que vous eussiez reç u, qu'ils eussent reç u.		

Récapitulation des Temps simples et composés.

Les temps simples sont déjà connus pour tous les modes à toutes les conjugaisons.

Les temps composés pour le mode positif, dans les quatre conjugaisons, sont : *le passé antérieur éloigné*, *le passé prochain*, *le passé antérieur prochain*, *le plusque-passé*, et *le futur antérieur.*

Pour le mode suppositif, *le temps passé.*

Pour le mode dubitatif, *le présent* ou *futur*, *le présent relatif*, *le passé* et *plusque-passé.*

Pour le mode indéterminatif, *le passé.*

Les quatre verbes dont nous venons de donner les conjugaisons, suffisent pour avoir une connaissance exacte de presque tous les verbes. Nous donnerons, dans un supplément, le tableau des verbes qui s'écartent du principe général des conjugaisons. L'expérience prouve, que les exceptions présentées à côté de la règle embarrassent infiniment un élève, qui ne peut saisir en même temps deux objets, dont l'un semble le contraire de l'autre.

Remarque qui mérite une attention particulière et même indispensable.

Avant de passer plus loin, il importe de faire observer à l'élève, qu'il a dû remarquer dans les conjugaisons : 1°. que les verbes ont, à quelques

temps, des terminaisons uniformes pour toutes les conjugaisons, et des terminaisons différentes pour chaque conjugaison, suivant le nombre des personnes; 2°. que la première ou les deux premières syllabes de l'*indéterminatif*, sont communes à tous les temps, nombres et personnes des verbes; 3°. que les trois personnes plurielles du *mode positif, du dubitatif* et du *présent relatif*, prennent deux *ss* dans les verbes de la seconde conjugaison, qui ont la première personne singulière du *mode positif* terminée en *is*; 4°. que les *présens relatifs* du mode dubitatif, dans tous les verbes, sont formés de la seconde personne singulière du passé éloigné, en ajoutant *se*; 5°. que toutes les troisièmes personnes plurielles du passé éloigné finissent en *rent*, et qu'on prononce *re*, etc.

De ces diverses remarques, découle la nécessité d'habituer l'élève à connaître l'uniformité et la diversité des terminaisons des verbes dans leurs temps, leurs nombres et leurs personnes: et, pour cela, il convient de les lui faire donner par écrit ou plutôt de les lui faire tracer sur un tableau, afin que, par le secours des yeux, il connaisse la différence de l'orthographe à la prononciation.

J'ai employé ce moyen avec succès; et, sans peine pour moi, ni dégoût pour l'élève, je suis parvenu à lui apprendre l'orthographe d'usage et celle fondée sur les principes de la grammaire.

Mais afin de s'assurer de l'efficacité de cette méthode, on peut établir une série de questions, telles que celles-ci:

Avons-nous des *temps simples* dans les verbes français ?

Qu'entend-on par temps simples, et combien en avons-nous ?

Avons-nous des terminaisons invariables dans les verbes français ?

Quelles sont-elles, et à quels temps se rencontrent-elles ?

Avons-nous des terminaisons différentes dans les verbes français et pour chaque conjugaison ?

Combien en avons-nous dans chaque conjugaison, et à quels temps ?

La première ou les deux premières syllabes de l'*indéterminatif*, sont-elles les mêmes dans tous les temps, nombres et personnes des verbes?

L'avant dernière, ou la *pénultième* syllabe des trois personnes plurielles du *passé éloigné*, ne sont-elles pas marquées d'un accent ?

Pourquoi, et quel est cet accent ?

Quelles sont les finales des verbes qu'on écrit autrement qu'on les prononce ?

Y a-t-il des temps composés dans les verbes français ?

Que faut-il entendre par temps composés, et combien en avons-nous ?

Comment sont formés les temps composés, et autres semblables, selon le choix de l'instituteur et l'intelligence de l'élève ?

Par la réponse positive à ces questions, on sera convaincu qu'en voyant écrire, et même en entendant prononcer, l'élève connaît le temps,

temps, le nombre et la personne du verbe. On aura donc, par ce moyen, levé la difficulté d'écrire sous la dictée : ce qui n'est pas d'un faible intérêt.

DES PARTICIPES.

NOTION PRÉLIMINAIRE.

Avant de parler des participes, il convient de faire connaître ce qu'on entend par *sujet* et par *objet* d'un verbe, quoique, selon l'ordre grammatical, ils dépendent de la syntaxe : aussi n'en dirons nous qu'un mot.

Sujet du Verbe.

Le sujet est une partie de la phrase à laquelle *une action* ou *une manière d'être est attribuée.* Exemple : *la campagne est agréable. La campagne*, est le sujet. Il se place ordinairement au commencement de la phrase. *Tu aimes Dieu. Tu*, est le sujet.

Objet du Verbe.

L'objet du verbe est la partie de la phrase à laquelle se rapporte directement l'action énoncée par le verbe. Exemple : *nous aimons Dieu. Dieu*, est l'objet de l'action que le verbe *aimer* présente à l'esprit.

Nous avons deux sortes d'*objets*, l'un *immédiat* ou *direct*, l'autre *médiat* ou *indirect.*

Le premier est celui dont nous venons de parler. Il se place le plus souvent après le verbe,

L'objet médiat ou indirect est celui qui indique *le terme* ou *la fin* de l'action du verbe. Il se place tantôt avant, tantôt après le verbe, et se reconnaît par les mots *à*, *au*, *aux*, exprimés ou sous-entendus. Exemple : *donnez l'aumône à ce pauvre. A ce pauvre*, objet indirect. *Donnez-lui un habit. Lui*, pour *à lui*, objet médiat ou indirect, etc.

Nous avons aussi deux sortes de *que* ; l'un appelé *que relatif-conjonctif*, l'autre *que unitif* ou *conjonctif*, simplement.

Le que relatif-conjonctif toujours précédé d'un nom auquel il se rapporte, est l'objet immédiat ou direct du verbe qui le suit. Exemple : *le citoyen que j'ai vu.*

Le que unitif ou conjonctif est toujours entre deux verbes, dont il joint les rapports. *Il faut qu'un enfant étudie.*

Observation.

Comme la partie de la grammaire qui concerne les participes, est une des plus importantes et peut-être la plus ignorée, à cause des nombreuses difficultés qu'elle présente ; il convient d'établir quelques règles assez claires et assez intelligibles, pour lever, sinon tous les doutes, au moins la plus grande partie des difficultés qui embarrassent ceux qui sentent le prix et le besoin de bien parler et de bien écrire.

DÉFINITION des Participes.

Les participes sont des adjectifs qui ont quelques propriétés du verbe.

Les participes sont ainsi appelés, parce qu'ils participent de la nature de l'adjectif et de celle du verbe. Ils participent de la nature de l'adjectif, en ce qu'ils expriment quelquefois l'attribut ou la qualité du nom, comme l'adjectif; et que, comme lui, ils sont susceptibles de genre et de nombre. Ils participent de la nature du verbe, en ce qu'ils en ont la signification; qu'ils désignent un temps, l'état ou l'action du sujet.

Si les participes peignent un être agissant, ils sont appelés *participes-actifs-verbes*; s'ils peignent un être qui éprouve l'action d'un autre, on les appelle *participes-adjectifs-passifs*: de là, deux sortes de participes; le participe-actif-verbe et le participe-adjectif-passif; ainsi, *louant*, *chantant*, *parlant*, sont des participes-actifs-verbes, parce qu'ils expriment un être agissant; *loué*, *écrit*, *étudié*, sont des participes-adjectifs-passifs, parce qu'ils expriment un être qui éprouve l'action d'un autre.

RÈGLE sur le Participe-actif-Verbe.

Le participe-actif-verbe finit toujours en *ant*; je veux dire, qu'il est jamais susceptible ni de genre, ni de nombre, quels que soient son sujet et son objet. *J'ai vu vos frères lisant*

un livre; votre sœur a vu mes frères lisant un livre, etc. Voyez le supplément.

Règles sur les Participes-adjectifs-passifs.

Les participes-adjectifs-passifs sont joints, ou à quelque temps du verbe *être*, ou à quelque temps du verbe *avoir*; de là, quelques règles différentes à établir.

Réunion des Participes-adjectifs-passifs, avec un temps du verbe Avoir.

Première Règle.

Quel que soit le sujet de la proposition, le participe est invariable; je veux dire, qu'il reste au masculin singulier, si l'objet du verbe ne le précède pas. Exemples : *homme estimé, femme estimée. Nos troupes ont toujours supporté les fatigues sans murmurer. Ils* ou *elles ont instruit ces enfans. Quatre femmes ont résolu. Les Français ont toujours aimé les sciences. Les affaires que j'avais prévu que vous auriez*, etc. Dans ce dernier exemple, le premier *que* est l'objet de *vous auriez*, le second est unitif.

IIe. Règle.

Le participe, au contraire, est variable, je veux dire, change de genre et de nombre, quand l'objet direct est mis avant quelqu'un des temps du verbe *avoir*. Exemples : *les sciences que les républiques ont toujours protégées. Les*

enfans que j'ai conduits à la promenade. Les tourterelles que vous avez vues. Ces yeux que n'ont émus ni soupirs, ni terreur. (vers de Racine).

IIIe. Règle.

Souvent le participe est joint à un verbe à l'infinitif, qui peut se rendre par un participe-actif-verbe; alors le participe-adjectif-passif suit le genre et le nombre de l'objet qui précède. Exemples: *la lionne que vous avez entendue rugir;* c'est-à-dire, *rugissant. L'actrice que vous avez entendue chanter;* c'est-à-dire, *chantant. La brebis que vous avez vue paître;* c'est-à-dire, *paissant. La tourterelle que vous avez entendue se plaindre;* c'est-à-dire, *se plaignant. Les poules que vous avez trouvées faire leur nid;* c'est-à-dire, *faisant leur nid.*

Ces exemples et autres, prouvent le changement de terminaison dans le participe-adjectif-passif, toutes les fois que l'infinitif qui le suit peut devenir participe-verbe.

IVe. Règle.

Le participe-adjectif-passif est invariable, si le verbe suivant reste à l'infinitif. Exemples: *les élèves que j'ai fait lire. La robe que votre mère a fait faire. On n'imite pas toujours les hommes qu'on a entendu louer. Voilà une nouvelle ariette; l'avez-vous entendu chanter! Les femmes que*

j'ai laissé passer. Les soldats qu'on a fait embarquer, etc.

Dans ces exemples et autres, on voit que le participe reste invariable, parce que l'objet précédent ne se rapporte ni au participe, ni à l'infinitif pris séparément, mais à tous deux réunis, comme présentant un seul et même sens.

Suivant la même règle, on doit écrire: *la chanson que votre ami a faite, je l'ai entendu*, et non pas *entendue*; parce que *chanter* est supprimé; puisqu'on n'entend point une chanson, mais on entend celui qui chante une chanson.

Les froids qu'il a fait cette année, ont été longs; *fait*, et non pas *faits*: car on ne dit pas *faire des froids*, comme faire des habits; donc *que*, objet, ne se rapporte pas à *fait*, mais à un mot non exprimé: le sens de cet exemple est donc celui-ci: *les froids que les temps a fait éprouver cette année, ont été longs.*

Cette première façon de parler, ainsi que bien d'autres, ont été introduites dans la conversation, par négligence, ou inattention; et on leur a donné le nom de *gallicisme.*

Doit-on dire: *Bonaparte a gagné plus de batailles que les autres n'en ont vu ou vues? La république française a vaincu autant d'ennemis qu'elle en a rencontré ou rencontrés?* Réponse. Il faut dire: *vu* et *rencontré*; parce que *en* marque toujours un rapport indirect, et remplace, *de lui*, *d'elle*, *d'eux*, *d'elles*, etc. Or on

ne peut pas dire : *les autres ont vu d'elles ; la république a rencontré d'eux ;* le sens est donc certainement celui-ci : *les autres ont vu un moindre nombre de batailles, que Bonaparte a gagné de batailles. Autant la république a rencontré d'ennemis, autant elle a vaincu d'ennemis...* Le langage qui tend à se rapprocher de la brieveté des idées, a sans doute amené la première tournure de phrase, qu'il faut décomposer pour en rendre raison. D'ailleurs, s'il fallait écrire : *vues, rencontrés*, il semblerait alors qu'on voudrait dire : *Bonaparte a gagné plus de batailles que les autres n'en ont*, c'est-à-dire, *n'en possèdent vues. La république a vaincu autant d'ennemis qu'elle en a*, c'est-à-dire, *en possède rencontrés*, mais ce n'est pas le sens de l'exemple.

Ve. Règle.

Le participe est variable, quand il est précédé de quelqu'un de ces mots : *combien de, que de, qu'ils* ou *quelles*. Ils expriment ou une interrogation, ou une exclamation. Exemples : *Combien de malheureux avez-vous soulagés ? Que de pauvres votre mère n'a-t-elle pas secourus ! Quels soldats avez-vous connus plus guerriers que les nôtres ? Quelle jeune personne avez-vous trouvée plus studieuse que votre cousine !* etc.

RÉUNION *du Participe-adjectif-passif à un temps du verbe* Être.

PREMIÈRE RÈGLE.

Le participe-adjectif-passif est variable lorsqu'il est précédé d'un des temps du verbe *être* sans objet. Exemples : *mon frère est tombé*; *ma sœur est tombée*, *mes frères sont tombés*, *mes sœurs sont tombées*, etc.

IIe. RÈGLE.

Très-souvent le participe-adjectif-passif joint à un temps du verbe *être*, est précédé d'un des pronoms, *me*, *te*, *soi*, *nous*, *vous*, *leur*; alors ils deviennent *l'objet médiat* ou *immédiat* du verbe *être*. Si quelqu'un de ces mots est *l'objet immédiat*, le participe change de genre et de nombre; si, au contraire, quelqu'un de ces mots est *l'objet médiat*, alors le participe est invariable : or, les pronoms deviennent l'objet immédiat, lorsqu'à la place d'un temps du verbe *être*, on peut mettre un des temps du verbe *avoir*; comme : *elle s'est tuée*, pour, *elle a tué soi*, etc.

EXEMPLES *du premier cas, c'est-à-dire, lorsqu'un des Pronoms ci-dessus est l'objet immédiat du verbe* Être.

En parlant d'une femme on doit dire : *je me suis défendue*, *tu t'es défendue*, *elle s'est défendue*

défendue avec achamement. Il en est de même au pluriel : *nous nous sommes défendues*, etc. Dans cet exemple, *me*, *te*, *se*, *nous*, sont l'objet immédiat du verbe ; car c'est comme si l'on disait : *je suis moi défendue*, ou bien, *je suis moi* dans l'état d'être *défendue* ; ou bien, en substituant un temps du verbe *avoir* au même temps du verbe *être*, on dira : *j'ai défendu moi*, *elle a défendu soi*, etc. L'on voit par cet exemple et autres semblables, que les pronoms *me*, *soi*, sont objet immédiat ; donc le participe change de genre et de nombre.

Exemples du deuxième cas, c'est-à-dire, lorsqu'un des Pronoms ci-dessus est l'objet médiat du verbe Être.

On doit dire pour les deux genres et les deux nombres : *il* ou *elle s'est crevé les yeux* : *ils* ou *elles se sont crevé les yeux*. *Mon père s'est fait mal*, *ma mère s'est fait mal*. *Combien d'hommes*, *combien de femmes se sont donné la mort sans aucun motif.* Dans ces exemples, le pronom *se* est pour *à soi*, *à eux*, *à elles*, suivant le sens ; donc il est objet médiat ; donc le participe est variable, comme l'on peut s'en convaincre en mettant le verbe *avoir* à la place du verbe *être*.

Je me contente de ces deux règles pour cette partie des participes ; car elles suffisent pour expliquer toutes les difficultés qu'on peut

proposer, si l'élève connaît bien la différence des deux objets du verbe. D'ailleurs : « *moins » une grammaire présente d'exceptions, moins » elle offre de difficultés* » (dit d'Olivet). C'est pour cela que je me suis attaché à des règles générales qui, en la rendant plus facile, font plus d'honneur à une langue savante et polie, telle que la langue française.

Des parties du discours qui ne changent pas de genre ni de nombre, et que, pour cela, l'on appelle parties invariables du discours. *Ce sont, la préposition, l'adverbe, la conjonction et l'interjection.*

DE LA PRÉPOSITION.

NOTION PRÉLIMINAIRE.

Tout objet dans la nature suppose l'existence d'un autre objet avec lequel il est immédiatement lié : ainsi une vallée suppose des montagnes; une rose des épines; etc. Il faut donc que les divers objets soient liés dans le discours comme ils le sont dans la nature; il faut, par conséquent, qu'il existe des mots qui expriment les rapports qui règnent entre les objets, faisant connaître ce qu'ils sont l'un à l'égard de l'autre.

Ces mots existent et s'appellent *préposition*; de deux mots latins, qui signifient, *mis devant.*

La préposition est un mot qui sert à marquer un rapport entre deux objets; c'est-à-dire, qu'elle

sert à lier un second mot à un premier. Exemple: *un courrier d'Egypte, monté sur un cheval arabe, arrivé à Paris, annonce, pour nouvelle, la conquête de la Syrie.* Analysant cet exemple, voyons combien il y a de prépositions, et combien d'objets sont liés par elle.

L'idée d'un courrier suppose un lieu d'où il est envoyé, un lieu où il va, la manière dont il va, l'objet pour lequel on l'envoie, etc.

De, fait connaître de quel lieu vient le courrier.

A, le lieu où il allait.

Sur, la manière dont il allait.

Pour, le but de son envoi, ce qu'il était chargé de dire.

On voit par cet exemple, que chaque préposition est employée à marquer un rapport entre deux mots; à les lier entr'eux, tellement, que si les prépositions n'existaient pas dans l'exemple, il serait sans clarté, sans harmonie, et n'offrirait que des objets imparfaits et désunis.

Nous avons dit que la préposition marque le rapport d'un second mot à un premier. Il suit de là, que toute préposition suppose toujours, avant elle, un objet appelé *terme de la préposition*, et après elle un second, appelé *complément de la préposition*: sans ce complément, la phrase serait imparfaite, et n'offrirait qu'un sens vague. Exemple: *Pierre voyage sans argent. Pierre voyage*, est le terme;

sans, préposition; *argent*, complément de la préposition. *Pierre* désigne la personne dont on parle; *voyage*, marque la manière d'être actuelle de Pierre; *voyage*, pour *est voyageant*. Mais on peut considérer *Pierre voyageant* sous plusieurs rapports. *Sans*, indique un rapport de privation dans Pierre; mais cette privation suppose un terme qui, n'étant point énoncé, laisse le sens de la phrase incomplet jusqu'à ce que ce terme soit connu. J'ajoute *argent*, alors je complète la phrase, parce que je donne à la préposition un terme qui est son complément, et qui exprime l'espèce de privation attribuée à Pierre.

On trouve, dans toutes les langues, un nombre plus ou moins grand de prépositions; plusieurs de nos grammairiens les divisent en diverses classes, suivant qu'elles sont employées particulièrement à exprimer tel ou tel rapport. Mais comme ce moyen ne peut jamais être absolument exact, ni donner un détail complet, sans entraîner dans des distinctions minutieuses, et toujours enseignées par l'usage avec plus de succès et moins de peine, j'ai cru, conformément à la définition de la préposition, devoir les faire considérer toutes comme des *prépositions d'union*; puisque dans le fait, quel que soit le nom particulier qu'on leur donne, elles lient toujours deux objets, elles expriment le rapport entr'eux.

DE L'ADVERBE.

NOTION PRÉLIMINAIRE.

Nous savons maintenant que l'adjectif et le participe servent à exprimer quelque qualité ou quelque attribut d'un être : mais une qualité ou un attribut ne se trouve pas dans tous les êtres, de la même manière et dans le même degré : deux hommes, amis de leur patrie, ne l'aiment point de la même manière, ni au même degré. Deux enfans studieux laissent apercevoir des nuances qui différencient leur amour pour l'étude, etc. Il a donc fallu des mots pour déterminer, pour faire connaître ces divers degrés, ces diverses manières d'une même qualité.

Ces mots existent dans toutes les langues. Nous les appelons *adverbes*. Ce mot vient du latin, et veut dire, mot destiné à modifier le verbe, parce qu'il l'accompagne le plus souvent ; quoique l'adverbe soit quelquefois employé à modifier d'autres mots.

Définition.

L'adverbe est un mot qui sert à déterminer ou à modifier ordinairement un verbe, quelquefois un adjectif ou un nom employé comme qualificatif, ou même un autre adverbe. Exemples : *votre père se conduit très-prudemment, il est vraiment citoyen, il donne des conseils fort utiles et souvent nécessaires.* Les

mots *très*, *prudemment*, *vraiment*, *souvent*, sont adverbes. Ils qualifient ou déterminent les mots auxquels ils sont joints, et les font considérer sous un rapport particulier.

Il suit de là, qu'il faut compter autant d'espèces d'adverbes, qu'ils ont d'emplois différens dans le discours, où ils peuvent servir à exprimer un rapport *de lieu*, *de temps*, *de quantité*, *de manière*, *d'extension*, *d'ordre*, *de comparaison*, *d'interrogation*, *d'affirmation*, *de négation*, etc.

TABLEAU

Des principaux Adverbes.

Adverbes de lieu.	Adverbes de quantité.
dedans,	*beaucoup*,
dehors,	*peu*,
où,	*assez*,
ici,	*trop*,
là.	*tant*.

Adverbes de temps.	Adverbes de manière.
hier,	*bien*,
aujourd'hui,	*mal*,
demain,	*vivement*,
alors,	*modestement*,
bientôt,	*vraiment*,
toujours,	*prudemment*,
jamais.	*ainsi*,
	très,
	fort, etc.

Adverbes d'ordre.

premièrement,
d'abord,
ensuite,
auparavant.

Adverbes d'affirmation.

certainement,
certes,
assurément,
infailliblement, etc.

Adverbes de comparaison.

plus,
moins,
aussi,
tant,
autant.

Adverbes de négation.

nullement,
aucunement,
ni,
ne pas,
ne point.

Adverbes d'interrogation.

comment,
pourquoi.

Le principal usage de l'adverbe, est d'exprimer, par un seul mot, ce que sans lui on ne pourrait rendre que par une préposition et son complément ; ainsi, *prudemment* remplace *avec prudence.* Il exprime, en un seul mot, les qualités d'un être qu'on ne pourrait désigner que par des mots plus longs et plus fréquens, et diminue ainsi la monotonie du langage.

DES CONJONCTIONS.

Nous avons vu que tous les objets existans sont liés entr'eux par des rapports, ou, pour mieux dire, que tout rapport suppose deux objets en liaison. Un fils suppose un père, un père suppose un fils, etc. Les mots qui marquent ces rapports, nous sont déjà connus. Mais un objet principal en amène souvent plusieurs à sa suite, pour l'appuyer, l'embellir, le développer; alors on voit divers objets se succéder rapidement, en s'unissant les uns aux autres. Il faut donc de nouveaux mots pour marquer l'union de ces objets, en même temps qu'ils indiqueront le but divers pour lequel on les réunit pour n'en former qu'un seul tout.

Ces mots existent, et se nomment *conjonction*; c'est-à-dire, *mots qui aident à lier les objets entr'eux, pour ne faire qu'un tout.*

Définition.

La conjonction est un mot ou plusieurs mots, dont l'emploi particulier est de marquer la liaison entre deux ou plusieurs objets que l'on considère ensemble. Exemples : *l'amour du devoir et l'habitude du travail, rendent la récréation agréable et permise. Ni le paresseux, ni le volage ne font des progrès. Travaillez dans votre jeunesse, afin que vous ne soyez pas malheureux dans la vieillesse.* Les mots *et*, *ni*, *afin que*, sont des conjonctions qui unissent les parties de

de cet exemple pour en faire un seul tout formé de ses parties.

TABLEAU

Des Conjonctions.

que.	*sinon.*	*soit.*
et.	*d'ailleurs.*	*à moins que.*
ni.	*de plus.*	*sauf.*
en.	*si.*	*mais.*
quoique.	*lorsque.*	*aussi.*
bien que.	*dès que.*	*par conséquent.*
encore que.	*tandis que.*	*partant.*
cependant.	*quand.*	*autant que.*
pourtant.	*afin que.*	*savoir.*
néanmoins.	*parce que.*	*surtout.*
toutefois.	*puisque.*	*hors.*
encore.	*car.*	*au reste.*
aussi.	*comme.*	*du reste.*
même.	*d'autant que.*	*pour.*
tant.	*aussi.*	*quant à.*
non plus.	*attendu que.*	
enfin.	*donc.*	

Parmi toutes les conjonctions, celle qui est la plus importante, est *que*, par rapport à son usage et à son emploi, qui, certainement, est très-varié, comme on va le voir. Exemple : *plus studieux que riche.*

Que, unit deux adjectifs, et marque la comparaison qu'on en fait. *Tant bien que mal.* Dans

cette façon de parler, les deux adverbes *bien*, *mal*, sont liés par *que*.

Qui croira que vous dormez? Que, marque le rapport des deux verbes, *croira*, *dormez*. *Si vous êtes indolent et paresseux, et que vous vouliez cependant devenir savant, le pourrez-vous? Et*, lie deux adjectifs; *et que*, deux mots conjonctifs, marquent la dépendance de la deuxième partie de l'exemple à la première, et s'y rapportent.

La conjonction *que*, dans cet exemple et autres semblables, remplace toute autre conjonction, lorsqu'elle doit être répétée.

Elle sert à former et à terminer plusieurs conjonctions; aussi est-elle un mot favori de notre langue, auquel nous avons donné la plus grande extension.

Comme nous avons admis toutes les prépositions sous la dénomination commune de *préposition d'union*; de même nous appellerons *conjonction d'union*, toutes les conjonctions, puisqu'elles présentent l'idée principale de liaison; quoique, eû égard aux différens rapports que les parties des phrases ont entre elles, elles marquent l'*espèce de liaison* à laquelle elles sont employées.

DE L'INTERJECTION.

NOTION PRÉLIMINAIRE.

Notre ame vivement émue par l'impression des objets extérieurs, ou par le sentiment de

ses propres besoins, de ses plaisirs ou de ses maux, manifeste les divers effets de ses sensations par des cris d'étonnement, par des exclamations, etc. : les sons qui en proviennent forment une espèce de mots qui n'ont rien de commun avec tous ceux dont nous venons de parler, parce qu'ils se suffisent à eux-mêmes, et que seuls, ils expriment tout ce qu'ils ont à dire, sans jamais s'unir à d'autres, ni changer de forme.

Ces mots existent dans toutes les langues; et dans la nôtre, ils sont nommés *interjections*, du latin *inter*, *entre*, et de *jactus*, *jeté*; parce que ces mots, expressions de nos sensations, sont semés çà et là dans les diverses parties d'une phrase qu'ils semblent interrompre et suspendre, au gré de celui qui les emploie.

Définition.

L'interjection est un mot presque toujours monosyllabique, qui exprime *quelque vive affection, quelque mouvement subit de l'ame.* Tels sont les cris de la joie, de la douleur, de la surprise, de l'admiration, de l'indignation.

Nous n'avons pas beaucoup d'interjections. Voici les plus ordinaires. *Ciel! oh! ah! hélas! hola! ho! bon! courage! ferme! ouf! fi! fi donc!*

Sommes-nous affectés d'un sentiment de douleur, de suite nous faisons entendre un de ces deux cris, *aie! hélas! ah! ouf!*

Est-ce un mouvement de joie? nous nous écrions : *ô ! bon ! ah !*

Est-ce, au contraire, un sentiment subit de crainte ; de suite il nous échappe un *ah ! eh !* prolongé.

Dans l'indignation, *ô ciel ! juste ciel ! va, malheureux ! monstre ! le monstre !*

Pour encourager, nous prononçons vivement, *çà ! oh çà ! ferme ! courage ! bravo !*

Pour appeler, on employe *hola ! hola ho ! hem !*

Pour imposer silence, on dit vivement, *chut ! st ! paix !*

Observation.

L'interjection diffère de tout autre mot, en ce qu'elle peut être mise ou supprimée dans une phrase, sans rien changer au sens. Elle lui donne seulement un ton différent de celui qu'elle aurait, si elle n'y était point. Par exemple : si je dis, *je ne désire pas cela*, je marque seulement que je ne veux pas la chose dont je parle ; mais, si je place dans cette phrase une interjection, elle indique la sensation que j'éprouve, et me fait prendre le ton de la sensation exprimée par cette interjection. *Fi ! je ne désire pas cela ; fi !* annonce que c'est par dégoût que je ne désire pas cela. *Hélas ! je ne désire pas cela ; Hélas !* marque que bien loin de le désirer, je ne veux même pas en être soupçonné : ainsi de suite.

Quelquefois une interjection tient lieu de toute une phrase ; par exemple : *aie*, marque une sensation de douleur, et exprime autant que, *cela me fait mal* ; ainsi de plusieurs autres dont on ne peut donner le détail, parce que chacun les emploie, ou suivant la disposition de ses organes, ou selon la manière dont il est affecté.

RÉCAPITULATION.

Nous pouvons donc compter dix parties du discours, subdivisées en deux classes.

Première classe. Six.

Elles changent de forme.

1°. *Le nom.*
2°. *L'article.*
3°. *L'adjectif.*
4°. *Le pronom.*
5°. *Le verbe.*
6°. *Le participe.*

Seconde classe. Quatre.

Elles ne changent pas de forme.

1°. *La préposition.*
2°. *L'adverbe.*
3°. *La conjonction.*
4°. *L'interjection.*

SUPPLÉMENT

Des parties du discours qui changent de forme.

Supplément *du Nom.*

Nous avons plusieurs noms qui présentent, d'une manière vague, l'idée d'un ou plusieurs objets, sans la fixer sur aucun; tels sont: *on*, *rien*, *la plûpart*, et autres. Exemples: *on veut*; *rien de grand*; *la plûpart des enfans.* Ces mots, comme on voit, ne déterminent l'idée d'aucun objet, et sont appelés pour cela *noms indéterminatifs* et *intellectuels. Il*, dans *il tonne*, *il pleut*, est pris comme un nom intellectuel.

Les noms ne sont ordinairement que d'un genre, *masculins* ou *féminins*: cependant il y en a plusieurs qui ont les deux genres, tantôt sous la même, tantôt sous une différente signification. Ainsi, *exemple* est masculin dans cette occasion: *donnez un bon exemple*; et féminin quand il est pris pour un modèle d'écriture: *exemple bien faite.*

Nous avons des noms masculins au singulier et féminins au pluriel, sous la même signification. Ce sont: *amour*, *délice*, *orgue*; *amour mondain*, *amours mondaines*; *délice pur*, *délices pures*; *orgue harmonieux*, *orgues harmonieuses.*

Les mots, *couple*, *gens*, *personne*, sont

masculins ou féminins, suivant leur emploi et la place qu'ils occupent ; ainsi :

Couple, pris pour le nombre *deux*, est féminin. *Une couple d'œufs.* Il est masculin, étant considéré collectivement. *Un beau couple, un couple heureux*, en parlant d'un mari et d'une femme.

Gens, mis avant un adjectif, est masculin : *gens heureux ;* mis après, il est féminin : *bonnes gens.*

Personne, pris collectivement, est masculin : *personne ne sort ;* pris individuellement, il est féminin : *j'ai vu dix personnes affligées.* Les noms de cette espèce sont plus nombreux, comme on peut le voir dans Wailly et autres.

Nous avons quatre noms tellement unis à d'autres mots, qu'ils ne forment qu'un sens, et que pour cela on appelle *noms composés.*

1°. Un nom et un adjectif joints ensemble prennent tous deux le signe du pluriel. Exemple : *un arc-boutant, des arcs-boutans ; un angle-saillant, des angles-saillans ; un angle-rentrant, des angles-rentrans.*

2°. Un nom et un verbe joints ensemble ; le nom seul prend le signe du pluriel. Exemples : *Un abat-jour, des abat-jours ; un abat-vent, des abat-vents ; une garde-robe, des garde-robes. Jours, Vents* sont au pluriel, parce qu'ils sont l'objet du verbe *abattre. Garde* remplace un nom singulier : *un garde-fou, des garde-fous.*

3°. Deux noms réunis par une préposition,

ou par un article; le premier seul prend le signe du pluriel : *un ciel-de-lit, des ciels-de-lit; un arc-en-ciel, des arcs-en-ciel.*

4°. Un nom et une préposition joints ensemble; le nom seul prend le signe du pluriel : *un entre-sol, des entre-sols; un anti-poison, des anti-poisons; un avant-coureur, des avant-coureurs; un avant-garde, des avant-gardes; une arrière-garde, des arrière-gardes*; c'est-à-dire, *des coureurs, des gardes en avant, des gardes en arrière.*

SUPPLÉMENT

De l'Article.

L'article ne se met pas devant les noms propres, parce qu'ils sont suffisamment déterminés par eux-mêmes, et qu'ils n'expriment qu'un objet individuel; cependant ils sont quelquefois précédés de l'article, ainsi que les noms communs; ils deviennent même quelquefois noms communs.

1°. Ils sont précédés de l'article, lorsqu'il s'agit d'une espèce particulière d'êtres ou de choses dont, par le secours de l'article, on extrait un objet pour l'individualiser, et le considérer à part. Voilà pourquoi l'on dit : *la France, la Hollande, l'Italie, le Nil, la Seine, la Marne, la Rochelle*, etc. L'article fait regarder ces mots comme désignant un objet individuel et séparé des autres de la même espèce.

pèce. Ces façons de parler sont autant *de tournures abrégées* introduites par la précision du langage et le désir de montrer clairement l'objet : *la France*, signifie *la contrée appelée France*; *la Seine*, *la rivière appelée Seine*, etc. La Fontaine a dit : un rat, *l'Alexandre des rats*, c'est-à-dire, *le plus brave des rats*. On a appelé Christiern, *le Néron du Nord*. *Néron* au sens propre, désigne un empereur romain qu'on a toujours cité comme un modèle affreux de barbarie; comme tel, il est devenu un nom d'espèce, un nom commun.

2°. Le nom propre devient commun, s'il est précédé d'un adjectif qualificatif avec l'article; ainsi l'on dit : *le bon Henri*, *le cruel Charles*, *le jeune Bertrand*, *épicier*, etc. De tous les êtres *bons*, *cruels*, *jeunes*, je tire celui que je nomme *Henri*, *Charles*, *Bertrand*.

3°. Le nom propre devient commun, lorsqu'il est suivi de l'article joint à un adjectif qualificatif. Ainsi l'on dit : *Henri le bon*, *Charles le cruel*, *Bertrand le jeune*, etc. De tous les êtres qui se nomment *Henri*, *Charles*, *Bertrand*, je considère celui qui est *bon*, *cruel*, *jeune*, etc.

L'article est un véritable adjectif d'étendue, puisqu'il sert à étendre ou restreindre l'idée d'un objet; puisqu'il a besoin d'être joint au nom pour signifier quelque chose, et qu'il est susceptible de genre et de nombre, au moins

au singulier, pour être en concordance avec le nom qu'il précède et particularise ou généralise ; comme dans ces exemples : *la mort de Socrate, le courage des Français, les méditations des anciens ; les crimes des méchans.* Dans les deux premiers exemples, l'article restreint les mots *mort*, *courage*. Dans les deux autres exemples, l'on veut parler de tous *les anciens*, de tous *les méchans*.

L'article est donc nécessaire pour généraliser les idées, ou les restreindre.

Observation particulière.

Les articles répandent dans le langage la plus grande clarté, parce qu'ils énoncent les noms sous les caractères les plus propres à les reconnaître ; parce qu'ils tirent les objets de la masse universelle, pour les mettre sous les yeux de la manière la plus sensible, et exciter ainsi sur nous les sentimens les plus touchans, les plus vifs, par leur présence nette et précise.

SUPPLÉMENT

Des Adjectifs.

Dès l'origine des langues, les adjectifs naquirent des noms, ils furent, des noms même, mis à la suite d'autres noms pour les qualifier. Ainsi un homme *mont*, signifia un homme *de haute taille* ; un homme *lion*, signifia un homme *furieux*. Mais on ne tarda pas à s'apercevoir

qu'il était difficile de placer de suite deux noms, dont l'un désignât tantôt un objet, tantôt une qualité. La nature même du langage indiqua un moyen tout simple : ce fut d'ajouter, à la fin des mots, une lettre ou une syllabe, pour indiquer que les noms ne désignaient qu'une qualité. Ainsi, de *fils* on forma *filial*; de *mont*, *montueux*, etc.

En suivant le même procédé conforme à la souplesse du langage, après avoir formé des adjectifs avec des noms, on se servit des adjectifs pour remplacer des noms. *Les méchans*, pour *les hommes méchans*; *une armée*, pour *une troupe armée* ; *une pensée*, pour *une chose pensée*, etc. ; parce que cette tournure rendait le discours plus serré, plus vif, conservant néanmoins sa même clarté. On forma, par le même moyen, des noms qui désignaient les qualités en elles-mêmes, comme si elles étaient existantes dans la nature, et indépendantes des êtres dans lesquels elles se trouvent. Ainsi, de *grand* on fit *grandeur*, pour désigner cette qualité qu'a un objet *grand*, etc.

Ces deux moyens primitifs de former les adjectifs par des noms, et plusieurs noms par des adjectifs, facilite et simplifie infiniment l'étude des langues. C'est une vérité sentie de tous ceux qui s'adonnent à cette étude.

En établissant les règles sur la formation féminine des adjectifs, nous avons annoncé, que

plusieurs d'entr'eux n'étaient point assujettis aux règles indiquées ; c'est-à-dire, avaient reçu de l'usage une formation féminine particulière. Ainsi pour le

Singulier masc.	Singulier fém.
blanc.	*blanc he.*
franc.	*franc he.*
caduc.	*cadu que.*
public.	*publi que.*
doux.	*dou ce.*
faux.	*fau sse.*

Tous les adjectifs dont la finale est en *f* au singulier masculin, changent au féminin *f* en *ve*.

Sing. masc.	Sing. fém.
bref.	*brè ve.*
naïf.	*naï ve*, etc.

Les suivans, selon leur étymologie latine, s'écrivent ainsi.

Sing. masc.		Sing. fém.
long.	fait	*long ue.*
bénin.		*béni gne.*
malin.		*mali gne.*

Plusieurs adjectifs monosyllabiques doublent la consonne finale à leur terminaison féminine.

Sing. masc.	Sing. fém.
net.	*net te.*
gras.	*gras se.*
gros.	*gros se*, etc.

Cependant quelques adjectifs monosyllabiques prennent seulement l'*e* muet à leur terminaison féminine ; tels que :

Sing. masc.	Sing. fém.
noir.	*noir e.*
court.	*court e.*
dur.	*dur e.*
mûr.	*mûr e*, etc.

Tous les adjectifs qui ont une terminaison féminine particulière, ne sont point énoncés ici, afin que l'élève s'habitue de lui-même à les chercher, en consultant, ou l'usage, ou le dictionnaire. Dailleurs, dans cette occasion, les règles deviennent plus embarrassantes qu'utiles.

SUPPLÉMENT.

Du Pronom.

Les mots *en*, *y*, *le*, peuvent être placés à côté des pronoms, servant souvent à désigner quelque nom précédent, ou à rappeler l'idée de ce nom ; comme, *j'ai vu Paris*, *j'en parle souvent ; la campagne est belle*, *vous en êtes revenu*, etc.

Y est une expression abrégée, employée pour *de le*, *de cela*, *de cette chose*, *de ce lieu*, etc. *Il faut aimer l'étude*, *et s'y appliquer ; Paris est si beau*, *qu'on y va*, *qu'on y vient de tous les pays.* Le mot *y* remplace ces mots, *à cet endroit*, *à ce lieu.*

Le, mis à la place d'un adjectif, ne prend ni genre, ni nombre. Ainsi l'on dit : *citoyenne, êtes-vous malade?* elle doit répondre, *je le suis*; *le*, pour malade.

Le, mis à la place d'un nom, ou d'un mot qui en rappelle l'idée, prend le genre et le nombre de ce nom ou de ce mot; exemple : *citoyenne, êtes-vous la malade?* elle doit répondre, *je la suis*; *la*, pour la femme, la personne, celle qui est malade : citoyen, êtes-vous *le malade?* oui, je *le* suis; *le*, pour l'homme, celui qui est malade. Où est la nouvelle mariée? *la voilà*; où est le nouveau marié? *le voici*.

Quelquefois on est obligé de rappeler l'idée de deux objets énoncés; alors on emploie *celui-ci*, *ceci*, pour désigner le dernier objet; *celui-là*, *cela*, pour désigner le premier. *Voilà les deux livres que j'ai achetés*; *celui-ci*, (en parlant du dernier), *est plus rare*; *celui-là*, (en parlant du premier), *est plus utile*.

SUPPLÉMENT.

Des Verbes.

On trouve dans presque toutes les grammaires, les verbes divisés en *actifs*, *passifs*, *neutres*, *réciproques* ou *réfléchis*, et *impersonnels*. Cette division est absolument inutile; elle n'éclaire, en rien, l'intelligence, et l'expérience prouve qu'elle embarrasse beaucoup. Si peu que l'on réfléchisse sur la nature, l'on s'apercevra sans

peine : 1°. que nous n'avons pas de formes particulières pour les verbes passifs, telles que les latins les admettaient : ceux qui les ont admises, ont eu tort de suivre la doctrine des grammairiens latinistes ; 2°. les verbes *neutres* rentrent tous dans la classe des verbes d'*action*, ou dans celle des verbes d'*état* ; 3°. les verbes appelés *réfléchis*, ou *réciproques*, ont reçu ces dénominations inutiles d'une attention puérile et minutieuse ; 4°. notre langue n'a point de verbes *impersonnels*. Ils ont pris naissance dans l'ignorance des temps passés.

Nous avons déjà observé que, dans chaque conjugaison, l'on trouve des verbes qui s'écartent dans quelques-uns ou plusieurs de leurs temps ; de la conjugaison du verbe qu'ils ont pour modèle. Ces verbes sont appelés *irréguliers*.

Nota. 1°. Je n'ai pas indiqué dans les tableaux ci-après, le présent relatif du dubitatif, parce qu'il est formé de la deuxième personne singulière du passé éloigné, en ajoutant *se*.

Nota. 2°. J'indique seulement la première personne singulière dans les verbes irréguliers, parce que l'élève doit savoir déjà, par analogie, la formation des autres : de même l'analogie fait connaître les temps réguliers qui sont dans les verbes irréguliers.

SUPPLÉMENT
Des Participes.

Nous avons vu que le participe-actif-verbe terminé en *ant*, est invariable toutes les fois qu'il exprime un être agissant. Considéré sous ce point de vue général, cette règle n'offre point d'exceptions. Mais nous avons plusieurs participes qui, quoique terminés en *ant*, n'expriment pas toujours une action. Ainsi l'on doit dire : *votre mère que j'ai vue souffrante, expirante, mourante*, etc.; et néanmoins dans les cas suivans nous écrivons : *votre mère que j'ai vue souffrant la soif; mourant de chagrin; expirant de douleur*; et beaucoup d'autres semblables.

Comme ces manières d'employer le participe terminé en *ant*, tantôt comme peignant une action, tantôt comme indiquant un simple état du sujet, peuvent embarrasser, j'ai imaginé quelques observations qui, peut-être, pourront servir de règles. Les voici.

PREMIÈRE RÈGLE.

Les participes terminés en *ant*, changent de de genre et de nombre comme l'adjectif, lorsqu'ils expriment simplement un état du sujet. Exemples : *vos frères que j'ai vus, on les a trouvés mourans. Les rayons du soleil éblouissans. Ces troupes sont-elles permanentes? Les quatre combattans que j'ai séparés. Les contrevenans aux lois doivent toujours être punis. Une femme entreprenante*, etc.

IIe.

I. Ie. Règle.

Le participe terminé en *ant* reste invariable, quand il marque le terme de l'état du sujet. Exemples : *on a trouvé vos frères mourant de famine. J'ai vu nos soldats triomphant de leurs ennemis. Les rayons du soleil éblouissant ma vue. J'ai secouru quatre hommes combattant contre un lion. On doit toujours punir les hommes, les femmes contrevenant aux lois.*

Exceptions.

On doit dire cependant, *voilà une femme rayonnante de joie. Ces personnes sont-elles jouissantes de leurs droits ? Cette robe est approchante de la vôtre. Cette maison est dépendante de la vôtre ;* etc. Ces exceptions prouvent, qu'outre les règles ci-dessus, il faut encore consulter l'usage dans plusieurs occasions ; tantôt conforme à la raison, tantôt s'en écartant.

Nota. Nous avons quelques verbes qui présentent un double sens ; tels que *voler*, *peindre*, *célébrer*, *battre*, et autres ; de sorte que, quand il s'agit d'employer leur participe-adjectif-passif selon les règles des participes, il faut avoir égard au sens que l'on veut donner à ces verbes. Exemple : si je veux dire que j'ai vu une femme peignant (faisant un portrait), je dirai : *la femme que j'ai vue peindre.* Si, au contraire, je veux dire que j'ai vu une femme dont on fait le portrait, je dirai : *la femme que j'ai vu peindre.* Ainsi des autres.

VERBES IRRÉGULIERS.

PREMIÈRE CONJUGAISON.

Tableau.

Verbes en *er*; comme *aller*, *envoyer*, et leurs semblables.

Mode positif. Présent absolu.	Singulier. *Je vais*, *tu vas*, *il va*. *J'envoie*, etc. Pluriel. *Nous allons*, *vous allez*, *ils vont*. *Nous envoyons*, etc.
Présent relatif, ...	régulier.
Passé éloigné, ...	régulier.
Futur absolu.	*J'irai*, etc. *J'enverrai*, etc.
Conditionnel Présent.	*J'irais*, etc. *J'enverrais*, etc.
Subjonctif présent.	*Que j'aille*, etc. *Que j'envoye*, etc.
Participe-actif-verbe,	.. régulier.
Participe-adjectif-passif.	*Allé*. *Envoyé*.

SECONDE CONJUGAISON.

Premier Tableau.

Verbes irréguliers en *enir*, *frir* et *vrir*; comme *tenir*, *offrir*, *ouvrir*, et leurs semblables.

Mode positif. Présent absolu.	Singulier. *Je tiens*, etc. *J'offre*, etc. *J'ouvre*, etc. Pluriel. *Nous tenons*, etc. *Nous offrons*, etc. *Nous ouvrons*, etc.
Présent relatif.	... régulier.
Passé éloigné.	*Je tins*, etc. *J'offris*, etc. *J'ouvris*, etc.
Futur absolu.	*Je tiendrai*, etc. *J'offrirai*, etc. *J'ouvrirai*, etc.
Conditionnel présent.	*Je tiendrais*, etc. *J'offrirais*, etc. *J'ouvrirais*, etc.
Subjonctif présent.	*Que je tienne*, etc. *Que j'offre*, etc. *Que j'ouvre*, etc.
Participe-actif-verbe,	.. régulier.
Participe-adjectif-passif.	*Tenu.* *Offert.* *Ouvert.*

SECONDE CONJUGAISON.

SECOND TABLEAU.

Verbes irréguliers en *llir*, *rir*; comme *cueillir*, *mourir*, *courir*, *acquérir*, et leurs semblables.

Mode positif. Présent absolu.	Singulier. *Je cueille*, etc. *Je meurs*, etc. *Je cours*, etc. *J'acquiers*, etc. Pluriel. *Nous cueillons*, etc. *Nous mourons*, *vous mourez*, *ils meurent.* *Nous courons*, etc. *Nous acquérons*, { *vous acquérez*, *ils acquièrent.*
Présent relatif,	.... régulier.
Passé éloigné.	*Je cueillis*, etc. *Je mourus*, etc. *Je courus*, etc. *J'acquis*, etc.
Futur absolu.	*Je cueillerai*, etc. *Je mourrai*, etc. *Je courrai*, etc. *J'acquerrai*, etc.
Conditionnel présent.	*Je cueillerais*, etc. *Je mourrais*, etc. *Je courrais*, etc. *J'acquerrais*, etc.
Subjonctif présent.	*Que je cueille*, etc. *Que je meure*, etc. *Que je coure*, etc. *Que j'acquière*, etc.
Participe-actif-verbe,	.. régulier.
Participe-adjectif-passif.	*Cueilli.* *Mort.* *Couru.* *Acquis.*

TROISIÈME CONJUGAISON.

TABLEAU.

Verbes terminés en *oir ;* comme *mouvoir*, *pouvoir*, *valoir*, *savoir* et *s'asseoir.*

Mode positif. Présent absolu.	Singulier. *Je meus, tu meus, il meut.* *Je peux, tu peux, il peut.* *Je vaux, tu vaux, il vaut.* *Je sais, tu sais, il sait.* Pluriel. *Nous mouvons, vous mouvez, ils meuvent.* *Nous pouvons, vous pouvez, ils peuvent.* *Nous valons, vous valez, ils valent.* *Nous savons, vous savez, ils savent.*
Présent relatif	régulier.
Passé éloigné	régulier.
Futur absolu, irrégulier.	*Je mouvrai*, etc. *Je pourrai*, etc. *Je vaudrai*, etc. *Je saurai*, etc.
Conditionnel Présent.	*Je mouvrais*, etc. *Je pourrais*, etc. *Je vaudrais*, etc. *Je saurais*, etc.
Subjonctif présent.	*Que je meuve*, etc. *Que je puisse*, etc. *Que je vaille*, etc. *Que je sache*, etc.
Participe-actif-verbe,	. . régulier.
Participe-adjectif-passif.	*Mu.* *Pu.* *Valu.* *Su.*

Suite du tableau.

Le verbe s'*asseoir*, offrant plus d'irrégularités, doit être conjugué à part.

Mode positif. Présent absolu.	Singulier. *Je m'assieds, tu t'assieds, il s'assied.* Pluriel. *Nous nous asseyons*, etc.
Présent relatif.	Singulier. *Je m'asseyais*, etc. Pluriel. *Nous nous asseyions*, etc.
Passé éloigné.	*Je m'assis*, etc.
Futur absolu.	*Je m'assirai*, ou *je m'asseyerai*, etc.
Conditionnel présent.	*Je m'assirais*, etc.
Subjonctif présent.	*Que je m'asseye*, etc.
Participe-actif-verbe.	*S'asseyant.*
Participe-adjectif-passif.	*Assis.*

QUATRIÈME CONJUGAISON.

Les verbes de cette conjugaison sont si nombreux et si peu uniformes dans leurs terminaisons, que le plus court moyen pour les faire connaître, est de donner un tableau de quelques-uns d'entr'eux, pour apprendre à conjuguer les autres, qui seront indiqués dans une table alphabétique.

PREMIER TABLEAU.

DES verbes irréguliers en *aire*, *aître*; comme *plaire*, *naître*, *faire*, et leurs composés qui se conjuguent ainsi.

Mode positif. Présent absolu.	Singulier. *Je plais*, etc. *Je nais*, etc. *Je fais*, etc. Pluriel. *Nous plaisons*, etc. *Nous naissons*, etc. *Nous faisons*, *vous faites*, *ils font*.
Présent relatif.	*Je plaisais*, etc. *Je naissais*, etc. *Je faisais*, etc.
Passé éloigné.	*Je plus*, etc. *Je naquis*, etc. *Je fis*, etc.
Le Futur est	.... régulier.
Conditionnel présent,	.. régulier.
Subjonctif présent.	*Que je plaise*, etc. *Que je naisse*, etc. *Que je fasse*, etc.
Participe-adjectif-passif.	*Plu.* *Né.* *Fait.*
Participe-actif-verbe.	*Plaisant.* *Naissant.* *Faisant.*

QUATRIÈME CONJUGAISON.

SECOND TABLEAU.

Verbes irréguliers en *aire*, *oire*, *oître*, *oudre*; comme *traire*, *boire*, *croître*, *coudre*, et leurs semblables.

Mode positif. Présent absolu.

Singulier.	Pluriel.
Je trais, etc.	*Nous trayons*, etc.
Je bois, etc.	*Nous buvons*, etc.
Je crois, etc.	*Nous croissons*, etc.
Je couds, etc.	*Nous cousons*, etc.

Présent relatif.

Singulier.	Pluriel.
Je trayais, etc.	*Nous trayions*, etc.
Je buvais, etc.	
Je croissais, etc.	
Je cousais, etc.	

Passé éloigné.

Je bus, etc.
Je crus, etc.
Je cousis, etc.
Traire n'est pas usité à ce temps.

Futur absolu, ... régulier.

Conditionnel présent, régulier.

Subjonctif présent.

Singulier.

Que je traye, etc.
Que je boive, etc.
Que je croisse, etc.
Que je couse, etc.

Pluriel.

Que nous trayions, etc.
Que nous buvions, { *que vous buviez*, *qu'ils boivent*.
Que nous croissions, etc.
Que nous cousions, etc.

Participe-actif-verbe.

Trayant.
Buvant.
Croissant.
Cousant.

Participe-adjectif-passif.

Trait.
Bu.
Cru.
Cousu.

QUATRIÈME

QUATRIÈME CONJUGAISON.

TROISIÈME TABLEAU.

Verbes irréguliers en *uire*, *andre*, *endre*, *ondre*, *ompre*; comme *conduire*, *répandre*, *fendre*, *fondre*, *rompre*, et leurs semblables.

Mode positif. Présent absolu.
- *Je conduis*, etc.
- *Je répands*, etc.
- *Je fends*, etc.
- *Je fonds*, etc.
- *Je romps*, etc.

Présent relatif, ... régulier.

Passé éloigné.
- *Je conduisis*, etc.
- *Je répandis*, etc.
- *Je fendis*, etc.
- *Je fondis*, etc.
- *Je rompis*, etc.

Futur absolu, ... régulier.

Conditionnel présent, . . régulier.

Subjonctif présent.
- *Que je conduise*, etc.
- *Que je répande*, etc.
- *Que je fende*, etc.
- *Que je fonde*, etc.
- *Que je rompe*, etc.

Participe-actif-verbe, . . régulier.

Participe-adjectif-passif.
- *Conduit.*
- *Répandu.*
- *Fendu.*
- *Fondu.*
- *Rompu.*

QUATRIÈME CONJUGAISON.

QUATRIÈME TABLEAU.

Verbes irréguliers en *eindre*, *aindre*, *oindre*; comme *feindre*, *craindre*, *joindre*, et leurs semblables.

	Singulier.
Mode positif. Présent absolu.	*Je feins*, etc. *Je crains*, etc. *Je joins*, etc.
	Pluriel.
	Nous feignons, etc. *Nous craignons*, etc. *Nous joignons*, etc.
Présent relatif.	*Je feignais*, etc. *Je craignais*, etc. *Je joignais*, etc.
Passé éloigné.	*Je feignis*, etc. *Je craignis*, etc. *Je joignis*, etc.
Futur absolu,	..... régulier.
Conditionnel présent,	... régulier.
Subjonctif présent.	*Que je feigne*, etc. *Que je craigne*, etc. *Que je joigne*, etc.
Participe-actif-verbe.	*Feignant.* *Craignant.* *Joignant.*
Participe-adjectif-passif.	*Feint.* *Craint.* *Joint.*

SECONDE PARTIE.

DE LA SYNTAXE.

Nous avons exposé dans la première partie, la théorie du langage, je veux dire, que nous avons fait connaître la nature de chaque espèce de mots, et les différentes formes dont ils sont respectivement susceptibles; il nous reste à parler de la pratique du langage, je veux dire, à indiquer les fonctions propres à chacun des mots qui servent à le composer. Or, lorsqu'on parle, on a deux choses à considérer: d'abord, la forme que chaque mot exige pour se lier à ses voisins; ensuite la place qu'il doit occuper. De ces deux choses relatives, l'une à la forme, l'autre à la place des mots, la première se nomme *syntaxe*, c'est-à-dire, *arrangement réciproque*; l'autre s'appelle *construction*, parce que c'est par elle que s'élève ou se construit le langage.

La syntaxe donne aux mots la forme qu'ils doivent avoir pour les fonctions qu'ils ont à remplir; la construction leur assigne ensuite la place qu'ils doivent occuper.

CHAPITRE PREMIER.

De la Syntaxe proprement dite.

Les règles de la syntaxe se réduisent à deux classes différentes, savoir: *la concordance* ou *le*

rapport d'identité, et *la dépendance* ou *le rapport de détermination*.

La concordance ou *rapport d'identité*, réunit sous le même rapport et sous les mêmes formes tous les mots qui semblent ne faire qu'une et même chose, telle est la concordance ou le rapport entre le nom, l'article et l'adjectif; comme *le grand homme*, *la grande femme*, où la qualité et l'étendue du *sujet* sont exprimées suivant les lois de l'usage et de la raison.

La dépendance ou *rapport de détermination* réunit à un objet principal, les mots qui en dépendent, pour le déterminer, le restreindre, le particulariser ou en fixer l'étendue, comme dans cet exemple : *l'amour du travail et des sciences*; dans lequel l'*amour* est le sujet principal, modifié par les mots *travail* et *sciences*, qui fixent l'étendue du mot *amour* en le particularisant.

De la Concordance, ou *rapport d'identité*.

La concordance est cette partie de la syntaxe qui indique les moyens propres à faire accorder entr'eux les mots qui expriment les diverses parties d'une phrase. Elle détermine surtout ceux qui servent à former une proposition, qui sont au nombre de trois au moins, et de quatre au plus ; savoir : l'article et le nom pris ensemble, le pronom qui remplace le nom, l'adjectif qui qualifie, et le verbe qui les unit : de

sorte que l'article, le nom, le pronom et l'adjectif, quoique différens entr'eux, ont une propriété commune, celle d'être susceptibles des mêmes genres; ce qui sert à les réunir, à les mettre en rapport entr'eux et le nom dont ils dépendent.

Le verbe manque de genre; mais il admet des nombres, comme les trois autres; il est singulier ou pluriel, selon la forme de son sujet. Il est toujours en concordance de nombre, et les autres mots sont en concordance de genre et de nombre.

Il résulte de ce que nous venons de dire, les observations suivantes.

1°. Le verbe prend la forme plurielle, lorsqu'il a pour sujets plusieurs singuliers; comme, *un homme, une femme et un enfant ont péri hier. L'étude, la récréation, le sommeil doivent se succéder.*

2°. L'adjectif prend de même la forme plurielle, lorsqu'il qualifie plusieurs noms; comme, *la douceur, la docilité, la reconnaissance estimables dans tous les hommes.*

3°. L'adjectif prend la forme du nom, quoiqu'il en soit séparé par un temps du verbe *être*; comme, *l'étude est instructive à tout âge.*

4°. L'adjectif qualifiant des noms de divers genres, prend la forme plurielle masculine; comme, *le travail, l'activité sont recommandés à la jeunesse.*

De la dépendance ou *rapport de détermination.*

Outre l'article et le nom, le pronom, l'adjectif et le verbe qui sont essentiels à la formation d'une phrase, il existe d'autres mots qui se joignent aux premiers sans en altérer l'ensemble ou l'unité. Ils sont employés pour leur donner plus de force et plus d'intérêt : c'est ce qui les établit en dépendance. Outre les mots en concordance, une phrase peut donc être composée de mots en dépendance du nom ou sujet, de l'adjectif et du verbe ; ou des trois ensemble, de manière que chacun se lie avec ceux dont il dépend.

Mots en dépendance du sujet.

Les mots en dépendance du sujet, sont ceux qui développent sa nature, qui modifient ou déterminent le sujet auxquels ils appartiennent. Or, le sujet peut être modifié ou déterminé sous trois rapports différens ; ce qui forme trois espèces de sujets ; savoir : le sujet simple, le sujet composé et le sujet multiple.

Le sujet simple est celui qui est désigné par un nom seul ou accompagné d'un adjectif qualificatif, ou par un pronom, ou par un verbe au mode indéterminatif ; comme, *l'étude est utile, elle contente l'homme ; la mépriser est une chose honteuse.*

Le sujet est composé, lorsqu'il est accompagné de quelque chose qui le modifie ou le détermine; comme, *Annibal, célèbre par ses qualités civiles et militaires, mourut empoisonné. Travailler au bien de sa patrie, est le devoir de tout homme vertueux, et la tâche de tout fonctionnaire public.*

Le sujet est multiple, lorsqu'il est accompagné de plusieurs noms auxquels une même action, une même manière d'être, est attribuée; comme, *l'oisiveté, la docilité, l'ignorance, sont très-dangereuses dans un gouvernement ordonné pour le bonheur de tous.*

Il suit de ce que nous venons de dire sur les trois espèces de sujets, que les mots employés à modifier ou à déterminer, doivent être placés à côté de ceux qu'ils modifient, ou qu'ils déterminent; de sorte que les mots en dépendance soient énoncés sans interruption; il faut donc dire avec La Fontaine : *un corbeau sur un arbre perché, tenait en son bec un fromage.* Toute autre construction serait vicieuse, parce que, *un corbeau sur un arbre perché* forme tout le sujet; puisque ce n'est point *un corbeau en général*, mais *un corbeau sur un arbre perché, qui tenait un fromage.*

Mots en dépendance de l'Adjectif.

Quelquefois l'adjectif est joint à quelques mots qui servent à le déterminer, à en désigner quelque circonstance; comme quand on

dit : *il gouverne avec la plus grande équité. Il est riche en vertu. Il est grand sans ostentation.*

Le signe de comparaison, *la plus*, exprime une circonstance de l'adjectif. Les prépositions d'union, *en*, *sans*, avec leur complément, sont en dépendance de l'adjectif qu'ils déterminent.

Quelquefois les mots en dépendance sont joints à des adjectifs employés comme des noms ; comme quand on dit : *l'empereur de Russie montre un caractère féroce* ; c'est-à-dire, celui qui est revêtu de la qualité d'empereur. *La capitale de l'Espagne*, c'est-à-dire, la ville qui est capitale de l'Espagne.

Les mots en dépendance du verbe sont ceux qui désignent quelques circonstances du discours, telles que *l'objet*, *le but*, *le lieu*, *le temps*, *la cause*, *l'état ou la manière d'être*. Il est peu de discours qui n'offrent une partie de ces circonstances ; tels sont les vers suivans de Racine.

« Que présage à mes yeux cette tristesse obscure,
» Et ces sombres regards errans à l'aventure ?
» Tout vous rit ; la fortune obéit à vos vœux. »

Ces vers contiennent plusieurs mots en dépendance du verbe et désignent quelques circonstances.

Que marque l'objet du verbe, *à mes yeux* marque le terme de cet objet ; *à l'aventure* marque la manière dont errent ces regards. *Vous* marque le terme du verbe *rit*. *A vos*

vœux

vœux marque le terme de l'obéissance de la fortune qui sourit à vos vœux.

Avant de passer à la construction de la proposition (1), il est nécessaire d'indiquer les différentes parties dont une proposition peut être composée. Ces diverses parties sont appelees *parties constructives* de la proposition.

On entend donc par *parties constructives*, un ou plusieurs mots formant un sens partiel, et contribuant avec d'autres à former un sens fini et total.

De ces parties constructives, les unes sont *essentielles*, les autres sont *intégrantes*.

Les premières sont appelées *essentielles*, parce que si une d'elles manque, aucune proposition ne peut avoir un sens. Les trois parties du discours, savoir : le *sujet*, le *verbe*, et l'*attribut* ou l'adjectif, sont donc des parties *constructives essentielles* de la proposition. *Le soleil est brillant.* Ôtez un mot à cette proposition, elle n'offre plus de sens.

(1) On entend par proposition, une suite de mots qui, réunis par les rapports qu'ils ont entr'eux, expriment un jugement.

Pierre est sage, voilà une proposition.

On appelle phrase, une ou plusieurs propositions qui, par les rapports qu'elles ont entr'elles, forment un sens fini et complet. *Pierre que vous aimez, est ami de l'étude.* Voilà une phrase. Il y a donc cette différence entre la proposition et la phrase, que toute proposition peut s'appeler phrase ; au lieu qu'une phrase ne peut recevoir le nom de proposition, puisqu'elle en renferme plusieurs.

Les parties intégrantes sont celles qui contribuent à rendre complet le sens d'une proposition. *Le vent violent que nous avons entendu cette nuit, a déraciné plusieurs arbres.* Il y a dans cette phrase plusieurs parties intégrantes; telles que, *cette nuit*, *que nous avons entendu*, etc.

Il suit de ce que nous venons de dire: 1°. que le sujet, le verbe, l'attribut, sont des parties essentielles de la proposition.

2°. Que l'objet, le terme, le circonstanciel, la conjonction, en sont des parties intégrantes.

Le sujet, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, est cette partie de la proposition, à laquelle se rapporte tout ce qu'on dit.

Le verbe est un mot par lequel on attribue au sujet une action, ou une manière d'être.

L'attribut marque ce qu'on dit du sujet; et il est exprimé par un adjectif seul, ou par un adjectif fondu dans le verbe.

L'objet reçoit immédiatement l'action énoncée par le verbe.

Le terme marque le but auquel tend l'action, ou vers lequel se porte l'attribut. Il marque encore le but d'où part l'action.

Le circonstanciel sert à déterminer l'attribut, à énoncer ses qualités relativement à tel ou tel objet.

La conjonction sert à unir deux membres de phrase.

L'adjoint, qui n'est ni une partie essentielle,

ni même intégrante de la phrase, se lie à aucun de ses membres; mais n'en est qu'une *partie incidente* qu'on peut ôter ou laisser sans altérer le sens de la phrase, comme nous le dirons plus loin.

Ces parties constructives de la phrase se trouvent réunies dans les vers suivans.

« Non, je vous priverai de ce plaisir funeste,
» Madame, il ne mourra que de la main d'Oreste.
» Vos ennemis par moi vont vous être immolés,
» Et vous reconnaîtrez mes soins si vous voulez. »

L'analyse de ces vers nous fournit le détail et la connoissance des parties constitutives, ainsi qu'il suit:

Je, sujet qui prive; *vous*, objet qu'on prive; *priverai*, attributif ou verbe, et attribut tout ensemble: *attributif*, en ce qu'il attribue au sujet une action; *attribut*, en ce qu'il marque ce qu'on dit du sujet.

De ce plaisir funeste; terme de la privation; *madame*, adjonction.

De la main d'Oreste, *par moi*; mots circonstanciels; ils expriment une circonstance du verbe.

Et, conjonction qui lie deux membres de phrase.

Lorsque nous traiterons de la construction, nous développerons les parties constitutives, en indiquant leurs rapports d'identité et de détermination. Observons maintenant que le sujet, l'objet et le terme sont désignés par les noms et par les pronoms; l'attribut est désigné par le verbe seul, ou par le verbe et l'ad-

jectif ensemble ; l'adjonction, par les interjections ; la circonstance, par les prépositions et les adverbes ; la conjonction, par cette partie du discours qui en porte le nom.

Cette manière d'envisager les diverses parties des phrases est de la plus grande commodité et de la plus grande utilité pour analyser les langues qui, comme la nôtre, n'ont point de *cas*, et même pour les comparer à celles qui en ont.

J'ai pour appui de ce que je dis, l'expérience journalière et l'approbation de ceux qui savent enseigner.

DE LA CONSTRUCTION.

Dans le langage, soit parlé, soit écrit, il faut que chaque mot se lie et avec ceux qu'on a déjà prononcés, et avec ceux qui doivent se suivre ; de manière qu'il n'y ait point de vide ni de déplacement. Or, pour que ce vide et ce déplacement disparaissent, il faut que les mots occupent la place qui leur convient, d'après l'ordre naturel des idées qu'ils expriment. Tel est donc l'avantage de la construction, qu'elle donne les règles de l'arrangement des parties de la phrase, duquel dépendent la force et l'intelligence du discours ; tellement que ces parties doivent avoir les formes prescrites pour marquer leur rapport réciproque ; comme les pierres avec lesquelles on construit

une maison, doivent être taillées d'une manière conforme à leur destination et à la place qu'elles doivent occuper dans l'élévation du bâtiment.

Règles de construction qu'exige la langue française.

Ces règles sont d'autant plus intéressantes qu'elles s'emploient presque toutes dans les langues qui, comme la nôtre, manquent de cas ou terminaisons différentes; et même dans celles qui en ont, lorsque celui qui s'en sert n'a pas de motif particulier de suivre un arrangement différent de celui qu'elles prescrivent.

Règles relatives à la construction du sujet.

La place que le sujet occupe dans une phrase varie suivant que le verbe est au mode positif, à l'impératif ou optatif, ou qu'il sert à interroger.

Quand le verbe est au mode positif, le sujet se place avant; comme, *la République Française triomphera de tous ses ennemis.* Cependant dans une phrase énumérative, quoique au mode positif, le verbe peut précéder son sujet : ainsi l'on peut dire, *d'abord parut le président du sénat, précédé d'une musique militaire, et suivi d'un cortége nombreux.*

Quand le verbe est au mode impératif (1), aux troisièmes personnes singulières ou plurielles, le sujet est avant le verbe ; comme, *que tout français obéisse aux lois. Que nos ennemis soient vaincus.* Dans les autres personnes, le verbe est sans sujet ; comme, *fais ton devoir ; faisons, faites le bien.*

Quand on cite la personne qui parle, en la plaçant au milieu de la phrase, le verbe est avant le sujet ; comme dans cet exemple : *je me croirai heureux, disait un bon père, quand je verrai mes enfans heureux.* Mais si la personne citée était au commencement de la phrase, le sujet précéderait le verbe ; comme un bon père disait : *je me croirai heureux quand je verrai mes enfans heureux.*

Le verbe se place encore avant le sujet, lorsqu'on emploie un de ces mots, *tel, ainsi,* et autres. *Tel est mon avis..... Ainsi mourra le méchant..... Il est arrivé un grand malheur.*

Quand la phrase est interrogative, le sujet précède le verbe, lorsque ce sujet est énoncé par le mot *qui*, ou par les mots, *quel, quels, quelles*, suivis d'un nom ; comme, *qui vous a dit cela ? Quel bruit se fait entendre ! Quels livres sont les vôtres ? Quelles mesures nous*

(1) On se rappelle que ce mode exprime un ordre, une prière, ou une invitation, ou un désir. Dans c dernier cas, les tournures suivantes ont lieu ; *que puis-je vous êtes utile ! Fasse le ciel que nous ay la paix ! Périsse celui qui nous prive de ce pré céleste !* et autres semblables.

conviennent? Lorsque les mots *que*, *quel*, *quelle*, *quels*, *quelles* sont objet du verbe, le sujet est après le verbe; comme, *que fait votre sœur? Quelle robe voulez-vous? Quels livres lit votre ami?* etc.

Nous avons quelques tournures interrogatives que l'usage condamne; telles que, *cours-je*, *sors-je*, *dors-je*, et autres interrogations monosyllabyques qu'on ne peut employer sans faire rire à ses dépens; parce qu'alors l'usage fait la loi, et l'usage est un tyran qui ne fait jamais grâce. On emploie donc une autre expression, et l'on dit: *est-ce que je cours?* etc. Cependant on dit bien: *vous blâmé-je?* pour *est-ce que je vous blâme?* C'est que cette interrogation n'est pas monosyllabique. *Dansé-je bien?* L'usage est le seul guide à cet égard. Si l'on employait le présent relatif du dubitatif, on devrait écrire et prononcer: *dussé-je mourir, je vous suivrai*, etc.

Quand la phrase est interrogative, le sujet se place après le verbe à la troisième personne du singulier, terminée par une voyelle; et on écrit ainsi: *aime-t-on les ignorans? récompensera-t-on les ignorans? aima-t-on jamais les ignorans?* Si la personne finit par une consonne, on écrit ainsi: *viens-tu? vient-il? partons-nous? partiras-tu? partiront-elles?*

Règles relatives à la construction de l'attribut.

L'attribut (ou adjectif) suit naturellement le verbe ; très-rarement il le précède. Cette régle est fondée sur la raison, car l'attribut sert à exprimer la manière d'être du sujet, à en faire connaître quelque qualité. Or la liaison des idées veut qu'on nomme le sujet avant de dire ce qu'il est, donc le verbe qui sert à lier l'un à l'autre, doit être placé au milieu d'eux. Ainsi l'on doit dire : *le pain est nécessaire à l'homme. La science sera toujours préférable aux richesses.* Ces deux exemples suffisent pour faire voir que le verbe et l'attribut s'accordent avec le sujet en tout ce qu'ils ont de commun ; le verbe en nombre et en personnes, l'attribut en genre et en nombre ; je ne vois d'exceptions à la règle citée que les deux façons de parler suivantes : *heureux le citoyen qui sert utilement sa patrie.* Le verbe, *est*, sous-entendu se trouve précédé de l'attribut.

Autre façon de parler : l'enfant ingrat fut toujours exécré. *Tel sera le sort de celui qui se rendra coupable de ce crime. Ainsi vit l'enfant, sans reconnaissance. Tels sont ceux qui contractent de mauvaises habitudes.*

Ces tournures particulières et autres tiennent au génie de la langue latine où la nôtre les a puisées.

Règles relatives à la construction du Verbe.

Première Règle.

Le verbe ne se place avant un nom ou un pronom que dans les phrases interrogatives et impératives. Nous avons déjà remarqué, en parlant de la construction du sujet, dans quelles occasions cette construction a lieu.

IIe. Règle.

Le verbe employé substantivement, c'est-à-dire, mis au mode infinitif, paraît le premier dans la phrase; comme, *être heureux est le vœu de tous les hommes. Servir son pays est le devoir de tous, et le plus indispensable des magistrats.*

IIIe. Règle.

Le verbe est à la tête de la phrase, mais précédé d'un pronom, lorsqu'il est employé dans le style sublime; comme, *il luit enfin le jour de la justice. Il n'est plus enfin cet homme détestable. Ils périrent assassinés nos infortunés concitoyens.*

IVe. Règle.

Le verbe s'accorde avec le sujet en tout ce qu'ils ont de commun en *nombre* et en *personnes*; comme, *les enfans qui étudient, sont estimés et récompensés.*

Ve. Règle.

Lorsque le sujet est multiple, le verbe prend la forme plurielle; comme, *la modération et la modestie sont deux vertus peu connues de la plupart des hommes.*

VIe. Règle.

Quand le sujet multiple est composé de différentes personnes, il suit la forme de la première personne dans l'ordre de la conjugaison; comme, *nous irons, vous et moi* (la politesse française exige que celui qui parle se nomme le dernier) *vous irez vous et lui*, ou *vous et lui irez.*

VIIe. Règle.

Le verbe est en rapport d'identité avec son sujet, c'est-à-dire, que quand le sujet est considéré collectivement, le verbe a la forme plurielle. Voilà pourquoi l'on dit : *une infinité de gens s'imaginèrent. Beaucoup de soldats ont péri. Nombre de gens se noyèrent. La plupart travaillaient*, et non pas *travaillait. Quantité de chevaux furent perdus*, etc. Cependant il faut dire : *une grande quantité de chevaux fut perdue*, au singulier, parce que *de chevaux* n'est que le complément du sujet; et qu'on peut dire, *une grande quantité fut perdue*. De même, il faut dire : *un grand nombre d'hommes est arrivé à Paris* : il faut ajouter, *ils viennent de l'armée du Nord.*

Il est à propos d'exercer les élèves sur ces

façons de parler, elles se rencontrent souvent et sont embarrassantes, si l'on ignore le principe sur lequel elles sont fondées.

Nous aurons encore occasion de parler de la place qu'occupe le verbe dans une phrase, lorsque nous parlerons de la *conjonction* ou du *conjonctif*.

RÈGLES *relatives à l'objet.*

L'objet est le mot auquel se rapporte immédiatement l'action énoncée par le verbe; comme, *je mange du pain.* A quoi se rapporte l'action énoncée par le verbe je mange? qu'est-ce que je mange? *du pain*; voilà l'objet du verbe, etc.

Trois espèces d'objets; l'objet simple; comme, *nous fuyons les gens vicieux.* Objet multiple: *aimons la vertu, notre patrie, l'honneur et la gloire.* Objet complexe: *nous devons fuir les gens vicieux.*

PREMIÈRE RÈGLE.

L'objet du verbe doit naturellement venir après le verbe: notre construction ordinaire suit cette règle; comme, *la haine fatigue un bon cœur. L'amitié fait des heureux.*

IIe. RÈGLE.

Quand la phrase est interrogative, l'objet est avant le verbe et le sujet. La construction est alors renversée; comme, *quelle affaire avez-vous?*

qui (*pour quelle personne*) *connaissez-vous ? que* (*pour quelle chose*) *demandez-vous ?*

IIIe. Règle.

L'objet énoncé par un de ces mots *me*, *te*, *vous*, *nous*, *se*, *le*, *la*, *les*, *que*, se construit avant le verbe; comme, *vous me suivez*; *je te connais*; *celui qui nous interroge*; *celui qui vous instruit*; *je vous désire*; *il se loue*; le plaisir naturel à l'homme, *vous le cherchez aussi*; la paresse blâmable dans tous, *vous la fuyez*; *les savans qu'on estime*, *vous les fréquentez*; *la personne que vous connaissez est partie*, etc. La langue française, ennemie de ce qui choque et rebute pour la prononciation, ne saurait admettre en pareil cas une autre construction.

IVe. Règle.

Quand le verbe est au mode impératif, l'objet est après lui, quel que soit le mot qui l'énonce. *Aimez toujours la vertu*; *remplissons nos devoirs*; la bienfaisance est une vertu, *pratiquons-la*. Il en est de même si le verbe est à l'infinitif. *Aimer ses semblables est le devoir de tous*; *n'aimer que soi, c'est être un mauvais citoyen*, etc.

Règles *relatives à la construction du Terme.*

Il faut entendre par terme en grammaire, ou le but d'où part l'action, ou le but vers lequel elle tend, auquel elle se termine. De là

deux sortes de termes : *le terme d'où* et *le terme où.*

Le terme *d'où* exprime la cause, le sujet d'où l'action provient. *Deux français sont assassinés par des brigands.* L'action d'assassiner a pour cause, pour principe *des brigands ;* elle provient d'eux.

Le terme d'où part l'action est désigné par la préposition *de* ou *par. Je viens de Paris ; de Paris* indique le terme d'où part l'action de *venir.*

PREMIÈRE RÈGLE.

Le terme *d'où* ne vient qu'après le verbe ou l'attribut qu'il détermine. On vient de le voir dans les exemples cités.

IIe. RÈGLE,

Portant exception à la première.

En, d'où, dont, de qui, du quel, par qui, par combien, se mettent avant le verbe, parce que ce qui précède doit se lier avec ce qui suit ; or les mots ci-dessus sont toujours relatifs à ce qui les précède. Ainsi, il faut dire : *le livre dont on m'a parlé ; je saurai d'où vous sortez ;* la promenade est agréable, *nous en revenons ;* l'on sait maintenant *par qui* un crime atroce a été commis, etc.

L'on se rappellera que *de, par,* indiquent le terme d'où part l'action, et en même temps le rapport du premier terme au second ; comme, *votre père reviendra de Malte ; il est ordonné de secourir les pauvres ; on se rend estimable par de grands services.*

CONSTRUCTION *du terme* où.

Il faut entendre par terme *où*, le but où l'action tend, le but auquel elle se termine et finit. Exemple : *votre père ira à Paris*. L'action d'aller se termine *à Paris* ; c'est là qu'elle tend, comme l'indique le mot *à*.

A, *dans*, *sur*, *contre*, *pour*, font connaître le terme *où*, ils expriment le rapport du verbe qui les précède, au mot où finit l'action.

PREMIÈRE RÈGLE.

Le terme *où* se met le plus souvent après le verbe ; exemples : *l'homme cherche à se rendre heureux. Il faut travailler pour s'instruire*, etc.

IIe. RÈGLE,

Portant exception à la première.

Quelquefois le terme *où* est énoncé par un de ces pronoms, *me*, *te*, *lui*, *se*, *leur*, *nous*, *vous*, *y* ; comme : *on me donnera un livre*. Où tend l'action de donner? *à me*, pour *à moi. On donnera un livre à moi.* Connaissez-vous Paris? *J'y vais*. Où tend l'action d'aller? *à Paris. J'y vais*, pour *je vais à Paris*. Observez cependant que si le verbe est à l'impératif, sans négation, ces pronoms se mettent après le verbe, et au lieu de *me*, *te*, on dit, *moi*, *toi* ; comme : *donnez-moi un livre ; donne-toi du bon temps*, etc. Mais avec la négation, on dira : *ne me donnez pas du chagrin ; ne te fais*

pas de mal; ne nous dites rien de fâcheux. Ainsi des autres.

Observations importantes.

1°. On ne doit pas dire *menez-m'y*, *ni menez-moi-y*, encore moins, *menez-moi-z-y*; il faut prendre un autre tour, celui-ci par exemple : *veuillez m'y mener*, *m'y conduire*, etc.

2°. Quelquefois la préposition d'union *à* est employée devant les pronoms *moi*, *toi*, *lui*, *nous*, *vous*, *eux*; d'autres fois, elle est sous-entendue; comme : *je viens à vous*, *à toi*, *à eux*; il faut dire au contraire : *donne-moi*, *donne-lui*, *donne-nous*, *donne-leur*. L'emploi ou l'omission de la préposition *à*, dépend du verbe dont on se sert. Le bon usage est alors le meilleur guide.

CONSTRUCTION *de la circonstance.*

La circonstance sert à modifier ou à déterminer le verbe ou quelqu'autre partie de la phrase; comme, *la fille vraiment sage*. Le mot *vraiment* modifie le sujet *fille*. *Le bon citoyen sert son pays avec ardeur*. La circonstance *avec ardeur*, modifie le verbe *sert*; elle fait connaître de quelle manière le bon citoyen sert son pays. *Ma sœur a vu votre oncle à la promenade*. *A la promenade*, indique le lieu précis où votre oncle a été vu.

PREMIÈRE RÈGLE.

La circonstance doit être placée à côté du mot qu'elle détermine.

Cette régle est une conséquence du principe que nous avons établi plus haut; savoir: que le modificatif, ou le déterminatif doit être à côté de ce qui est modifié ou déterminé : tel est l'ordre de la construction directe, que *le modificatif doit être étroitement lié au mot qu'il modifie*.

IIe. RÈGLE.

Quelquefois un membre de phrase qui se rapporte au verbe est un peu composé, et la circonstance est exprimée par un adverbe; alors l'usage et la raison prescrivent de placer la circonstance immédiatement après le verbe. Ainsi on ferait une faute, si l'on disait: *plusieurs personnes aiment les sciences et les talens rares médiocrement;* cependant on peut dire indifféremment : *à quatre heures du soir, irez-vous à la promenade?* ou, *irez-vous à quatre heures du soir à la promenade?* ou, *irez-vous à la promenade à quatre heures du soir?* En voici la raison; c'est que dans ce tour de phrase, la circonstance *à quatre heures du soir*, quelque place qu'elle occupe, est étroitement liée au verbe qu'elle modifie; le sens de la phrase reste toujours le même, et la pureté du langage n'est pas altérée.

IIe. Règle

Quand le verbe est à un temps composé, la circonstance se place très-bien, et quelquefois nécessairement entre le verbe et le participe ; exemples : *on a toujours aimé vos parens. Je vous ai souvent prié de vous taire. Je ne vous ai jamais demandé l'impossible*, etc. De sorte qu'on dirait mal, *on a aimé vos parens toujours ; je ne vous ai demandé jamais*, etc.

Il suit de ce que nous venons de dire sur le terme *d'où*, le terme *où*, un principe général et commun dont la connaissance donnera beaucoup de clarté dans le langage.

1°. La partie de la phrase énoncée en moins de mots, doit précéder celle qui est plus composée. Ainsi il faut dire : *malheur à celui qui cache sous les dehors de la justice l'habitude criminelle de la vengeance.*

2°. La circonstance et l'objet du verbe étant égaux en mots ou en syllabes, la circonstance doit être à côté du verbe : *un bon père aime à propos ses enfans.*

3°. Si la circonstance est énoncée en plusieurs mots, et l'objet de même, il faut placer la circonstance à la tête de la phrase. Exemple : *malgré les revers et les fatigues multipliés, l'armée d'Italie a toujours montré un courage admirable et un dévouement entier à la cause de la liberté.* Dans cet exemple et autres semblables, le verbe paraît au milieu, comme

pour éclairer également les parties qui lui sont subordonnées.

De la Conjonction ou du Conjonctif.

La conjonction est particulièrement employée à unir entr'eux les membres des phrases. *La fortune ne sourit pas toujours ; mais tant qu'elle est favorable, souvent on en abuse.* Il y a dans cette phrase trois membres, ou trois propositions qui la composent, unies entr'elles par deux conjonctions. Sans ces conjonctions, les propositions seraient isolées, désunies, indépendantes, et présenteraient un sens à part. En effet, quand est-ce que l'on abuse de la fortune ? *tant qu'elle* est favorable. *Tant que* est donc une conjonction qui joint la proposition *elle est favorable*, à celle-ci, *on en abuse souvent.*

De même, ôtez la conjonction *mais*, il n'y a plus de liaison grammaticale entre la première proposition et les deux suivantes.

Rapports exprimés par les Conjonctions dans les phrases.

Parmi les conjonctions, les unes marquent un rapport d'identité, les autres un rapport de détermination entre les propositions qu'elles unissent.

Celles qui marquent un rapport d'identité, sont principalement, *et*, *ni*, *soit*, *donc*, *que*, etc. Exemples : *le soldat et l'officier qui font leur devoir, méritent notre estime. Soldat* et *officier*

sont ici sous le même rapport, sous celui du sujet; car c'est comme si l'on disait : *le soldat qui fait son devoir; l'officier qui fait son devoir*, etc. *Ni le fonctionnaire, ni le simple citoyen, ne doivent violer les lois. Soit qu'il travaille, soit qu'il s'amuse, l'enfant doit être surveillé. L'on doit aimer et estimer celui qui rend service; un enfant doit donc aimer et estimer son instituteur.* Ce que j'ai dit pour le premier exemple, sert à faire entendre les autres.

Les conjonctions qui expriment un rapport de détermination, je veux dire, qui indiquent une proposition déterminée par une autre, sont, *lorsque, que, quoique, après que*, et autres; exemples : *il faut que l'homme s'instruise, lorsqu'il est jeune.* La conjonction *que* montre la proposition *l'homme s'instruise*, déterminant, *il faut*; *lorsque* rend la proposition, *il est jeune*, déterminative de tout ce qui précède; comme on le voit par l'interrogation suivante : *quand est-ce qu'il faut que l'homme s'instruise? C'est lorsqu'il est jeune.*

Place des Conjonctions dans la phrase.

Comme il y a des conjonctions qui se mettent à côté des mots qu'elles lient aux précédens; comme d'autres, au contraire, se placent ou à côté de la proposition qu'elles lient, ou immédiatement après le verbe de cette proposition; on peut établir pour règle générale celle qui suit.

Règle générale sur la place des Conjonctions dans la phrase.

Toute conjonction est mise ou à la tête de la proposition qu'elle unit, ou immédiatement après le verbe de cette proposition.

Les conjonctions employées à côté des mots qu'elles lient aux précédens, sont, *après que*, *aussitôt que*, *que*, *mais*, *si*, *et*, *ni*, etc.

Celles qui se placent indifféremment, ou après le verbe d'une proposition, ou à la tête de cette proposition, sont, *cependant*, *toutefois*, *néanmoins*, *enfin*, *d'ailleurs*, *du reste*, *surtout*, *aussi*, *tantôt*, etc.

Je ne donne pas des exemples de ces conjonctions, afin d'accoutumer l'élève à les employer lui-même, suivant la règle établie, ou afin de laisser à l'instituteur le soin de l'exercer lui-même.

Questions importantes sur le choix du mode positif ou dubitatif après les conjonctions.

Première Question.

Peut-on employer indifféremment le mode positif ou le mode dubitatif après les conjonctions?

Avant de répondre à cette question, observons 1°. que parmi les conjonctions, les unes expriment l'idée de certitude, les autres expriment le doute et l'incertitude. Les premières sont, *quand*, *lorsque*, *puisque*, *parce*

que, *tant que*, *dès que*, *aussitôt que*; etc. Les autres sont, *quoique*, *bien que*, *soit que*, *malgré que*, *encore que*, *afin que*, *pourvu que*, *supposé que*, *au cas que*, etc.

Observons 2°. que le positif exprime toujours un jugement certain; que le suppositif, au contraire, marque une chose comme incertaine et purement possible.

Réponse. Toute conjonction qui exclut le doute et l'incertitude, s'emploie au mode positif. Exemples : *tant que vous ferez*, *aussitôt que vous ferez*, *quand*, *lorsque vous ferez*, etc. (1). Voilà pour le positif, tel est l'usage.

Toute conjonction, au contraire, qui n'exclut point l'idée de doute et d'incertitude, s'emploie avec le suppositif. Exemples : *soit que vous vouliez*, *quoique vous vouliez*, *bien que vous vouliez*, *au cas que vous vouliez*, etc. Voilà pour le dubitatif. Ce qui est bien conforme à l'usage.

IIe. QUESTION.

La conjonction *que* joue-t-elle un grand rôle dans le discours ?

Réponse. L'usage de cette conjonction, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, est si fréquent, qu'elle est comme devenue le mot privilégié et favori de notre langue : nous

---

(1) La conjonction *si*, quoique supposant une condition, se met avec le positif. *Si vous êtes instruit, vous serez recherché.*



allons nous en convaincre par les règles et les exemples suivans.

Première Règle.

Que s'emploie pour toute conjonction qu'il faudrait répéter, et fait mettre le verbe au mode que demande la conjonction remplacée (1). Exemples : *dès que la lumière paraît, que le rossignol chante son retour, et qu'il voltige de feuille en feuille, le berger se prépare à conduire son troupeau. Afin que vous soyez estimé et que vous soyez content de vous-même, ne faites rien contre l'honneur.* Dans le premier exemple, les deux *que* sont suivis du positif, parce qu'ils remplacent *dès que*; le second *que* est au dubitatif, parce qu'il est mis pour *afin que*.

IIe. Règle.

Que entre deux verbes, dont l'un exprime un désir, une crainte, une incertitude, un devoir quelconque, demande le dernier verbe au mode dubitatif; exemples : *je ne crois pas, je désire, je crains, il faut qu'il vienne. Il importe que l'homme soit juste, que le magistrat soit humain*, etc.

Dans tout autre cas, le verbe reste au posi-

(1) Cependant on dit : *si vous êtes savant, et que vous soyez modeste*, etc. ; *que* est mis alors pour *supposé que*.

tif. Exemple : *je dis que, l'étude instruit l'enfance, et console dans la vieillesse l'adversité.*

Nous venons de voir que le verbe qui suit la conjonction *que*, est souvent placé au dubitatif; mais à quel temps doit-il être placé? c'est le sujet de la question suivante.

IIe. QUESTION.

A quel temps du dubitatif doit-on mettre le verbe qui suit la conjonction *que*? La réponse à cette question est dans les règles ci-dessous.

PREMIERE RÈGLE.

Si le verbe qui précède *que* est au présent ou au futur du positif, le verbe qui suit doit être au présent du dubitatif. Exemple : *il faut, il faudra que j'aille chez vous*; mais il est mis au passé du dubitatif, s'il exprime une action ou un état, devant ou pouvant avoir lieu à un temps quelconque; comme, *il faut, il faudra que j'aie fait avant deux heures; il faut, il faudra que vous ayez fini quand je viendrai.*

IIe. RÈGLE.

Quand le verbe qui précède *que* est au présent relatif, ou à quelqu'un des temps passés du positif, ou au conditionnel, le verbe suivant doit être mis au présent relatif du dubitatif. Exemple : *il fallait, il fallut, il a fallu, il eut fallu, il avait fallu, il faudrait, il aurait fallu que vous étudiassiez mieux* : mais le verbe

est placé au plusque-passé s'il exprime une action, un état, devant ou pouvant avoir lieu à un temps quelconque; comme, *il fallait, il a fallu, il eut fallu, il faudrait que je fusse prêt avant vous, que j'eusse écrit à trois heures.*

Comme plusieurs personnes commettent des fautes contre ces règles, je conseille d'en bien saisir le sens, et de les appliquer à beaucoup d'exemples.

DE L'ADJOINT.

Ce mot signifie être ajouté, être joint à quelque chose, de manière qu'on puisse l'en ôter, sans rien changer à cette chose.

RÈGLE.

L'adjoint n'est point une partie *intégrante* de la phrase; je veux dire, qu'il ne contribue point à la rendre entière, et qu'on peut le retrancher sans en diminuer la valeur; comme, *je vous conseille, mon ami, de mieux veiller à vos intérêts. Je viens, disait un père à son enfant, je viens te donner une nouvelle preuve de mon amour. O fureurs des partis! ô aveuglement des hommes! ô rage de l'ambition, n'avons-nous donc souffert que pour souffrir encore!*

Dans le premier de ces trois exemples, *mon ami*, est un adjoint, mis entre deux virgules, comme à part. Dans les deux autres, les adjoints sont aussi entre deux virgules, formant une petite proposition séparée et insérée dans le

le reste de l'exemple. Elle est ce qu'on appelle ordinairement, *proposition incidente.*

Différentes sortes de constructions.

On se rappelle que par *construction*, on entend la combinaison ou l'arrangement des mots entr'eux. Il suit de-là, 1°. que si les mots s'écartent de la combinaison que l'usage ou la grammaire prescrivent, la construction est *vicieuse.* 2°. Que si les mots sont combinés de façon qu'ils fassent douter s'ils se rapportent, ou à ce qui les précède, ou à ce qui les suit, la construction est dite *louche* ou *amphibologique.* 3°. Que si on exprime tous les mots dont les rapports successifs forment le sens que l'on veut indiquer, alors la construction est *pleine.* 4°. Que si l'on omet quelqu'un des mots propres à former un sens complet, la construction est *elliptique.*

Exemple de la construction vicieuse : *il faut que mon père et moi, aille à Paris.*

Exemple de la construction amphibologique: *les soldats, en poursuivant les ennemis, ont trouvé leurs compagnons.*

Exemple de la construction pleine : *celui qui s'instruit étant jeune, ne marche point dans les ténèbres de la vie.*

Exemple de la construction elliptique : *au citoyen Henry, professeur.*

Toute phrase pouvant être construite ou formée de trois façons différentes, il faut admettre

trois constructions, dont il importe de bien saisir la différence. *Construction simple* ou *directe*, *construction figurée* ou *inverse*, et *construction usuelle*.

La construction simple ou directe, est celle qui présente le rapport immédiat que les mots doivent avoir entr'eux; de manière que si un mot est suivi de quelque modificatif, celui-ci doit suivre immédiatement le mot qu'il modifie. (Nous l'avons déjà annoncé, en parlant des mots en dépendance).

Dans la construction simple, le sujet est énoncé le premier, parce que c'est de lui qu'on parle; ensuite vient le qualificatif ou l'attribut qui sert à lui donner telle ou telle modification. Si l'on emploie des circonstances dont le sens tienne à toute la phrase, on peut les placer à la tête ou à la fin de la proposition; enfin si les parties de la phrase sont liées par des conjonctions, elles doivent précéder le sujet de la proposition, comme n'étant que des simples adjoints. Exemple: *un magistrat qui remplit exactement ses devoirs, mérite l'amour de ses concitoyens et l'estime de tous les peuples: mais celui qui, dans un moment désespéré, sauve une nation de sa ruine, mérite nos hommages.* Voilà une phrase construite, selon ce que nous venons d'établir, sur la construction simple ou directe.

De la *Construction figurée* ou *inverse*.

On entend par construction figurée ou inverse celle dans laquelle les rapports des mots ne

sont pas exactement selon le même ordre que dans la construction simple ou directe.

Elle est ainsi appelée, parce qu'étant autorisée par un usage particulier, elle emprunte une autre forme que cette construction dont nous avons d'abord parlé. Aussi, quand il s'agit de l'expliquer, il faut la ramener à la construction simple, comme contenant les lois générales du discours.

Comme cette construction est souvent employée sans pouvoir pénétrer son irrégularité, nous en donnerons quelques exemples pour la bien faire connaître; nous parlerons en même temps de deux façons particulières d'expression, qui sont d'un fréquent usage dans cette construction, et qu'on appelle *ellipse* et *pléonasme*.

De l'Ellipse (1).

L'ellipse est une façon de parler, dans laquelle ce qui est sous-entendu peut être aisément rétabli et suppléé par le sens des mots énoncés. Il suit de là, que nous pouvons faire usage de l'ellipse, toutes les fois que les mots énoncés font apercevoir à l'esprit les mots supprimés, pour les ramener à la construction simple. Nous employons cette façon de parler, surtout lorsque nous sommes animés de quelque passion, parce qu'alors nous sommes pressés de faire connaître ce qui affecte, et que pour

(1) Ce mot signifie *défaut*, *suppression*, *manquement*.

cela, nous tendons à la brièveté et à la concision. Nous en avons un exemple dans le vers suivant de racine,

Je t'aimais inconstant, qu'aurais-je fait fidèle !

Selon la construction simple, le sens de ce vers est celui-ci : *je t'aimais, quoique tu fusses inconstant ; avec quelle ardeur ne t'aurais-je pas aimé, si tu m'avais été fidèle.* Voyez comme cette façon de parler est languissante et traînante, et combien la première est plus vive et plus expressive, parce qu'elle est plus concise.

C'est encore par ellipse que nous disons : *que faites-vous ? rien ?* pour *vous ne faites rien. Où allez-vous ? à Paris ?* pour *vous allez à Paris ?* etc.

Au fait, ma muse, au fait, point de préface, point.

Dans ce vers de madame Deshoulières parlant à ses moutons :

Aussitôt aimés qu'amoureux, ...

nous trouvons une ellipse et une construction inverse.

Et dans celui-ci :

Dans vos tranquilles cœurs, l'amour suit la nature

nous voyons une construction inverse.

Et plus bas :

Il n'est dans ce vaste univers,
Rien d'assuré, rien de solide.

une autre construction inverse.

Du pain et de l'eau suffisent ; des savans pensent, etc., sont des ellipses.

Ces exemples suffisent pour faire juger combien l'ellipse est belle, lorsqu'elle est employée

à propos, et combien elle rendrait une phrase vicieuse, si les mots énoncés n'indiquaient point aisément ceux qu'il faut suppléer. Ne soyons donc pas étonnés si, dans les langues qui, comme la nôtre, manquent de terminaisons, elle est moins fréquente que dans celles qui en sont susceptibles; parceque dans celles-ci la terminaison indique le rapport du mot exprimé avec le mot sous-entendu. Voilà pourquoi la langue latine est remplie d'ellipses que l'on explique facilement à l'aide des terminaisons relatives.

Du Pléonasme (1).

Nous avons deux sortes de pléonasme, *le pléonasme approuvé* et *le pléonasme défendu*.

Le premier est celui qui rend la phrase plus nette, plus harmonieuse et plus énergique; comme dans ces exemples : *j'ai vu de mes propres yeux; j'ai écrit de ma propre main; hélas! je me meurs; c'est moi, oui, c'est moi qui suis coupable; prenez garde à vous, il y va de votre honneur dans cette occasion;* etc. L'avare dit dans Molière : « *je l'ai vu de mes yeux, de mes propres yeux*, ce qu'on appelle vu ».

Et que m'a fait à moi cette Troie où je cours?

dit Achille dans sa colère.

Le pléonasme défendu est celui qui n'est point consacré par l'usage, qui ne donne à la phrase ni clarté, ni grâce, ni force; comme quand

---

(1) Ce mot signifie *surabondance*. Il est le contraire de l'ellipse.

on dit : *c'est là où je vais*, au lieu de : *c'est là que je vais. C'est de vous dont je parle*, au lieu de : *c'est de vous que je parle. Il est vrai de dire que la douceur de caractère est une vertu bien précieuse. Quelle pluie humide ; quelle tempête orageuse !* Les mots *de dire*, *humide*, *orageuse*, sont des pléonasmes qui dégoûtent et font rire de celui qui les emploie.

On dit dans le style familier : *je monte en haut*, *je descends en bas*, *j'entre là dedans*, *sortons dehors*, etc. Quoique l'usage semble les autoriser, ils n'en sont pas moins des vrais pléonasmes, *des mots de trop*, dont un homme instruit ne fait point usage.

Il existe dans la langue française une troisième façon de parler, qu'on appelle *gallicismes* (1) ou *idiotismes français* (2).

Les gallicismes ou idiotismes sont des expressions ou tournures d'expression particulière à notre langue. Exemples : *il y a des gens. Il y va de votre honneur. Il ne fait que de partir. De vous à moi. Entre nous soit dit. Sa figure en impose*, (c'est-à-dire, *inspire du respect ; des égards*). *Cet homme en impose ; il en fait accroire* (pour dire, *c'est un menteur*), *gardez-vous en bien.* Et autres semblables consacrés par l'usage, et qu'il ne faut pas confondre avec

(1) Les peuples qui habitèrent d'abord la France, se nommaient *Gaulois* : de là est venu le mot *gallicisme*.

(2) Idiotisme vient du mot *idiome*, qui signifie *langage populaire*.

quelques expressions vicieuses, quoique employées par quelques personnes, telles que celles-ci : *je ne m'en rappelle pas*, (pour *je ne me le rappelle pas*). On dit : *rappeler quelque chose à la mémoire*. On dit souvent : *ressouvenez-vous bien cela*. Il faut dire *de cela* ; parce qu'on dit *se ressouvenir* de quelque chose.

Observez 1°. Toutes les langues ont leurs idiotismes ; et c'est par ces tours ou façons de parler que l'on connaît qu'une langue est différente d'une autre, lorsqu'on veut les comparer.

Observez 2°. Les idiotismes français sont très-nombreux. Pour les connaître, il faut consulter Wailly, Vaugelas, Bouhours dans leurs remarques sur la grammaire française.

Observez 3°. Qu'un moyen sûr de prouver qu'on connaît la langue française, c'est d'être exact dans l'emploi des idiotismes. Il en est de même quand il est question d'une autre langue.

De la Proposition.

La proposition est une réunion de plusieurs mots qui, par leurs rapports respectifs, marquent tantôt une affirmation ou une négation, tantôt une simple énonciation.

De là, une division générale de la proposition, en *proposition affirmative*, en *proposition négative*, et en *proposition énonciative*.

La première est celle par laquelle nous jugeons, nous affirmons qu'un objet est, qu'il a été, ou qu'il sera de telle ou telle façon.

Exemple : *le soleil fait mûrir les fruits*. Voilà une proposition affirmative, parce qu'elle énonce directement l'objet que l'esprit a en vue. Elle est toujours exprimée par le mode positif. Si j'ajoute *ne pas*, la proposition devient négative.

La proposition énonciative est celle par laquelle on énonce simplement quelque vue de l'esprit, telle qu'un désir, une condition, un ordre, une crainte, etc., sans rien affirmer; comme, *soyez sage. Si vous étiez instruit.* Et autres.

Cette proposition, comme on voit, ne fait qu'énoncer une simple vue de l'esprit, et non un jugement sur l'objet qui l'occupe. Aussi est-elle toujours exprimée par un autre mode que le positif.

Outre cette division générale de la proposition, les grammairiens la subdivisent en un grand nombre d'autres. Nous nous contenterons d'indiquer ici celles qu'il importe le plus de savoir : telles que, *la proposition complète, la proposition partielle, la proposition principale, la proposition incidente, la proposition déterminative, la proposition explicite*, et *la proposition elliptique* ou *implicite*.

La proposition complète est celle dont les mots qui la composent présentent à l'esprit un sens complet et régulier. Exemple : *l'instruction est le besoin de tous les hommes.* On voit que cette proposition est complète, parce qu'elle

qu'elle ne laisse rien à désirer pour former un sens.

La proposition partielle est celle qui laisse l'esprit dans l'incertitude, et lui fait supposer quelque chose pour la fixer; comme, *la liberté est le pouvoir*. Voilà une proposition partielle, qui, pour être entendue, a besoin de quelque chose pour la compléter. Tels que les mots, *de faire ce qui ne nuit pas aux autres*.

La proposition principale est celle à laquelle se rapporte une autre proposition qu'elle renferme; comme, *l'ame qui est immortelle, sourit à son bonheur futur*. Il y a dans cet exemple deux propositions, savoir, *l'ame sourit à son bonheur futur*; et c'est la proposition principale de laquelle dépend celle-ci, *qui est immortelle*.

La proposition incidente est celle qui se trouve entre le sujet et le verbe de la proposition principale. Dans l'exemple précédent, *qui est immortelle*, est une proposition incidente. Ce mot *incidente* vient du latin *incidere*, tomber *dans* (1).

La proposition déterminative est celle qui restreint, qui détermine l'objet que l'on considère; comme, *le jeune homme qui est complaisant, se fait toujours aimer*. Il y a dans cet exemple une proposition déterminative qui restreint l'étendue de *jeune homme*, l'empêche d'être prise

(1) La proposition incidente est quelquefois déterminative d'une autre proposition.

dans toute sa signification, en la fixant à celui *des jeunes gens qui sont complaisans.*

La proposition explicite est celle qui renferme un sujet et un attribut exprimés. *La modestie est une vertu nécessaire à tous les hommes.* *La modestie*, sujet; *est une vertu*, attribut. L'on ne dit pas *de la modestie, qu'elle est*, mais *qu'elle est une vertu.*

La proposition elliptique ou implicite (1) est celle dans laquelle sont énoncés quelques mots suffisans pour faire deviner et entendre ceux qui sont supprimés; comme, *bonjour à mes amis*, forme une proposition elliptique qui répond à celle-ci, *je souhaite le bonjour à mes amis*: de sorte que pour être entendue, toute proposition elliptique devient explicite.

Nota. 1°. L'on doit se rappeler qu'il y a trois choses essentielles à considérer dans la proposition, *le sujet*, *le verbe* et *l'attribut*; trois mots que nous avons déjà définis, soit en parlant des participes, soit en parlant des parties constructives.

Nota. 2°. Toute proposition peut être considérée ou grammaticalement, ou logiquement.

Une proposition est considérée grammaticalement, lorsqu'on n'a égard qu'aux rapports des mots entr'eux, quant à leur position, et à leur sens particulier.

Une proposition est considérée logiquement,

(1) Elle est connue dans toutes les langues, et d'un grand usage dans la nôtre.

lorsqu'on ne considère les rapports réciproques des mots, que pour former un sens complet. Nous allons donner un exemple de l'une et l'autre manière.

1°. *Analyse grammaticale d'une Proposition, quant à la position ou à la place des mots.*

L'homme qui est un animal raisonnable, devrait s'attacher à régler ses passions.

Le, article, singulier, masculin, indicatif, adjectif d'étendue.

Homme, nom, commun, singulier, masculin, matériel.

Qui, adjectif conjonctif.

Est, verbe.

Un, article énonciatif, singulier, masculin, adjectif d'étendue.

Animal, nom, commun, singulier, masculin.

Raisonnable, adjectif qualificatif.

Devrait, verbe.

Se, pronom réciproque.

Attacher, verbe.

A, préposition d'union.

Régler, verbe.

Ses, adjectif démonstratif.

Passions, nom, commun, féminin, pluriel, idéal.

Je me contente de décomposer cette proposition, afin d'habituer l'élève à rappeler lui-même les raisons déjà apprises de cette décom-

position, et récapituler, par ce moyen, tout ce qu'il a déjà appris. Cette espèce de récapitulation ne peut que lui être utile.

2°. *Analyse grammaticale de la même Proposition, quant au sens particulier des mots.*

L'homme, sujet. (On doit en savoir la raison). *Devrait s'attacher à régler ses passions*, forme une proposition principale.

Devrait, verbe. (On doit savoir pourquoi, à quel temps, à quel nombre et à quelle personne).

S'attacher, objet direct. (La raison doit en être connue).

A, proposition d'union. (Rappelez cet article).

Régler, verbe à l'indéterminatif. (Et pourquoi).

Ses passions, objet direct ou immédiat du verbe *régler*.

Qui est un animal raisonnable, forme une proposition incidente qui détermine l'homme à être pris dans toute l'étendue du mot. *L'homme* pour *tous les hommes*.

Qui, sujet de cette proposition.

Est, verbe.

Un animal raisonnable, attribut.

Considérée sous ce rapport, cette proposition en contient deux, une principale, et l'autre incidente.

3°. *Analyse logique de la même Proposition.*

L'homme qui est un animal raisonnable, sujet complèxe ; car on ne parle de l'homme qu'autant qu'il est *un être raisonnable* ; c'est de lui ainsi considéré, qu'on dit qu'il *devrait régler ses passions.*

Devrait, verbe.

S'attacher à régler ses passions, objet immédiat de *devrait*, ou attribut du sujet.

Je crois que celui qui veut savoir la langue française, ne peut se dispenser de connaître ces trois manières d'analyser une proposition, s'il veut faire la construction d'une manière raisonnable.

De la Période.

La période est une réunion de propositions liées entr'elles par des conjonctions ou des relatifs, et qui toutes ensemble, forment un sens fini et complet (1). Exemples :

Si vous voulez mériter l'estime publique ;
Si vous voulez jouir d'une véritable satisfaction ;
Si vous voulez laisser des exemples à imiter ;
Habituez-vous de bonne heure à la pratique de la bienfaisance et de la justice.

Cet Exemple contient quatre propositions.

---

(1) Le sens est fini et complet lorsque toutes les parties de la pensée sont énoncées.

Dans les trois premières, le sens est incomplet et suspendu par la conjonction *si*.

La quatrième l'achève, le complète, et forme la période.

De même que le corps humain forme un tout composé de parties qu'on appelle *membres*, de même la période est formée de propositions appelées *membres de la période*. On entend donc par *membres* d'une période, les diverses propositions *un peu étendues*, et liées entr'elles par des conjonctions ou des relatifs.

J'ai dit *un peu étendues*, et liées entr'elles par des conjonctions ou des relatifs, pour faire deux observations.

Première observation.

Pour qu'une proposition puisse être regardée comme membre d'une période, il faut qu'elle soit liée par quelque conjonction à ce qui précède ou à ce qui suit : ainsi les propositions suivantes ne sont point des membres de la période.

Vous voulez mériter l'estime publique ;
Vous voulez jouir d'une véritable satisfaction ;
Vous voulez laisser des exemples à imiter ;
Vous vous habituez de bonne heure à la pratique de la justice.

Deuxième observation.

Si les propositions sont énoncées en peu de mots, on les nomme *incises*, et ne forment

point *un membre* de la période. Exemple : *français ; consolez-vous ; la guerre est finie ; la France est enfin sans ennemis ; elle rappelle ses défenseurs.* Voilà des incises.

Plusieurs périodes formant un tout lié, forment ce qu'on appelle *discours.*

De la Construction usuelle.

On entend par construction usuelle, celle qu'on emploie, ou en écrivant, ou dans la conversation ordinaire des gens instruits : soit que les expressions dont on se sert se trouvent conformes à la construction simple ou à la construction figurée. Dans cette construction, les mots doivent être simples, clairs, et énoncés dans un ordre qui n'excite pas un sentiment désagréable à l'oreille, et ne blesse point cette harmonie que l'on doit trouver dans un discours bien ordonné.

Cette construction admet les expressions abrégées dont nous avons parlé ; mais comme amie de la simplicité, elle sait les ramener sans peine au sens qu'elles doivent présenter. Aussi est-elle toujours belle, toujours élégante, comme on peut le juger par l'exemple suivant. *Turenne est mort ; la fortune chancelle ; la victoire s'arrête ; le courage des troupes est abattu par la douleur, et ranimé par la vengeance ; tout le camp demeure immobile.* Voyez comme cette construction est simple ; mais en même temps comme elle est éloquente, noble et élégante !

Différence entre la construction simple, la construction figurée et la construction usuelle.

Elles diffèrent, en ce que l'une emploie les mots suivant l'ordre de leurs rapports, et que ceux-ci sont présentés de la manière la plus propre à être aperçus dans l'ordre des mots; (c'est la construction simple) l'autre, au contraire, s'écarte de cet arrangement des mots et de leurs rapports successifs; (c'est la construction figurée) tandis que la troisième, sans suivre exactement ni l'une, ni l'autre, ni sans les éviter à dessein, les emploie alternativement et à propos.

Remarque sur l'emploi de quelques mots dans la langue française.

Autour, au travers, à l'entour, auparavant, à travers, avant.

Autour, au travers, sont suivis de la proposition *de*, et de son complément; *à l'entour, auparavant*, n'en sont pas suivis; *à travers, avant*, ont un complément. Exemples: *les soldats d'alentour rôdaient autour du camp; à travers les périls, un grand cœur se fait jour; venez avant trois heures, j'arriverai auparavant, au travers du jardin.*

Tout, quelque.... que, quel que, quelle que.

1°. *Tout*, employé pour *quoique*, pour *entièrement*, reste invariable s'il est suivi d'un adverbe

Exemples : *lisez tout doucement; êtes-vous tout comme votre frère; les Russes, tout battus qu'ils sont, se croient toujours invincibles; tout éclairé que vous êtes, méfiez-vous de vous même.*

2°. *Tout*, devant un adjectif féminin singulier, prend le genre de cet adjectif. *L'étude, toute utile, toute nécessaire qu'elle est, n'a pas beaucoup d'amis.*

3°. *Tout*, reste invariable, lorsqu'il est suivi d'un adjectif féminin pluriel commençant par une voyelle ou un *h* aspiré. *Elles sont tout interdites. Les routes sont tout infestées de voleurs. Ces robes sont tout autres que les premières.*

4°. *Tout*, suit le genre et le nombre de l'adjectif féminin pluriel, commençant par une consonne. *Vos sœurs sont toutes modestes, toutes savantes, toutes consolées*; etc.

Il serait peut-être mieux que *tout* fut toujours invariable; alors son emploi n'exposerait pas à un équivoque, comme on le voit dans les derniers exemples : car ces mots, *toutes modestes*, etc., peuvent signifier, ou *entièrement modestes*, ou *modestes toutes ensemble.*

Sur Quelque.

1°. Un mot étant placé entre *quelque* et *que*, le verbe suivant est au dubitatif, et *quelque* suit le nombre du nom. Exemples : *quelque santé que vous ayez, quelques richesses que vous possédiez, n'en abusez pas.*

2°. Un adjectif étant placé entre *quelque* et

que, le verbe est mis au dubitatif, et *quelque* reste invariable. Exemples : *quelqu'habiles, quelque prudens que soient les hommes, que de fautes ils commettent !*

3°. Le nom étant placé après le verbe et *quelque*, il faut alors écrire *quel que, quels que, quelle que, quelles que*, suivant le genre et le nombre. Exemples : *quelle que soit votre conduite, quel que soit votre âge ; quelles que soient vos économies ; quels que soient vos travaux* ; etc. La même construction aurait lieu, si le nom précédait le verbe et *quelque*. Exemple : *votre conduite quelle qu'elle soit ; votre âge quel qu'il soit* ; etc. Dans ces occasions, *quel que, quelle que*, etc., désignent une qualité.

De la Prononciation.

NOTION PRÉLIMINAIRE.

Soit qu'on lise, soit qu'on parle, la bonne prononciation est nécessaire à tous ; mais surtout aux personnes qui ont reçu ou sont sensées avoir reçu une bonne éducation. Ainsi les qualités de la prononciation sont, tantôt l'aisance et la douceur, tantôt la force et la légéreté, toujours le goût et la clarté. Là, il faut adoucir les sons rudes et cependant articuler distinctement ; ici, il faut donner à chaque voyelle l'éclat de voix qui lui convient, l'inflexion qu'elle demande, observant à propos les pauses et les intervalles que le sens exige. Voilà ce qu'on doit appeler *lire avec intelligence et même avec goût.*

Définition.

La prononciation consiste à exprimer ou à rendre exactement les sons d'une langue par le moyen des organes de la parole.

Dans la prononciation, on doit distinguer deux choses, *l'articulation nette des consonnes*, et *l'expression des voyelles*, je veux dire, *l'accent* et *la quantité*.

Elever ou baisser la voix suivant la voyelle qu'on prononce, voilà ce qu'on appelle *accent* dans la prononciation.

Employer plus ou moins de temps dans la prononciation de telle ou telle syllabe dans un mot, voilà ce qu'on appelle *quantité*.

Règles sur la Prononciation.

Première Règle.

Ce qui modifie ou détermine, doit être prononcé de suite avec ce qui est modifié ou déterminé; (sauf le cas où les déterminatifs seraient trop longs). Cette règle est fondée sur la raison qui veut que les mots, expressions de nos idées, soient unis entr'eux dans l'ordre de la liaison des idées.

IIe. Règle.

Toute consonne finale se prononce devant une voyelle initiale dans les mots qui se lient par le sens. Exemple : *vous aimez*; prononcez *vou saimez*.

IIIe. Règle.

Toute consonne finale est nulle dans la prononciation, lorsque le mot suivant commence par une consonne.

Nota. Cet article mérite d'être lu attentivement, si l'on veut parler et lire avec netteté et d'une manière agréable; en exerçant l'organe de l'ouïe et de la parole, l'un à recevoir les sons, l'autre à les exprimer; en donnant à chaque consonne une articulation forte ou faible, rude ou coulante, suivant qu'il convient.

De l'Ortographe (1).

L'ortographe consiste à employer les lettres et les autres signes reçus pour représenter les différens mots d'une langue, et leur liaison respective.

Pour savoir l'ortographe d'une langue, il faut apprendre deux choses; 1°. les principes grammaticaux sur lesquels elle est fondée; 2°. l'analogie des mots. On peut donc diviser l'ortographe en deux parties, savoir: *l'ortographe grammaticale et l'ortographe d'analogie.*

Ortographe grammaticale.

Fondée sur les règles que nous avons établies pour toutes les parties du discours, elle doit être déjà connue. Il suffit de se les rappeler souvent, de les réduire en pratique, soit

(1) Ce mot signifie *écriture correcte, écriture conforme au bon usage.*

en lisant, soit en écrivant. On peut ajouter seulement 1°. que, dans les verbes, la première personne singulière terminée par *e* ou par *ai*, ne prend jamais *s*; 2°. que la troisième personne singulière terminée par *e* ou par *a* sans accent, s'écrit sans *t*. Exemples : *j'aime*, *j'aimai*, *il aime*, *il aima*, etc. 3°.; que toutes les secondes personnes singulières s'écrivent par *s*, excepté après l'*e* muet à l'impératif. Exemple :

« *Adore un Dieu, sois juste et chéris ta patrie.* »

Quant à l'ortographe des adverbes, il suffit de savoir que la plus grande partie est formée des adjectifs en ajoutant *ment*, qu'on prononce *man*. *Lourdement*, prononcez *lourdeman*, etc.

De l'Ortographe d'analogie.

On entend par *analogie* un rapport de ressemblance. Comme cette ressemblance se fait sentir dans les choses, de même on la découvre dans les mots qui ont une même racine, tels que ceux-ci : *amour*, *amitié*, *ami*, *amical*, *amicalement*. J'écrirai donc par analogie *aimer* et non *émer*; *faim*, (besoin de manger) par rapport d'analogie avec *famine*, *affamer*.

Par la même raison.

Finir,	*fini*,	*fin*.	
Sentir,	*senti*,	*sentiment*,	*sens*.
Saint,	*sainteté*,	*saintement*.	
Border,	*bordé*,	*bord*.	
Ceindre;	*ceint*;	*ceinture*.	
Baigner,	*baignoire*,	*bain*, etc.	

Ce moyen peut aider à trouver l'ortographe de beaucoup de mots, quand on sait celle d'un mot qui est de la même famille.

Nous avons encore un moyen de trouver la finale de plusieurs adjectifs masculins, par la finale du féminin. Exemples :

Féminin.	Masculin.
sainte.	*saint.*
grande.	*grand.*
noire.	*noir.*
dure.	*dur.*
pure.	*pur.*
saine.	*sain.*
contente.	*content.*
savante.	*savant.*
finie.	*fini.*
ceinte.	*ceint.*
instruite.	*instruit.*
faite, etc.	*fait*, etc.

L'on voit par ce tableau, (qu'il est bon de connaître) que *l'e* muet étant ôté, le masculin reste formé.

Nota. Dans les verbes où se trouve *c*, *g*, à l'indéterminatif, le *c* est cedillé (*ç*) devant *a*, *o*, *u*. Exemple : *je perçai*, *j'aperçois*, *j'aperçus*. Dans ceux où se trouve *g*, on le fait toujours suivre d'un *e* muet avant les voyelles *a* et *o* ; comme, *je mangeai*, *nous mangeons*, etc.

De la Ponctuation.

La ponctuation est l'emploi de certains signes pour marquer et distinguer facilement les différentes parties d'un discours, ou pour reprendre haleine.

Ces signes sont au nombre de six; savoir: *la virgule* (,), *le point* et *virgule* (;), *les deux points* (:), *le point* (.), *le point d'admiration* ou *d'exclamation* (!) et *le point d'interrogation* (?).

La virgule s'emploie dans plusieurs occasions différentes. 1°. Lorsque l'objet ou le sujet nt multiples, on distingue par la virgule chaque nom, chaque partie du sujet ou de l'objet. Exemples: *la douceur, l'affabilité, la gaîté, l'ingénuité, sont des vertus bien précieuses. L'homme civilisé doit aimer le travail, ses parens, son pays, et surtout l'honneur. Quand on aime véritablement quelqu'un, on cherche avec ardeur l'occasion de lui être utile.* 2°. plusieurs attributs appartenant au même sujet, doivent être distingués par une virgule: *il faut qu'un homme public soit bon, humain, compatissant, affable* (1) *et bienfaisant.* 3°. Lorsque plusieurs verbes à un mode fini se rapportent au même sujet, on se sert de la virgule. Exemple: *celui qui montre de l'esprit sans affecter, qui donne*

(1) On n'emploie point la virgule avant *et*, *ni*.

à des sentimens vertueux le ton et les couleurs d'une joie douce, doit mériter notre estime.

On se sert du point et virgule après des propositions un peu étendues qui forment un sens particulier, mais suspendu et incomplet. Exemple : *La politesse qui fait approuver sans fadeur, louer sans jalousie, railler sans aigreur; qui saisit les ridicules avec plus de gaîté que de malice; qui jette de l'agrément sur les choses les plus sérieuses; qui passe légérement du grave à l'enjoué; doit être la politesse de tout homme franc et sincère.*

Les deux points se mettent après certaines propositions qui exigeraient un point, si elles étaient seules et indépendantes; mais se trouvant relatives à ce qui précède ou suit, elles exigent deux points pour marquer l'enchaînement du sens, la liaison des idées et l'unité du discours. Exemples : *nul goût, nulle connaissance des véritables beautés du théâtre: les auteurs aussi ignorans que les spectateurs: la plûpart des sujets extravagans et dénués de vraisemblance: point de mœurs, point de caractères :* voilà quel était l'état de la scène française, lorsque Pierre Corneille commença à travailler.

Le point se met après une proposition, une phrase, une période dont le sens est fini, complet et achevé. Exemples : *les bienfaits de la nature sont innombrables. Dix mille habitans d'Athènes vainquirent dans la plaine de Marathon*

thon, une armée de Perses composée de deux cent vingt mille hommes.

Le point d'interrogation se met à la fin d'une proposition, d'une phrase, d'une période, exprimant une interrogation.

Lorsque nous voulons peindre un sentiment de surprise, d'exclamation, d'admiration, nous employons *le point d'admiration.*

La ponctuation pouvant être regardée comme la peinture fidèle de la liaison de nos idées, il importe de la savoir bien placer à propos, d'en connaître la valeur et par conséquent de bien retenir ce que nous venons d'établir.

Comme l'on juge de l'instruction d'une personne par son exactitude dans la ponctuation, soit qu'il écrive, soit qu'il lise, je vais indiquer la manière de bien lire et prouver en même temps qu'on ne peut lire exactement que quand on connaît la langue que l'on parle. Faudra-t-il s'étonner après cela si le nombre des personnes lisant bien est si rare?

RÈGLE qu'on doit suivre en lisant à haute voix.

La virgule indique une pause très-légère;

Le point et virgule permet un intervalle un peu plus sensible;

Les deux points supposent un repos plus considérable;

Enfin le point exige une pause complète, soit pour reprendre haleine, soit pour indiquer

la plénitude du sens dans une phrase ou période.

Comment supposer que celui qui n'a qu'une lecture routinière, qui ignore la valeur des signes de la ponctuation, puisse lire exactement ? puisque cette valeur ne peut être connue qu'après avoir appris les divers élémens du discours, leurs rapports respectifs, et leur arrangement particulier et leur dépendance mutuelle. Sans cette connaissance, les pauses deviennent fausses, et la lecture vicieuse.

Il est à remarquer que le ton à observer dans le cours d'une lecture, n'est pas toujours le même, et qu'il faut le chercher dans le goût et l'intelligence du lecteur. Aussi serait-il à désirer que les signes que nous avons pour marquer les diverses intonnations et inflexions qu'il convient de donner à la voix, fussent placés au commencement et non à la fin ou d'une phrase, ou d'une proposition, ou d'une période.

TABLEAU ALPHABÉTIQUE

Des Verbes irréguliers de la Langue Française.

EXPLICATION des signes abréviatifs de ce tableau.

Le C, signifie conjugaison, le t, tableau, et le p, page.

Nota. Les verbes qui n'ont pas de modèle dans aucun tableau des conjugaisons, peuvent être conjugués sur le verbe que j'indique à côté. Quelques-uns d'entr'eux offrant des irrégularités particulières, n'ont aucun modèle : l'usage seul les apprendra.

A

4. C.	abattre	sur battre.
4. C. t. 2. p. 104	absoudre	défectueux au passé éloigné ; participe *absous, absoute.*
2. C. t. 1. p. 99	abstenir	sur tenir.
4. C. t. 2. p. 104	abstraire	sur traire.
2. C. t. 2. p. 100	accourir	sur courir.
4. C. t. 1. p. 103	accroire	usité à l'infinitif. Il se conjugue avec *faire.*
4. C. t. 2. p. 104	accroître	sur croître.
2. C. t. 2. p. 100	accueillir	sur cueillir.
2. C. t. 2. p. 100	acquérir	
4. C. t. 4. p. 106	adjoindre	sur joindre.
4. C.	admettre	sur mettre, irrégulier aux 3. per. sing. du positif présent.
1. C. p. 98	aller	
4. C. t. 1. p. 103	apparaître	sur paraître.
2. C. t. 1. p. 99	appartenir	sur tenir.
2. C. t. 2. p. 100	assaillir	défectueux aux 3. per. sing. du positif prés.
3. C. p. 102	asseoir	sur s'asseoir.
4. C. t. 4. p. 106	astreindre	sur feindre.
4. C. t. 4. p. 106	atteindre	sur feindre.
4. C. t. 2. p. 104	attraire	sur traire.

B

4. C.	battre	irrégulier aux 3. per. sing. du présent du positif.
2. C. t. 2. p. 100	bouillir	usité aux 3. per., participe *bouillant*, part. adj. *bouilli*.
4. C. t. 2. p. 104	braire	usité à l'infinitif, aux 3. per. du positif et au futur.
4. C. t. 3. p. 105	bruire	défectueux, participe *bruyant*. Présent relatif *il bruyait*, *ils bruyaient*. Le reste n'est pas usité.

C

4. C. t. 4. p. 106	ceindre	sur feindre.
4. C. t. 3. p. 105	circoncire.	peu usité.
4. C. t. 3. p. 105	circonscrire	sur écrire.
2. C. t. 1. p. 99	circonvenir	comme venir.
4. C.	clore	défectueux, usité aux 3. per. sing. de l'indicatif présent, au futur, au conditionnel, et aux temps composés avec avoir. *J'ai clos*.
4. C.	combattre	sur battre.
4. C.	commettre	sur mettre.
4. C. t. 1. p. 103	complaire	sur plaire.
4. C.	conclure	irrégulier aux 3. per. sing. du présent du positif, *je conclus*.
2. C. t. 2. p. 100	concourir	sur courir.
4. C. t. 3. p. 105	conduire	
4. C.	confire	
4. C. t. 3. p. 105	confondre	sur fondre.
4. C. t. 4. p. 106	conjoindre	sur joindre.
2. C. t. 2. p. 100	conquérir	sur acquérir.
2. C.	consentir	sur sentir.
4. C. t. 3. p. 105	construire	sur instruire.
2. C. t. 1. p. 99	contenir	sur tenir.
4. C. t. 4. p. 106	contraindre	sur craindre.

C

4. C.	contredire	sur dire.
4. C. t. 1. p. 103	contrefaire	comme faire.
2. C. t. 1. p. 99	contrevenir	comme venir.
4. C.	convaincre	sur vaincre.
2. C. t. 1. p. 99	convenir	comme venir.
4. C. t. 3. p. 105	correspondre	comme répondre.
4. C. t. 3. p. 105	corrompre	sur rompre.
4. C. t. 2. p. 104	coudre	
2. C. t. 2. p. 100	courir	
2. C. t. 1. p. 99	couvrir	sur ouvrir.
4. C. t. 4. p. 106	craindre	
4. C. t. 2. p. 104	croire	irrégulier aux 3. per. sing. du positif présent.
4. C. t. 2. p. 104	croître	*je crois.*
2. C. t. 2. p. 100	cueillir	
4. C. t. 3. p. 105	cuire	sur conduire.

D

4. C.	débattre	sur battre.
3. C.	déchoir	passé éloigné *je suis déchu*, futur *je décherrai.*
4. C.	déclore	sur clore.
4. C.	déconfire	sur confire.
4. C. t. 2. p. 104	découdre	sur coudre.
2. C. t. 1. p. 99	découvrir	sur couvrir.
4. C.	décrire	sur écrire.
4. C. t. 2. p. 104	décroître	sur croître.
4. C.	dédire	sur dire.
2. C. t. 2. p. 100	défaillir	sur faillir.
4. C. t. 1. p. 103	défaire	sur faire.
2. C.	défleurir	sur fleurir.
4. C. t. 4. p. 106	déjoindre	sur joindre.
2. C.	démentir	sur mentir.
4. C.	démettre	sur mettre.
4. C.	démordre	sur mordre.
3. C. p. 101	démouvoir	sur mouvoir.
2. C.	départir	sur partir.
4. C. t. 4. p. 106	dépeindre	sur peindre.
4. C. t. 1. p. 103	déplaire	sur plaire.
3. C. p. 101	dépourvoir	sur pourvoir.
4. C. t. 3. p. 105	dérompre	sur rompre.

D

2. C.	désassortir	sur sortir.
2. C.	desservir	sur servir.
4. C. t. 4. p. 106	déteindre	sur teindre.
2. C. t. 1. p. 99	détenir	sur tenir.
4. C.	détordre	sur tordre.
2. C. t. 1. p. 99	devenir	sur venir.
4. C.	dire	irrégulier aux 3. per. sing. du positif présent.
2. C. t. 1. p. 99	disconvenir	sur venir.
2. C. t. 2. p. 100	discourir	sur courir.
4. C. t. 4. p. 106	disjoindre	sur joindre.
4. C. t. 1. p. 103	disparaître	sur paraître.
4. C. t. 2. p. 104	dissoudre	sur absoudre.
4. C. t. 2. p. 104	distraire	sur traire.
2. C.	dormir.	irrégulier aux 3. per. sing. du positif présent. *Je dors*.

E

4. C.	ébattre	sur battre.
3. C.	échoir	sur déchoir, défectueux.
4. C.	éclore	usité aux 3. per. du présent du positif, du futur, du conditionnel, du subjonctif présent. Les temps composés sont avec *être*; il *sera éclos*.
4. C.	écrire	
4. C.	élire	sur lire.
4. C. t. 2. p. 104	émoudre	sur moudre.
3. C. p. 101	émouvoir	sur mouvoir.
4. C. t. 4. p. 106	empreindre	sur feindre.
4. C. t. 4. p. 106	enceindre	sur feindre.
4. C.	enclore	sur clore.
2. C. t. 2. p. 100	encourir	sur courir.
2. C.	endormir	sur dormir.
4. C. t. 3. p. 105	enduire	sur conduire.
4. C. t. 4. p. 106	enfreindre	sur feindre.
4. C. t. 4. p. 106	enjoindre	sur joindre.
2. C. t. 2. p. 100	enquérir	sur acquérir.
4. C.	ensuivre	sur suivre.
4. C.	entremettre	sur mettre.
4. C. p. 105	s'entre-nuire	sur nuire.

E

2. C.	entr'ouïr	sur ouïr, défectueux.
4. C. t. 3. p. 105	s'entre-répondre	sur répondre.
2. C. t. 2. p. 100	s'entre-secourir	sur courir.
2. C. t. 1. p. 99	entretenir	sur tenir.
2. C. t. 1. p. 99	entrouvrir	sur ouvrir.
1. C. p. 98	envoyer.	
4. C. t. 4. p. 106	épreindre	sur feindre.
3. C. p. 101	équivaloir	sur valôir.
4. C. t. 4. p. 104	éteindre	sur craindre.
	être	verbe auxiliaire dans la langue française.
4. C. t. 4. p. 106	étreindre	sur feindre.
4. C.	exclure	
4. C. t. 2. p. 104	extraire	sur traire.

F

2. C. t. 2. p. 100	faillir	usité aux participes *failli*, *faillant*, au passé éloigné *je faillis*, aux temps composés *j'ai failli*.
4. C.	falloir	défectueux, usité aux 3. per. sing. *il faut, il fallait*.
4. C. t. 4. p. 106	feindre	
4. C. t. 3. p. 105	fendre	
2. C. t. 2. p. 100	fleurir	quand il signifie être en fleurs, fait *fleurissant*; mais en parlant des sciences, des arts, des états, on dit *florissant*. Il est seulement usité aux 3. personnes.
4. C. t. 3. p. 105	fondre	
4. C. t. 1. p. 103	forfaire	comme faire.
4. C. t. 2. p. 104	fortraire	sur traire.
4. C. t. 1. p. 103	frire	usité à l'infinitif, au futur simple, au conditionnel; le reste avec *faire*.

H

2. C.	haïr	positif présent je *hais*, on prononce je *hès*;

H

				pl. nous *haïssons*. Le passé éloigné manque.
2. C.			hennir	usité aux 3. personnes.

I

4. C.	t. 3.	p. 105	induire	sur conduire.
4. C.			inscrire	sur écrire.
4. C.	t. 3.	p. 105	instruire	sur conduire.
4. C.			interdire	sur dire.
4. C.	t. 3.	p. 105	interrompre	sur rompre.
2. C.	t. 1.	p. 99	intervenir	sur venir.
4. C.	t. 3.	p. 105	introduire	sur conduire.

J

2. C.	t. 2.	p. 100	jaillir	*les eaux jaillissent*, usité seulement aux 3. per. et aux temps composés; comme, *il a jailli*.
4. C.	t. 4.	p. 106	joindre.	

L

4. C.			lire	irrégulier aux 3. per. sing. du positif présent.
4. C.	t. 3.	p. 105	luire	participe *lui*, sur conduire.

M

4. C.	t. 2.	p. 99	maintenir	sur tenir.
4. C.			maudire	sur dire.
4. C.		p. 103	méconnaître	sur connaître.
4. C.			médire	sur dire.
4. C.	t. 1.	p. 103	méfaire	sur faire.
2. C.		p. 99	mentir	mode positif *je ments*, le reste sur finir.
4. C.			mettre	mode positif *je mets*.
4. C.		p. 105	mordre	
4. C.	t. 3.	p. 105	morfondre	sur fondre.
4. C.	t. 2.	p. 104	moudre	sur coudre, passé éloigné *je moulus*.
2. C.	t. 2.	p. 100	mourir	
3. C.		p. 101	mouvoir	
2. C.			mûrir	ne se dit que des fruits

N

4. C.	t. 1.	p. 103	naître	
4. C.	t. 3.	p. 105	nuire	sur cuire, participe *nui*.

O

2. C.	t. 1.	p. 99	obtenir	sur tenir.
2. C.	t. 1.	p. 99	offrir	sur souffrir.
4. C.	t. 4.	p. 106	oindre	sur joindre.
4. C.			omettre	sur mettre, irrégulier aux 3. per. sing. du positif présent.
2. C.	t. 1.	p. 99	ouvrir	sur souffrir.

P

4. C.	t. 1.	p. 103	paître	défectueux, ordinairement employé à l'indéterminatif avec un des temps du verbe *faire*.
4. C.	t. 1.	p. 103	paraître	sur naître, participe *paru*.
2. C.	t. 2.	p. 100	parcourir	sur courir.
2. C.			partir	irrégulier au présent du mode positif, *je pars*.
2. C.	t. 1.	p. 99	parvenir	comme venir.
4. C.	t. 4.	p. 106	peindre	sur feindre.
3. C.			percevoir	sur voir.
4. C.	t. 4.	p. 106	plaindre	sur craindre.
4. C.	t. 1.	p. 103	plaire	
3. C.		p. 101	pleuvoir	usité aux deux participes et aux 3. per. sing. dans tous les temps.
4. C.	t. 1.	p. 103	portraire	usité à l'indéterminatif avec *faire*.
4. C.			pourvoir	sur voir.
3. C.		p. 101	pouvoir	
4. C.			prédire	sur dire.
4. C.			prescrire	sur écrire.
4. C.			pressentir	sur sentir.
3. C.		p. 101	prévaloir	sur valoir.
2. C.	t. 1.	p. 99	prévenir	sur venir.
4. C.			prévoir	sur voir.
4. C.	t. 3.	p. 105	produire	sur conduire.

Y

P

4. C.		promettre	sur mettre.
3. C.	p. 101	promouvoir	sur mouvoir.
4. C.		proscrire	comme écrire.
2. C. t. 1.	p. 99	provenir	comme venir.
1. C.	p. 98	puer	défectueux usité seulement à quelques temps simples.

Q

3. C.		querir	n'est employé qu'à l'indéterminatif, avec un des temps des verbes *aller*, *venir*.

R

4. C.		rabattre	sur battre.
4. C. t. 4.	p. 106	ratteindre	peu usité.
4. C.		rebattre	sur battre.
4. C.		reclure	sur conclure.
4. C. t. 3.	p. 105	reconduire	sur conduire.
2. C. t. 2.	p. 100	reconquérir	sur acquérir.
4. C. t. 2.	p. 104	recoudre	sur coudre.
2. C. t. 2.	p. 100	recourir	sur courir.
4. C.		récrire	sur écrire.
2. C. t. 2.	p. 100	recueillir	sur cueillir.
4. C. t. 3.	p. 105	recuire	sur cuire ou conduire.
2. C. t. 1.	p. 99	redevenir	sur venir.
3. C.	p. 101	redevoir	sur devoir.
4. C.		redire	sur dire.
4. C. t. 3.	p. 105	réduire	sur conduire.
4. C. t. 1.	p. 103	refaire	comme faire.
4. C. t. 3.	p. 105	refendre	sur fendre.
4. C. t. 3.	p. 105	refondre	sur fondre.
4. C. t. 4.	p. 106	rejoindre	sur joindre.
4. C. t. 3.	p. 105	reluire	sur luire.
4. C.		remettre	sur mettre.
4. C.		remordre	sur mordre
4. C. t. 2.	p. 104	remoudre	sur moudre.
4. C. t. 1.	p. 103	renaître	sur naître.
4. C. t. 3.	p. 105	renduire	sur enduire.
4. C. t. 1.	p. 103	repaître	(sur paître) défectueux.
2. C.		repartir	(*partir de nouveau*) sur partir.

R

2. C.	répartir	(*partager*) sur finir.
4. C. t. 3. p. 105	répondre	sur fondre.
4. C. t. 2. p 100	requérir	sur acquérir.
4. C. t. 2. p. 104	résoudre	participe *résolu.*
2. C.	ressentir	sur sentir.
2. C.	ressortir	comme sortir.
2. C.	ressouvenir	sur souvenir.
4. C. t. 4. p. 106	restreindre	sur feindre.
2. C t. 1. p. 99	retenir	sur tenir.
4. C.	retordre	sur tordre.
4. C. t. 2. p. 104	retraire	sur traire.
3. C. p. 101	revaloir	sur valoir.
2. C. t. 1. p. 99	revenir	sur venir.
2. C.	revêtir	sur vêtir.
4. C.	revivre	sur vivre, irrégulier aux 3. per. sing. du positif présent.

S

2. C. t. 2. p. 101	saillir	(s'avancer en dehors) usité à l'infinitif et aux 3. personnes.
2. C. t. 2. p. 101	saillir	(s'élancer) usité aux 3. personnes, sur finir.
4. C. t. 1. p. 103	satisfaire	comme faire.
3. C. p. 101	savoir	
2. C. t. 2. p. 100	secourir	sur courir.
4. C. t. 3. p. 105	séduire	sur conduire.
2. C.	sentir	sur mentir.
3. C. p. 102	seoir	(être convenable) usité aux 3. per. seulement.
2. C.	servir	présent *je sers.*
2. C.	sortir	présent *je sors.*
4. C. t. 2. p. 104	soudre	sur coudre.
2. C. t. 1. p. 99	souffrir	sur ouvrir.
4. C.	soumettre	sur mettre.
4. C.	souscrire	sur écrire.
4. C. t. 2. p. 104	soustraire	sur traire.
2. C. t. 1. p. 99	soutenir	sur tenir.
2. C. t. 1. p. 99	souvenir	sur venir.
2. C. t. 1. p. 99	subvenir	sur venir.
4. C. t. 1. p. 105	surfaire	comme faire.

Y 2

S

3. C.	p. 102	surseoir	*sursis*, *surseoirai*, *surseoirais*; le reste comme *voir*.
4. C.		survendre	comme vendre, présent *je vends*.
2. C.	t. 1. p. 99	survenir	comme venir.
4. C.		survivre	comme vivre.

T

4. C.	t. 1. p. 103	taire	comme plaire, participe *tu*.
4. C.	t. 4. p. 106	teindre	sur feindre.
2. C.	t. 1. p. 99	tenir	
4. C.	t. 3. p. 105	tondre	sur rompre.
4. C.		tordre	sur mordre.
4. C.	t. 3. p. 105	traduire	sur conduire.
4. C.	t. 2. p. 104	traire	défectueux.
4. C.		transcrire	sur écrire.
4. C.		transmettre	sur mettre.

V

4. C.		vaincre	défectueux aux 3. per. sing. du mode positif.
4. C.		vivre	présent *je vis*.
3. C.		voir	
3. C.	p. 101	vouloir	
2. C.	t. 1. p. 101	venir	sur tenir, présent *je viens*, se conjugue avec *être* aux temps composés.
2. C.		vêtir	défectueux au mode positif.

TABLE.

SECONDE PARTIE.

DE LA SYNTAXE.

Fin de la Table.

CONSULTATION ÉPISTOLAIRE TOUCHANT L'OPINION PAR ORDRE OU PAR TÊTE.

De minoribus rebus principes, de majoribus omnes consultant.
TACIT. de morib. German.

Je n'ai pas eu, Monsieur, le moment d'aller vous offrir l'hommage des sentimens que je vous ai voués, et je tâcherai de m'en dédommager le plutôt que cela me sera possible. Daignez, en attendant, me permettre de vous faire une prière au nom de la patrie et de la paix. Il sera question mardi prochain de savoir si nous opinerons par tête ou par ordre. Je n'ai pas besoin de vous dire que je suis du parti des têtes; mais je crains qu'en y insistant trop vivement, cela n'entraîne la dissolution des Etats. Ne vous paroîtroit-il pas convenable de céder à l'opinion contraire, si la noblesse et le clergé commencent par déclarer nettement qu'ils consentent à l'exacte répartition des charges sans exception. Nous avons des pouvoirs illimités, mais c'est cette confiance même qui nous imprime plus de circonspection. Les partis modérés sont les seuls

bons, et si les effervescences durent, la chose publique est en péril.

La justice et ma conscience me crient de voter pour les têtes; mais ne ferois-je pas un plus grand mal en m'attachant à cette idée, qu'en la sacrifiant aux circonstances? Votre avis là-dessus, je vous en supplie. Attendez-vous que ce ne sera pas la dernière fois que je vous soumettrai mon ame, et qu'elle se fera un honneur et un devoir d'obéir à la vôtre.

D. P., Député de ***.

LE séjour de Versailles, Monsieur, a déjà troublé votre esprit. Il chancèle en présence des aristocrates dont il se voit environné. Mais lorsqu'il se trouvera au milieu des communes, il y reprendra sa vigueur naturelle. Soyez sûr, Monsieur, que malgré le parti mal-intentionné, le mouvement de l'assemblée nationale portera les trois ordres subitement et impétueusement à opiner par tête. Tous les fantômes qui nous effrayent de loin, vus de près, s'évanouiront. Quelle difficulté réelle pourroit arrêter l'impulsion rapide que l'esprit public imprimera au grand nombre ?

La résistance d'un petit nombre d'opiniâtres ? On ne les écoutera seulement pas, et les huées couvriront leurs paroles, fût-ce celles d'un prince.

L'injonction expresse de plusieurs cahiers ? Elle est annullée de fait par l'injonction contraire de cahiers plus

nombreux ; et d'ailleurs tous les liens tissus par des intérêts locaux tombent d'eux-mêmes devant l'intérêt général, dont la voix sera si forte, si tonnante, qu'elle en imposera aux provinces les plus rebelles, et aux corps les plus réfractaires.

La menace des protestations? Elles paroîtront ridicules en face de la nation réunie, et les protestans sembleront devant elle une troupe d'enfans mutins au milieu d'une famille immense.

Le départ de quelques nobles et de quelques ecclésiastiques? Ce départ seroit à souhaiter ; il feroit tomber leur masque et leur opposition : mais ils se garderont bien de fuir ainsi, et ils céderont à l'ascendant universel qui les enchaînera.

La dissolution des états généraux? Elle est impossible ; ils seront enracinés pour cette fois, parce que le tiers-état, qui compose la tige principale, tiendra ferme, et ne se laissera ni déraciner ni ébranler. En supposant que la noblesse et le clergé

fussent assez imprudens pour se retirer; resteroient le monarque et le peuple qui, de concert, feroient la loi, et fonderoient un gouvernement plus monarchique et plus populaire ensemble.

La guerre civile? Que pourroient deux cent mille nobles contre tant de millions d'hommes! et que pourroient cent abbés ou évêques contre trente à quarante mille curés? Si jamais la division éclate entre les trois ordres, les deux premiers sont anéantis; leur arrêt est prononcé dans tous les cœurs.

La banqueroute publique? Jamais elle ne sera moins à redouter qu'alors. En effet, le tiers-état, animé par la défection des deux autres ordres, accorderoit plus qu'on n'accordera si les trois ordres sont d'intelligence. D'ailleurs on seroit en droit alors de confisquer, d'imposer, d'abroger au gré du public les bénéfices ecclésiastiques et les droits seigneuriaux, et de restituer ainsi à la masse commune tout ce que la violence, la

fraude, la sottise et le temps en ont détourné.

Je viens de parcourir, Monsieur, les objections; elles disparoissent en les regardant. Vous m'en ferez peut-être une personnelle; vous m'accuserez de me livrer à mon enthousiasme, et vous me demanderez si, dans l'hypothèse que mon enthousiasme se trompe, et que celui de la nation assemblée n'existe pas tel que je le prédis, ou ne produise pas tout ce que j'en attends, vous insisterez toujours, malgré tout le monde, sur l'opinion par tête. Eh bien, supposons qu'à la vue des cordons bleus, des plumes flottantes sur les chapeaux aristocratiques, des croix d'or pendantes sur les poitrines épiscopales, de toutes les décorations puériles de la vanité aulique et de l'orgueil satrape, l'esprit populaire, confondu, humilié, oublie ses droits et ceux de la patrie; supposons que la rage des distinctions l'emporte, il reste un moyen de la satisfaire en l'éludant : ce n'est pas de

diviser l'assemblée en différens bureaux.

Ce stratagême seroit funeste, parce qu'il causeroit les mêmes désordres que les bureaux ont causés parmi les notables. Dans un bureau domineroient les nobles; dans un autre domineroient les prêtres; dans un autre, les magistrats; dans un autre, les perturbateurs plutôt que les directeurs des idées. L'esprit public alors seroit coupé en morceaux; il seroit nul: il n'a d'empire qu'au milieu des grandes assemblées; en l'isolant, on l'affoiblit, on lui ôte la force et la parole; l'esprit de corps et l'esprit de parti profiteroient de sa foiblesse, ou plutôt de son absence, et tout seroit perdu.

Le moyen que j'ai à proposer n'est pas un moyen destructif comme celui-là; c'est un moyen simplement dilatoire et conciliateur: le voici. Le sacrifice des exemptions pécuniaires est la moindre des choses à traiter dans l'assemblée nationale; il seroit même illusoire sans le reste; car les priviléges des provinces et des capi-

tulations rendroient aux nobles, aux prêtres et aux magistrats toutes les exemptions qu'ils auroient eu l'air généreux de céder. Les grands points essentiels sont d'établir, 1° les fondemens d'une constitution sage et durable ; 2°. les bases des trois pouvoirs, et leurs rapports mutuels ; 3°. les bornes de l'autorité de la noblesse, du sacerdoce et de la magistrature ; 4°. l'assiette des impositions, et la perception la plus naturelle de tous les tributs, de toutes les redevances ; 5°. la forme nouvelle des états provinciaux, des judicatures réformées, des municipalités réduites ; 6°. la répartition de la dette nationale, et la construction inébranlable d'une banque française, qui maintienne le crédit, sans exposer la sûreté des fonds et l'inviolabilité du dépôt ; 7°. l'accord de la liberté civile avec la force de l'autorité, etc. etc. Tous ces grands objets, qui intéressent chaque citoyen, doivent être discutés en commun. Il seroit insensé de séparer les lumières pour pro-

duire le jour. Il est indispensable, au contraire, de dissoudre tous les nuages dans leur propre agitation ; les orages passagers qui en peuvent résulter, se dissiperont par leur violence même ; une erreur chassera une autre erreur ; un intérêt réprimera un intérêt opposé ; les fausses terreurs ne tiendront pas devant l'évidence ; les faits controuvés seront détruits par des faits réels ; les objections spécieuses auront des réponses toutes prêtes qui les réduiront au silence ; les chefs de parti seront en présence des chefs du parti contraire, et ne triompheront pas faute d'opposition ou de rivalité : en un mot, les opinions auront tous les secours possibles pour s'éclaircir, pour s'épurer, pour se balancer, pour s'accorder enfin. Qui empêche alors que les ordres, ainsi éclairés l'un par l'autre, se séparent un moment l'un de l'autre, pour aviser à leur propre intérêt, pour donner le temps aux vérités de mûrir, aux effervescences de se cal-

mer, aux oppositions trop fortes de se rapprocher, aux idées nouvelles de croître pour tempérer les anciennes, aux inimitiés et aux jalousies de négocier ensemble et de capituler; enfin ce seroit alors l'armée divisée en trois camps, et profitant de cette trève pour mieux assurer les conditions de la paix.

Après cette seconde délibération, faite séparément, il y en auroit une troisième faite en commun. Ensuite on s'ajourneroit à huitaine; et dans une assemblée générale on recueilleroit les voix, et l'on prononceroit la loi d'après la pluralité. Toute protestation ultérieure seroit regardée comme une révolte; toute protestation antérieure comme une désertion. Les coupables de la première seroient déclarés incapables de présenter de nouveau dans aucune assemblée nationale; les coupables de la seconde seroient déclarés incapables, non seulement d'être élus, mais même d'être électeurs.

Vous m'avez demandé mon avis, Mon-

sieur, le voilà. Si vous jugez qu'il vaille la peine d'être communiqué, je vous en laisse le maître. Un esprit calme et droit suffit quelquefois pour ramener des têtes beaucoup meilleures, mais qui s'égarent en s'échauffant (1).

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, etc.

C***.

---

(1) Plusieurs personnes, ou aveuglées par l'intérêt, ou emportées par la dispute, regardent la délibération par tête comme illégale, comme anti-monarchique, comme monstrueuse. Ce monstre existe cependant depuis des siècles dans la monarchie et dans le sanctuaire même des lois. Lorsque le parlement de Paris, pour quelque cause importante et nationale, convoque les pairs du royaume avec les princes du sang, jugent-ils séparément, jugent-ils ensemble? Les pairs séculiers s'enferment-ils dans une chambre, les pairs ecclésiastiques dans une autre, les magistrats dans une autre? Non : ils délibèrent et ils opinent en commun et par tête.

Cet exemple est devant nos yeux; mais le préjugé ne veut rien voir ni rien entendre.

Les principes sont, pour ainsi dire, dans la première page, et les faits dans la seconde : croiroit-on qu'il est des gens qui ne tournent jamais le feuillet?

L'exemple du parlement, dira-t-on, ne con-

clud rien, parce que l'objet des discussions parlementaires appartient, en quelque sorte, aux magistrats, et que, si les ducs et pairs se séparoient dans la délibération, ils ne seroient pas instruits des choses sur lesquelles ils ont à juger. Mais, je le demande hardiment, sont-ils mieux instruits des choses sur lesquelles ils auront à statuer dans les états généraux ? Que dis-je? Lorsqu'ils veulent régler leurs propres intérêts, n'assemblent-ils pas les gens d'affaires, ne consultent-ils pas les gens exercés ? Et ils refuseroient de les entendre sur les intérêts publics! et l'orgueil craindroit de se confondre avec la lumière !

Je connois parmi les nobles et les prélats un nombre d'hommes éclairés : mais le grand nombre l'est-il? Ont-ils, de bonne foi, ces lumières de détail, ces notions pratiques, en un mot, cette science expérimentale que le tiers état possède par son état même, qu'un long apprentissage lui a dévoilées à fond, qui sont nécessaires pour fonder les théories, pour former les lois, pour réparer les abus, pour poser les bornes, pour prévenir enfin des usurpations et des oppressions nouvelles? Ceux qui ont porté le joug de la tyrannie et de la vexation, savent seuls par où il blesse, par où il écrase.

Si les aristocrates manquent des clartés et des instructions de détail, ils ne manquent pas moins du principe et du sentiment général qui sont essentiels à la confection des bonnes lois. Elles consistent dans l'accord des intérêts, et ils prétendent que le leur domine sans cesse. Elles doivent ramener les institutions sociales à une égalité raisonnable, et ils s'en écartent autant qu'ils peuvent. Elles exigent le sacrifice des vanités inutiles, et aucune vanité qui ne leur sem-

ble importante. Elles veulent qu'on retranche, sans pitié, les branches qui épuisent et corrodent les rameaux les plus féconds de l'état, et ils crient, si l'on touche à une seule feuille morte. Enfin elles ont pour but d'établir un ordre universel, et ils n'ont pour but que de maintenir leur ordre particulier. Que diroit-on d'un peuple qui s'assembleroit pour bâtir une ville régulière, et dont chaque citoyen voudroit garder sa maison dans toute son irrégularité ?

Il faut le déclarer à la face de tout l'empire : la main impérieuse des nobles ne connoît que deux instrumens politiques ; le glaive qui pend à leur côté, et le sceptre élevé sur leur tête. Accoutumés à tout vaincre par l'un, et à tout obtenir de l'autre, ils dédaignent tout le reste. Quel est, en dernière analyse, l'esprit aristocratique ? Il consiste :

1°. Dans le mépris de la loi à laquelle ils opposent fièrement les droits de l'indépendance et les caprices de l'honneur.

2°. Dans le mépris de l'autorité, divinité trompeuse et trompée, devant laquelle ils se prosternent pour en arracher les faveurs, pour en partager les dépouilles, et dont ils profanent les autels, outragent les ministres aussi-tôt qu'ils sont exaucés ou dès qu'ils sont mécontens.

3°. Dans le mépris du peuple dont ils rançonnent les travaux sans mesure et sans pitié, dont ils emploient le courage à la guerre sans lui laisser d'autre gloire que celle d'obéir, dont ils épousent les filles quand elles ont de la fortune, sans contracter avec lui d'autre alliance que celle de l'or.

4°. Dans le mépris du travail, parce qu'ils se croient nés pour être les héros de la gloire, les favoris de la puissance, les propriétaires de la

richesse, et non les artistes du talent, et non les artisans de l'industrie, et non les employés du commerce, et non les commis de la politique, à tel point qu'ils aiment mieux mendier à la cour et ramper devant le trône, que s'enrichir par le commerce, ou s'élever par les arts; à tel point qu'ils rejettent jusqu'aux emplois de l'administration, si ces emplois sont plus laborieux que brillans, et qu'on les a vus s'indigner des places qui leur étoient offertes dans les assemblées provinciales, disant qu'ils n'étoient pas faits pour être des fractions d'intendans.

Voilà en général l'esprit aristocratique. Je pourrois, je devrois en excepter quantité d'aristocrates; mais il s'agit de la masse et non de quelques parcelles. Je conclus donc : si les nobles et les prélats se séparent de la commune, ils ne peuvent plus travailler à l'ouvrage commun. Leurs préjugés s'y opposent. Leur inexpérience y nuiroit. Leur insubordination s'y refuse : ainsi, au lieu d'être une classe brillante de législateurs, ils formeroient une troupe redoutable de conspirateurs publics.

Toutes leurs objections se réduisent à une : l'insolence du tiers-état. Je n'ai aussi qu'une réponse : si le tiers-état rend tous les outrages qu'il a essuyés, il aura dix-huit siècles à être insolent.

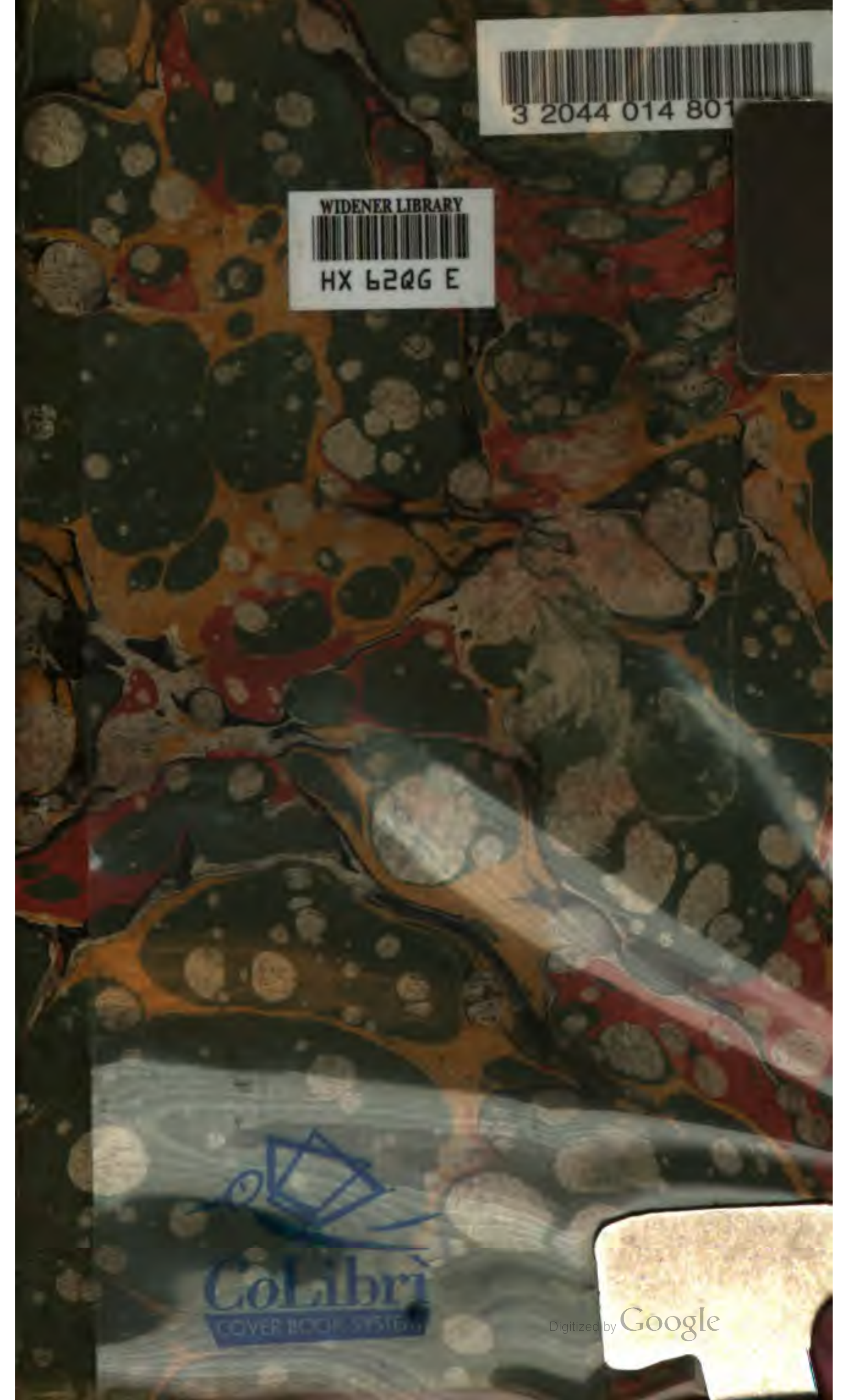
---

et non
nployés.
poüiqz
er à la c
chir pa
tel pa
l'admira
rieux c
es plac
lées pro
pour êt

Je pour
d'aristo
de quel-
s nobles
te, ils ne
. Leurs
e y nur-
nsi, au
urs, il
nspira-

i une
ne ré-
utrages
à être




3 2044 014 801
WIDENER LIBRARY
HX 62QG E
CoLibrì
COVER BOOK SYSTEM
Digitized by Google

